

PETIT CÉRÉMONIAL

SELON

LE RIT ROMAIN,

A L'USAGE DES EGLISES DE LA PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE QUEBEC,

EXTRAIT DU CÉRÉMONIAL,

PUBLIÉ PAR JOSEPH BALDESCHI,

ET TRADUIT DE L'ITALIEN

PAR L'ABBÉ FAVREL.

Première Edition du Canada.



MONTREAL:

DES PRESSES MÉCANIQUES DE LOUIS PERRAULT,

RUE SAINT VINCENT.

1853.

AVIS DE L'EDITEUR.

Nous publions un extrait du Cérémonial, qu'il à plû à NN. SS. les Evêques, assemblés en Concile, à Québec, en 1851, d'adopter pour qu'il y ait, dans la célébration des SS. Mystères, une parfaite uniformité dans toutes les Eglises de cette Province. Les Pères ont pensé que le plus court comme le plus sûr moyen pour cela, était d'établir une plus parfaite ressemblance entre la Ste. Eglise Romaine, la Mère et la Maîtresse de toutes les autres Eglises, et l'Eglise du Canada.

C'est pour entrer dans ces vues, et faciliter en même temps à tant de nos jeunes gens, qui se font un bonheur et une gloire de remplir nos sanctuaires, l'étude et la pratique des nos saintes cérémonies, que nous publions cet ouvrage. Avec l'esprit de foi qui, grâce à la Divine bonté, règne encore dans ce pays, il nous est permis de concevoir cette flatteuse espérance, que nos divins offices seront partout célébrés avec cette majesté, qui ravit les cœurs chrétiens, et qui semble donner à la terre un avant-goût du Ciel.

Si, sous ce rapport, il manque encore quelque chose à la Religion dans ce Pays, on peut bien l'attribuer à ce que l'on n'a pas eu jusqu'ici de livres liturgiques, suffisamment approuvés et mis à la portée de nos jeunes Clercs. Cet Ouvrage vient donc fort à propos pour leur donner la science des Rites Sacrés, qui sont comme les *Images* de la foi et de la piété. Aussi croyons-nous qu'il sera accueilli avec bienveillance et pratiqué avec amour.

Car un aussi petit volume peut, à cause du bas prix,

être mis entre les mains de tous ceux qui méritent, par leur bonne conduite, d'avoir place auprès des Saints Autels. Il peut devenir un livre de récompense, dans les écoles chrétiennes, et par ce moyen il fera en quelque sorte sucer avec le lait, le zèle pour le service de la Divine Majesté. Les heureux fruits de ce zèle de nos bons enfans pour les Saints Offices seront pour les Paroisses des grâces abondantes, et des bénédictions toutes spéciales pour les jeunes gens. Car l'on sait que c'est en assistant au grand spectacle des cérémonies religieuses que les justes sont affermis dans le bien, et les pécheurs ramenés de leurs égarements. Il est aussi bien connu que c'est presque toujours pendant nos solennités religieuses que se déclarent ces sublimes vocations, qui arrachent au monde des âmes généreuses, dont les grandes œuvres sont ensuite de vraies bénédictions pour la patrie, comme pour la religion. On ne regrettera donc pas les sacrifices qu'il faudra s'imposer, pour apprendre et enseigner ensuite les augustes cérémonies, exposées dans ce *Petit Cérémonial.*

Nous devons déclarer ici que nous nous sommes scrupuleusement attaché à l'Auteur, que les Pères du Concile de Québec nous ont donné pour guide. Nous avons respecté, autant que nous avons pu, le texte original, pour être plus sûr de ne rien donner de notre propre fond. Car nous connaissions que nous n'avions ni grâce ni autorité, pour faire de nouvelles cérémonies. Aussi, avons-nous été circonspect en traçant aux Acolytes, Thuriféraires et Cérémoniaires la ligne des fonctions saintes qu'ils ont à remplir. Car tous les Cérémoniaux, quand il est question de la Messe solennelle, supposent toujours qu'il y a Diacre et Sous-Diacre.

A la vérité, notre Auteur nous a donné deux chapi-

tres sur ces offices des petites Eglises, qui se font sans les Ministres sacrés. Mais ils sont évidemment insuffisants, pour plusieurs de nos Eglises, où l'on est dans la sainte pratique de donner plus de pompe à nos offices. Pour remédier à cette lacune, que notre Auteur a dû nous faire, parce qu'il ne connaissait pas nos *louables usages*, nous avons refondu les chapitres qui traitent des offices dans les grandes Eglises, avec ceux qui regardent les cérémonies à observer, quand il n'y a pas de Diacre et Sous-Diacre.

S'il semble à quelques-uns que nous n'avons pas tout dit, et qu'il y a encore bien des choses à désirer, nous leur dirons que nous n'avons pas cru devoir prendre sur nous de faire du nouveau. Nous nous sommes seulement contenté d'adapter à notre manière de faire nos offices, les principes établis par notre Auteur ; et presque toujours, dans nos extraits, nous l'avons copié mot à mot. C'est ce que chacun pourra vérifier en confrontant ce *Petit Cerémonial* avec celui dont il n'est qu'un extrait. Comme toutefois il nous sera échappé beaucoup d'inexactitudes, nous reclamons l'indulgence de nos lecteurs, avouant néanmoins que nous n'y avons nul titre, si ce n'est peut-être notre bonne volonté.

Comme il est à désirer que ce livre soit toujours entre les mains de nos enfants de Chœur, chaque fois qu'ils assisteront à quelque office, nous avons jugé à propos, pour les exempter de se charger d'autres livres, d'ajouter à celui-ci les prières de la Messe, les Psaumes et Hymnes de tous les Dimanches et principales fêtes de l'année, des Antiennes pour le salut, la Messe des Morts etc., etc., etc. Ainsi ce petit volume pourra remplacer avantageusement les autres livres de prières, tout en contenant les instructions nécessaires pour bien exécuter les saintes Cérémonies de l'Eglise.

N. B.—1° Les Règles tracées à l'article V, de ce Cérémonial, page 16, sur les Cérémonies à observer lorsqu'il y a deux servans à la basse Messe, ne doivent être suivies que lorsque deux simples enfans de Chœur auraient l'honneur de servir la Messe d'un Evêque.

2° Conformément au Cérémonial des Evêques (Lib. II. cap. II. N. 10 et 11) l'officiant doit terminer les Vêpres à son siége, et non au bas de l'autel, comme il est dit dans ce Cérémonial, page 126.

PETIT CÉRÉMONIAL

SELON

LE RIT ROMAIN.

PREMIERE PARTIE.

DES CÉRÉMONIES DE LA MESSE.

CHAPITRE I.

DE LA MESSE BASSE.

ARTICLE I.

Observations et Règles générales.

1. Autrefois les Clercs de chaque église servaient exclusivement de Ministres aux Messes qui s'y célébraient ; et il serait bien désirable qu'un ministère si saint pût toujours être rempli par de vrais Clercs revêtus de surplis. Mais, puisque ce point de discipline ancienne est devenu impraticable, et qu'il est aujourd'hui d'usage général de suppléer au défaut de Clercs par des enfants de chœur, il est du devoir des Prêtres de faire comprendre à ceux-ci l'importance des fonctions saintes que l'Eglise consent à leur laisser remplir, et de veiller à ce qu'ils s'en acquittent toujours dignement. Il est honteux pour la religion et affligeant pour la foi, de voir autour des autels des enfants sans piété, sans modestie, exercer les fonctions de ministères que l'Eglise juge si élevés, qu'elle consacre par ses Pontifes, en leur conférant de saints ordres, ceux qui sont appelés par état à les remplir. Ces enfants, qui approchent le Cé-

lébrant, l'autel, Notre-Seigneur de si près, sont quelquefois d'une malpropreté rebutante. Ils montrent autant de précipitation que d'ignorance. Ils passent une partie des versets ; ils en estropient les paroles ; ils anticipent la réponse, au point de finir quelquefois avant le Prêtre qui dit le verset auquel ils doivent répondre. Ils marchent dans l'église, ils se tiennent dans le sanctuaire d'une manière irrévérencieuse. Ils ne savent ni faire la génuflexion, ni joindre les mains, ni tenir leurs chandeliers, ni présenter l'encensoir ou les burettes. En un mot, ils ne font rien avec cette décence qu'exigent les saintes cérémonies de l'église, que trop souvent ils ignorent complètement.

2. Il n'est pas de Pasteur qui, avec de la bonne volonté et de la persévérance, ne puisse avoir quelques enfants formés à bien servir la Messe.

3. Le Servant de Messe, d'après la Rubrique, est revêtu d'un surplis (*Rubr.* part II, tit. II, n. 1). Le reste de l'habillement doit être convenable et tel que le requiert et le suppose le vêtement des Clercs. Cependant la S. Congrégation, récemment consultée sur la question de savoir si un laïque avec les habits ordinaires peut faire toutes les fonctions du Clerc, servant la Messe, a répondu : *Affirmative sed opportunius Clericus* (3 octobre 1851). En tous cas, il faut veiller à ce que ses souliers soient propres et ses mains bien lavées (1).

4. Il faut lui apprendre d'abord que, quand le saint Sacrement repose dans le tabernacle, il doit, même en dehors de la Messe, toujours faire la génuflexion, non seulement quand il entre dans le sanctuaire ou qu'il en sort, mais encore toutes les fois qu'il passe devant le tabernacle, ~~ou~~ même quand il approche de l'autel.

5. On ne manquera pas de le former à bien faire ces

(1) Il s'est introduit dans quelques églises un usage certainement abusif, et qu'il est important de réformer : c'est qu'on fait porter des calottes aux enfants, même *in actu ministerii,* ce qui est contre toutes les règles et opposé aux décrets de la S. Congrégation, qui ne permettent pas de porter la calotte à qui que ce soit *dum ministrat.*

L'usage des calottes a été introduit pour les enfants de chœur à raison de ce qu'ils avaient la tête rasée. Qu'on le tolère au chœur lorsqu'ils ne sont point en fonctions, ce doit être la dernière limite de l'indulgence sur ce point.

génuflexions, en lui faisant porter le genou droit jusqu'à terre, vis-à-vis le pied gauche, sans incliner le corps, mais seulement la tête, d'un même temps. On prendra garde que, pour bien faire cette action, il doit retirer en ligne directe le pied droit en arrière, qu'il doit s'abaisser et se relever naturellement, sans précipitation, mais avec une gravité qui n'ait pourtant rien d'affecté.

6. On lui recommandera, lorsque le saint Sacrement est exposé, de ne pas manquer, en entrant dans le sanctuaire et en sortant, de faire la génuflexion à deux genoux. Dans ce cas, on met les deux genoux en terre avec une inclination.

7. Lorsqu'il devra faire quelque salut, on le fera toujours s'arrêter et se tourner vers la personne ou vers l'objet sacré qu'il doit saluer.

8. On lui apprendra à bien joindre les mains. Pour bien faire cette action, il faut appliquer la paume d'une main contre celle de l'autre main, et les tenir à la hauteur de sa poitrine, le pouce droit croisé sur le gauche, tous les autres doigts étendus, joints sans laisser d'espace, et un peu élevés vers l'extrémité. (*Rubr.* part. II, tit. III, n. 1.)

9. On doit veiller à ce qu'il fasse bien les signes de croix. Pour bien former le signe de croix sur soi, il faut tenir la main gauche appuyée au-dessous de la poitrine, les doigts joints ensemble, puis étendre la droite, le dedans vers soi, et, de l'extrémité des doigts unis ensemble, toucher son front, sa poitrine, ensuite de l'épaule gauche les porter à la droite. (*Ibid.*, n. 5.)

Les petits signes de croix sur le front, sur la bouche sur la poitrine, se font avec le pouce de la main droite ouverte et tournée vers soi, tandis que la gauche est posée au-dessous de la poitrine. (*Ibid.*, n. 5.)

10 Lorsqu'il se frappera la poitrine, il le fera avec la main droite, de l'extrémité des doigts pliés et réunis ensemble, ayant la gauche posée au dessous de la poitrine. On lui fera éviter de se frapper avec bruit et de porter la main droite hors de la largeur du corps.

11. Quand il présente quelque chose au Prêtre, il l'approche de sa bouche, comme pour le baiser. Alors, et dans tout ce qu'il peut faire d'une main, il se sert de la droite,

tenant la gauche appuyée sur la poitrine, si dans le même moment elle n'est pas occupée.

12. A l'autel, pendant la Messe, il se place toujours du côté où le livre n'est pas. Il a soin de jeter les yeux de temps à autre sur les cierges; et, s'ils coulent ou s'éteignent, il y remédie au plus tôt. Il doit, au reste, se tenir dans une grande modestie et ne jamais se retourner pour voir ou entendre ce qui se passe derrière lui ou à côté de lui.

ARTICLE II.

De ce que le Servant doit préparer avant la Messe.

13. En arrivant à l'église, après avoir fait la génuflexion au très saint Sacrement, le Servant de Messe, comme toute autre personne qui entre dans le lieu saint, doit d'abord commencer par faire une courte prière.

14. Ensuite il passe à la sacristie, et se revêt des habits de chœur, selon l'usage des lieux.

15. S'il est chargé de mettre le vin et l'eau dans les burettes, il fait bien attention aux lettres dont elles sont marquées, ou aux autres signes qui distinguent la burette du vin de celle de l'eau (1). Le Servant porte à l'autel les burettes ainsi préparées, les met sur le plateau, celle du vin à droite, celle de l'eau à gauche, et les pose, avec le manuterge, au lieu accoutumé, qui est d'ordinaire une petite crédence disposée à cet effet, au côté de l'épître. (†*a*) Il prépare aussi la clochette, si d'avance elle n'est pas dans le lieu où l'on s'en sert pour la Messe.

16. Il découvre l'autel, dont il met le tapis en lieu convenable, dresse les cartons, place sur le côté de l'épître le pupitre ou le coussin qui doit supporter le Missel, et il allume deux cierges. (†*b*)

17. Après que le Prêtre a préparé la Messe dans le

(1) D'après la Rubrique (part. I, tit xx), les burettes devraient être de matière transparente.

(†*a*) Du même côté de l'Epître, il place un Cierge qu'il allumera pour l'Elévation. (Rubr., part. I, tit. xx).

(†*b*) Il allume d'abord celui du côté de l'Epître et ensuite celui du côté de l'Evangile (Baldeschi).

Missel, le Servant le porte à l'autel, et le place sur le pupitre, l'ouverture tournée vers le milieu de l'autel (1).

18. Tout étant préparé à l'autel, le Servant retourne à la sacristie. Pendant que le Prêtre s'habille, il a soin de veiller à ce que les vêtements sacrés, surtout l'aube et la chasuble, soient adaptés convenablement. (*Rubr.*, part. II, tit. I, n. 3.)

ARTICLE III.

De la manière de répondre à la Sainte Messe.

CÉLÉBRANT. Introibo ad altare Dei.

SERVANT. Ad Deum, qui lætificat juventutem meam.

CÉL. Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sancta : ab homine iniquo et doloso erue me.

SERV. Quia tu es, Deus, fortitudo mea : quare me repulisti, et quare tristis incedo, dum affligit me inimicus ?

CÉL. Emitte lucem tuam, et veritatem tuam ; ipsa me deduxerunt, et adduxerunt in montem sanctum tuum, et in tabernacula tua.

SERV. Et introibo ad altare Dei : ad Deum, qui lætificat juventutem meam.

CÉL. Confitebor tibi in cithara, Deus Deus meus : quare tristis es anima mea, et quare conturbas me ?

SERV. Spera in Deo, quoniam adhuc confitebor illi : salutare vultus mei, et Deus meus.

CÉL. Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto.

SERV. Sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.

CÉL. Introibo ad altare Dei.

SERV. Ad Deum, qui lætificat juventutem meam.

CÉL. Adjutorium nostrum in nomine Domini.

SERV. Qui fecit cœlum, et terram.

(1) Dans beaucoup d'églises, le Servant ne porte le livre à l'autel que quand il s'y rend avec le Prêtre pour commencer la Messe. Alors il prend le Missel des deux mains par le bas, le tenant appuyé vers sa poitrine, et la tranche tournée vers sa gauche : en arrivant à l'autel, après avoir reçu la barrette du prêtre et l'avoir posée en lieu convenable, il va mettre le livre sur le coussin ou le pupitre placé d'avance au coin de l'épître. On peut également préparer le Missel d'avance sur l'autel, ou l'y porter seulement en y allant avec le Prêtre. (*Rubr.*, part. II, tit. II, n. 1.)

CÉL. Confiteor Deo omnipotenti, etc.

SERV. Misereatur tui omnipotens Deus, et dimissis peccatis tuis, perducat te ad vitam æternam.

Confiteor Deo omnipotenti, beatæ Mariæ semper Virgini, beato Michaeli Archangelo, beato Joanni Baptistæ, Sanctis Apostolis Petro et Paulo, omnibus Sanctis, et tibi Pater; quia peccavi nimis cogitatione, verbo, et opere: mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa. Ideo precor Beatam Mariam semper Virginem, beatum Michaelem Archangelum, beatum Joannem Baptistam, Sanctos Apostolos Petrum et Paulum, omnes Sanctos, et te Pater, orare pro me ad Dominum Deum nostrum.

CÉL. Misereatur vestri omnipotens Deus, et dimissis peccatis vestris, perducat vos ad vitam æternam.

SERV. Amen.

CÉL. Indulgentiam, absolutionem, et remissionem peccatorum nostrorum, tribuat nobis omnipotens et misericors Dominus.

SERV. Amen.

CÉL. Deus, tu conversus vivificabis nos.

SERV. Et plebs tua lætabitur in te.

CÉL. Ostende nobis, Domine, misericordiam tuam.

SERV. Et salutare tuum da nobis.

CÉL. Domine exaudi orationem meam.

SERV. Et clamor meus ad te veniat.

CÉL. Dominus vobiscum.

SERV. Et cum spiritu tuo.

CÉL. Kyrie eleison.

SERV. Kyrie eleison.

CÉL. Kyrie eleison.

SERV. Christe eleison.

CÉL. Christe eleison.

SERV. Chiste eleison.

CÉL. Kyrie eleison.

SERV. Kyrie eleison.

CÉl. Kyrie eleison.

Quand, à certains jours, le Célébrant dit Flectamus genua, *le Servant répond*: Levate. *A la fin de l'Epître, il répond:* Deo gratias; *il répond de même, lorsqu'il y a plusieurs Epîtres, excepté à la cinquième, les samedis des Quatre temps, à laquelle il ne répond point.*

CÉL. Sequentia *ou* initium Sancti Evangelii secundum Matthæum, Marcum etc.

SERV. Gloria tibi Domine. *Mais lorsque le Célébrant dit* : Passio Domini nostri, *il ne répond rien. A la fin de l'Evangile il répond :* Laus tibi Christe, *ainsi qu'après toute la Passion.*

CÉL. Orate Fratres.

SERV. Suscipiat Dominus Sacrificium de manibus tuis, ad laudem, et gloriam nominis sui, ad utilitatem quoque nostram, totiusque Ecclesiæ suæ sanctæ.

CÉL. Per omnia sæcula sæculorum.

SERV. Amen.

CÉL. Dominus vobiscum.

SERV. Et cum spiritu tuo.

CÉL. Sursum corda.

SERV. Habemus ad Dominum.

CÉL. Gratias agamus Domino Deo nostro.

SERV. Dignum et justum est.

CÉL. Benedicamus Domino.

SERV. Deo gratias.

CÉL. Ite Missa est.

SERV. Deo gratias.

CÉL. Requiescant in pace.

SERV. Amen.

CÉL. Plenum gratiæ, et veritatis.

SERV. Deo gratias. *C'est ainsi qu'il répond toujours, après tout autre Evangile que l'on dit souvent à la fin de la Messe, à la place de celui de St. Jean ; mais après* Plenum gratiæ et veritatis, *que l'on dit au premier Evangile de la troisième Messe de Noël, il répond* Laus tibi Christe, *et non pas* Deo gratias, *parce que ce n'est pas l'Evangile de la fin de la Messe.*

ARTICLE IV.

De l'Office du Servant pendant la Messe.

19. Lorsque le Célébrant fait l'inclination à la croix avant de sortir de la sacristie, le Servant la fait aussi en même temps que lui ; puis il salue le Célébrant, et le

précède à l'autel, les mains jointes, le corps droit, les yeux baissés, marchant d'un pas grave et modeste(1).(†*a*)

20. Si la sacristie est du côté de l'épître, en arrivant, près de l'autel, il se retire un peu, laissant assez de place devant lui pour que le Prêtre passe facilement. Si la sacristie est du côté de l'évangile, sans faire de génuflexion au milieu, il va directement se mettre un peu du côté de l'épître, afin de laisser le milieu au prêtre; et, après avoir reçu la barrette du célébrant (†*b*) (*Rub.*, ib, tit. II, n. 2), il fait, tourné vers l'autel, la génuflexion à un genou, en même temps que le Prêtre la fait lui-même ou salue la croix d'une inclination profonde (2). Si le saint Sacrement était exposé, il ferait, comme le Célébrant, la génuflexion à deux genoux (3).

21. Pendant que le Prêtre monte à l'autel, il relève le bas de son aube de la main gauche; puis il va porter sur la crédence, ou placer dans un autre lieu convenable la barrette, qu'il tient de la main droite: pendant ce temps il tient la gauche appuyée sur sa poitrine. Après

(1) Lors même que le Servant serait un Clerc dans les ordres sacrés, le Prêtre devrait porter son calice lui-même; et même ce Servant, fût-il Prêtre, devrait se borner aux fonctions du Servant ordinaire, comme le prouve la réponse de la S. Congrégation des Rites aux questions suivantes: *An in Missis privatis permitti possit Ministro aperire Missale et invenire Missam?* "Negative, et serventur Rubricæ." *An in iisdem Missis privatis permitti possit Ministro, si fuerit Sacerdos, vel Diaconus, sive Subdiaconus, ut præparet calicem, et ipsum extergat in fine post ablutiones, sicut in Missa solemni?* R. "Ut ad proximum." Ces réponses sont du 7 septembre 1816.

(†*a*) S'il passe devant quelqu'autel au moment de l'élévation, il reçoit la barrette du Célébrant, se met à genoux et la lui remet avant de se lever (Baldeschi).

(†*b*) En recevant la barrette, il l'approche de sa bouche, comme pour la baiser; ce qu'il fait toutes les fois qu'il présente au Célébrant ou qu'il en reçoit quelque chose. Ces baisers doivent s'omettre aux Messes des morts et lorsque la Messe se célèbre à un autel où le St. Sacrement est exposé (Baldeschi).

(2) Si le saint Sacrement n'est pas dans le tabernacle, le Célébrant fait seulement une inclination profonde à l'autel: ce qui n'empêche pas que les Ministres, même Diacres ou Sous-Diacres, ne doivent faire une génuflexion (*Cœr. Ep.*, lib. II, tit. XVIII, n. 3.) Le Cérémonial suppose partout ce principe.

(3) Dans le cas où le saint Sacrement serait exposé, il n'y aurait rien du reste de changé dans la manière de servir la Messe si ce n'est au *Lavabo*.

avoir placé la barrette, il revient, les mains jointes, se mettre à genoux sur le pavé, un peu au delà du milieu de l'autel, du côté de l'évangile, en attendant que le Prêtre descende pour commencer la Messe (1).

22. Lorsque le Prêtre fait le signe de la croix, le Servant, placé à sa gauche, à genoux, un peu derrière lui (*Rubr.*, ib., tit. III, n. 6), le fait aussi en même temps que lui; puis, les mains jointes, il répond d'un ton de voix modéré, sans crier, sans se précipiter, sans omettre un seul mot, et attendant toujours, pour commencer, que le Prêtre ait fini.

23. Quand le Prêtre dit *Gloria Patri*, le Servant fait avec lui une inclination de tête; et quand il dit *Adjutorium nostrum*, etc., il fait en même temps que lui le signe de la croix.

24. Pendant tout le *Confiteor* du Prêtre, le Servant se tient les mains jointes et la tête droite, sans s'incliner ni frapper sa poitrine.

25. Lorsque le Prêtre a fini, le Servant s'incline un peu, tourné vers lui, et dit : *Misereatur tui*, etc.

26. Quand le Prêtre a répondu *Amen*, le Servant se retourne vers l'autel, et s'incline profondément tout le temps qu'il récite le *Confiteor :* pendant ces mots seulement *Tibi*, *Pater*..., *te*, *Pater*, il se tourne un peu vers le Célébrant (*Rub.*, ibid., n. 9). En disant : *Mea culpa*,

(1) Dans quelques lieux, au moment où le Prêtre descend pour commencer la Messe, le Servant donne un petit coup de sonnette afin d'avertir les fidèles. Au reste, il y a beaucoup de diversité dans les différentes églises sur les moments et la manière de sonner la clochette pendant la Messe. A Rome, dans les offices pontificaux, on ne sonne pas du tout : dans la Messe privée, on sonne, conformément aux Rubriques du Missel, au *Sanctus* et à la Consécration. Le Cérémonial des Evêques (lib. I, cap. XXIX, n. 6), porte qu'à la Messe privée de l'Evêque on ne sonnera qu'aux deux élévations ; voici le texte : " Cum opus erit, tintinnabulum tangere, videlicet, ter dum elevatur hostia, et toties dum elevatur Sanguis, et non ultra." Dans quelques églises, on sonne au *Sanctus*, aux *élévations*, et au *Domine, non sum dignus*. Dans quelques autres, on sonne en outre un peu avant la consécration, au moment où le Prêtre cesse d'étendre les mains sur le calice, et à la petite élévation qui précède le *Pater*. Il sera facile au Servant de connaître l'usage de l'église dans laquelle il a l'honneur de servir la Messe.—Mais, quelque part que ce soit, lorsqu'on dit une Messe privée, pendant un Office public, on ne doit point sonner du tout.

mea culpa, mea maxima culpa, il se frappe trois fois la poitrine de la main droite, la gauche appuyée au-dessous de la poitrine.

27. Quand le Prêtre dit le *Misereatur*, il répond *Amen*, puis cesse de s'incliner. Pendant l'*Indulgentiam*, il fait, comme le Célébrant, le signe de la croix.

28. Quand le Prêtre dit *Oremus*, le Servant se lève; et lorsqu'il monte à l'autel, il relève le devant de son aube, puis il va posément au côté de l'évangile se mettre à genoux sur le dernier degré.

29. Il fait le signe de la croix, comme le Prêtre, au commencement de l'*Introït*. Au *Gloria Patri*, il fait, comme lui, une légère inclination vers la croix. Il se conforme au Prêtre dans toutes les circonstances semblables, par exemple, lorsqu'il incline la tête au saint nom de Jésus ou de Marie, ou en prononçant le nom du Saint dont on fait la fête.

30. Il répond au *Kyrie* alternativement avec le Prêtre (*Rubr.*, ib., tit. IV, n, 2); il dit une fois *Kyrie*, deux fois *Christe*, et une fois *Kyrie*. Et les jours où le Prêtre dit ensuite: *Oremus, flectamus genua*, il répond: *Levate* (*Rubr.*, part. II, tit. V, n. 4). A chaque oraison que le Prêtre finit par *sæcula sæculorum* il répond *Amen*; après l'Epître il dit: *Deo gratias*.

31. Les Messes où le Prêtre dit *Flectamus genua*, ont plusieurs leçons en forme d'Epîtres. Le servant répond à chacune: *Deo gratias*; mais il ne se lève pour transporter le Missel, comme nous allons le dire, qu'après l'Epître qui suit le *Dominus vobiscum*.

32. Le Servant, ayant répondu *Deo gratias*, se lève, et, se tournant sur la droite, il va jusqu'au milieu de l'autel, sur le pavé; là il se tourne entièrement vers le tabernacle ou la croix, et fait la génuflexion. Il va ensuite au côté droit du Prêtre.

33. Au moment où le Prêtre quitte le livre, le servant s'en approche, et, la face tournée vers le livre, il le prend à deux mains avec le coussin ou pupitre; puis il se tourne sur la gauche, et descend les degrés directement vers le milieu de l'autel; là il se retourne vers le tabernacle ou la croix, fait la génuflexion, et remonte de même directement vers le coin de l'évangile; il y place le livre

de biais, de manière que le haut du livre regarde le coin postérieur de l'autel ; puis il joint les mains, se tourne sur sa droite, descend, comme il est monté, directement vers le milieu de l'autel, se tourne vis-à-vis le tabernacle ou la croix pour faire la génuflexion, et va se placer modestement du côté de l'épître, regardant l'Évangile et restant debout.

34. Lorsque le Prêtre dit *Initium* ou *Sequentia*, etc., le Servant fait comme le Prêtre, avec le pouce de la main droite, les petits signes de croix sur son front, sur sa bouche et sur sa poitrine, et répond, en joignant les mains : *Gloria tibi, Domine.* Si le Prêtre fait la génuflexion pendant l'Évangile, le Servant la fait également : à la fin de l'Évangile il répond : *Laus tibi, Christe* (*Rubr.*, ib.. tit. IV, n. 3), et se met à genoux sur le dernier degré du côté de l'épître. Lorsqu'on dit la Passion, comme le dimanche des Rameaux, il ne dit pas : *Gloria tibi, Domine*, au commencement ; mais à la fin de cette partie qui tient lieu d'Évangile, et que le Prêtre récite après avoir dit le *Munda cor meum*, profondément incliné au milieu de l'autel, le Servant répond : *Laus tibi Christe.*

35. Lorsque le Prêtre découvre le calice, le Servant se lève, et, sans saluer l'autel, il va directement à la crédence prendre les burettes. Il a soin de les prendre une de chaque main, celle du vin de la main droite, celle de l'eau de la main gauche, toutes les deux par le pied, les anses en dehors, de manière qu'elles se trouvent du côté du Prêtre. Se tournant alors sur sa gauche, il les porte modestement, et, montant sur le degré le plus élevé, il attend que le Prêtre, quittant le milieu de l'autel, vienne mettre le vin et l'eau dans le calice. Il fait une inclination au Prêtre lorsqu'il arrive, et lui présente avec révérence, d'abord la burette du vin, et, pendant que le Prêtre en verse dans le calice, il fait passer la burette de l'eau dans sa main droite ; il reçoit avec la gauche celle du vin, puis il donne la burette de l'eau qu'il reçoit ensuite de la droite. Alors, après avoir fait une inclination, il retourne par la droite à la crédence, et y place les burettes.

36. Il met le manuterge sur son bras gauche ou le tient en dessous du plateau, de manière que le Prêtre puisse

le prendre facilement ; il prend le plateau de la main gauche, et la burette à l'eau de la main droite et retourne à l'autel, au même lieu et de la même manière que la première fois. Quand le Prêtre arrive pour se laver les doigts, il lui fait l'inclination ordinaire, (†*a*) puis verse de l'eau sur ses doigts sans précipitation, ayant soin de verser doucement jusqu'à ce que le Prêtre fasse quelque signe de cesser, et tenant le bassin à une hauteur convenable, afin que le Prêtre n'ait pas à se baisser ; il lui laisse le temps d'essuyer ses doigts, et, après avoir fait le salut convenable, retourne par sa droite à la crédence, où il place les burettes sur le plateau, celle du vin à droite et celle de l'eau à gauche. Ensuite, il joint les mains, retourne par sa gauche à sa place du côté de l'épître, et se remet à genoux sur le dernier degré.

Nota. Si le saint Sacrement était exposé, le Servant ne monterait pas à l'autel pour donner à laver au Prêtre ; il se placerait alors au bas des degrés, sur le pavé, le dos tourné au peuple. (†*b*)

37. Au *Sanctus,* le Servant sonne la clochette (***Rubr.***, part. II, tit. VII, n. 8). (†*c*) (†*d*) Lorsque, aux approches de la consécration, le Prêtre, ayant étendu les mains sur l'hostie et le calice, commence à faire les signes de croix, le Servant se lève, va au milieu de l'autel, fait la génuflexion, monte un ou deux degrés, selon qu'il est nécessaire, et se met à genoux près du Célébrant, derrière lui, un peu retiré du côté de l'épître. A chaque consécration, il sonne trois coups avec la main droite, et de la main gauche, pendant l'une et l'autre Elévation, il tient le bas de la chasuble, en l'élevant un peu (*Rubr.*, part. II, tit VIII, n. 6).

(†*a*) Il baise la burette (Baldeschi).

(†*b*) Lorsque le Prêtre dit l'*Orate, Fratres,* avant de répondre, il attend qu'il se retourne vers l'autel, puis il commence *Suscipiat,* se mettant à genoux où il se trouve alors (Baldeschi).

(†*c*) Il faut remarquer qu'aux Messes qui se disent à l'autel où le St. Sacrement est exposé, on ne doit point sonner la clochette au *Sanctus* ni à l'élévation (Baldeschi).

(†*d*) Après le *Memento,* ou un peu avant, il va allumer le cierge pour l'Elévation (Baldeschi).

Nota (1). Le Servant, avant la consécration, se rend au milieu de l'autel, les mains jointes ; après la consécration, il s'en retourne à sa place, également les mains jointes : il n'emporte donc pas la sonnette. Pour cela, lorsqu'il a sonné avant la consécration, il a dû la mettre à sa gauche, de manière à l'avoir à sa portée lorsqu'il sera monté derrière le Prêtre ; et après la consécration, il a soin de la remettre à sa droite, de manière à pouvoir la reprendre facilement et sans bruit, lorsqu'il sera à sa place du coin de l'épître.

38. Au *Nobis quoque peccatoribus*, il se frappe la poitrine, ensuite il rejoint les mains. Il répond au *Per omnia sæcula sæculorum*, au *Pater*, au *Pax Domini*. Il se frappe la poitrine trois fois à l'*Agnus Dei*, à moins que le Prêtre ne dise la Messe en noir.

39. Si quelqu'un doit communier, pendant que le Prêtre prend le précieux Sang, le Servant, à genoux, dit tout haut le *Confiteor*. Il met l'escabeau sur le marchepied de l'autel, s'il est nécessaire, pour ouvrir le tabernacle, et le retire un peu, mais non hors du marchepied, après que le Prêtre s'en est servi. Il répond *Amen* à *Misereatur* et à *Indulgentiam*, faisant le signe de la croix pendant que le Prêtre fait cette dernière prière. Il prend le chandelier ou le cierge qui est au côté de l'épître, pour accompagner le saint Sacrement, à moins que la communion ne se donne à l'autel même, à des Clercs. Il se place, pendant la communion, à la gauche du Prêtre, prenant bien garde de l'approcher de trop près et de laisser couler de la cire sur les vêtements sacrés. Après que le tabernacle est fermé, il reprend l'escabeau et le reporte à sa place ; puis il va de suite à la crédence prendre les burettes.

40. Si personne ne se présente pour la communion, le Servant se lève dès que le Prêtre commence à recueillir les parcelles avec le doigt sur la patène, et, sans saluer l'autel, il va directement à la crédence. Il prend les deux burettes par l'anse ou par le milieu, celle du vin de la main droite, celle de l'eau de la main gauche, et, se tournant du côté gauche, il monte jusque sur le

(1) Ce *Nota* n'est qu'un simple avis, qui peut être modifié selon les lieux et les circonstances.

degré le plus élevé du côté de l'épître, ou même jusque sur la plate-forme, si cela est nécessaire, pour verser commodément du vin lorsque le Prêtre lui présentera le calice. En arrivant au lieu où il doit s'arrêter, il fait la génuflexion, puis s'incline profondément jusqu'à ce que le Prêtre ait achevé de prendre le précieux Sang. Lorsque le Prêtre lui présente le calice, il verse du vin doucement jusqu'à ce que le Prêtre, en l'élevant un peu, lui fasse signe que cela suffit. Ensuite il se retire sur le degré le plus élevé. Et lorsque le Prêtre, tenant le calice par la coupe, vient à lui, il lui fait une inclination, et lui verse avec attention sur les doigts, au milieu du calice, d'abord du vin, ensuite de l'eau, jusqu'à ce que le Prêtre lui fasse signe, en élevant les doigts ou le calice. Il doit bien prendre garde de verser doucement, et non avec précipitation et étourderie, afin de ne rien répandre en dehors de la coupe du calice.

41. Le Servant, ayant fait une inclination retourne à la crédence par sa droite, place les burettes sur le plateau, (†) va au milieu de l'autel, s'arrête pour faire la génuflexion, monte directement vers le livre, le tire doucement un peu du côté de l'évangile, le prend des deux mains, et, se tournant par sa droite, il descend les degrés vers le milieu de l'autel, se tourne vers le tabernacle ou la croix, pour faire la génuflexion, monte à l'autel directement vers le côté de l'épître, où il place le livre ; puis, se tournant par sa gauche, il redescend devant le milieu de l'autel, fait la génuflexion, et va se mettre sur le dernier degré du côté de l'évangile.

42. Il répond au *Dominus vobiscum*, aux oraisons, à *Ite Missa est*, ou *Benedicamus Domino*, ou *Requiescant in pace*. Pendant la semaine de Pâques, le Prêtre ajoutant deux *Alleluia* à l'*Ite Missa est*, le Servant répond : *Deo gratias, alleluia, alleluia.*

43. Si le Prêtre, en quittant le livre, après les dernières oraisons, le laisse ouvert, c'est qu'il doit y lire le dernier Évangile. Alors le Servant le reporte du côté de l'épître au côté de l'évangile, en observant tout ce

(†) C'est alors qu'il éteint le cierge qu'il a dû allumer pour l'élévation (Bald.). Mais s'il y a eu communion, il l'éteint aussitôt qu'il est revenu d'accompagner le Prêtre à la Ste. Table.

qui a été dit plus haut sur le transport du livre d'un côté à l'autre. En ce cas, il se met à genoux au lieu où il se trouve pour la bénédiction du Prêtre, qu'il reçoit en s'inclinant et en faisant le signe de la croix, s'il a la main libre.

44. S'il n'a pas le livre à transporter, il reçoit la bénédiction sans quitter sa place. Il se lève aussitôt après, et, ayant répondu au dernier Évangile comme au premier, il fait les mêmes signes de croix sur son front, sur sa bouche et sur sa poitrine ; il passe au coin de l'épître, ayant soin de faire la génuflexion au tabernacle ou à la croix, et s'y tient debout, sur le pavé, tourné vers le Prêtre. A ces mots : *Et Verbum caro factum est*, il fait la génuflexion, et, à la fin de l'Évangile, il répond : *Deo gratias*.

45. Il va ensuite chercher la barrette au lieu où elle a été placée au commencement de la Messe, et, la tenant de la main droite, la gauche appuyée sur la poitrine, il vient modestement vers le milieu de l'autel, au bas des degrés, et se place un peu du côté de l'épître, pour attendre que le Prêtre descende de l'autel. Il fait la génuflexion à un genou, ou même à deux genoux, si le saint Sacrement était exposé, en même temps que le Prêtre salue le saint Sacrement ou la croix par une génuflexion ou une inclination ; puis il présente avec respect la barrette au Prêtre. Cela fait, il retourne d'un pas grave à la sacristie, les mains jointes, et précédant le Célébrant. En arrivant à la sacristie, il salue, à droite du Prêtre, l'image de la sacristie en même temps que lui, puis il salue le Prêtre lui-même, et se retire (1).

46. En quittant le Prêtre à la sacristie, le Servant va d'abord éteindre les cierges,(†) puis il rapporte à la sacris-

(1) Dans quelques églises, le Servant aide au Prêtre à se déshabiller et à replacer les ornements ; mais, à moins que ce Servant ne soit un Clerc, nous pensons qu'il est plus convenable que le Prêtre fasse tout lui-même.

(†) Il éteint d'abord celui du côté de l'Epître et ensuite celui du côté de l'Evangile. S'il doit éteindre les cierges avant de quitter l'autel avec le Prêtre, (afin qu'ils restent allumés jusqu'à la fin de l'Evangile), il éteint d'abord celui du côté de l'Evangile, après avoir répondu *Deo gratias* ; et non avant, et ensuite celui du côté de l'Epître (Baldeschi).

2

tie le Missel (1). Il retourne à l'autel pour le couvrir de son tapis, et rapporte les burettes en revenant à la sacristie. Après voir mis chaque chose en ordre et à sa place, il se déshabille, salue le Prêtre avec grand respect, et sort de la sacristie dans l'église, où il prie quelques instants avant de se retirer.

ARTICLE V.

De ce qu'il faut observer lorsqu'il y a deux Servants.

47. Les deux Servants doivent bien s'accorder dans la manière de répondre, dans les saluts, les signes de croix et les autres choses qui leur sont communes.

48. Après qu'ils ont tout préparé à l'autel, ils se placent à la sacristie de chaque côté du Prêtre, saluent la croix en même temps que lui, et vont à l'autel marchant devant lui, les mains jointes.

49. En arrivant à l'autel, ils se rangent comme à la sacristie : celui qui est du côté par où vient le Prêtre, se retire un peu en arrière pour le laisser passer, celui qui est à droite, reçoit la barrette ; et tous deux font ensemble la génuflexion, pendant que le Prêtre fait le salut convenable au saint Sacrement ou à la croix.

50. Pour l'*Introïbo*, ils se mettent à genoux sur le pavé, vis-à-vis les deux coins de l'autel, et ils répondent ensemble au Célébrant, du même ton de voix, sans anticiper l'un sur l'autre. Lorsque le Prêtre monte à l'autel, ils relèvent un peu son aube, chacun de son côté.

51. Quand l'un d'eux doit transporter le Missel d'un côté à l'autre, ou aller à la crédence, ils ne vont point auparavant saluer au milieu de l'autel; mais seulement celui qui passe devant le milieu doit toujours faire une génuflexion.

53. Celui qui est du côté de l'épître peut présenter seul le vin et l'eau à mettre dans le calice ; mais, pour le *lavabo*, celui qui est du côté de l'évangile vient aussi, ayant soin de faire la génuflexion en passant devant le

(1) Dans quelques églises, le Servant rapporte le Missel en revenant de l'autel après la Messe, et de la même manière qu'il l'a porté en allant à l'autel. Mais il est difficile alors de présenter convenablement la barrette au Célébrant, ou de tenir décemment le Missel pendant cette action.

milieu de l'autel. Il prend le petit linge plié en même temps que l'autre Servant prend le plateau avec la burette d'eau, et ils vont tous deux ensemble au coin de l'épître donner à laver au Prêtre. Après l'avoir salué tous les deux ensemble, celui qui a la burette d'eau lui en verse sur les doigts, ayant soin de la recueillir sur le plateau, et l'autre lui présente le petit linge déplié. Ensuite, l'ayant salué comme auparavant, ils vont tout reporter à la crédence, et retournent chacun à sa place, celui qui passe devant le milieu de l'autel faisant la génuflexion.

54. Celui qui est du côté de l'épître sonne seul la clochette aux temps convenables.

55. Pour la consécration, ils font l'un et l'autre la génuflexion avant de monter derrière le Prêtre. A l'élévation, ils lèvent chacun de son côté l'extrémité de la chasuble. Quand l'élévation est finie, ils se lèvent, se tournent en face, et, après avoir fait en bas la génuflexion, ils se remettent à genoux à leurs places.

56. Après la communion, celui qui est du côté de l'épître donne seul le vin et l'eau pour les ablutions, l'autre transporte le livre au côté de l'épître. Pour tout le reste, ils pratiquent ce qu'on peut voir dans l'article précédent.

57. Après la Messe terminée, et avant de retourner à la sacristie, ils peuvent éteindre les cierges de l'autel (*Rubr.*, ibid., part. II, tit. XII, n. 6).

CHAPITRE II (1).

Règles générales pour la tenue des Ecclésiastiques au Chœur.

ARTICLE I.

De la manière de se rendre au Chœur.

1. Les Ecclésiastiques qui font partie du Chœur, revêtus de la soutane et du surplis, sortent de la sacristie deux à deux, et se mettent en marche sur deux lignes tellement rapprochées l'une de l'autre, que chacun d'eux touche presque celui qui marche à son côté. Ainsi ran-

(1) *Delle Messe cantate.* C'est dans l'Auteur la part. I du tome II, sous ce titre *Esposizione delle sacre Cerimonie nelle Messe, e Vespri solenni.*

gés, et chaque couple à égale distance de celui qui le précède ou le suit, ils s'avancent avec un maintien grave et d'un pas égal, la tête découverte et portant la barrette des deux mains au-dessous de la poitrine (1).

2. En arrivant au pied de l'autel, ils font la génuflexion à la croix (2), les deux qui vont ensemble ayant soin de bien s'accorder pour fléchir le genou et se relever en même temps, ce qu'ils exécutent lentement et posément : cela est essentiel pour l'uniformité et la beauté des cérémonies. Les deux premiers ayant ainsi fait la génuflexion, les deux qui viennent après eux la font de même et au même lieu : après le second couple, vient le troisième, et ainsi de suite. Il faut donc que les derniers arrivent plus lentement, afin de donner aux premiers le temps de faire la génuflexion sans précipitation. Les deux qui ont fait ensemble la génuflexion

(1) Quelques Cérémoniaux indiquent la manière suivante de porter la barrette. On la tient devant soi, les deux mains en dedans, et les deux pouces en dessus, le droit croisé sur le gauche. On la tient ainsi par l'un des angles, de sorte que par devant les quatre pointes représentent une croix placée verticalement. Cette manière est très bonne, et lorsqu'on marche avec une sorte de cérémonie, elle établit une régularité édifiante. Si la marche est processionnelle, les plus jeunes sont à la tête et les plus dignes viennent les derniers, et la marche est toujours processionnelle si le clergé fait cortége au Célébrant pour aller à l'autel. Mais si, selon les expressions du Cérémonial *non esset processio sacra*, les plus dignes seraient en tête et les plus jeunes les derniers. Ainsi, lorsque les Chanoines vont chercher l'Evêque, c'est le Prélat qui marche le premier (Lib. I, cap. V, n. 2 et 9).

(2) On suppose, comme on le voit, que le très-saint Sacrement n'est pas à l'autel, et néanmoins on prescrit une génuflexion. Cette disposition est conforme au Cérémonial des Evêques (lib. II, cap. XVIII, n. 3) : il excepte seulement les Chanoines, lesquels ne font qu'une inclination profonde tant à la croix de l'autel qu'à l'Evêque : *Regulariter quoties Canonici transeunt directe ante altare vel ante Episcopum, caput et humeros profunde inclinant ; Beneficiati autem et cæteri de Clero genuflectere debent transeundo tam ante altare quam ante Episcopum.* Nous ferons observer que, dans plusieurs églises, cette dernière génuflexion ne se fait qu'à demi. Dans d'autres églises, tous font simplement une inclination profonde à la manière des Chanoines, ce qui est contre le Cérémonial. Nous n'oserions pas dire que l'Evêque ne peut pas légitimer cette pratique en ce qui le concerne ; mais certainement tous doivent toujours faire la génuflexion au très-saint Sacrement, même lorsqu'il est renfermé dans le tabernacle, et l'usage contraire a été plusieurs fois déclaré abusif.

se tournent ensuite l'un vers l'autre et s'entre-saluent, puis s'en vont de chaque côté du chœur à leur place, où ils se tiennent tous debout (1).

ARTICLE II.

De la manière de se tenir au Chœur.

3. Au chœur, on doit être ou debout, ou assis, ou à genoux. Quand c'est le temps d'être debout, tous doivent être sur leurs pieds, et personne ne doit demeurer ni assis ni à genoux. On doit garder le même ensemble pour s'asseoir ou s'agenouiller, et observer ainsi une parfaite uniformité de positions.

Nota. Si l'élévation de quelques Messes basses avait lieu pendant l'Office, ceux qui sont au chœur ne se mettraient pas à genoux : ainsi l'a déclaré la S. Congrégation des Rites, le 5 mars 1667 (2). La même Congré-

(1) Nous pensons que l'Auteur a voulu dire qu'on se tient debout seulement jusqu'à ce que tout le monde soit à sa place ; car le Cérémonial des Evêques, et plusieurs décrets de la S. Congrégation des Rites, prescrivent positivement de se mettre à genoux lorsqu'on est arrivé à sa place : *Ipsi Canonici.... accedunt ad loca sua in Choro, ubi genuflectunt et permanent orantes* (*quandiu Episcopus orat*) (lib. I, cap. XVIII, n. 3). Mais si quelqu'un arrive, l'Office déjà commencé, il se met d'abord à genoux auprès de l'autel, puis se rend à sa place, après avoir salué le Chœur : *Absque eo ut aliquos salutet,... statim genuflectit versus altare, parumper orans* ; *mox surgit, et facit reverentiam profundam* (il s'agit d'un Chanoine) *altari et Episcopo* ; *deinde salutat.... alios, et vadit ad locum suum* (ibid n. 4). Par *alios* il faut entendre le Célébrant en premier lieu, s'il est en vue et à portée d'être salué. Ces dispositions ont été confirmées par décret de la S. Congrégation des Rites du 3 octobre 1699.

Si l'on ne fait pas d'entrée solennelle, et que chacun se rende au Chœur isolément, en arrivant on fait la révérence convenable à l'autel ; puis, lorsqu'on est à sa place, on se met à genoux quelques moments. Si quelqu'un arrive après que l'Office est commencé, il se conforme aux dispositions précitées du Cérémonial des Evêques, et, en arrivant à sa place, il prend aussitôt la position du Chœur.

(2) Voici le texte même du décret (S. R. C. declaravit) : *Non esse genuflectendum, ne sacra quibus assistunt per actum privatum interrumpantur* ; *sed, ad evitandum scandalum quod in populo et adstantibus causari posset ob non genuflexionem, esse omittendam pulsationem campanulæ in elevatione Sanctissimi in dictis Missis privatis.* On devra donc veiller à ce qu'en pareil cas ce dernier point soit fidèlement observé, et on ne laissera point sonner aux Messes privées pendant qu'un Office se fait au Chœur.

gation a récemment commandé d'obéir au Maître des cérémonies en tout ce qui regarde le culte divin (4 juin 1817) (1).

4. Dans les Messes chantées, on est debout depuis le moment où le Prêtre monte à l'autel, jusqu'à ce qu'il ait dit le *Kyrie* avec ses Ministres ; depuis le moment où il commence le *Gloria in excelsis*, jusqu'à ce qu'il soit assis ; pendant qu'il chante les oraisons ; pendant que le Diacre chante l'Evangile (et à la suite on reste debout jusqu'à ce que le Célébrant ait terminé le *Credo*); pendant que le Prêtre chante *Dominus vobiscum* et *Oremus* pour l'Offertoire ; pendant qu'on fait l'encensement du Chœur ; pendant que le Prêtre chante la Préface (et alors on reste dans cette position jusqu'à ce qu'il ait fini de dire le *Sanctus* avec ses Ministres) ; depuis l'élévation jusqu'à la communion inclusivement ; pendant la postcommunion, et depuis lors on est debout jusqu'à la fin de la Messe (2).

(1) Voici le texte du décret : *Capitulares omnes teneri obedire ceremoniarum Magistro in iis qaœ divinum cultum respiciunt, eumdemque in sui muneris exercitio esse Capitularium directorem, non famulum.*

(2) Nous avons à faire plusieurs observations sur cette position du Chœur :

1° Lorsqu'on est debout, quelquefois les deux côtés du chœur restent tournés vis-à-vis l'un de l'autre : ceux qui sont placés au côté de l'épître regardent ceux qui sont du côté de l'évangile et réciproquement ; c'est ce qu'on appelle être tourné en Chœur. D'autres fois on se tourne vers l'autel, vers le Célébrant, etc. Quoique, selon Bauldry, l'usage des Eglises détermine les moments où l'on doit se tourner vers l'autel, cependant, à raison d'un certain besoin de l'uniformité, nous voulons donner ici les pratiques qui nous paraissent les mieux fondées sur ce point. On se tourne vers l'autel quand le Prêtre entonne le *Gloria in excelsis Deo* et le *Credo*, quand il chante *Dominus vobiscum*, *Oremus*, les oraisons et la préface, à moins qu'alors on ne fasse l'encensement ; et pendant tout le temps qu'on est debout depuis la préface jusqu'à la communion, à moins qu'on ne chante au Chœur. A l'Evangile, on est tourné vers le Diacre qui le chante. A la bénédiction de la fin de la Messe, on se tourne vers le Prêtre ou l'Evêque qui la donne ; et quand c'est l'Evêque, tous se mettent à genoux, à l'exception des Chanoines. Dans les autres circonstances, lorsqu'on est debout, on demeure tourné en Chœur ; ce qui arrive : 1° du moment où le Prêtre monte à l'autel jusqu'à ce qu'il ait fini de dire le *Kyrie ;* 2° pendant qu'il récite à l'autel le *Gloria* et le *Credo* ; 3° pendant qu'on chante au Chœur le *Sanctus*, l'*Agnus Dei*,

5. Le Clergé doit être à genoux : depuis le commencement de la Messe jusqu'à ce que le Prêtre monte à l'autel ; pendant que le Diacre chante *Flectamus genua*, se relevant quand le Sous-Diacre dit *Levate ;* lorsque le Sous-Diacre chante dans l'Epître ces paroles : *In nomine Jesu omne genu flectatur*, jusqu'à *Infernorum* inclusivement ; au verset *Adjuva nos*, lorsqu'on le chante pendant le Carême ; au verset *Veni, sancte Spiritus*, de la Pentecôte ; quand on chante *Verbum caro factum est*, et l'*Incarnatus est* du *Credo*, aux Messes de Noël et de l'Annonciation de la bienheureuse Vierge Marie (si la fête de l'Annonciation est transférée, on ne se met à genoux que *in die translationis tantum* (*S. Congrég. des R.* 16 juin 1663) (1); depuis le *Sanctus* jusqu'à l'élévation (2); pendant la communion du Clergé, après que le Célébrant a dit *Indulgentiam* (S. C. R. 21 mars,

ou toute autre chose : 4° pendant tout le temps qu'on fait l'encensement du Chœur.

2° l'Auteur veut qu'au *Sanctus* on soit debout seulement jusqu'à ce qu'il soit entièrement récité à l'autel, et qu'on se lève aussitôt après l'élévation. Ces dispositions sont, en effet, en tout conformes au Cérémonial des Evêques. Aussi, en Italie, on ne donne pas de signe avec la clochette avant la consécration ni avant le *Pater*. En France, du moins dans quelques églises, un usage contraire est établi : on se met à genoux immédiatement avant la consécration et on se relève immédiatement avant le *Pater ;* dans ces deux circonstances, la clochette donne le signal. C'est à l'Ordinaire de chaque lieu d'examiner si l'on peut regarder cet usage comme une de ces pratiques *immémoriales* et *louables* que certaines églises peuvent conserver : " S. R. C. declaravit" : *Librum cæremonialem immemorabiles, et laudabiles consuetudines non tollere* (11 juin 1605).

(1) C'est-à-dire que, ces jours-là, tous, même ceux qui sont *parati*, même le Célébrant et ses Ministres, doivent se mettre à genoux ; car c'est une règle générale consacrée par le Cérémonial des Evêques (lib. II, cap. VIII, n. 53), qu'à toutes les Messes tous ceux qui ne sont pas en habits sacrés doivent se mettre à genoux au verset *Et incarnatus est ;* et ces dispositions regardent même ceux qui chantent et qui dirigent le Chœur, ainsi que la S. Congrégation des Rites l'a déclaré le 10 mars 1738. Lors donc qu'on chante *Et incarnatus est*, tous ceux du Chœur fléchissent les deux genoux, avec inclination de tête, et demeurent dans cette position de respect jusqu'à *Homo factus est* inclusivement (S. R. C., 23 mai 1846)

(2) Dans quelques églises, on ne se met à genoux qu'immédiatement avant la consécration, et on y reste jusqu'au signal donné avec la clochette avant le *Pater*. Nous avons donné les raisons de cette pratique dans une note précédente.

1711) (1). Aux Messes des féries de l'Avent, du Carême, des Quatre-Temps, des Vigiles, soit qu'on jeûne ou qu'on ne jeûne pas, aux Messes des morts, on se met en outre à genoux pendant les collectes, depuis le *Sanctus* jusqu'au *Pax Domini* inclusivement, et pendant les postcommunions. On excepte la veille de Pâques, celle de la Pentecôte, celle de Noël, et les Quatre-Temps de la Pentecôte (*Rubr.*, *Miss.*, part. II, tit. XVII, n. 3 et 5).

On est assis et couvert tout le temps qu'on n'est pas debout ou à genoux (2).

On doit se découvrir toutes les fois qu'il faut se lever (3) ; toutes les fois qu'on est salué par les Ministres

(1) Nous n'avons pas trouvé ce décret; mais en voici un du 11 mars 1684 : *Canonicos paratos semper tempore sacræ communionis generalis in genua provolutos mansisse.* Ces dispositions sont à plus forte raison applicables à ceux qui ne sont pas *parati.*

(2) On est donc assis : 1° depuis le moment où le Célébrant a fini de réciter le *Kyrie* avec ses Ministres, jusqu'à ce qu'il entonne le *Gloria in excelsis* ou chante *Dominus vobiscum ;* 2° pendant le chant du *Gloria* et du *Credo*, après que le Célébrant les a récités à l'autel, observant de ne s'asseoir qu'après que le Célébrant est assis lui-même, et de se lever à la fin lorsqu'il se lève lui-même ; 3° depuis le commencement de l'offertoire jusqu'à la préface, ou jusqu'à ce que le Diacre vienne au chœur faire l'encensement ; 4° depuis la communion jusqu'à *Dominus vobiscum* qui précède la postcommunion. Il faut avoir l'attention de ne s'asseoir qu'après la communion, et, s'il y a communion du Clergé ou des fidèles, seulement après que le saint ciboire est renfermé dans le tabernacle.

Relativement à ce qui est de s'asseoir, il se présente une difficulté assez sérieuse à raison des stalles des églises de France. Le Cérémonial romain suppose toujours des bancs. Dans les églises où l'on s'en sert, comme en Italie, rien n'est plus simple que de suivre ses prescriptions à la lettre. Mais en France, pour s'asseoir, faut-il que la stalle soit abaissée ? ou suffirait-il, lorsque le siége est relevé, de s'appuyer sur la *miséricorde ?* Dans beaucoup d'églises on n'abaisse le siége que pendant l'épître, et dans toutes les autres circonstances où l'on doit être assis, c'est seulement sur la *miséricorde* qu'on s'appuie. Cette manière d'appliquer les règles du Cérémonial a de graves inconvénients : 1° on ne voit pas sur quoi l'on se fonde pour distinguer deux manières de s'asseoir, et déterminer les moments où l'on adoptera l'une plutôt que l'autre ; 2° lorsqu'on est seulement appuyé sur la *miséricorde,* on n'est point véritablement assis, on est plutôt debout ; 3° il suit de là que la différence des positions n'est pas assez marquée. Nous croyons que, toutes les fois que l'on doit s'asseoir, il faut le faire sur le siége abaissé.

(3) En règle générale, on est couvert toutes les fois qu'on est assis, et seulement quand on est assis. On s'assied avant de se couvrir, et on se découvre avant de se lever.

sacrés de l'autel ou par quelques autres qui entrent au chœur ou qui en sortent, afin de leur rendre le salut (1), et enfin toutes les fois qu'il faut faire quelques inclinations. Dans toutes ces circonstances on se découvre en ôtant la barrette seulement. On doit aussi ôter sa calotte lorsqu'on est encensé. Ce point a été décidé par la S. Congrégation des Rites le 25 novembre 1665.

7. Pendant la Messe on doit s'incliner au *Gloria Patri* jusqu'à *Sicut erat* exclusivement, lorsqu'il est chanté par le Chœur ; au très saint nom de Jésus, à celui de Marie, à celui du Saint dont on fait l'Office ou bien mémoire, à celui du Souverain Pontife ; pendant le *Gloria in excelcis,* à ces paroles : *Adoramus te...... Gratias agimus tibi...... Jesu Christe...... Suscipe deprecationem nostram*; pendant le *Credo*, à celles-ci: *Jesum Christum........ Simul adoratur ;* pendant la préface, *Gratias agamus Domino Deo nostro.* Toutes ces inclinations sont de tête seulement. On s'incline profondément pour recevoir la bénédiction du Célébrant à la fin de la Messe.

8. Quand c'est le temps de chanter, tous doivent chanter, mais en s'accordant bien, sans élever ou baisser la voix les uns plus que les autres. Et lorsque quelqu'un ne peut pas accorder sa voix au ton du Chœur, il vaudrait mieux qu'il se tût que de détonner. On doit aussi prendre garde d'aller plus vite ou plus lentement que les autres, et faire en sorte de former avec eux un ensemble parfait, tant pour la prononciation des mots que pour la justesse de la note. Il faut donc écouter attentivement ceux avec qui l'on chante, afin de se tenir toujours d'accord avec eux.

☞ 9 Tout le Clergé fait le signe de la croix à la fin du *Gloria in excelsis*, lorsqu'on chante au Chœur les paroles *In Gloria Dei Patris*: à la fin du *Credo*, à celles *Et vitam venturi sæculi ;* et à la fin du *Sanctus* à *Benedictus qui venit*, etc. (S. Congr. des Rites, 3 octobre 1851).

(1) On rend le salut toujours aux Ministres sacrés de l'autel et à ceux qui sont d'un ordre supérieur ou d'un ordre égal (*Cærem. Ep.* lib. I, cap. XVIII, n. 5). L'Evêque lui-même répond au salut des Chanoines, en les bénissant, mais sans se découvrir. (*Déc. S. Congr. des R.*, 10 januar. 1604). Les Chanoines n'ont pas de salut à rendre à ceux d'un ordre inférieur qui salueraient en entrant au chœur (*Cærem. Ep.*, lib. I, cap. XVIII, n. 6).

10. Au mot *nobis* des trois *Agnus Dei,* tout le Clergé se frappe la poitrine (décret du même jour).

11. Quand le Sous-Diacre porte la paix au premier du Chœur, celui-ci lui fait d'abord une inclination de tête ; puis, mettant les mains sous les coudes du Sous-Diacre, en même temps que le Sous Diacre met les siennes sur les épaules de celui à qui il porte la paix (1), ils approchent mutuellement la joue gauche : le Sous-Diacre dit : *Pax tecum ;* celui qui reçoit la paix répond : *Et cum spiritu tuo,* fait de nouveau une inclination au Sous-Diacre, puis, se tournant vers son voisin, il lui donne la paix de la même manière qu'il l'a reçue ; cet autre la donne également à son tour à un troisième, etc.

12. Ceux qui sont au chœur doivent toujours s'y tenir dans le silence, avec modestie et recueillement, se gardant bien de tout ce qui pourrait marquer de la légèreté ou quelque défaut de respect, comme il arriverait si on lisait des lettres, si l'on causait ensemble, si l'on s'offrait du tabac l'un à l'autre (2), si l'on avait les yeux peu retenus et qu'on les tournât de tous côtés, si l'on se croisait les jambes, si l'on se tenait couché sur son siége, etc. Puisque le Concile de Trente veut que tous les Ecclésiastiques montrent une gravité religieuse dans toutes leurs actions, même sur les places publiques

(1) Il y a exception quand il s'agit d'un Prélat : celui qui lui donne la paix ne met point les mains sur ses épaules.

(2) Urbain VIII (*Bull.* Cum Ecclesia, 30 januar, 1641) a interdit tout usage du tabac dans les églises du diocèse de Séville ; il l'a même défendu sous peine d'excommunication *ipso facto* aux Prêtres de ce diocèse lorsqu'ils célèbrent le saint Sacrifice. Deux Conciles tenus, l'un à Lima et l'autre à Mexico, et qui ont été tous deux approuvés à Rome, ont défendu très-sévèrement d'en prendre avant la Messe. Il faut avouer que ces sévères prohibitions n'ont pas été faites seulement à cause des inconvénients qu'offre en lui-même l'usage du tabac, mais encore à raison de ce qu'avait d'odieux et de choquant une pratique qui était surtout celle des soldats ou de gens trop peu honorables. Aujourd'hui ces raisons n'ont plus la même force, et les ordonnances en question ne font pas loi pour nous ; néanmoins il est bon de se les rappeler pour régler sagement sa conduite sur ce point. On doit au moins sentir combien il serait inconvenant que le tabac devînt un lien de politesse frivole et mondaine, dans un temps et un lieu où l'on parle à Dieu au nom de l'église, et où l'on doit éviter avec le plus grand soin tout ce qui peut distraire de ce grave et sérieux exercice, et présenter aux fidèles un sujet de mauvaise édification.

et dans les rues, *Nil nisi grave, moderatum, ac religione plenum præ se ferant*, ils doivent comprendre combien ces recommandations leur sont plus applicables quand ils sont au chœur pour le service actuel et direct de la divine Majesté.

ARTICLE III.

Dispositions intérieures pour bien assister au Chœur.

13. *Intention pure.* Il faut apporter au chœur l'intention droite de faire cet acte de religion uniquement pour la gloire de Dieu, sans intérêt personnel, sans vaine complaisance. On ferait preuve d'être mû par ces indignes motifs, si l'on venait au chœur volontiers quand il y a quelque émolument, et qu'on s'en absentât facilement lorsqu'il n'y en a pas ; si l'on faisait bien son Office lorsqu'on est vu des hommes, et qu'on le fît d'une manière défectueuse lorsqu'on n'en est pas observé.

14. *Prévoyance de ce qu'on doit faire.* Elle est nécessaire pour prévenir les inadvertances qui donnent lieu à beaucoup de fautes. Avant donc d'aller au chœur, il faut prévoir à l'avance son Office, lire les instructions qui le concernent, ou se les remettre à l'esprit par un instant de recueillement sérieux, et même dans le chœur, lorsqu'on n'est pas occupé, lorsqu'on est assis, par exemple, se dire : *Après ceci j'aurai à faire cela, et cela se fait de telle et telle manière.* Par ce moyen, rien ne sera imprévu, et toutes choses se feront bien.

15. *Attention.* Il faut avoir l'esprit sérieusement appliqué à ce qui se fait, et ne pas s'occuper de pensées étrangères, qui, même en les supposant bonnes de leur nature, en cette circonstance ne viennent pas de Dieu, mais d'un principe mauvais, puisqu'elles tendent à nous distraire du bien qui doit se faire actuellement. Ce qui vient bien en aide pour maintenir cette attention, c'est la présence de Dieu et le soin d'accompagner de l'esprit ce qui se dit ou ce qui se fait, en tâchant de comprendre le sens des paroles et de conformer les affections de son cœur aux sentiments qu'expriment les paroles, conformément au bel enseignement que nous donne saint Augustin dans sa glose sur le psaume 10 : *Si orat psal-*

mus, orate ; et si gemit, gemite ; et si timet, timete. Omnia enim, quæ hic conscripta sunt, speculum nostrum sunt. Et ce que saint Augustin nous dit qu'il faut faire en chantant les psaumes, nous devons le pratiquer dans tout ce que l'on récite ou ce que l'on chante, soit à la Messe, soit en tout autre Office.

16. *Dévotion.* Elle a pour effet de nous donner le goût intérieur des saints exercices de la religion : ils en manquent certainement, ceux qui s'en acquittent négligemment et avec ennui ; c'est sur eux que tombe cet anathème de Dieu : *Maledictus homo qui facit opus Dei fraudulenter.*

ARTICLE IV.

De l'Ordre qu'il faut garder pour la sainte Communion.

17. Après que la paix est distribuée à tous ceux du Chœur, ceux qui doivent communier, laissant leur barrette, s'en vont au milieu, deux à deux, les mains jointes, se mettent à genoux, s'inclinent pendant le *Confiteor*, se frappent la poitrine, etc. Les Ministres sacrés, *parati*, qui assistent le Célébrant, se présentent les premiers à la communion, ainsi que les autres Prêtres, s'il y en a (1). Ceux-ci portent l'étole de la couleur du jour ; et s'ils sont Prélats, ils la portent sur la mozette ou la *manteletta ;* ensuite viennent les Acolytes (2). En même temps que ceux-ci descendent des deux côtés de l'autel, les deux Clercs qui doivent communier immédiatement après eux montent aussitôt au milieu d'eux, ayant auparavant fait la génuflexion *in plano ;* et quand

(1) L'Auteur suppose que les Ministres sacrés sont Prêtres, puisqu'il ajoute *: ainsi que les autres Prêtres ;* mais lors même qu'ils ne seraient pas revêtus de ce caractère, nous croyons qu'ils devraient encore recevoir la communion les premiers, *ratione paramentorum* (16 mars 1700).

(2) Sous cette dénomination, on comprend tous les Clercs qui servent à l'autel. On veut qu'ils reçoivent la communion avant ceux du Chœur. Un décret de la S. Congrégation des Rites, quoique donné pour des circonstances particulières, semble, en effet, prescrire cette pratique : *In casu prædicto Ministrum Sacrificii, non ratione præeminentiæ, sed ministerii præferendum esse cæteris quamvis dignioribus* (die 3 jul.1658). Les chapiers, toutefois, feraient exception, et recevraient la communion avant les Ministres *non parati.*

ils sont descendus, ils font de même la génuflexion très posément, en ligne droite avec les deux qui suivent, ceux-ci toujours au milieu, et ceux qui suivent font de même (1). Tous reçoivent la communion sur le bord du marchepied. Après, chacun s'en retourne à sa place du chœur, où, tout en arrivant, il prend la position du reste du Clergé.

Les laïques, s'il y en a pour la communion, la recevront à genoux à la balustrade du chœur, ou sur le pavé au pied de l'autel ; et, en ce dernier cas, on descend sur le dernier degré pour la leur donner : ce que l'on fait en commençant toujours par le côté de l'épître.

18. On observe le même ordre lorsqu'on va recevoir les cierges bénits, les cendres, les rameaux, baiser les saintes reliques, et en autres circonstances semblables : alors chacun porte à la main sa barrette, et personne ne garde de calotte sur la tête ; on baise d'abord le cierge ou le rameau bénit, ensuite la main de celui qui le donne.

ARTICLE V.

De la Sortie du Chœur

19. Personne ne doit sortir du chœur sans nécessité ; et, lorsqu'elle se rencontre, celui qui en sort se rend d'abord au milieu, où il fait la génuflexion ; puis il salue

(1) Il est important de bien comprendre cette cérémonie, pour ne pas trop prolonger la communion du Clergé lorsqu'il est nombreux. Aussitôt donc que deux Clercs ont communié et qu'ils se lèvent pour descendre, les deux premiers arrivés au bas de l'autel, et qui doivent déjà avoir fait la génuflexion, montent au milieu d'eux et prennent leurs places tout de suite, tandis que les deux qui suivent s'approchent de l'autel et font la génuflexion en même temps que ceux qui descendent. Ainsi on fait la génuflexion quatre à quatre, en même temps que deux reçoivent la communion, ce qui fait que le Célébrant la distribue sans interruption. L'Auteur ne dit pas à quel moment ceux qui se présentent à la communion se lèvent, puisqu'ils sont tous à genoux et inclinés pendant le *Confiteor*. Le texte semble indiquer qu'ils se lèvent deux à deux, au fur et à mesure que cela devient nécessaire pour se présenter au pied de l'autel et y faire la génuflexion avec les deux qui en descendent après avoir communié. Cependant, pour plus de facilité et d'uniformité, nous pensons que le Cérémoniaire peut faire lever tout le monde en même temps. Il le faut même pour qu'il n'y ait pas d'interruption.

le Chœur, d'abord du côté de l'évangile, et ensuite du côté de l'épître, à moins que le Célébrant ne soit du côté de l'épître ; car alors on devrait commencer par saluer ce côté, et finir par celui de l'évangile (1). De même, celui qui entrerait, l'Office étant commencé, après s'être mis à genoux et avoir fait une petite prière, devrait faire la génuflexion et saluer le chœur, comme nous venons de le dire (2).

Nota. Il y a des moments de la messe où l'on ne doit ni entrer au Chœur ni en sortir, savoir : depuis le commencement de la Messe, jusqu'à ce que le Prêtre monte à l'autel ; pendant qu'on chante les oraisons, le *Gloria Patri,* les versets, *Et incarnatus est..... Veni, sancte Spiritus..... Adjuva nos.* Si quelqu'un se trouvait alors au milieu du Chœur, il devrait s'arrêter et se mettre à genoux ou se tenir debout, en même position que le Chœur; si c'est au commencement de la Messe, il doit rester à genoux jusqu'à ce que le Prêtre monte à l'autel.

20. Lorsque l'Office est terminé, les Acolytes étant sortis du Chœur, les deux qui occupent la dernière

(1) L'ordre à suivre, dans le salut qu'il faut faire en sortant du chœur comme en y entrant, dépend de la disposition du chœur et des règles établies relativement à celui des deux côtés qui doit être considéré comme le plus digne et salué le premier. Dans les églises paroissiales, on regarde comme le côté le plus digne celui où est placé le Curé. Dans beaucoup de cathédrales et de collégiales, c'est le côté du Chanoine de semaine ; et alors, en règle générale, chacun des côtés est alternativement le premier. Un grand nombre de décrets de la S. Congrégation des Rites ont approuvé et comme consacré cette disposition. Dans les lieux où elle est adoptée, il est bon d'avoir ce qu'on appelle la *Table du Chorus :* c'est une inscription de ce mot CHORUS, que l'on place chaque semaine au côté qui est régardé comme le premier. C'est de ce côté que l'on fait d'abord les saluts, les encensements, etc. Quant à ce que dit l'Auteur, que, lorsqu'on sort du chœur, il faut d'abord aller au milieu et faire la génuflexion, cela dépend encore des dispositions des lieux : si, par exemple, on doit venir à l'autel, passer devant ou auprès, on salue le chœur seulement lorsqu'on est descendu de sa stalle, et on réserve la révérence convenable à l'autel pour le moment où on s'en approchera. Mais si le chœur était partout disposé conformément aux règles du Cérémonial des Evêques, et comme nous le dirons plus tard, la plupart des difficultés relatives aux saluts disparaîtraient.

(2) Il arrive quelquefois qu'à raison de la disposition des lieux, on doit saluer le Chœur avant l'Autel (*Cœrem. Ep.* lib. I, cap. XVIII, n. 13).

place, l'un du côté de l'évangile, l'autre du côté de l'épître, s'en vont aussitôt directement se rejoindre au milieu, font la génuflexion au même endroit, et, s'étant retournés, se mettent à la suite des Acolytes ; tous les autres font de même successivement, et l'on s'en retourne à la sacristie comme l'on est venu (1). En arrivant, ils se partagent, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, et forment ainsi comme une aile de chaque côté. Lorsque le Célébrant est arrivé, il les salue tous d'une inclination de tête, à laquelle chacun répond par une autre salutation ; ensuite tous quittent leurs habits de chœur avec modestie et gravité, et en silence.

☞ ARTICLE VI SUPPLÉMENTAIRE.

Des Chantres et des Chapiers.

21. C'est un très grand abus dans beaucoup d'églises de revêtir de chapes des chantres laïques. Le *Cérémonial* suppose toujours que les Chapiers sont ecclésiastiques. Aucune Rubrique ne prescrit la chape, si ce n'est pour l'Officiant, le Prêtre-assistant, et quelques Officiers sacrés, comme le Prêtre-assistant. Le *Cérémonial des Evêques* concède cet habillement aux Dignitaires, Chanoines, etc. Il vaudrait donc beaucoup mieux célébrer l'Office divin sans Chapiers, que de profaner en quelque sorte un vêtement essentiellement ecclésiastique, en le faisant porter à des hommes qui n'ont pas le droit de s'en revêtir, et dont la conduite et la tenue constrastent trop souvent avec les fonctions saintes qu'on leur fait remplir sous un habit sacré. C'est, un préjugé de croire que les Offices sont plus majestueux, parce qu'on s'est procuré par ce moyen des chapes au milieu du chœur.Et lors même que cet appareil extérieur produirait, sous ce rapport, l'effet qu'on prétend, avant tout, il faut garder les règles de l'Eglise,

(1) De même qu'on peut entrer au chœur isolément et sans cérémonie avant l'arrivée du Célébrant et des Ministres sacrés, ainsi on peut en sortir de la même manière après qu'ils ont quitté l'autel, et sont eux-mêmes sortis. Alors on a seulement soin, en quittant le chœur, de faire à l'autel la révérence convenable.

qui jamais n'ont supposé un pareil usage, ou plutôt un semblable abus de la chape.

22. A Rome, il n'y a pas, comme dans la plupart des églises de France, des Chapiers pour la Messe (1), même solennelle, mais seulement pour les Vêpres. Le Cérémonial des Evêques, après avoir parlé du Célébrant, du Diacre et du Sous-Diacre, ajoute expressément : *Nec alii præter ipsos erunt parati* (lib. I, cap. XV, n. 13). Cependant nous n'oserions pas dire que l'usage bien établi de revêtir de chapes des Ecclésiastiques pour chanter la Messe est entièrement réprouvé ; on pourrait peut-être même s'appuyer d'un décret de la S. Congrégation des Rites du 13 mars 1700, pour soutenir qu'il est implicitement toléré ; mais nous sommes en droit d'affirmer qu'ils ne doivent point se promener, et ne peuvent annoncer au Célébrant le *Gloria* ni le *Credo*, d'après une déclaration de la dite Congrégation, du 31 juillet 1663.

23. Les Chapiers doivent être aspergés et encensés et recevoir la paix après tous les Chanoines, mais avant le reste du Clergé (†). Ainsi l'a décidé la sainte Congrégation des Rites, le 30 août 1662. Mais ils sont encensés, comme les Chanoines, de deux coups, et, dans les processions ou autres cérémonies, ils ont le pas même sur les Chanoines, à moins que ceux-ci ne soient également revêtus de chapes (*Décr. de la S. Congrég. des Rites*, 13 mars 1700).

24. Si les chapiers, ainsi que cela est convenable quand il n'y a pas de raison pour agir autrement, viennent au chœur avec les Officiers sacrés, ils précèdent immédiatement le Sous-Diacre. En arrivant, ils font la génuflexion, puis saluent les Officiers sacrés, ou s'entre-saluent s'ils sont seuls, et se rendent à leurs places, chacun par son côté, après toutefois avoir salué le Chœur en lieu convenable, selon la disposition des églises (2).

(1) La S. Congrégation, récemment consultée sur la question des Chapiers à la Messe, a répondu *non esse in usu* (3 octobre 1851).

(†) Si les Chapiers étaient Chanoines, ils seraient aspergés et encensés, et recevraient la paix avant les autres Chanoines.

(2) Il est à remarquer que, lorsque des Chapiers ou d'autres, mar-

25. Lorsque le Célébrant commence la Messe, les Chantres, ayant fait le signe de la croix, entonnent l'introït, après lequel ils chantent la moitié du verset du psaume, le *Gloria Patri*, etc., et reprennent le commencement de l'introït. Ils commencent le *Kyrie*, le graduel, l'*Alleluia* ou le trait, l'Offertoire, le *Sanctus*, le *Benedictus* (1), l'*Agnus Dei*, la communion. Ils continuent aussi le *Gloria in excelsis*, par ces paroles, *Et in terra*, etc., et le *Credo* par celles-ci, *Patrem omnipotentem* (2).

26. Les Chantres gardent, en général, la même position que le Chœur ; seulement ils sont debout lors même que le Chœur serait assis, toutes les fois qu'ils chantent seuls quelques morceaux. Ils se mettent à genoux comme le Chœur à l'*Incarnatus est* du *Credo*, et à la bénédiction de l'Évêque, s'ils ne sont pas Chanoines.

27. Quand ils doivent quitter le chœur, avant de sortir de leurs places, ils saluent de part et d'autre chaque côté, et s'entre-saluent en dernier lieu.

chant ensemble, doivent saluer, par exemple, l'autel ou le Chœur, et se séparer ensuite, ils saluent d'abord soit l'autel, soit le Chœur, et s'entre-saluent ensuite avant de se séparer.

(1) Le *Cérémonial des Evêques* (lib. I, cap. VIII, n. 70 et 71) dit en principe général qu'on chante le *Benedictus* après l'élévation. On avait pu croire ce principe modifié par la S. Congrégation des Rites. A cette question : *An in elevatione SS. Sacramenti in Missis solemnibus cani possit Tantum ergo*, etc., *vel aliqua antiphona tanti Sacramenti propria*, la S. Congrégation à répondu : *Affirmative et amplius* (14 april. 1753). Cependant plus tard on adressa la question suivante à la même Congrégation : " Ubi cantus chori non producitur usque ad " elevationem hostiæ, *Benedictus qui venit* cantarine debet post Eleva- " tionem, an immediate post primum *Hosanna in excelsis*." Et voici la réponse : " Cantari debet post Elevationem (12 novembre 1831)."

(2) Dans les Messes où l'on touche de l'organe, les Chantres suivront les usages des lieux pour ce qui leur reste alors à chanter. Mais aussi on ne devra pas perdre de vue cette prescription du Cérémonial des Evêques (lib. I, cap, XVIII, n. 7) : *Advertendum erit ut, quandocumque per organum figuratur aliquid cantari seu responderi.. ab aliquo de Choro intelligibili voce pronuncietur id quod ab organo respondendum est. Et laudabile esset ut aliquis cantor conjunctim cum organo voce clara idem cantaret.* Les Chantres qui seraient chargés de lire les paroles en même temps que l'orgue touche, tout en prenant un ton très-modéré, le feraient de manière à être entendus du Chœur et auraient soin d'éviter d'être en désaccord avec l'instrument.

CHAPITRE III.

De la Messe solennelle avec Diacre et Sous-Diacre.

De l'Aspersion de l'Eau bénite (1).

1. L'aspersion de l'eau bénite se fait tous les dimanches, ainsi que le prescrivent le *Missel* et le *Cérémonial des Evêques* : il n'y a d'exception que quand l'Evêque doit célébrer la messe solennelle (*Cœr. Ep.*, lib. II, cap. XXXI, n. 4).

2. Comme le Prêtre qui fait cette aspersion est celui qui doit célébrer la Messe (*Rubr. Miss., de Bened.*), on prépare au coin de l'épître, sur la banquette du Célébrant, le manipule et la chasuble du jour, et aussi les manipules du Diacre et du Sous-Diacre, afin que les Officiers sacrés puissent, après que l'aspersion sera terminée, achever de s'habiller sans revenir à la sacristie.

3. Le Diacre et le Sous-Diacre se revêtent à la sacristie de leurs ornements de la couleur du jour, à l'exception du manipule ; le Célébrant, aidé par eux, se revêt aussi des ornements sacrés. Il prend l'amict, l'aube, la ceinture, l'étole croisée sur la poitrine, et la chape de la couleur du jour (*Caer, Ep., ib*, n. 3).

4. Ils se placent à la sacristie ainsi qu'il suit : le Célébrant au milieu, le Diacre à sa droite, et le Sous-Diacre à sa gauche ; les Acolytes, avec leurs chandeliers, un peu derrière, le premier du côté du Diacre, le second du côté du Sous-Diacre ; l'Acolyte portant le bénitier avec l'aspersoir, à la gauche du premier Acolyte : c'est naturellement le Thuriféraire qui remplit cet office. Quant au Cérémoniaire, on ne lui assigne pas de place, attendu qu'il se met là où sa présence peut être utile ; mais, lorsqu'il n'est pas occupé, il est convenablement placé à la droite du Diacre.

(1) La bénédiction de l'eau se fait à la sacristie, ainsi qu'il est porté dans le Missel, par un Prêtre revêtu d'un surplis ou d'une aube, et d'une étole par-dessus. S'il est revêtu d'une aube, l'étole doit être croisée devant sa poitrine : c'est une règle générale pour les simples Prêtres toutes les fois qu'ils portent l'étole par-dessus l'aube. L'eau bénite peut se faire aussi dans l'église, aux termes du Rituel romain, *In Ecclesia vel in Sacristia.*

5. Aprés avoir tous ensemble fait, la tête découverte, la révérence à la croix ou à l'image de la sacristie, les Ministres sacrés saluent le Célébrant, qui répond à ce salut en inclinant la tête, d'abord vers le côté droit puis vers le côté gauche. Ensuite le Célébrant, le Diacre et le Sous-Diacre se couvrent, et tous vont à l'autel dans l'ordre qui suit : l'Acolyte portant le bénitier avec l'aspersoir marche le premier ; après lui viennent les Acolytes portant leurs chandeliers avec des cierges allumés ; et enfin le Célébrant, les mains jointes devant la poitrine, entre le Diacre et le Sous-Diacre, qui relèvent le devant de sa chape, le premier de la main gauche, et le second de la main droite, l'autre main appuyée sur la poitrine (*Caer. Ep.*, lib. I, cap. XV, n. 14, et lib. II, cap. XXXI, n. 3).

6. En arrivant, ils saluent le Chœur, s'il est devant l'autel, ou s'ils y passent ; et lorsqu'ils sont auprès de l'autel, ils se placent au bas des degrés de la même manière qu'à la sacristie ; les Officiers sacrés donnent leurs barrettes au Cérémoniaire, et tous font la génuflexion *in plano*, à l'exception du Célébrant, qui ne fait qu'une inclination profonde, si le saint Sacrement n'est pas dans le tabernacle. Ensuite le Cérémoniaire porte les barrettes sur la banquette. Les Acolytes vont à la crédence. Le Célébrant, avec le Diacre et le Sous-Diacre, se met à genoux sur le dernier degré. Le Porte-Bénitier s'approche à la droite du Diacre.

7. Le Diacre, ayant reçu l'aspersoir, le présente au Célébrant, en baisant l'aspersoir d'abord, ensuite la main du Prêtre, qui, entonnant *Asperges me* ou *Vidi aquam*, selon le temps, asperge l'autel par trois fois (*Caer. Ep.*, lib. II, cap. XXXI, n. 3), d'abord au millieu, puis au côté de l'évangile, et enfin au côté de l'épître. Mais si le saint Sacrement était exposé, le Diacre présenterait l'aspersoir sans aucun baiser, et le Célébrant n'aspergerait pas l'autel.

8. Le Célebrant, étant encore à genoux, s'asperge lui-même, puis, s'étant levé, il asperge le Diacre et le Sous-Diacre (*Rubr. Miss. in Benedict. aquæ*), qui sont restés à genoux sur le degré ; puis le Diacre reprend

l'aspersoir avec les baisers ordinaires, et le remet à l'Acolyte portant le bénitier.

9. On va ensuite faire l'aspersion du Chœur, après avoir fait à l'autel la révérence convenable, c'est-à-dire les Ministres toujours la génuflexion, et le Célébrant seulement l'inclination profonde, à moins que le saint Sacrement ne soit dans le tabernacle. En allant au chœur, le Porte-Bénitier marche le premier, et le Célébrant entre le Diacre et le Sous-Diacre, qui portent sa chape. Après qu'ils ont salué le Chœur, le Diacre présente de nouveau, de la même manière que la première fois, l'aspersoir au Célébrant, qui procède à l'aspersion dans l'ordre qui suit, disant avec ses Ministres *submissa voce* le psaume *Miserere* (*Rubr. Miss.*) en même temps que le Chœur chante.

10. Il asperge d'abord, en particulier, d'un coup chacun les Chanoines, ensuite le reste du Clergé, à commencer par le côté qui est le premier, selon l'usage des lieux : enfin il fait l'aspersion du peuple. Dans les églises paroissiales, le Curé seul est aspergé en particulier (du Molin, *de l'Eau bénite*, n. 11).

11. Après avoir fait l'aspersion du Chœur, le Célébrant va faire celle du peuple (*Rubr. Miss.*). Il remet ensuite l'aspersoir au Diacre, qui le reçoit avec les baisers ordinaires et le rend à l'Acolyte. Puis, ayant salué le Chœur, ils retournent à l'autel, et font en arrivant la révérence convenable. Ensuite, le Diacre présente de nouveau l'aspersoir au Célébrant, qui asperge les Acolytes et les autres Clercs qui seraient au service de l'autel.

12. L'aspersion étant ainsi entièrement terminée, le Célébrant devant l'autel dit, les mains jointes, le verset *Ostende*, etc., ceux qui suivent, et l'oraison (*Rubr. Miss.*) sur le livre que le Diacre et le Sous-Diacre, placés à ses côtés, soutiennent devant lui.

13. Les Officiers sacrés, ayant ensuite fait à l'autel la révérence convenable, vont à la banquette, où le Célébrant quitte la chape et prend le manipule et la chasuble, aidé par ses Ministres, qui prennent aussi leurs manipules (*Caer. Ep.*, lib. I, cap. XV, n. 14, et lib. II,

cap. XXI, n. 3). Ils reviennent aussitôt à l'autel pour commencer la Messe.

14. Lorsque l'Évêque, dans son diocèse, est présent à l'aspersion de l'eau, voici ce que l'on doit observer: 1° après l'aspersion de l'autel, le Célébrant ne s'asperge pas ; mais, laissant ses Ministres au pied de l'autel, accompagné seulement du Cérémoniaire et de celui qui porte le bénitier,il va au lieu où est l'Évêque. Après lui avoir fait une profonde inclination, il lui présente l'aspersoir avec les baisers ordinaires. Le Prélat, s'étant donné de l'eau bénite, asperge le Célébrant et ses propres assistants, et rend au Célébrant l'aspersoir, que celui-ci reçoit en baisant d'abord la main, puis l'aspersoir ; ensuite, il fait à l'Évêque une inclination profonde, rend l'aspersoir à l'Acolyte, et retourne devant le milieu de l'autel, où, après la révérence convenable à la croix ou au saint Sacrement, il asperge le Diacre, puis le Sous-Diacre ; 2° il fait le reste de l'aspersion à l'ordinaire, mais accompagné seulement du Cérémoniaire et du Porte-Bénitier, et non point des Ministres sacrés, qui l'attendent au pied de l'autel (*Caer. Ep.*, lib. II, cap. XXXI, n. 3).

CHAPITRE IV.

De l'Office du Thuriféraire (1).

1. Le Thuriféraire se trouve à la sacristie un quart d'heure avant la Messe, se revêt d'un surplis, et au défaut des Acolytes, il aide les Ministres à s'habiller.

2. Au commencement de la Messe, il prépare du feu dans l'encensoir (2). Quand le Prêtre monte à l'autel, il

(1) Si l'on doit faire l'aspersion de l'eau bénite, le Thuriféraire, pour son Office en cette circonstance, consultera le chapitre précédent.

(2) Si l'on devait se rendre à l'autel processionnellement, le Clergé précédé de la croix, le Thuriféraire tiendrait son encensoir prêt, et ferait bénir l'encens auparavant ; car il doit marcher le premier avec son encensoir fumant, et précéder immédiatement la croix (*Cérémon. des Evêq.* lib. II, cap. VIII, n. 24).

s'approche, monte sur le marchepied au coin de l'épître, donne la navette au Cérémoniaire, et fait mettre l'encens dans l'encensoir; après que l'encens est mis et bénit, il laisse tomber le couvercle, donne l'encensoir au Diacre, reprend la navette dans sa main gauche, et descend *in planum* la droite appuyée sur la poitrine (1).

3. Il se tient près du Diacre (2), pendant que celui-ci encense le Célébrant, auquel il fait une inclination avant et après l'encensement. Il reprend l'encensoir de la main droite, et le reporte à sa place, en faisant la génuflexion, s'il passe devant l'autel, et si le saint Sacrement est présent (3); puis il retourne au chœur (4).

4. Après que toutes les oraisons sont chantées, il va préparer son encensoir: et aussitôt que le Célébrant a fini de lire l'évangile, à moins qu'il n'y ait un long trait à chanter, il s'approche de l'autel pour faire mettre l'en-

Le Thuriféraire, en arrivant à l'autel, après avoir fait les révérences convenables, va, s'il a l'encensoir, se placer vis-à-vis du coin de l'épître, au bas des degrés, sur le pavé. Mais lorsqu'il n'a pas l'encensoir, l'Auteur suppose qu'il est à sa place du chœur. En France, il est généralement d'usage qu'il se place alors à la crédence, où il se comporte comme les Acolytes. Et il nous semble qu'en effet le Thuriféraire peut-être regardé comme un troisième Acolyte. Il est même désigné comme Acolyte par le *Cérémonial des Evêques* (lib. I, cap. XXIII, n. 1 et 2, et alibi passim).

(1) Si le saint Sacrement est dans le tabernacle, le Thuriféraire fait d'abord une génuflexion avant de monter, et ensuite une seconde génuflexion avant de descendre. Il est bon de remarquer que, si l'Evêque est présent, c'est toujours lui qui bénit l'encens. Le Thuriféraire, au lieu de monter à l'autel, se rend donc, accompagné du Cérémoniaire, auprès du Prélat, devant lequel il se met à genoux en tenant l'encensoir ouvert, jusqu'à ce que l'Evêque ait béni l'encens. Il ne doit pas oublier les révérences convenables *in accessu et recessu.*

(2) A droite, un peu derrière lui, disent généralement les Cérémoniaux.

(3) On suppose que l'encensoir reste sur une crédence. Si on le reporte à la sacristie, comme cela se fait assez généralement en France, le Thuriféraire doit faire la génuflexion avant de quitter le sanctuaire.

(4) Assez généralement on assigne au Thuriféraire une place à la crédence, à gauche du second Acolyte ; ce qui le dispense de retourner au chœur.

cens (1). Après la bénédiction de l'encens, il prend l'encensoir de la main droite et la navette de la gauche, et, étant descendu sur le pavé, il va, en précédant les Acolytes, au milieu et en face de l'autel, à quelque distance des degrés, où il se place entre les dits Acolytes. Au signe du Cérémoniaire, il fait, en même temps que les Ministres sacrés, la génuflexion à l'autel et le salut au Chœur (2). Il s'en va ensuite pour l'évangile, de manière à se trouver placé à la gauche du Diacre, un peu derrière lui et en face du premier Acolyte.

5. Il donne en temps convenable l'encensoir au Cérémoniaire (3); et, lorsqu'il l'a repris, il soulève un peu le couvercle et agite légèrement l'encensoir pour que le feu ne s'éteigne pas: car il doit servir pour l'encensement du Célébrant.

6. Lorsque l'évangile est chanté, il s'approche du Diacre, lui remet l'encensoir, et fait avec lui les révérences convenables avant et après l'encensement du Célébrant. Ayant repris l'encensoir, il fait la génuflexion à l'autel avant de le reporter en son lieu et de retourner à sa place: cette génuflexion se fait derrière le Sous-Diacre ; et, si on dit le *Credo*, le Thuriféraire s'arrête au même lieu, et s'incline au mot *Deum*. Si l'on ne dit pas le *Credo*, le Thuriféraire, ayant fait la génuflexion à l'autel, va s'occuper de son encensoir, afin de le tenir prêt pour l'encensement des oblats et de l'autel.

7. Vers la fin du *Credo*, il va préparer son encensoir, et fait en sorte d'être prêt pour s'approcher de l'autel aussitôt après l'offrande du calice. Il fait mettre de l'encens de la manière ordinaire, reprend la navette, la pose sur la crédence (4), et se tient *in cornu epistolæ*, les

(1) Si le saint Sacrement est dans le Tabernacle, le Thuriféraire fait la génuflexion avant de monter, et une autre avant de descendre. Il fait de même dans toutes les circonstances analogues.

(2) On suppose le Chœur devant l'autel. Dans les instructions pour le Cérémoniaire (ch. IV. n. 14), on explique de quelle manière le Thuriféraire et les Ministres de l'autel se placent en cette circonstance.

(3) C'est au Cérémoniaire à le présenter au Diacre lorsque celui-ci doit encenser le livre.

(4) Dans les églises de France, le Thuriféraire a coutume de conserver la navette ; il ne la pose point sur la crédence, mais la tient constamment à la main toutes les fois qu'il a l'encensoir.

mains appuyées sur sa poitrine. Il assiste le Diacre quand celui-ci encense le Célébrant, le Chœur et le Sous-Diacre : pendant tout ce temps il l'accompagne, se tenant à sa gauche, un peu derrière lui, faisant les saluts et les génuflexions en même temps que lui ; il reprend ensuite l'encensoir, et, quand le Diacre est arrivé à sa place derrière le Célébrant, il l'encense de deux coups (1); puis il encense les Acolytes d'un coup chacun ; enfin (s'avançant à l'entrée du chœur), il encense le peuple de trois coups, dont le premier au milieu, le second à sa gauche et le troisième à sa droite : il a soin de faire toujours les saluts convenables avant et après, et les génuflexions devant l'autel quand il y passe. Cela fait il reporte l'encensoir en son lieu.

8. Il renouvelle le feu, et, un peu avant l'élévation (2), il s'approche de l'autel au côté de l'épître, à la droite du Cérémoniaire, lequel met de l'encens dans l'encensoir. Cela fait, le Thuriféraire se met à genoux *in plano*, et il encense le très saint Sacrement de trois coups au moment de l'élévation de la sainte hostie, avec une inclination profonde avant et après : il fait de même à l'élévation du calice (*Rubr.*, *Miss.*, part. II, tit. VIII, n. 8) (3). L'élévation finie, il s'en va reporter son encensoir en faisant auparavant la génuflexion, et, après l'avoir déposé en son lieu, il revient à l'autel.

9. Ici se termine l'office du Thuriféraire, à moins que les Acolytes ne restent avec leurs flambeaux jusqu'après la communion : car alors c'est lui qui, en temps convenable, délie et ôte le voile de dessus les épaules du Sous-Diacre, le plie et le porte sur la crédence (4).

(1) Cette expression rend assez bien la manière d'encenser telle qu'elle se pratique généralement en France. Si nous voulions exprimer celle des églises d'Italie, nous dirions plutôt qu'*il l'encense à deux fois* ou qu'*il lui présente à deux fois la fumée de l'encens.*

(2) S'il a porté l'encensoir à la sacristie, il en revient avec les Porte-flambeaux, les précédant ou marchant au milieu d'eux, s'ils ne sont que deux.

(3) Lorsque le Sous-Diacre ne tient pas la patène, comme aux Messes des morts, c'est lui qui doit encenser le saint Sacrement pendant l'une et l'autre élévation. Le Thuriféraire lui remet donc pour cela l'encensoir entre les mains immédiatement auparavant.

(4) Cela se fait après le *Dimitte nobis* du *Pater*, ainsi qu'il est expliqué chap. VI, n. 28. D'après le Cérémonial des Evêques, cet office

10. Après avoir reçu la paix de son voisin du Chœur ou du Cérémoniaire, selon le lieu où il est placé, il porte sur l'autel, au côté de l'évangile, le voile du calice, présente en temps convenable les burettes pour la purification du calice et l'ablution des doigts ; et, après avoir tout disposé sur la crédence, il retourne à sa place(1).

11. S'il y a communion du Clergé, le Thuriféraire, après avoir reçu la paix, prend la nappe de communion, passe de l'autre côté, et se met à genoux *in plano*. Après que le Prêtre a dit *Indulgentiam*, il monte, se met à genoux sur le bord du marchepied sur le côté de l'autel, étend et soutient la nappe conjointement avec le Cérémoniaire. Quand la communion est donnée, il descend, fait la génuflexion en même temps que le Cérémoniaire, et retourne à la crédence pour présenter les burettes, comme nous l'avons dit (2).

Nota I. Le Thuriféraire fait la génuflexion d'un genou, toutes les fois qu'il sort du Chœur ou qu'il y rentre, qu'il s'éloigne de l'autel ou qu'il s'en approche, et quand il va ou revient d'un côté à l'autre de l'autel.

Nota II. Quand il n'y a pas d'encens bénit dans l'encensoir, on tient toujours celui-ci de la main gauche ; mais quand il y a de l'encens, on le tient de la main droite. La navette se porte avec la main opposée.

d'ôter le voile de dessus les épaules du Sous-diacre n'est pas exclusivement réservé au Thuriféraire (lib. I, cap. X, n. 6); notre Auteur le lui assigne pour ne laisser lieu dans la pratique, à aucune indécision.

(1) On suppose dans tout ceci que les Acolytes sont occupés à tenir les flambeaux : autrement ce serait leurs fonctions.

(2) L'Auteur ne parle pas du retour du Thuriféraire à la sacristie après la Messe, parce qu'il le suppose au Chœur, et que dès lors il doit s'en retourner en son rang avec ceux du Chœur. Mais comme en France, assez généralement, il se place à la crédence, voici ce qu'il observe pour le départ. La Messe étant finie, il fait la génuflexion au bas des degrés de l'autel avec tous les Officiers, à la gauche du premier Acolyte ; et, ayant ensuite salué le Chœur avec eux, il marche le premier, les mains jointes, pour retourner à la sacristie, où il salue la croix et le Célébrant comme il a fait avant la Messe. Si le Clergé sort conjointement avec les Officiers, le Thuriféraire, en ce cas, fait la génuflexion au milieu des Acolytes, derrière les Officiers sacrés. Ces points sont tracés par divers Cérémoniaux. On ne détermine, du reste, ces dispositions que pour ne pas laisser le Thuriféraire dans l'incertitude de la place qu'il doit occuper.

Quand le Thuriféraire porte l'encensoir avec cérémonie, comme lorsqu'il va pour le chant de l'évangile, ou dans les processions, il passe le petit doigt dans l'anneau du petit couvercle qui tient toutes les chaînes, et le gros doigt de la même main dans l'anneau par lequel on soulève le grand couvercle (1). Dans les autres circonstances, comme quand il va faire mettre l'encens, etc., il prend ordinairement l'encensoir par les chaînettes au-dessous du petit couvercle, de manière à tenir le grand couvercle soulevé, ce qui ne doit pas avoir lieu au moment où l'on encense.

CHAPITRE V.

De l'Office des Acolytes (2).

1. Un quart d'heure avant la Messe, les Acolytes, qui doivent être autant que possible de taille égale (*Cærem. Episc.*, lib. I, cap. XI, n. 8), s'étant revêtus de surplis, se rendent à l'autel, et prévoient tout ce qui est nécessaire. Ils allument les cierges de l'autel, à moins que, pour plus de commodité, quelqu'autre ne soit désigné pour cela. Si c'est à eux à le faire, ils le font l'un d'un côté, l'autre de l'autre, en commençant par les cierges les plus rapprochés de la croix. Quand on les éteint, on commence au contraire par les plus éloignés. Si un seul les allume, il commence par le côté de l'épître, et finit par le côté de l'évangile ; c'est le contraire lorsqu'on les éteint. En cette circonstance, on prendra garde de laisser tomber de la cire sur la nappe de l'autel. Les Acolytes, après avoir prévu ce qui est nécessaire à l'autel, aident au Diacre et au Sous-Diacre à s'habiller.

2. Le second Acolyte emporte à la sacristie de quoi allumer les cierges de tous les deux.

(1) Les Cérémoniaux imprimés en France disent généralement que, lorsque le Thuriféraire porte son encensoir avec quelque solennité, il le tient de la main droite, mettant le pouce dans le gros anneau, et le doigt annulaire dans le petit. Cette manière est la plus commode ; il est plus facile de porter le poids de l'encensoir avec le pouce qu'avec le petit doigt.

(2) Si l'on doit faire avant la Messe l'aspersion de l'eau bénite, les Acolytes pourront consulter pour leurs fonctions le chapitre II précédent.

3. Lorsque le Célébrant est habillé, ils mettent le manipule aux Ministres sacrés, après le leur avoir fait baiser auparavant (1).

4. Au signe du Cérémoniaire, ils prennent leurs chandeliers, et se rapprochant, ils font à la croix ou à l'image de la sacristie la révérence convenable ; puis, les yeux modestement baissés, ils s'en vont à l'autel, précédant le Clergé d'un pas grave et modéré (*Rubr.*, *Miss.* part. II, tit II, n. 5).

5. Le premier Acolyte marche à la droite du second, et tient son chandelier de la main droite par le nœud, en même temps qu'il le soutient de la gauche par le pied. Le second le tient, au contraire, de la gauche par le nœud, et de la droite par le pied. (*Cærem. Episc.*, ibid.)

6. En arrivant à l'autel, ils font *in plano* la génuflexion d'un genou, et se retirent aux deux côtés à l'angle des degrés, tournés en face l'un de l'autre (2).

7. Lorsque les Ministres sacrés sont arrivés, les Acolytes se tournent vers l'autel, et font avec eux la génuflexion, puis s'en vont tous deux ensemble porter leurs chandeliers sur la crédence (*Rubr.*, ibid.). Ils se mettent à genoux, tournés vers l'autel, les mains jointes et répondent à demi-voix à l'*Introïbo* et à la confession du Prêtre. Quand celui-ci monte à l'autel, ils se lèvent et restent ainsi debout auprès de la crédence.

Nota I. Toutes les fois que les Ministres sacrés vont s'asseoir, les Acolytes relèvent les tuniques et la chasuble, selon le besoin, pour qu'on ne s'asseye pas dessus. Si, dans cette circonstance, ils doivent passer devant le Célébrant, ils le saluent par une inclination. A l'épître et à l'évangile, récités par le Prêtre, ils fléchissent le genou, si le Célébrant le fléchit lui-même ; ils font, ainsi que lui, les signes de croix accoutumés à *Sequentia sancti Evangelii* (3).

(1) Nous avons voulu traduire littéralement, mais il eût peut-être été mieux d'écrire : " Ils présentent le manipule aux Ministres sacrés, qui le baisent avant de le mettre."

(2) On suppose une entrée solennelle du Clergé, et en ce cas on demande deux génuflexions des Acolytes ; celle qui est marquée ici et celle dont il sera parlé au n. suivant. Mais si les Acolytes précèdent seulement les Ministres sacrés, cette dernière génuflexion suffit.

(3) Les Cérémoniaux ajoutent ordinairement les développements

Nota II. Si le Diacre et le Sous-Diacre se servent de chasubles pliées, pendant que le Célébrant chante la dernière collecte, le second Acolyte aide au Sous-Diacre à ôter la sienne, et il lui aide à la remettre après qu'il a baisé la main du Célébrant. Le second Acolyte aide également au Diacre à ôter sa chasuble, pendant que le Prêtre récite l'évangile, et le premier Acolyte lui met l'étole ample. Après que le Diacre a transporté le missel pour la postcommunion, le premier Acolyte lui aide à ôter cette étole et le second à remettre la chasuble (1).

8. Lorsque le Célébrant, après avoir récité l'évangile, met de l'encens dans l'encensoir, les Acolytes prennent leurs chandeliers ; et quand le Thuriféraire, ayant descendu les degrés de l'autel, se rend au milieu, ils le suivent, puis se placent de chaque côté de lui, et font, en même temps que les Ministres sacrés, la génuflexion à l'autel et le salut au Chœur (2). Dans cette circonstance et dans toutes les actions où plusieurs ont à prendre part, on doit faire attention de bien s'accorder pour faire toutes ces actions en même temps et de la même manière, comme si l'on ne faisait qu'un seul corps qui se meut ou s'incline.

9. Ensuite les Acolytes vont au lieu où l'on doit chanter l'évangile, et s'y placent de manière à avoir le Sous-Diacre au milieu d'eux (*Rubr., Miss.*, part. II, tit.

qui suivent : Les Acolytes font le signe de la croix toutes les fois que le Célébrant le fait sur lui-même. Ils s'inclinent comme lui vers la croix à ce mot *Oremus* avant les oraisons, comme aussi au nom de Jésus et au verset *Gloria Patri ;* ils s'inclinent simplement devant eux aux autres paroles, auxquelles s'incline le Célébrant. Il font la génuflexion lorsque le Célébrant la fait en disant certaines paroles, comme *Adjuva nos* etc. ; *Veni, sancte Spiritus*, etc. ; *Ut in nomine Jesu*, etc.; *Et procidentes adoraverunt eum ; Et procidens adoravit eum* ; *Et incarnatus est*, etc.; *Et Verbum caro factum est.* Ils se conforment en outre au Chœur pour les inclinations et les génuflexions à deux genoux, quand ils ne sont pas occupés d'ailleurs comme quand on chante *Adjuva nos*, etc. ; *Veni Sancte Spiritus*, etc. ; et aussi dans les Messes des morts et aux féries majeures durant les oraisons, et depuis le *Sanctus* jusqu'à *Pax Domini*.

(1) Relativement à l'usage des chasubles pliées, on peut voir une note ci-après chap. VI, n. 13.

(2) On suppose le Chœur devant l'autel. On peut voir plus en détail ci-après, chap V, n. 14, p. 146, la manière dont les Ministres de l'autel se placent en cette circonstance.

VI, n. 5), le premier Acolyte à la droite du dit Sous-Diacre, le second à sa gauche, tous en ligne droite et tournés vis-à-vis du côté gauche du chœur. Pendant qu'on chante l'évangile, ils ne se mettent jamais à genoux (*Rubr. Miss.*, part., I, tit. XVII, n. 4). Ils ne font pas non plus les signes de croix en commençant, mais ils restent immobiles.

10. Quand on a fini de chanter l'évangile, ils retournent au milieu du sanctuaire, à trois ou quatre pas de distance des degrés antérieurs de l'autel, selon la disposition des lieux, font la génuflexion, et vont reprendre leurs places à la crédence. Ayant posé leurs chandeliers, ils se tiennent debout comme auparavant. A l'*Incarnatus est*, ils fléchissent un genou seulement lorsque le Célébrant le dit ; ils fléchissent les deux lorsqu'il est chanté par le Chœur (1).

11. Lorsque le Sous-Diacre vient prendre le calice, le second Acolyte plie le petit voile qui le couvrait ; le premier suit le Sous-Diacre avec les deux burettes (*Rub. Miss.*, part. II, tit. VII, n. 9); et lorsque tout est disposé sur l'autel, il les présente successivement au Sous-Diacre. Après que le vin et l'eau ont été mis dans le calice, il remporte ce dont il n'a plus besoin, et se tient debout à sa place.

12. Pendant que le Diacre encense le Célébrant, les Acolytes s'apprêtent pour le *lavabo*. Le premier Acolyte prend le manuterge; le second, la burette d'eau avec le bassin. Aussitôt que le Diacre s'est retiré, ils prennent sa place devant le Célébrant, qu'ils servent en versant l'eau sur ses doigts et en lui présentant le manuterge (*Rub.*, ibid., n. 10), avec les saluts convenables avant et après (2). Après que le Célébrant leur a re-

(1) Quand il y a par-dessus le calice l'écharpe, c'est-à-dire le grand voile destiné à être mis sur les épaules du Sous-Diacre pour couvrir ses mains lorsqu'il soutiendra la patène, les Acolytes le lèvent un peu au moment où, après l'*Incarnatus est*, le Cérémoniaire vient prendre la bourse, afin qu'il puisse le faire plus facilement. Ils aident de même le Cérémoniaire, en levant l'écharpe, lorsque le Sous-Diacre va prendre le calice.

(2) Dans les Messes où le Sous-Diacre ne tient pas la patène, c'est à lui à donner à laver au Célébrant : alors les Acolytes lui présentent la burette et le manuterge.

mis le manuterge, ils reportent toute chose à sa place et restent debout à la leur.

13. L'un et l'autre salue le Thuriféraire avant d'être encensé par celui-ci, et encore après avoir été encensé ; et le premier Acolyte fait une inclination à son compagnon immédiatement avant d'être encensé lui-même.

14. Quand la préface est commencée, les deux Acolytes vont à la sacristie pour allumer les flambeaux (1). Au *Sanctus*, ils sortent de la sacristie (*Rub.*, ibid., tit. VIII, n. 8), et marchant à côté l'un de l'autre, ils vont d'abord devant le milieu de l'autel, font la génuflexion, puis le salut au Chœur (2) ; ensuite ils s'entre-saluent, se séparent un peu, et se mettent en ligne droite.

15. Après l'élévation, s'il ne doit pas y avoir de communion du Clergé, si ce n'est pas non plus un jour de jeûne ou quelque autre jour privilégié par la Rubrique, ils se rapprochent, font la génuflexion, et, sans faire aucun salut au Chœur, à cause que le saint Sacrement est présent, ils reportent leurs flambeaux. Ils font en rentrant la génuflexion à l'ordinaire, s'en vont à leurs places, où ils se tiennent debout. Si l'on devait donner la communion, ils resteraient à genoux avec leurs flambeaux, et après qu'elle serait distribuée, ils se retireraient comme nous venons de le dire : mais alors ils salueraient le Chœur auparavant (3).

(1) En suivant ceci à la lettre, il n'y aurait personne pour sonner la clochette au *Sanctus* ; il est donc nécessaire de faire quelques modifications aux règles tracées ici. D'abord les Porte-flambeaux peuvent être autres que les Acolytes, et la Rubrique, qui en demande deux *au moins*, suppose bien qu'on peut les prendre en dehors des Officiers de l'autel. En ce cas, on peut suivre à la lettre les dispositions de notre Auteur et se rendre à la sacristie pendant la préface. Mais si les Acolytes doivent être du nombre des Porte-flambeaux, alors ils ne peuvent partir qu'après le *Sanctus*. La Rubrique que cite l'Auteur dit simplement : *Ad finem Præfationis accenduntur duo saltem intortitia ab Acolythis*. Ils peuvent se dispenser d'aller à la sacristie si les flambeaux sont préparés à l'avance. S'ils y vont, le premier Acolyte peut, ainsi que l'indiquent quelques Cérémoniaux, emporter avec lui la sonnette de la crédence à l'autel, dont il s'approche pour faire la génuflexion, afin de la trouver à sa portée lorsqu'à leur retour il devra s'en servir. Ils saluent à l'ordinaire l'autel et le Chœur, s'il est devant l'autel, tant en allant qu'en revenant.

(2) On suppose toujours le Chœur devant l'autel.

(3) Voici les termes de la Rubrique : " Extinguuntur post eleva-

16. Le premier Acolyte ôte en temps convenable le voile de dessus les épaules du Sous-Diacre (1), le plie et le place sur la crédence (2). Ils s'inclinent tous les deux pendant que le Célébrant communie.

17. Le premier Acolyte porte, quand il en est temps, les burettes à l'autel pour la purification du calice et l'ablution des doigts ; en même temps, le second porte le voile du calice sur l'autel au côté de l'évangile, et fait la génuflexion d'un genou lorsqu'il passe devant le milieu en allant et en revenant. S'ils conservent les flambeaux jusqu'après la communion, le Thuriféraire les remplace.

18. Pour la bénédiction à la fin de la Messe, ils se mettent à genoux *utroque genu* ; au commencement de l'évangile ils se lèvent et font les signes de croix ordinaires à *Initium sancti Evangelii.*

Nota. Si le Clergé reste au Chœur, les Acolytes, après l'évangile, ayant pris leurs chandeliers, vont tous deux devant le milieu, font la génuflexion et saluent le Chœur en même temps que les Ministres sacrés.

19. Vers la fin de l'évangile, ils prennent leurs chandeliers, vont devant le milieu de l'autel, et, après avoir fait la génuflexion à ces paroles *Et Verbum caro*, ou si c'est un autre évangile, après qu'il est fini, ils partent aussitôt pour la sacristie. En arrivant, ils font d'abord

" tionem calicis, nisi aliqui sint communicandi, et tunc extinguuntur " post communionem. In diebus etiam jejuniorum et in Missis pro " defunctis tenentur accensa usque ad communionem." (Ibid.) L'Auteur ne parle que de la communion du Clergé, parce qu'il ne suppose que celle-là, attendu qu'en Italie les Messes solennelles sont ordinairement chantées à un autel où n'est pas le tabernacle ; mais quand il doit y avoir communion du peuple, comme cela arrive souvent en France, les Acolytes doivent également garder leurs flambeaux.

(1) A ces paroles du *Pater, Dimitte nobis*, le Sous-Diacre fait la génuflexion, et monte à l'autel à la droite du Diacre et du Prêtre. Le premier Acolyte s'approche en temps convenable de l'autel, fait la génuflexion en même temps que lui, monte à l'autel à sa droite ; et, aussitôt que le Sous-Diacre a remis la patène au Diacre, il lui ôte le voile de dessus ses épaules.

(2) Il est bon d'ajouter ici que si, au moment de la paix, les Acolytes ne tiennent pas de flambeaux, ils la reçoivent du Cérémoniaire, ou, pour parler comme la Rubrique, de l'Acolyte qui a accompagné e Sous-Diacre (part. II, tit. X, n. 8.)

une inclination à la croix, puis attendent les Ministres sacrés, en conservant les chandeliers (1). Lorsque ceux-ci sont arrivés, les Acolytes font une nouvelle inclination en même temps que tous les autres (2) ; ayant éteint les cierges, ils aident au Diacre et au Sous-Diacre à ôter leurs manipules et la chasuble pliée, quand ils en sont revêtus; puis, après que le Célébrant est déshabillé, ils aident le Diacre et le Sous-Diacre à achever de se déshabiller eux-mêmes ; enfin, ils vont éteindre les cierges de l'autel, quand il n'y a personne assigné pour cela.

Nota. Les Acolytes sont toujours debout à la crédence, à l'exception des temps où nous avons marqué pour eux une autre position, ou à moins qu'ils ne soient ailleurs occupés à remplir quelques fonctions (3). En règle générale, ils ont les mains jointes devant la poitrine toutes les fois que le Célébrant chante ou lit quelque chose ; et quand il ne chante pas ou ne lit pas, ils les tiennent appliquées contre leur poitrine (4). Lorsqu'ils saluent le Chœur, ils commencent par le côté le plus digne, qui est ordinairement celui de l'évangile. Lorsqu'ils portent des flambeaux, ils les tiennent à la main du dehors, le premier Acolyte de la main droite, puisqu'il est à droite, et le second de la main gauche (5). Quand ils ont une main occupée, ils tiennent l'au-

(1) Si les Acolytes sont immédiatement suivis des Ministres sacrés, et non du reste du Clergé, en arrivant à la sacristie, ils se placent tout de suite à chaque côté, et ne font à la croix que l'inclination dont il est parlé dans la phrase suivante.

(2) Après avoir salué la croix, les Acolytes saluent aussi le Célébrant.

(3) Un décret de la S. Congrégation des Rites permet aux Acolytes de s'asseoir lorsque le Célébrant et les Ministres sacrés sont assis : *In Missa solemni, quando Celebrans et Ministri sacri sedent, possunt etiam in gradibus presbyterii sedere Acolythi, et etiam Thuriferarius, quando non gerit vicem Cœremoniarii* (18 décembre 1779). Seulement il est d'usage ici qu'ils s'asseyent sur des tabourets. Mais ils ne peuvent jamais se couvrir, et ils doivent se lever aussitôt que le Célébrant, ou même un des Ministres sacrés, est debout.

(4) Il sagit ici de la lecture à voix haute. Le Manuel des Cérémonies romaines excepte le temps où le Célébrant lit l'épître et le graduel : il veut qu'alors les Acolytes aient les bras croisés. Mais au temps que l'Auteur leur assigne ici pour les mains jointes, il ajoute celui de la consécration à la communion.

(5) Lorsqu'on est obligé de mettre les deux mains, c'est la plus élevée qui est censée tenir le flambeau, l'autre ne fait que le soutenir par le bas.

tre étendue et appuyée sur la poitrine. Lorsqu'ils présentent quelque chose au Célébrant, ils baisent d'abord l'objet présenté ; quand ils en reçoivent quelque chose, ils le baisent après l'avoir reçu : ces baisers n'ont pas lieu à la Messe des Morts, ni à celles chantées en présence du St. Sacrement exposé. Lorsqu'ils vont allumer et prendre les flambeaux, s'ils passent devant l'autel, ils font la génuflexion. S'ils doivent communier à la Messe, ils le font après les Ministres sacrés, et aussi après les Prêtres, au cas où quelque Prêtre ferait la communion ; ils remettent alors leurs flambeaux entre les mains de deux Clercs, et ils ont soin de faire la génuflexion d'un genou avant de communier, et encore après.

CHAPITRE VI.

De l'Office du Cérémoniaire (1)

1. Le Cérémoniaire doit connaître les offices de tous les Ministres de l'autel et avoir l'œil à tout, pour avertir chacun par quelque signe, mais sans jamais pousser personne et sans le tirer par les habits : quand une faute n'est pas importante, il vaut mieux la laisser faire.

2. Un quart d'heure avant la Messe, il se rend à la sacristie, après avoir fait une courte prière dans l'église. Il se revêt d'un surplis, prend le calice et le prépare. Il prépare également le ciboire, s'il doit y avoir une communion du Clergé, et y met autant d'hosties qu'il en faut. Il prépare deux missels, en mettant les signets en lieux convenables, et porte le tout sur la crédence, qui doit être couverte d'une nappe blanche (*Rub.*, *Miss.*, part. II, tit. II, n. 5). Aidé des Acolytes, il dispose toutes choses, et a soin qu'il s'y trouve : les burettes garnies, l'une de vin, l'autre d'eau ; le manuterge, la clochette, l'encensoir avec la navette, et les flambeaux pour l'élévation (2). Il laisse un missel sur la

(1) Si l'on doit faire l'aspersion de l'eau bénite avant la Messe, le Cérémoniaire consultera le chap. II précédent.

(2) Dans la plupart des églises, ces derniers objets restent à la sacristie, où l'on va les prendre en temps convenable. La pratique

crédence, place l'autre sur le coussin ou le petit pupitre au coin de l'épître, et ouvre celui-ci à l'endroit de la Messe que l'on doit chanter. Enfin, il couvre la crédence du voile long qui convient à la couleur des ornements de la Messe.

3. Il avertit les Ministres sacrés lorsqu'il est temps qu'ils s'habillent, et il les aide à le faire, conjointement avec les Acolytes. Il a soin, avec eux, de donner le manipule au Diacre et au Sous-Diacre, et de les aider à se revêtir des chasubles pliées les jours où l'on s'en sert, mais seulement après que le Célébrant est habillé.

4. Il fait signe aux Acolytes de partir lorsqu'il en est temps; et lorsque le Clergé est en marche, il avertit les Ministres sacrés, lesquels font tous ensemble l'inclination à la croix. Il marche lui-même avec eux (1), tête nue, c'est-à-dire qu'elle ne doit être couverte ni d'une barrette ni d'une calotte ; ce qu'il doit également observer dans toutes les autres fonctions, ainsi que l'a décrété la S. Congrégation des Rites, le 7 juillet 1734. Il donne de l'eau bénite au Sous-Diacre et au Diacre.

5. S'il y a des degrés à monter avant d'arriver à l'autel, le Cérémoniaire relève l'aube du Célébrant. A l'entrée du sanctuaire ou à l'arrivée des Ministres sacrés à l'autel, il reçoit du Diacre et du Sous-Diacre les barrettes sans baiser, et, la génuflexion faite, il les place en ordre sur la banquette où ils doivent s'asseoir. Il se met ensuite à genoux au coin de l'épître, la face tournée vers le côté de l'évangile; il répond au Prêtre à demi-voix, fait sur lui-même les signes de croix accoutumés et les inclinations prescrites (2).

indiquée par l'Auteur, et qui est conforme aux dispositions du Cérémonial des Evêques, offre peut-être plus de difficultés et demande plus de soins de la part des Ministres inférieurs de l'autel, qui doivent tenir du feu toujours prêt ; mais elle présente l'avantage de ne pas les obliger à quitter le sanctuaire.

(1) Sa place naturelle est devant le Sous-Diacre ; mais aucune place ne lui est précisément assignée, si ce n'est dans quelques circonstances particulières, parce qu'il doit être là où sa présence est nécessaire ou utile.

(2) Il avertit au besoin les Chantres de commencer l'introït, ce qu'ils ne doivent pas faire avant que le Célébrant ne soit arrivé à l'autel, conformément au décret de la S. Congrégation des Rites du 14 avril 1753.

6. La confession finie, il monte à l'autel avec les Ministres sacrés, et fait mettre l'encens (1) ; il descend ensuite au bas des degrés, *in cornu epistolæ* ; et quand le Célébrant doit encenser cette partie de l'autel, il ôte le missel, et le remet après, sans faire de génuflexion.

7. Après l'encensement de l'autel et du Célébrant, il indique de la main, s'il est à portée de le faire, le commencement de l'introït ; ce qu'il fera toujours lorsqu'il servira le Célébrant pour le livre, ayant soin de l'élever, de le baisser selon le besoin, de tourner les feuillets, de lui indiquer où il doit lire, où il doit chanter, etc.

8. Quand le Célébrant a dit le dernier *Kyrie*, si le chant doit être long, il l'invite à aller s'asseoir à la banquette préparée à cet effet (2), car le Célébrant doit avoir une banquette, conformément au Cérémonial des Évêques (lib. I, cap. XII, n. 22), et au décret de la sainte Congrégation des Rites du 27 août 1822, et non pas un fauteuil. Le Cérémoniaire, près de la banquette, se tient debout à la droite du Diacre, les mains modestement posées *ante pectus* ; ce qu'il observe toujours pendant le *Gloria* et le *Credo* lorsque les Ministres sacrés sont assis.

9. Lorsque le Chœur chante le dernier *Kyrie*, il invite, par une inclination médiocre, les Ministres sacrés à s'en retourner à l'autel, et pour lui il se rend au coin de l'épître (3). Si les Ministres sacrés ne se sont pas assis, quand le Chœur chante le dernier *Kyrie*, il leur fait signe d'aller au milieu de l'autel, où ils se mettent en flèche l'un derrière l'autre ; et lorsque le Célébrant a entonné le *Gloria in excelsis Deo*, il fait signe au Diacre et au Sous-Diacre de monter à ses côtés pour le réciter avec lui.

10. Lorsqu'ils ont fini de dire le *Gloria in excelsis*, il les avertit pour aller s'asseoir *per breviorem*. On prendra garde toutefois de ne pas le faire pendant que le Chœur

(1) Si le saint Sacrement est dans le tabernacle, il fait avec le Thuriféraire la génuflexion avant de monter.

(2) On ne doit aller s'asseoir qu'après que le Chœur a fini de chanter l'introït. (Décret de la S. Congrégation du 3 octobre 1851.)

(3) Merati, Bauldry, du Molin et autres veulent que le Cérémoniaire précède les Ministres à l'autel et fasse la génuflexion à la gauche du Sous-Diacre.

chante les paroles *Adoramus te*... *Gratias agimus tibi*... *Jesu Christe*... *Suscipe deprecationem nostram.* S'ils sont assis lorsqu'on chante ces paroles, il les avertit, par une inclination, de se découvrir ; pour lui, il demeure debout, et s'incline alors vers l'autel.

11. Lorsque le Chœur chante *Cum sancto Spiritu*, il fait signe aux Ministres sacrés de retourner à l'autel, et lui se rend au coin de l'épître (1); il trouve les oraisons que l'on doit chanter, les montre au Célébrant, et tourne les feuillets du missel.

12. Lorsque la dernière oraison est commencée, il se rend à la crédence, y prend le missel, et le tenant des deux mains par les côtés, l'ouverture à sa droite, il le donne au Sous-Diacre avec une inclination avant et après ; puis il se met à la gauche du dit Sous-Diacre (*Cœr. Ep.*, lib. II, cap. VIII. n. 40), un peu derrière lui ; et lorsque le Célébrant termine la dernière oraison, ayant incliné la tête à ces mots *Jesum Christum*, ils vont ensemble au milieu de l'autel, font la génuflexion, saluent le chœur (2), retournent à la place du Sous-Diacre ; le Cérémoniaire lui montre du doigt l'épître, l'assiste à sa gauche pendant qu'il la chante, fléchit avec lui le genou aux paroles *In nomine Jesu, etc.*, et fait, comme lui, une inclination de tête aux noms de Jésus, de Marie, et du Saint dont on fait la fête. Immédiatement auparavant, il avertit aussi le Chœur de fléchir le genou ou de se découvrir.

13. Après que l'épître est chantée, il retourne avec le Sous-Diacre au milieu de l'autel, fait avec lui la génuflexion, salue le Chœur (3), accompagne le Sous-Diacre, qui se rend au coin de l'épître pour recevoir la bénédiction du Célébrant, reprend de ses mains, avec les inclinations accoutumées, le missel qu'il donnera avec les mêmes saluts au Diacre, lorsque le Célébrant commencera l'évangile. L'évangile fini, il monte sur le marche-pied ou sur le degré le plus élevé *in cornu*

(1) L'observation de la note précédente convient également ici.
(2) On suppose le Chœur devant l'autel.
(3) Il faut observer tous les saluts au Chœur lors même qu'il serait éloigné de l'autel. (Déc. de la S. Congr. du 3 octobre 1851).

epistolæ, pour faire mettre de l'encens; pour cela il donne la navette ouverte au Diacre.

Nota I. Si l'on chante au Chœur une prose ou un trait qui soit long, il invite les Ministres sacrés à aller s'asseoir *per breviorem*, et il assiste à la banquette comme pendant le *Gloria*. Sur la fin, il leur fait signe de se lever, puis il se rend au coin de l'épître, pour faire mettre de l'encens.

Nota II. Pendant les féries du Carême, au verset *Adjuva nos, Deus*, les Ministres sacrés se mettent à genoux sur le bord du marchepied. Il est donc convenable de mettre l'encens auparavant, afin que le Diacre puisse dire en même temps le *Munda cor meum.* Comme alors on ne touche pas de l'orgue, il pourra prier les Chantres de prolonger le chant, pour donner le temps de faire toutes les cérémonies sans confusion.

14. Pendant que le Diacre reçoit la bénédiction du Célébrant, il se met près de lui pour l'aider en tout ce qui pourrait se rencontrer. Etant descendu, il se met à la droite du Thuriféraire. Alors tous les Officiers de l'autel se mettent sur trois lignes: les Ministres sacrés forment la première, le Cérémoniaire et le Thuriféraire la seconde, les Acolytes la troisième. Tous font la génuflexion et saluent le Chœur ensemble pour aller *in cornu Evangelii*, au lieu où se chante l'évangile (1). Le Cérémoniaire s'y place à la droite du Diacre, un peu derrière lui. Après que celui-ci a dit *Sequentia sancti Evangelii*, il lui donne l'encensoir, qu'il reprend après l'encensement du missel. Ayant remis l'encensoir au Thuriféraire, il assiste à l'évangile tout près du Diacre, à portée de tourner les feuillets du livre.

Nota. Si pendant l'évangile on doit se mettre à genoux ou incliner la tête, comme au nom de Jésus, etc., il le fera, tourné vers l'autel, afin que cela serve de signe au Célébrant.

(1) Voici l'ordre tracé par le Cérémonial des Evêques pour se rendre au lieu où doit être chanté l'Evangile: "Præcedit Cæremoniarius, mox Thuriferarius cum thuribulo et navicula, sequuntur duo Ceroferarii cum candelabris ac cereis accensis, deinde Subdiaconus manibus junctis, ultimo Diaconus, librum Evangeliorum clausum ante pectus portans." (Lib. II, cap. VIII, n. 44).

15. L'évangile fini, il s'en va vers le côté de l'épître et fait la génuflexion en même temps que les autres (1). Il reçoit du Sous-Diacre le missel avec les inclinations convenables, et le replace sur la crédence ; puis il retourne *in cornu epistolæ*, et s'y tient jusqu'à ce que les Ministres sacrés aient fini le *Credo*. Il fait les inclinations de tête comme le Célébrant, et se signe en même temps que lui.

16. Quand le Célébrant dit le verset *Et incarnatus est*, le Cérémoniaire fléchit un genou. Quand les Ministres sacrés ont fini de réciter le *Credo*, il leur fait signe d'aller s'asseoir par le chemin le plus court. Il assiste à la banquette pour les avertir lorsqu'ils devront se découvrir. Quand le Chœur chante *Et incarnatus*, il se met à genoux ainsi que tous les Ministres inférieurs ; les Ministres sacrés se découvrent seulement.

Nota. Aux Messes où les Ministres sacrés se mettent aussi à genoux pour le verset *Et incarnatus est*, le Cérémoniaire a dû faire d'avance préparer des coussins.

17. Quand on a fini de chanter ces paroles : *Et homo factus est*, le Cérémoniaire fait signe au Diacre de venir avec lui prendre la bourse, et, après la lui avoir donnée, il retourne à la banquette. A ces mots *Et vitam venturi sæculi*, ou un peu auparavant, il avertit les Ministres sacrés de retourner à l'autel ; il retourne ensuite au coin de l'épître.

18. Lorsque le Célébrant a dit *Oremus* avant l'offertoire, il fait signe au Sous-Diacre, et celui-ci, ayant fait la génuflexion, se rend à la crédence. En arrivant, le Cérémoniaire lui met le grand voile sur les épaules, de manière que la partie la plus longue pende du côté droit (2); puis il l'accompagne à l'autel, en portant lui-

(1) C'est-à-dire en même temps que les Acolytes, lorsqu'il passe devant l'autel pour se rendre au coin de l'épître, où il doit recevoir le livre du Sous-Diacre.

(2) D'après Merati, le Cérémoniaire ne se rendrait pas à la crédence, mais au livre, pour indiquer l'Offertoire au Célébrant. Alors le Sous-Diacre va seul à la crédence, où il prend le voile aidé par les Acolytes. Cette dernière manière est plus conforme au Cérémonial des Evêques (lib. I, cap. X, n. 5 ; lib. II, cap. VIII, n. 60). Il semble naturel que le Cérémoniaire assiste le Célébrant de préférence à ses Ministres.

même le ciboire, qui, au besoin, a dû être préparé sur la crédence ; il aide à découvrir le calice, et, lorsque le Sous-Diacre s'est retiré avec la patène, il fait mettre l'encens à l'ordinaire.

19. Il se retire au coin de l'épître, et, pendant que le Célébrant encense la croix ou la partie de l'épître, il passe au côté de l'évangile, ayant soin de faire la génuflexion au milieu de l'autel ; il ôte le missel, descend au bas des degrés, et remet le livre à sa place après que le Célébrant a encensé cette partie de l'autel. Il reste alors auprès du missel pour assister le Célébrant, lui indiquer à l'ordinaire les oraisons et tourner les feuillets.

20. Quand la préface est finie, il fait signe au Diacre de monter sur le marchepied à la droite du Célébrant pour dire le *Sanctus ;* il avertit également le Sous-Diacre, dans les lieux où c'est la coutume que celui-ci monte à la gauche du Célébrant pour dire avec lui le *Sanctus.* La S. Congrégation des Rites a déclaré, le 12 novembre 1831, que, sur ce point, chaque église pouvait suivre sa coutume. A *Te igitur*, le Diacre passe à la gauche du Célébrant, et le Cérémoniaire se rend au coin de l'épître : tous deux font la génuflexion en passant au milieu de l'autel (1) A ces paroles, *Qui pridie quam pateretur*, ayant mis de l'encens dans l'encensoir (*Cær. Ep.*, lib. II, cap. VII, n. 10.), il se met à genoux en même temps que le Thuriféraire, et à l'élévation il veille à ce qu'on sonne la clochette de trois coups distincts, ayant soin de faire avec le Thuriféraire une inclination profonde avant et après chaque élévation.

21. Après la seconde élévation, il se lève (2) et reste à la même place, ou bien il se met sur le degré le plus près de l'autel jusqu'à *Nobis quoque peccatoribus.* Alors il passe de l'autre côté en faisant la génuflexion au mi-

(1) L'Auteur ne suppose pas le saint Sacrement dans le tabernacle. Mais s'il est présent, il faut deux génuflexions ; et, dans ce cas, on peut poser ce principe général, que, toutes les fois qu'un Ministre de l'autel passe d'un côté à l'autre du Célébrant, il fait toujours une première génuflexion au lieu du départ, une seconde au lieu de l'arrivée, et point au milieu.

(2) On suppose que le Chœur se lève : autrement le Cérémoniaire resterait également à genoux jusqu'à *Nobis quoque peccatoribus.*

lieu de l'autel, mais toujours derrière le Sous-Diacre.

22. Lorsque le Diacre quitte la gauche du Célébrant, il prend sa place, fait de nouveau la génuflexion avec le Célébrant et le Diacre, qui déjà doit être à droite. Le Cérémoniaire reste au même lieu pour assister le Célébrant en ce qui regarde le missel jusqu'à l'*Agnus Dei*; il fait toutes les génuflexions avec le Célébrant, tourne les feuillets, etc.

23. Avant que le *Pater* commence, il fait signe au Diacre, qui, ayant fait la génuflexion, se retire derrière le Célébrant sur son degré ordinaire. A *Dimitte nobis*, le Cérémoniaire avertit de nouveau le Diacre et aussi le Sous-Diacre, lesquels, ayant fait la génuflexion, montent au côté de l'épître. Le Sous-Diacre y dépose la patène, quitte l'écharpe, et, au signe du Cérémoniaire, ayant fait la génuflexion, il retourne à sa place *in plano*, tandis que le Diacre reste à la droite du Célébrant. Quant au Cérémoniaire, il reste à la gauche jusqu'à ce que le Célébrant ait chanté les paroles *Pax Domini*: alors il fait signe au Sous-Diacre, et celui-ci, ayant fait la génuflexion en sa place, monte à la gauche du Célébrant, où il fait une nouvelle génuflexion (1), et dit avec lui l'*Agnus Dei* (*Rubr. Miss.*, part. II, tit. X, n. 8). Le Cérémoniaire, ayant fait la génuflexion au moment de l'arrivée du Sous-Diacre, et en même temps que lui, avec le Célébrant, descend sur le pavé, et attend le Sous-Diacre pour l'accompagner lorsqu'il ira donner la paix. On la donne d'abord au côté de l'évangile, en commençant par le plus digne, puis au côté de l'épître, en ayant soin de faire la génuflexion lorsqu'on passe devant le milieu de l'autel (2).

(1) Si le Sous-Diacre fait ici une seconde génuflexion, c'est parce qu'il se trouve à côté du Célébrant au moment où celui-ci la fait avec le Diacre et le Cérémoniaire. Mais on peut faire cette remarque générale, que toutes les fois qu'un ministre de l'autel se déplace après la consécration, (ou même avant la consécration, si le saint Sacrement est dans le tabernacle), pour aller à côté du Célébrant, ou le quitte pour venir se placer derrière lui, s'il ne doit pas passer au milieu de l'autel, il fait seulement la génuflexion avant de partir, et ne la fait point en arrivant, à moins que, comme ici, des circonstances particulières ne l'exigent.

(2) On suppose que le premier Chœur est toujours du côté de

24. La paix étant donnée au Chœur, ils retournent à l'autel ; et, le Cérémoniaire ayant fait la génuflexion *in plano* à la droite du Sous-Diacre, il reçoit de celui-ci la paix, en lui faisant une inclination avant et après ; puis il va la donner (*Rubr.*, ibid.) au premier Acolyte, ou bien au Thuriféraire, si celui-ci assiste à la crédence en place des Acolytes occupés à tenir les flambeaux. Cela fait, il se tient en sa place ordinaire *in cornu epistolæ* jusqu'après la communion du Prêtre.

Nota I. S'il y a une communion du Clergé, après que le Célébrant a pris le précieux Sang, le Sous-Diacre couvre le calice de la pale, puis le Diacre et le Sous-Diacre, ayant fait la génuflexion, changent de côté. Le Diacre découvre le ciboire, et tous deux font une nouvelle génuflexion avec le Célébrant (1). Ensuite le Diacre, descendant sur le degré le plus élevé, du côté de l'épître, dit, profondément incliné et la face tournée du côté de l'évangile, le *Confiteor*. Le Célébrant, se tenant droit sur le marchepied et tourné vers le Diacre, dit le *Misereatur* et l'*Indulgentiam* en faisant un signe de croix sur les communiants avec la main droite, tandis qu'il tient la gauche appuyée sur sa poitrine. Au moment où le Diacre descend pour dire le *Confiteor*, le Sous-Diacre se retire également sur le degré le plus élevé, du côté de l'évangile, où il reste jusqu'à *Indulgentiam inclusive*, debout, les mains jointes, la face

l'évangile : s'il en était autrement, on aurait égard aux dispositions locales, et l'on commencerait par le plus digne du premier Chœur.

(1) S'il faut tirer le ciboire du tabernacle, le Célébrant, pour laisser le milieu de l'autel au Diacre, se retire avec le Sous-Diacre vers le coin de l'évangile, et tous deux se mettent à genoux sur le marchepied près de l'autel. Tous les autres ministres de l'autel se mettent également à genoux, aussi bien que les communiants ; mais ceux qui sont au chœur restent tous debout, à l'exception de ceux qui doivent communier. Le Diacre ôte d'abord le carton, puis il ouvre le tabernacle, fait la génuflexion sans mettre les mains sur l'autel (car cela n'est jamais permis qu'au Célébrant), se relève aussitôt, tire le ciboire du tabernacle, et le pose sur le corporal. Ensuite, pour l'ouvrir, il ôte d'abord le pavillon, s'il y en a un, et le met sur la nappe de l'autel, puis le couvercle, qu'il pose sur le corporal ; alors il fait encore une génuflexion. Au moment où il se retire pour dire le *confiteor*, le Célébrant se lève, ainsi que le Sous-Diacre, et va prendre le milieu de l'autel. Il fait la génuflexion avant de se tourner pour dire le *Misereatur* (Merati, part. II, tit. X, n. 52 et 53).

tournée vers le Diacre. Changeant ensuite de côté avec celui-ci, ils font en même temps que le Célébrant la génuflexion l'un derrière l'autre en passant devant le milieu de l'autel; ils accompagnent ensuite le Célébrant, se tenant à ses côtés, le Diacre du côté de l'évangile, et le Sous-Diacre du côté de l'épître (1).

Nota II. Si les Ministres sacrés doivent communier, après *Indulgentiam*, ils se mettent à genoux sur le bord du marchepied devant le Célébrant. Lorsqu'ils ont reçu la sainte communion tous les deux, ils font la génuflexion au même lieu, puis vont se placer aux côtés du Célébrant comme nous l'avons dit. Pour passer, ils prennent chacun un bout de la nappe des mains de ceux qui la tiennent, et la leur remettent lorsqu'ils sont passés. Le Diacre prend la patène, et la tient un peu au-dessous de l'hostie, accompagnant ainsi la main du Prêtre qui donne la communion. Le Sous-Diacre se tient près du Célébrant, les mains jointes, la face tournée vers le peuple, pendant tout le temps de la communion. Lorsqu'elle est finie, le Thuriféraire reporte la nappe à la crédence, et le Cérémoniaire assiste aux ablutions.

25. Lorsque le Célébrant est revenu au côté de l'épître, il l'assiste pour le livre, qu'il ferme après la dernière oraison, à moins qu'on ne doive dire à la fin un évangile particulier: en ce cas il laisse le livre ouvert, et après que le Diacre a chanté l'*Ite Missa est*, il le donne, pour plus de commodité, au Sous-Diacre, qui le transporte au côté de l'évangile.

26. Pendant la bénédiction il se met à genoux comme tous les autres Ministres, et se lève après qu'elle est donnée. Vers la fin de l'évangile il fait signe aux Acolytes de prendre leurs chandeliers et de venir devant le milieu de l'autel. Et après qu'ils ont fait la génuflexion à ces paroles *Et verbum caro*, ou, si c'est un autre évangile, après qu'il est fini, ils s'en vont à la sacristie, suivis du Clergé. Quant au Cérémoniaire, il prend les barrettes des Ministres sacrés, et, après avoir fait en temps

(I) Il est peut-être bon d'ajouter ici cette remarque, que pendant que le Célébrant dit *Ecce Agnus Dei, etc.*, et *Domine, non sum dignus, etc.*, les Officiers sacrés sont tournés et inclinés vers la sainte hostie, et non tournés vers le peuple.

convenable la génuflexion avec eux, il les leur donne, commençant par celle du Célébrant, qu'il remet entre les mains du Diacre.

27. On retourne à la sacristie dans le même ordre que l'on a observé en venant à l'autel. En arrivant, le Cérémoniaire, conjointement avec les Ministres sacrés salue le Clergé, et, ayant fait une inclination à l'image de la sacristie, il aide le Célébrant à quitter les ornements sacrés, et, après s'être acquitté de son office auprès de lui, il s'occupe de mettre en lieu propre toutes les choses qui sont sur la crédence.

Nota I. Si le Clergé reste au Chœur, les Acolytes peuvent ne prendre leurs chandeliers qu'après l'évangile tout-à-fait terminé : ils vont seulement alors devant le milieu de l'autel ; et lorsque les Ministres sacrés en sont descendus, ils font tous ensemble la génuflexion ; puis le Cérémoniaire donne les barrettes, et l'on s'en retourne à la sacristie de la manière que nous l'avons dit.

Nota II. Les Ministres sacrés font la génuflexion *in plano* en arrivant la première fois à l'autel, et en le quittant pour retourner à la sacristie. Dans les autres circonstances ils la font sur le degré autant que possible.

CHAPITRE VII (†).

De la Messe chantée sans Diacre et Sans Sous-Diacre.

De l'Aspersion de l'Eau bénite (1).

1. L'aspersion de l'eau bénite se fait tous les dimanches, ainsi que le prescrivent le *Missel* et le *Cérémonial des Evêques* : il n'y a d'exception que quand l'Evêque

(†) Ce chapitre et les trois suivants sont rédigés spécialement pour la Province Ecclésiastique de Québec.

(1) La bénédiction de l'eau se fait à la sacristie, ainsi qu'il est porté dans le Missel, par un Prêtre revêtu d'un surplis ou d'une aube, et d'une étole par-dessus. S'il est revêtu d'une aube, l'étole doit être croisée devant sa poitrine : c'est une règle générale pour les simples Prêtres toutes les fois qu'ils portent l'étole par-dessus l'aube. L'eau bénite peut se faire aussi dans l'église, aux termes du Rituel romain, *In Ecclesia vel in Sacristia.*

doit célébrer la messe solennelle (*Cær. Ep.*, lib. II, cap. XXXI, n. 4).

2. Comme le Prêtre qui fait cette aspersion est celui qui doit célébrer la Messe (*Rubr. Miss., de Bened.*), on prépare au coin de l'épître, sur la banquette du Célébrant, le manipule et la chasuble du jour, afin qu'après que l'aspersion sera terminée, il puisse achever de s'habiller sans revenir à la sacristie.

3. Le Célébrant se revêt à la sacristie de ses ornements de la couleur du jour, à l'exception du manipule. Il prend l'amict, l'aube, la ceinture, l'étole croisée sur la poitrine, et la chape de la couleur du jour (*Caer, Ep.*, *ib*, n. 3).

4. On se place à la sacristie ainsi qu'il suit : le Célébrant au milieu, les Acolytes, avec leurs chandeliers, un peu derrière, le premier à droite, le second à gauche, l'Acolyte portant le bénitier avec l'aspersoir, à la gauche du premier Acolyte : c'est naturellement le Thuriféraire qui remplit cet office. Quant au Cérémoniaire, on ne lui assigne pas de place, attendu qu'il se met là où sa présence peut être utile.

5. Aprés avoir tous ensemble fait, la tête découverte, la révérence à la croix ou à l'image de la sacristie, les Servants saluent le Célébrant. Ensuite le Célébrant, se couvre, et tous vont à l'autel dans l'ordre qui suit : l'Acolyte portant le bénitier avec l'aspersoir marche le premier ; après lui viennent les Acolytes portant leurs chandeliers avec des cierges allumés ; et enfin le Célébrant, les mains jointes devant la poitrine, ayant à sa droite le Cérémoniaire, qui relève le devant de sa chape de la main gauche, et tient l'autre main appuyée sur la poitrine. Si le Célébrant n'est point en chape, leCérémoniaire marche devant lui.

6. En arrivant, ils saluent le Chœur, s'il est devant l'autel, ou s'ils y passent ; et lorsqu'ils sont auprès de l'autel, ils se placent au bas des degrés de la même manière qu'à la sacristie ; le Célébrant donne sa barrette au Cérémoniaire, et tous font la génuflexion *in plano*, à l'exception du Célébrant, qui ne fait qu'une inclination profonde, si le saint Sacrement n'est pas dans le tabernacle. Ensuite le Cérémoniaire porte la barrette

sur la banquette. Les Acolytes vont à la crédence. Le Célébrant se met à genoux sur le dernier degré. Le Cérémoniaire et le Porte-Bénitier se mettent à genoux *in plano*. Le Porte-Bénitier s'approche à la droite du Célébrant.

7. Le Porte-Bénitier présente l'aspersoir au Célébrant, en baisant l'aspersoir d'abord, ensuite la main du Prêtre, qui, entonnant *Asperges me* ou *Vidi aquam*, selon le temps, asperge l'autel par trois fois (*Cœr. Ep.*, lib. II, cap. XXXI, n. 3), d'abord au millieu, puis au côté de l'évangile, et enfin au côté de l'épître. Mais si le saint Sacrement était exposé, le Porte-Bénitier présenterait l'aspersoir sans aucun baiser, et le Célébrant n'aspergerait pas l'autel.

8. Le Célébrant, étant encore à genoux, s'asperge lui-même, puis le Porte-Bénitier reprend l'aspersoir avec les baisers ordinaires.

9. On va ensuite faire l'aspersion du Chœur, après avoir fait à l'autel la révérence convenable, c'est-à-dire les Servants toujours la génuflexion, et le Célébrant seulement l'inclination profonde, à moins que le saint Sacrement ne soit dans le tabernacle. En allant au chœur, le Célébrant marche entre le Porte-Bénitier et Cérémoniaire. Après qu'ils ont salué le Chœur, le Porte-Bénitier présente de nouveau, de la même manière que la première fois, l'aspersoir au Célébrant, qui procède à l'aspersion dans l'ordre qui suit, disant *submissa voce* le psaume *Miserere* (*Rubr. Miss.*) en même temps que le Chœur chante.

10. Il asperge d'abord le Clergé, à commencer par le côté qui est le premier, selon l'usage des lieux : ensuite il fait l'aspersion du peuple. Dans les églises paroissiales, le Curé seul est aspergé en particulier (du Molin, *de l'Eau bénite*, n. 11).

11. Après avoir fait l'aspersion du Chœur, le Célébrant va faire celle du peuple (*Rubr. Miss.*). Il remet ensuite l'aspersoir au Porte-Bénitier qui le reçoit avec les baisers ordinaires. Puis, ayant salué le Chœur, ils retournent à l'autel, et font en arrivant la révérence convenable. Ensuite, le Porte-Bénitier présente de

nouveau l'aspersoir au Célébrant, qui asperge les Acolytes et les autres Clercs qui sont au service de l'autel.

12. L'aspersion étant ainsi entièrement terminée, le Célébrant devant l'autel dit, les mains jointes, le verset *Ostende*, etc., ceux qui suivent, et l'oraison (*Rubr. Miss.*) sur le livre ou la carte que le Cérémoniaire et le Porte-Bénitier, placés à ses côtés, soutiennent devant lui.

13. Tous ayant ensuite fait à l'autel la révérence convenable, vont à la banquette, où le Célébrant quitte la chape et prend le manipule et la chasuble, aidé par les Acolytes.

14. Le Célébrant ainsi revêtu va à l'autel où il fait la génuflexion avec les Acolytes, qui se mettent à genoux *in plano*, un peu derrière lui, pour le servir et lui répondre.

15. Cependant le Cérémoniaire et le Porte-Bénitier, après avoir fait la génuflexion, vont à la Sacristie où ils déposent la chape et le bénitier. Puis le Thuriféraire ayant pris l'encensoir et la navette, ils viennent se placer tous deux au coin de l'épître où, à genoux *in plano*, pendant les prières de la confession, ils répondent à demi-voix.

CHAPITRE VIII.

De l'Office du Thuriféraire (1).

1. Le Thuriféraire se trouve à la sacristie un quart d'heure avant la Messe, se revêt d'un surplis, et au défaut des Acolytes, il aide le Célébrant à s'habiller.

2. Au commencement de la Messe, il prépare du feu dans l'encensoir (2). Quand le Prêtre monte à l'autel, il

(1) Si l'on doit faire l'aspersion de l'eau bénite, le Thuriféraire, pour son Office en cette circonstance, consultera le chapitre précédent.

(2) Si l'on devait se rendre à l'autel processionnellement, le Clergé précédé de la croix, le Thuriféraire tiendrait son encensoir prêt, et ferait bénir l'encens auparavant; car il doit marcher le premier avec son encensoir fumant, et précéder immédiatement la croix (*Cérémon. des Evêq.* lib. II, cap. VIII, n. 24).

Le Thuriféraire, en arrivant à l'autel, après avoir fait les révérences convenables, va, s'il a l'encensoir, se placer vis-à-vis du coin de l'épître, au bas des degrés, sur le pavé. Mais lorsqu'il n'a pas

s'approche, monte sur le marchepied au coin de l'épître, donne la navette au Cérémoniaire, et fait mettre l'encens dans l'encensoir; après que l'encens est mis et béni, il laisse tomber le couvercle, donne l'encensoir au Célébrant, reprend la navette et se place à la droite du Célébrant, pour l'assister pendant l'encensement (1).

3. Il encense le Célébrant, auquel il fait une inclination avant et après l'encensement. Il reporte l'encensoir à sa place, en faisant la génuflexion, s'il passe devant l'autel, et si le saint Sacrement est présent (2); puis il retourne au chœur (3).

4. Après que toutes les oraisons sont chantées, il va préparer son encensoir: au signe du Cérémoniaire, il s'approche de l'autel pour faire mettre l'encens (4). Après la bénédiction de l'encens, il prend l'encensoir de la main droite et la navette de la gauche, et, étant descendu sur le pavé, il va, en précédant les Acolytes, au milieu et en face de l'autel, à quelque distance des degrés, où il se place entre les dits Acolytes. Au signe du Cérémoniaire, il fait, en même temps que les autres Servants, la génuflexion à l'autel. Il s'en va ensuite

l'encensoir, l'Auteur suppose qu'il est à sa place du chœur. Ici, il est généralement d'usage qu'il se place alors à la crédence, où il se comporte comme les Acolytes. Et il nous semble qu'en effet le Thuriféraire peut-être regardé comme un troisième Acolyte. Il est même désigné comme Acolyte par le *Cérémonial des Evêques* (lib. I, cap. XXIII, n. 1 et 2, et alibi passim).

(1) Si le saint Sacrement est dans le tabernacle, le Thuriféraire fait une génuflexion avant de monter. Il est bon de remarquer que, si l'Evêque est présent, c'est toujours lui qui bénit l'encens. Le Thuriféraire, au lieu de monter à l'autel, se rend donc, accompagné du Cérémoniaire, auprès du Prélat, devant lequel il se met à genoux en tenant l'encensoir ouvert, jusqu'à ce que l'Evêque ait béni l'encens. Il ne doit pas oublier les révérences convenables *in accessu et recessu.*

(2) On suppose que l'encensoir reste sur une crédence. Si on le reporte à la sacristie, comme cela se fait ici, le Thuriféraire doit faire la génuflexion avant de quitter le sanctuaire.

(3) Assez généralement on assigne au Thuriféraire une place à la crédence, à gauche du second Acolyte ; ce qui le dispense de retourner au chœur.

(4) Si le saint Sacrement est dans le Tabernacle, le Thuriféraire fait la génuflexion avant de monter, et une autre avant de descendre. Il fait de même dans toutes les circonstances analogues.

au coin de l'évangile, où il se tient *in plano*, entre les deux Acolytes, tourné du côté du Célébrant.

5. Il donne en temps convenable l'encensoir au Cérémoniaire (1); et, lorsqu'il l'a repris, il soulève un peu le couvercle et agite légèrement l'encensoir pour que le feu ne s'éteigne pas : car il doit servir pour l'encensement du Célébrant.

6. Lorsque l'évangile est chanté, le Thuriféraire ayant fait la génuflexion avec les autres Servants, devant l'autel, encense le Célébrant, faisant les révérences convenables avant et après l'encensement. Il fait la génuflexion à l'autel avant de reporter l'encensoir en son lieu et de retourner à sa place : et, si on dit le *Credo*, le Thuriféraire s'arrête au milieu de l'autel et s'incline au mot *Deum*. Si l'on ne dit pas le *Credo*, le Thuriféraire, ayant fait la génuflexion à l'autel, va s'occuper de son encensoir, afin de le tenir prêt pour l'encensement des oblats et de l'autel.

7. Vers la fin du *Credo*, il va préparer son encensoir, et fait en sorte d'être prêt pour s'approcher de l'autel aussitôt après l'offrande du calice. Il fait mettre de l'encens de la manière ordinaire, reprend la navette, et se comporte comme au premier encensement. Après avoir encensé le Célébrant, il va encenser le Chœur, commençant par le côté de l'épître. Au retour, il encense les Acolytes d'un coup chacun, il a soin de faire toujours les saluts convenables avant et après, et les génuflexions devant l'autel quand il y passe. Cela fait il reporte l'encensoir en son lieu.

8. Il renouvelle le feu, et, un peu avant l'élévation (2), il s'approche de l'autel au côté de l'épître, à la droite du Cérémoniaire, lequel met de l'encens dans l'encensoir. Cela fait, le Thuriféraire se met à genoux *in plano*, et il encense le très saint Sacrement de trois coups au moment de l'élévation de la sainte hostie, avec une inclination profonde avant et après : il fait de même à l'élé-

(1) C'est au Cérémoniaire à le présenter au Célébrant lorsque celui-ci doit encenser le livre.

(2) S'il a porté l'encensoir à la sacristie, il en revient avec les Porte-flambeaux, les précédant ou marchant au milieu d'eux, s'ils ne sont que deux.

vation du calice (*Rubr.*, *Miss.*, part. II, tit. VIII, n. 8). L'élévation finie, il s'en va reporter son encensoir en faisant auparavant la génuflexion, et, après l'avoir déposé en son lieu, il revient à l'autel.

9. Ici se termine l'office du Thuriféraire, à moins que les Acolytes ne restent avec leurs chandeliers jusqu'après la communion : car alors c'est lui qui, en temps convenable, porte sur l'autel, au côté de l'évangile, le voile du calice, présente les burettes pour la purification du calice et l'ablution des doigts ; et, après avoir tout disposé sur la crédence, il retourne à sa place (1).

10. S'il y a communion du Clergé, le Thuriféraire, prend la nappe de communion, passe de l'autre côté, et se met à genoux *in plano*. Après que le Prêtre a dit *Indulgentiam*, il monte, se met à genoux sur le bord du marchepied sur le côté de l'autel, étend et soutient la nappe conjointement avec le Cérémoniaire. Quand la communion est donnée, il descend, fait la génuflexion en même temps que le Cérémoniaire, et retourne à la crédence pour présenter les burettes, comme nous l'avons dit (2).

Nota I. Le Thuriféraire fait la génuflexion d'un genou, toutes les fois qu'il sort du Chœur ou qu'il y rentre, qu'il s'éloigne de l'autel ou qu'il s'en approche, et quand il va ou revient d'un côté à l'autre de l'autel.

Nota II. Quand il n'y a pas d'encens bénit dans l'encensoir, on tient toujours celui-ci de la main gauche ; mais quand il y a de l'encens, on le tient de la main

(1) On suppose dans tout ceci que les Acolytes sont occupés à tenir les chandeliers : autrement ce serait leurs fonctions.

(2) L'Auteur ne parle pas du retour du Thuriféraire à la sacristie après la Messe, parce qu'il le suppose au Chœur, et que dès lors il doit s'en retourner en son rang avec ceux du Chœur. Mais comme ici, assez généralement, il se place à la crédence, voici ce qu'il observe pour le départ. La Messe étant finie, il fait la génuflexion au bas des degrés de l'autel avec les autres Servants, à la gauche du premier Acolyte ; et, ayant ensuite salué le Chœur avec eux, il marche le premier, les mains jointes, pour retourner à la sacristie, où il salue la croix et le Célébrant comme il a fait avant la Messe. Si le Clergé sort conjointement avec le Célébrant, le Thuriféraire, en ce cas, fait la génuflexion au milieu des Acolytes, derrière le Célébrant. On ne détermine, du reste, ces dispositions que pour ne pas laisser le Thuriféraire dans l'incertitude de la place qu'il doit occuper.

droite. La navette se porte avec la main opposée. Quand le Thuriféraire porte l'encensoir avec cérémonie, comme lorsqu'il va pour le chant de l'évangile, ou dans les processions, il passe le petit doigt dans l'anneau du petit couvercle qui tient toutes les chaînes, et le gros doigt de la même main dans l'anneau par lequel on soulève le grand couvercle (1). Dans les autres circonstances, comme quand il va faire mettre l'encens, etc., il prend ordinairement l'encensoir par les chaînettes au-dessous du petit couvercle, de manière à tenir le grand couvercle soulevé, ce qui ne doit pas avoir lieu au moment où l'on encense.

CHAPITRE IX.

De l'Office des Acolytes (2).

1. Un quart d'heure avant la Messe, les Acolytes, qui doivent être autant que possible de taille égale (*Cærem. Episc.*, lib. I, cap. XI, n. 8), s'étant revêtus de surplis, se rendent à l'autel, et prévoient tout ce qui est nécessaire. Ils allument les cierges de l'autel, à moins que, pour plus de commodité, quelqu'autre ne soit désigné pour cela. Si c'est à eux à le faire, ils le font l'un d'un côté, l'autre de l'autre, en commençant par les cierges les plus rapprochés de la croix. Quand on les éteint, on commence au contraire par les plus éloignés. Si un seul les allume, il commence par le côté de l'épître, et finit par le côté de l'évangile ; c'est le contraire lorsqu'on les éteint. En cette circonstance, on prendra garde de laisser tomber de la cire sur la nappe de l'autel. Les Acolytes, après avoir prévu ce qui est nécessaire à l'autel, aident au Célébrant à s'habiller.

(1) Les Cérémoniaux en usage ici disent généralement que, lorsque le Thuriféraire porte son encensoir avec quelque solennité, il le tient de la main droite, mettant le pouce dans le gros anneau, et le doigt annulaire dans le petit. Cette manière est la plus commode ; il est plus facile de porter le poids de l'encensoir avec le pouce qu'avec le petit doigt.

(2) Si l'on doit faire avant la Messe l'aspersion de l'eau bénite, les Acolytes pourront consulter pour leurs fonctions le chapitre VII précédent.

2. Le second Acolyte emporte à la sacristie de quoi allumer les cierges de tous les deux.

3. Au signe du Cérémoniaire, ils prennent leurs chandeliers, et se rapprochant, ils font à la croix ou à l'image de la sacristie la révérence convenable ; puis, les yeux modestement baissés, ils s'en vont à l'autel, précédant le Clergé d'un pas grave et modéré (*Rubr.*, *Miss.* part. II, tit II, n. 5).

4. Le premier Acolyte marche à la droite du second, et tient son chandelier de la main droite par le nœud, en même temps qu'il le soutient de la gauche par le pied. Le second le tient, au contraire, de la gauche par le nœud, et de la droite par le pied. (*Cærem. Episc.*, ibid.)

5. En arrivant à l'autel, ils font *in plano* la génuflexion d'un genou, et se retirent aux deux côtés à l'angle des degrés, tournés en face l'un de l'autre (1).

6. Lorsque le Célébrant est arrivé, les Acolytes se tournent vers l'autel, et font avec lui la génuflexion, puis déposent leurs chandeliers sur le second degré, à chaque coin de l'autel, vont se mettre à genoux, *in plano*, un peu derrière le Célébrant, tournés vers l'autel, les mains jointes et répondent à l'*Introïbo* et à la confession du Prêtre (2). Quand celui-ci monte à l'autel, ils relèvent le devant de son aube jusqu'à ce qu'il soit monté sur le plus haut degré, descendent, font

(1) On suppose une entrée solennelle du Clergé, et en ce cas on demande deux génuflexions des Acolytes ; celle qui est marquée ici et celle dont il sera parlé au n. suivant. Mais si les Acolytes précèdent seulement le Célébrant, cette dernière génuflexion suffit.

(2) Les Cérémoniaux ajoutent ordinairement les développements qui suivent : Les Acolytes font le signe de la croix toutes les fois que le Célébrant le fait sur lui-même. Ils s'inclinent comme lui vers la croix à ce mot *Oremus* avant les oraisons, comme aussi au nom de Jésus et au verset *Gloria Patri ;* ils s'inclinent simplement devant eux aux autres paroles, auxquelles s'incline le Célébrant. Il font la génuflexion lorsque le Célébrant la fait en disant certaines paroles, comme *Adjuva nos* etc. ; *Veni, sancte Spiritus,* etc. ; *Ut in nomine Jesu,* etc.; *Et procidentes adoraverunt eum ; Et procidens adoravit eum* ; *Et incarnatus est*, etc.; *Et Verbum caro factum est.* Ils se conforment en outre au Chœur pour les inclinations et les génuflexions à deux genoux, quand ils ne sont pas occupés d'ailleurs comme quand on chante *Adjuva nos,* etc. ; *Veni Sancte Spiritus,* etc. ; et aussi dans les Messes des morts et aux féries majeures durant les oraisons, et depuis le *Sanctus* jusqu'à *Pax Domini*.

la génuflexion en même temps que le Prêtre baise l'autel, puis prennent leurs Chandeliers et vont à la crédence. Au premier encensement, le premier Acolyte ôte le livre de dessus l'autel, fesant la génuflexion avant et après.

8. Lorsque le Célébrant, avant l'évangile, met de l'encens dans l'encensoir, les Acolytes prennent leurs chandeliers ; et quand le Thuriféraire, ayant descendu les degrés de l'autel, se rend au milieu, ils le suivent, puis se placent de chaque côté de lui, et font en même temps la génuflexion à l'autel. Dans cette circonstance et dans toutes les actions où plusieurs ont à prendre part, on doit faire attention de bien s'accorder pour faire toutes ces actions en même temps et de la même manière, comme si l'on ne faisait qu'un seul corps qui se meut ou s'incline.

9. Ensuite les Acolytes vont au coin de l'évangile, *in plano*, et s'y placent de manière à avoir le Thuriféraire au milieu d'eux, le premier Acolyte à sa droite, le second à sa gauche, tous en ligne droite et tournés du côté du Prêtre. Pendant qu'on chante l'évangile, ils ne se mettent jamais à genoux (*Rubr. Miss.*, part., I, tit. XVII, n. 4). Ils ne font pas non plus les signes de croix en commençant, mais ils restent immobiles.

10. Quand on a fini de chanter l'évangile, ils retournent au milieu du sanctuaire, à trois ou quatre pas de distance des degrés antérieurs de l'autel, selon la disposition des lieux, font la génuflexion, et vont reprendre leurs places à la crédence. Ayant posé leurs chandeliers, ils se tiennent debout comme auparavant. A l'*Incarnatus est*, ils fléchissent un genou seulement lorsque le Célébrant le dit ; ils fléchissent les deux lorsqu'il est chanté par le Chœur.

11. Après le *Credo*, lorsque le Célébrant a chanté *Oremus*, le second Acolyte va recevoir le voile du calice et le porte à la crédence. Il a soin de faire une génuflexion à l'autel en arrivant et en partant ; le premier porte les deux burettes, il les présente successivement au Célébrant. Après que le vin et l'eau ont été mis dans le calice, il remporte le tout et se tient debout à sa place.

12. Pendant que le Thuriféraire encense le Célébrant, les Acolytes s'apprêtent pour le *lavabo.* Le premier Acolyte prend le manuterge; le second, la burette d'eau avec le bassin. Aussitôt que le Thuriféraire s'est retiré, ils prennent sa place devant le Célébrant, qu'ils servent en versant l'eau sur ses doigts et en lui présentant le manuterge (*Rub.*, ibid., n. 10), avec les saluts convenables avant et après. Après que le Célébrant leur a remis le manuterge, ils reportent toute chose à sa place et restent debout à la leur.

13. L'un et l'autre salue le Thuriféraire avant d'être encensé par celui-ci, et encore après avoir été encensé ; et le premier Acolyte fait une inclination à son compagnon immédiatement avant d'être encensé lui-même.

14. Au *Sanctus*, ils prénnent leurs chandeliers et marchant à côté l'un de l'autre, ils vont d'abord devant le milieu de l'autel, font la génuflexion, se séparent et se mettent à genoux *in plano* à chaque coin des degrés de l'autel. A l'élévation tous deux relèvent la chasuble, et se comportent comme aux autres messes.

15. Après l'élévation, s'il ne doit pas y avoir de communion, si ce n'est pas non plus un jour de jeûne ou quelque autre jour privilégié par la Rubrique, ils se rapprochent, font la génuflexion, et vont à la crédence. Si l'on devait donner la communion, ils resteraient à genoux avec leurs chandeliers, et après qu'elle serait distribuée, ils se retireraient comme nous venons de le dire.

17. Le premier Acolyte porte, quand il en est temps, les burettes à l'autel pour la purification du calice et l'ablution des doigts; en même temps, le second porte le voile du calice sur l'autel au côté de l'évangile, et fait la génuflexion d'un genou lorsqu'il passe devant le milieu en allant et en revenant. S'ils conservent leurs chandeliers jusqù'àprès la communion, le Thuriféraire les remplace.

18. Pour la bénédiction à la fin de la Messe, ils se mettent à genoux *utroque genu ;* au commencement de l'évangile ils se lèvent et font les signes de croix ordinaires à *Initium sancti Evangelii.*

Nota. Si le Clergé reste au Chœur, les Acolytes, après l'évangile, ayant pris leurs chandeliers, vont tous deux devant le milieu, font la génuflexion et saluent le Chœur en même temps que le Célébrant.

19. Vers la fin de l'évangile, ils prennent leurs chandeliers, vont devant le milieu de l'autel, et, après avoir fait la génuflexion à ces paroles *Et Verbum caro*, ou si c'est un autre évangile, après qu'il est fini, ils partent aussitôt pour la sacristie. En arrivant, ils font d'abord une inclination à la croix, puis attendent le Célébrant, en conservant leurs chandeliers (1). Lorsque celui-ci est arrivé, les Acolytes font une nouvelle inclination en même temps que tous les autres (2); ayant éteint les cierges, ils vont éteindre ceux de l'autel, quand il n'y a personne assigné pour cela.

Nota. Les Acolytes sont toujours debout à la crédence, à l'exception des temps où nous avons marqué pour eux une autre position, ou à moins qu'ils ne soient ailleurs occupés à remplir quelques fonctions (3). En règle générale, ils ont les mains jointes devant la poitrine toutes les fois que le Célébrant chante ou lit quelque chose; et quand il ne chante pas ou ne lit pas, ils les tiennent appliquées contre leur poitrine (4). Lorsqu'ils saluent le Chœur, ils commencent par le côté le plus digne, qui est ordinairement celui de l'évangile. Lorsqu'ils portent des flambeaux, ils les tiennent à la

(1) Si les Acolytes sont immédiatement suivis du Célébrant et non du reste du Clergé, en arrivant à la sacristie, ils se placent tout de suite à chaque côté, et ne font à la croix que l'inclination dont il est parlé dans la phrase suivante.

(2) Après avoir salué la croix, les Acolytes saluent aussi le Célébrant.

(3) Un décret de la S. Congrégation des Rites permet aux Acolytes de s'asseoir lorsque le Célébrant est assis: *In Missa solemni, quando Celebrans et Ministri sacri sedent, possunt etiam in gradibus presbyterii sedere Acolythi, et etiam Thuriferarius, quando non gerit vicem Cæremoniarii* (18 décembre 1779). Seulement il est d'usage ici qu'ils s'asseyent sur des tabourets. Mais ils ne peuvent jamais se couvrir, et ils doivent se lever aussitôt que le Célébrant est debout.

(4) Il s'agit ici de la lecture à voix haute. Le Manuel des Cérémonies romaines excepte le temps où le Célébrant chante l'épître et le graduel: il veut qu'alors les Acolytes aient les bras croisés. Mais au temps que l'Auteur leur assigne ici pour les mains jointes, il ajoute celui de la consécration à la communion.

main du dehors, le premier Acolyte de la main droite, puisqu'il est à droite, et le second de la main gauche. Quand ils ont une main occupée, ils tiennent l'autre étendue et appuyée sur la poitrine. Lorsqu'ils présentent quelque chose au Célébrant, ils baisent d'abord l'objet présenté ; quand ils en reçoivent quelque chose, ils le baisent après l'avoir reçu : ces baisers n'ont pas lieu à la Messe des Morts, ni à celles chantées en présence du St. Sacrement exposé. S'ils doivent communier à la Messe, ils le font au rang qu'ils occupent ordinairement au Chœur, et ils ont soin de faire la génuflexiou d'un genou avant de communier, et encore après.

CHAPITRE X.

De l'Office du Cérémoniaire (1).

1. Le Cérémoniaire doit connaître les offices de tous les Ministres de l'autel et avoir l'œil à tout, pour avertir chacun par quelque signe, mais sans jamais pousser personne et sans le tirer par les habits : quand une faute n'est pas importante, il vaut mieux la laisser faire.

2. Un quart d'heure avant la Messe, il se rend à la sacristie, après avoir fait une courte prière dans l'église. Il se revêt d'un surplis. Aidé des Acolytes, il dispose toutes choses, et a soin qu'il se trouve sur la crédence : les burettes garnies, l'une de vin, l'autre d'eau ; le manuterge et la clochette. Il place le missel sur le coussin ou le petit pupitre au coin de l'épître, et l'ouvre à l'endroit de la Messe que l'on doit chanter.

3. Il fait signe aux Acolytes de partir lorsqu'il en est tems ; et lorsque le Clergé est en marche, il avertit le Célébrant et fait avec lui l'inclination à la croix. Il marche lui-même (2), tête nue, c'est-à-dire qu'elle ne doit être

(1) Si l'on doit faire l'aspersion de l'eau bénite avant la Messe, le Cérémoniaire consultera le chap. VII, précédent.

(2) Sa place naturelle est devant le Célébrant, mais aucune place ne lui est précisément assignée, si ce n'est dans quelques circonstances particulières, par ce qu'il doit être là où sa présence est nécessaire ou utile.

couverte ni d'une barrette ni d'une calotte ; ce qu'il doit également observer dans toutes les autres fonctions, ainsi que l'a décrété la S. Congrégation des Rites, le 7 juillet 1734.

4. S'il y a des degrés à monter avant d'arriver à l'autel, le Cérémoniaire relève l'aube du Célébrant. A l'entrée du Sanctuaire ou à l'arrivée du Célébrant à l'autel, il reçoit sa barrette avec les baisers ordinaires, et, la génuflexion faite, il la place sur la banquette où il doit s'asseoir. Il se met ensuite à genoux au coin de l'épître, la face tournée vers le côté de l'évangile ; il répond au Prêtre à demi-voix, fait sur lui-même les signes de croix accoutumés et les inclinations prescrites (1).

5. La confession finie, il monte à l'autel avec le Thuriféraire, et fait mettre l'encens (2). Il se place ensuite à la gauche du Célébrant, et soulève de sa droite la chasuble, tenant la gauche sur la poitrine. Après l'encensement, étant descendu du côté de l'épître, il se place à la droite du Thuriféraire, pendant qu'il encense le Célébrant.

6. Après l'encensement de l'autel et du Célébrant, il indique de la main, s'il est à portée de le faire, le commencement de l'introït ; ce qu'il fera toujours lorsqu'il servira le Célébrant pour le livre, ayant soin de l'élever, de le baisser selon le besoin, de tourner les feuillets, de lui indiquer où il doit lire, où il doit chanter, etc.

7. Quand le Célébrant a dit le dernier *Kyrie*, si le chant doit être long, il l'invite à aller s'asseoir à la banquette préparée à cet effet (3), car le Célébrant doit avoir une banquette, conformément au Cérémonial des Evêques (lib. I, cap XII, n. 22), et au décret de la sainte Congrégation des Rites du 27 août 1822, et non pas un fauteuil. Le Cérémoniaire, près de la banquette, se

(1) Il avertit au besoin les Chantres de commencer l'introït, ce qu'ils ne doivent pas faire avant que le Célébrant ne soit arrivé à l'autel, conformément au décret de la S. Congrégation des Rites du 14 avril 1753.

(2) Si le saint Sacrement est dans le tabernacle, il fait avec le Thuriféraire la génuflexion avant de monter.

(3) On ne doit aller s'asseoir qu'après que le Chœur a fini de chanter l'introït. (Décret de la S. Congrégation du 3 octobre 1851.)

tient debout à la droite du Célébrant, les mains modestement posées *ante pectus* ; ce qu'il observe toujours pendant le *Gloria* et le *Credo* lorsque le Célébrant est assis.

8. Lorsque le Chœur chante le dernier *Kyrie*, il invite, par une inclination médiocre, le Célébrant à s'en retourner à l'autel, où il le précède ; ayant fait la génuflexion à la droite du Célébrant, il rélève son aube jusqu'à ce qu'il soit monté sur le plus haut degré, puis il retourne au coin de l'épître. Si le Célébrant ne s'est pas assis, quand le Chœur chante le dernier *Kyrie*, il lui fait signe d'aller au milieu de l'autel.

9. Lorsque le Célébrant a fini de dire le *Gloria in excelsis*, il l'avertit pour aller s'asseoir *per breviorem*. On prendra garde toutefois de ne pas le faire pendant que le Chœur chante les paroles *Adoramus te... Grotias agimus tibi... Jesu Christe...Suscipe deprecationem nostram*. S'il est assis lorsqu'on chante ces paroles, il l'avertit, par une inclination, de se découvrir ; pour lui, il demeure debout, et s'incline alors vers l'autel.

10. Lorsque le Chœur chante *Cum sancto Spiritu*, il fait signe au Célébrant de retourner à l'autel, où il l'accompagne comme il est dit au n. 9, puis il retourne au coin de l'épître. Il trouve les oraisons que l'on doit chanter, les montre au Célébrant, et tourne les feuillets du missel.

11. Pendant que le Célébrant chante l'épître, il fléchit avec lui le genou aux paroles *In nomine Jesu, etc.*, et fait, comme lui, une inclination de tête aux noms de Jésus, de Marie, et du Saint dont on fait la fête. Immédiatement auparavant, il avertit aussi le Chœur de fléchir le genou ou de se découvrir.

12. Après que l'épître est chantée, le Célébrant ayant récité le Graduel et tout ce qui suit l'épître, le Cérémoniaire descend *in plano*, et lorsqu'il en est temps, il remonte avec le Thuriféraire pour faire bénir l'encens ; puis ayant pris le missel, il descend au pied de l'autel, à la gauche du premier Acolyte. A la répétition de l'*Alleluia*, ou lorsque l'on chante au Chœur le dernier Verset d'un Trait ou d'une prose, il fait la génuflexion avec les autres servants, et porte le missel

pour l'Evangile. Il se place sur le plus haut degré, à gauche du Célébrant.

Nota I. Si l'on chante au Chœur une prose ou un trait qui soit long, il invite le Célébrant à aller s'asseoir *per breviorem,* et il assiste à la banquette comme pendant le *Gloria.* Sur la fin, il lui fait signe de retourner à l'autel.

Nota II. Pendant les féries du Carême, au verset *Adjuva nos, Deus,* le Célébrant se met à genoux sur le bord du marchepied. Il est donc convenable de mettre l'encens auparavant, afin qu'il puisse commencer l'Evangile, aussitôt que ce verset aura été chanté.

13. Après que le Célébrant a dit *Sequentia sancti Evangelii,* il lui donne l'encensoir, qu'il reprend après l'encensement du missel. Ayant remis l'encensoir au Thuriféraire, il assiste à l'évangile tout près du Célébrant à portée de tourner les feuillets du livre.

Nota. Si pendant l'évangile on doit se mettre à genoux, il en donnera le signal au Chœur.

14. L'évangile fini, il approche le missel au milieu de l'autel, puis descend faire la génuflexion, avec les autres servants, assiste à l'encensement du Célébrant, et retourne ensuite au coin de l'épître.

15. Quand le Célébrant dit le verset *Et incarnatus est,* le Cérémoniaire fléchit un genou. Quand le Célébrant a fini de réciter le *Credo,* il lui fait signe d'aller s'asseoir par le chemin le plus court. Il assiste à la banquette pour l'avertir lorsqu'il devra se découvrir. Quand le Chœur chante *Et incarnatus,* il se met à genoux ainsi que les autres Servants; le Célébrant se découvre seulement.

Nota. Aux Messes où le Célébrant se met aussi à genoux pour le verset *Et incarnatus est,* le Cérémoniaire a dû faire d'avance préparer un coussin.

16. A ces mots *Et vitam venturi sæculi,* ou un peu auparavant, il avertit le Célébrant de retourner à l'autel; il retourne ensuite au coin de l'épître.

17. Pour la bénédiction de l'encens à l'offertoire, et pour l'encensement de l'autel, il se comporte comme au commencement de la Messe. Il y a ceci de particulier. Il ôte le missel, descend sur le second degré, et

remet le livre à sa place après que le Célébrant a encensé cette partie de l'autel. Il reste alors auprès du missel pour assister le Célébrant, lui indiquer à l'ordinaire les oraisons et tourner les feuillets.

18. A ces paroles, *Qui pridie quam pateretur*, il descend au coin de l'épître, et ayant mis de l'encens dans l'encensoir (*Cær. Ep.*, lib. II, cap. VII, n. 10.), il se met à genoux en même temps que le Thuriféraire, et à l'élévation il veille à ce qu'on sonne la clochette de trois coups distincts, ayant soin de faire avec le Thuriféraire une inclination profonde avant et après chaque élévation.

19. Après la seconde élévation, il se lève et retourne auprès du Célébrant avec les génuflexions convenables.

20. Il reste au même lieu pour assister le Célébrant en ce qui regarde le missel jusqu'au *Domine non sum dignus*; il fait toutes les génuflexions avec le Célébrant, tourne les feuillets, etc. *Au Domine non sum dignus*, il descend au coin de l'épître où il reste à genoux jusqu'après la communion du Célébrant.

Nota I. S'il y a une communion du Clergé, pendant que le Célébrant prend le précieux sang, il dit le *Confiteor*, et lorsque le Prêtre a dit *Indulgentiam* il monte sur le bord du marchepied, où il se met à genoux et tient la nappe de Communion avec le Thuriféraire.

21. Après que le Célébrant a pris les ablutions, il va prendre le missel et le transporte au côté de l'épître.

22. Lorsque le Célébrant est revenu au côté de l'épître, il l'assiste pour le livre, qu'il ferme après la dernière oraison, à moins qu'on ne doive dire à la fin un évangile particulier: en ce cas il laisse le livre ouvert, et après que le Célébrant a chanté l'*Ite Missa est*, il le transporte au côté de l'évangile.

23. Pendant la bénédiction, il se met à genoux comme tous les autres Servants et se lève après qu'elle est donnée. Vers la fin de l'évangile il fait signe aux Acolytes de prendre leurs chandeliers et de venir devant le milieu de l'autel. Et après qu'ils ont fait la génuflexion à ces paroles *Et verbum caro*, ou si c'est un autre évangile, après qu'il est fini, ils s'en vont à la sacristie, suivis du Clergé. Quant au Cérémoniaire, il prend la

barrette du Célébrant et, après avoir fait en temps convenable la génuflexion avec lui, il la lui donne.

24. On retourne à la sacristie dans le même ordre que l'on a observé en venant à l'autel. En arrivant, le Cérémoniaire, conjointement avec le Célébrant salue le Clergé, et, ayant fait une inclination à l'image de la sacristie, l'aide à quitter les ornements sacrés, et, après s'être acquitté de son office auprès de lui, il s'occupe de mettre en lieu propre toutes les choses qui sont sur la crédence.

Nota. I. Si le Clergé reste au Chœur, les Acolytes peuvent ne prendre leurs chandeliers qu'après l'évangile tout-à-fait terminé : ils vont seulement alors devant le milieu de l'autel ; et lorsque le Célébrant est descendu, ils font tous ensemble la génuflexion ; puis le Cérémoniaire donne la barrette, et l'on s'en retourne à la sacristie de la manière que nous l'avons dit.

Nota II. Les Servants font toujours la génuflexion *in plano.*

CHAPITRE XI.

Instructions pour le Cérémoniaire à la Messe des Morts, avec quelques points particuliers qui concernent les autres Ministres (1).

1. On prépare à la sacristie les ornements noirs, et, comme à l'ordinaire, toutes les choses nécessaires.

(1) Les Cérémoniaux de France disent généralement qu'aux Offices des morts on ne salue pas le Chœur, et dans beaucoup d'églises on étend ce principe jusqu'à ne saluer personne. La Rubrique est absolument muette sur ce point. Merati, qui développe et commente si bien la Rubrique (part. II, tit. XIII), ne fait non plus aucune observation sur cet article ; seulement, *in accessu et recessu Celebrantis*, il recommande les révérences à l'autel, sans parler du salut au Chœur. Notre Auteur, ne faisant en aucun cas aucune observation particulière relativement à ces saluts, paraîtrait supposer qu'ils se font à l'ordinaire. Le Cérémonial des Évêques met, pour ces Offices, quelques restrictions aux règles communes ; mais il ne pose pas le principe général et absolu des Cérémoniaux de France. Dans le chapitre VII du livre III, ayant pour titre : *De mutuis Reverentiis inter ecclesiarum Antistites et Præsidem sive Gubernatorem aut Vice-Legatum,* après avoir rappelé la manière dont l'Évêque salue les Chanoines en les bénissant, il ajoute : *Oportebit ut Archiepiscopus*

2. La banquette des Ministres sacrés doit être nue (*Cærem. Episc.*, lib. II, cap. II, n. 1).

3. A l'autel, les parements, le tapis du marchepied, doivent être de couleur violette (1). Le tapis doit cou-

seu Episcopus capitis inclinatione Præsidem vel Gubernatorem aut Vice-Legatum salutet, quoties ad sedem suam ascendere, seu ab illa descendere incipiat : eique Præses sive Gubernator vel Vice-Legatus protinus bireto deposito assurgens mutuam rependet salutationem, caput similiter inclinando. A ces règles il met ces restrictions : *Quos quidem reverentiales mutuos actus omittere necesse erit in Matutinis Tenebrarum, per integram Feriam sextam in Parasceve, ac Sabbato Sancto usque ad solemnem Missam exclusive : sicut etiam in singulis mortuorum Officiis, quæ obvenire fortasse poterunt. Consentaneum quippe hoc erit legi, et praxi usque adhuc servatæ, abstinendi in præfatis conventibus etiam a benedictionibus tum solemnibus, tum privatis, et Cleri inferioris, et populi circumstantis, utpote quæ sunt actus potestatis et solemnitatis, luctuosis hisce actionibus repugnantes. Concionator vero salutationem hujusmodi nunquam prætermittet, sive eadem Feria sexta in Parasceve sermonem de Passione, sive de Laudibus alicujus defuncti post mortualem Missam sit facturus.* Puis il renvoie au livre second, chapitres 11 et 25. Or, dans ces chapitres, où il est traité au long de l'Office des morts et de l'Office du Vendredi saint, à la vérité il n'est point question de saluts solennels au Chœur *in accessu et recessu*, mais, dans le détail des cérémonies, il est plusieurs fois mention des *debitæ reverentiæ* dans des circonstances où cela ne paraît pas se rapporter uniquement à l'autel. Et notre Auteur, comme on peut le voir en son lieu, veut qu'aux Offices des morts et aux Offices de la semaine sainte on fasse des saluts au Chœur en certaines circonstances, lors, par exemple, que le Sous-Diacre va chanter l'Epître, ou lorsqu'un Clerc viendra au milieu du Chœur chanter une lamentation. De tout cela nous concluons qu'aux Offices des morts et à ceux de la semaine sainte dont parle le Cérémonial des Evêques, on doit omettre les saluts qui sont comme *actus potestatis et solemnitatis.* Ainsi, par exemple, le Célébrant omettra le salut au Chœur *in accessu et recessu ;* mais nous croyons que les simples Ministres, lorsqu'ils n'accompagnent pas le Célébrant, et les autres Clercs, doivent faire les saluts à l'ordinaire. Ainsi ils doivent, dans les circonstances, saluer l'Évêque, le Célébrant, le Chœur, lorsqu'ils y entrent, l'Office commencé, etc. Notre Auteur, qui ne retranche pas les saluts au Chœur dans les Offices des morts, et qui même les détermine en certaines circonstances à ceux de la semaine sainte, les interdit absolument lorsque le saint Sacrement est exposé. C'est que dans ce dernier cas tous les honneurs sont dus à Notre-Seigneur, tellement qu'on ne s'occupe plus de personne, tandis que dans les autres cas on ne veut qu'ôter un peu de solennité à l'Office. Quant aux saluts qui accompagnent l'encensement dans cette circonstance, voir ci-après la note de la page 197.

(1) Le Cérémonial des Évêques, sur lequel l'Auteur s'appuie, indique la couleur *noire*. Mais nous croyons qu'il serait au moins

vrir le marchepied seulement, et non les degrés (*Cærem. Episc.*, ibid.)

4. On couvre la crédence d'une petite nappe de toile qui tombe un peu par les côtés. Outre le calice, les burettes, etc., on met dessus les cierges à distribuer au Clergé. On ne la couvre pas du grand voile, puisqu'on ne doit pas s'en servir.

5. Pendant que les Ministres sacrés font la confession au pied de l'autel, le Cérémoniaire se tient à genoux *in cornu epistolæ, in plano.* Après la confession il fait signe au Diacre et au Sous-Diacre, non pas de monter à l'autel, mais de se mettre *unus post alium* derrière le Célébrant : pendant que celui-ci baise l'autel, ils font la génuflexion, et s'en vont *in cornu epistolæ* pour assister à l'introït à la manière accoutumée, car on n'encense pas l'autel (*Rubr.*, *Miss.*, part, II, tit. XIII, n. 2). Le Célébrant, en disant *Requiem æternam* au commencement de l'introït, pose la main gauche sur l'autel, en même temps qu'il fait avec la droite un signe de croix sur le missel. Ainsi l'a décidé la S. Congrégation des Rites, le 7 septembre 1816 (1).

6. Après avoir chanté l'épître, le Sous-Diacre ne se présente pas au Célébrant avec le missel, le baiser de la main et la bénédiction ne devant pas avoir lieu ; mais il salue le Chœur à l'ordinaire (2), et rend le livre au Cérémoniaire.

7. Quand on chante la prose, le Célébrant, ayant fini de la lire, va par le chemin le plus court s'asseoir avec le Diacre et le Sous-Diacre. Les Clercs qui en sont chargés distribuent au Chœur les cierges que l'on tient allumés pendant que l'évangile est chanté et depuis le *Sanctus* jusqu'à la communion du Célébrant *inclusive* (*Rubr.* ibid., n. 3).

convenable que le tabernacle ne fût jamais couvert de noir. Le Cérémonial des Evêques n'en parle point, parce qu'il ne suppose pas qu'on fasse jamais ces Offices à l'autel du saint Sacrement.

(1) Question : *An Sacerdos in Missa de Requiem ponere debeat manum sinistram super altare, dum facit signum Crucis ad introïtum.* Réponse : *Affirmative.*

(2) Nous pensons qu'en effet, si le Chœur est devant l'autel, le Sous-Diacre doit le saluer, par les raisons données ci-dessus, page 74.

8. Sur la fin de la prose, c'est-à-dire quand il n'en reste plus à chanter que cinq ou six versets, le Célébrant, au signe du Cérémoniaire, retourne à l'autel *per breviorem* (1). Pendant qu'il dit au milieu le *Munda cor meum*, le Sous-Diacre transporte le missel avec le pupitre *in cornu evangelii*. Le Diacre porte en son temps, *more solito*, le missel sur l'autel, et, après l'avoir posé, il se met à genoux sur le bord du marchepied, où il dit le *Munda cor meum*, sans demander la bénédiction au Célébrant et sans lui baiser la main (*Rubr.*, ibid.).

9. Après que le Célébrant a fini de lire l'évangile, comme on ne doit point alors mettre d'encens dans l'encensoir, le Cérémoniaire avertit le Diacre et le Sous-Diacre de descendre au milieu sur le pavé : les Acolytes s'y trouvent déjà disposés, les mains jointes et sans chandeliers (*Rubr.*, ibid.). On va ainsi chanter l'évangile.

10. Le Diacre n'encense ni le livre au commencement, ni le Célébrant à la fin (*Rubr.*, ibid.).

11. Le Sous-Diacre ne donne pas à baiser le commencement de l'évangile au Célébrant (*Rubr.*, ibid.); mais aussitôt que le Diacre a fini, il remet le livre au Cérémoniaire, et, tous ayant fait la génuflexion, chacun des Ministres s'en retourne à sa place.

12. Aussitôt que le Célébrant a dit *Oremus* pour l'Offertoire, le Sous-Diacre, au signe du Cérémoniaire, fait la génuflexion, et va prendre à la crédence le calice, qu'il apporte à l'autel couvert de son voile avec la bourse par dessus, et qu'il pose *in cornu epistolæ*.

13. Le Diacre prend la bourse, et étend le corporal à l'ordinaire; le Sous-Diacre ôte le voile, et le donne à l'Acolyte : il met l'eau dans le calice sans la faire bénir.

(1) Ce retour à l'autel *per breviorem* serait difficile à justifier en adoptant la pratique indiquée par notre Auteur. En le suivant à la lettre, le Célébrant ayant réservé l'évangile pour la fin de la prose, se rendrait directement au milieu de l'autel pour y dire le *Munda cor meum* ; mais alors pourquoi ne pas suivre la règle ordinaire et s'y rendre *per longiorem?* Les Auteurs généralement donnent une pratique différente; le Célébrant dit *more solito* l'évangile immédiatement après avoir lu la prose, puis il va s'asseoir. A la fin de la prose, il remonte *per breviorem* et se trouve tout placé au coin de l'épître pour entendre l'évangile chanté par le Diacre.

Nota. Quand on présente au Célébrant ou qu'on reçoit de lui quelque chose, l'encens, les burettes, le manuterge, ou toute autre chose, on ne baise ni la main ni l'objet (*Rubr.*, ibid.).

14. Comme le Sous-Diacre ne doit pas tenir la patène pendant l'oblation du calice, le Cérémoniaire l'avertit de passer à la gauche du Célébrant: il fait alors une génuflexion seulement au milieu de l'autel.

15. Après l'Offrande du calice, le Diacre met la patène un peu sous le corporal, et couvre du purificatoire la partie qui dépasse. En temps convenable, il présente l'encens à mettre dans l'encensoir. Après l'avoir béni, le Célébrant encense les oblats et l'autel à l'ordinaire, les Ministres sacrés relèvent sa chasuble. Ensuite le Diacre encense le Célébrant seulement (*Rubr.*, ibid.).

16. Après que le Célébrant est encensé, le Sous-Diacre prend la burette d'eau et le bassin, qui lui sont présentés par un Acolyte ; le Diacre, de son côté, ayant rendu l'encensoir au Thuriféraire, prend le manuterge, qui lui est présenté par l'autre Acolyte, et ils donnent ainsi à laver au Célébrant. Ils vont ensuite se placer en flèche. A l'*Orate fratres*, le Diacre répond: *Suscipiat.*

17 A la fin de la préface, le Cérémoniaire avertit le Diacre et le Sous-Diacre, qui montent, le premier à droite et le second à gauche du Célébrant, pour dire avec lui le *Sanctus*. Le Sous-Diacre redescend ensuite à sa place, et le Diacre passe à la gauche du Célébrant pour l'assister *more solito.*

18. A ces mots *Quam oblationem*, le Cérémoniaire fait signe au Diacre de passer à la droite du Célébrant et il avertit le Sous-Diacre de se rendre *in cornu epistolæ.* Celui-ci se met à genoux sur le degré le plus bas, et, tourné vers le côté de l'évangile, il reçoit du Thuriféraire l'encensoir, dans lequel on a mis d'abord de l'encens, et il encense le saint Sacrement de trois coups à chaque élévation ; et, ayant rendu l'encensoir, il retourne à sa place, fait en arrivant la génuflexion, et se tient debout au même lieu jusqu'à *Pax Domini.*

Nota. Les Acolytes demeurent à genoux avec les

flambeaux jusqu'à la communion du Célébrant. (*Rubr.*, ibid., tit. VII, n. 8).

19. Aux mots *Dimitte nobis*, le Céréмoniaire fait signe au Diacre de monter à la droite du Célébrant pour lui présenter la patène: le Diacre fait la génuflexion avant de monter.

20. Un peu avant que le Célébrant dise *Agnus Dei*, le Sous-Diacre, au signe du Cérémoniaire, fait la génuflexion et monte à la gauche du Célébrant: il fait une nouvelle génuflexion avec le Prêtre et le Diacre, et, profondément incliné vers le très saint Sacrement, il dit l'*Agnus Dei*, sans se frapper la poitrine.

21. Après l'*Agnus Dei*, comme il ne doit point y avoir de baiser de paix, le Cérémoniaire avertit le Diacre et le Sous-Diacre de changer de place : celui-là passe à la gauche, et celui-ci à la droite. L'un et l'autre font une première génuflexion avant de partir, et une seconde en arrivant (*Rubr.*, ibid., n. 1). Le reste se fait à l'ordinaire.

22. Après le dernier *Dominus vobiscum*, le Diacre, averti par le Cérémoniaire, chante *Requiescant in pace*, sans se retourner. Il le dit toujours au pluriel. Le Célébrant le dit aussi, tourné vers l'autel, ainsi que l'a décidé la S. Congrégation des Rites, le 7 septembre 1816. Il ne donne pas la bénédiction (*Rubr.*, ibid.). Il dit le reste comme dans les autres Messes.

☞ CHAPITRE XII.

De la messe chantée devant St. Sacrement exposé (1).

1. Avant d'entrer dans le détail des Cérémonies de la Messe devant le saint Sacrement exposé, il nous semble à propos de donner quelques règles générales.

(1) A Rome on ne célèbre jamais de Messe solennelle devant le saint Sacrement exposé, si ce n'est, aux Quarante Heures, la Messe qu'ils appellent *pro Repositione SS. Sacramenti*. Le Cérémonial des Evêques enseigne qu'il est convenable de ne point célébrer de Messes solennelles à l'autel où est le saint Sacrement, même renfermé dans le tabernacle (lib. I, cap. XII, n. 8 et 9). Plusieurs décrets de la S. Congrégation des Rites défendent de célébrer une Messe haute à l'autel où il est exposé.

1° Durant la Messe on fait toujours la génuflexion *unico genu ;* on ne la fait *utroque genu* qu'à l'arrivée à l'autel, et à la sortie lorsque, la Messe terminée, on retourne à la sacristie : ainsi l'a décidé la S. Congrégation des Rites, le 12 novembre 1831. 2° Ni les Officiers sacrés, ni aucun autre, ne font les saluts ordinaires au Chœur. 3° Les Ministres de l'autel ne baisent la main du Célébrant ni en lui présentant un objet, ni en le recevant. Voici seulement les baisers qui ont lieu : le Sous-Diacre baise la main du Célébrant lorsqu'après avoir chanté l'épître il vient recevoir la bénédiction ; le Diacre la baise égalcment lorsqu'il reçoit la bénédiction avant l'évangile ; à l'oblation, il baise la patène, le calice et la main du Célébrant ; il fait encore de même, lorsqu'il lui présente la patène après le *Pater*. Après que le Diacre a chanté l'évangile, le Célébrant baise aussi le texte à l'ordinaire.

2. Les Officiers sacrés vont à l'autel, *more solito.*

Cependant cette même Congrégation, dans une décision du 13 juin 1671, suppose des cas où la nécessité oblige à le faire. Le Chapitre de Varsovie ayant exposé le doute suivant : *Cum in Polonia frequenter fiant expositiones Sanctissimi publice in majore altari, et præter Missam solemnem dicantur etiam Missæ privatæ ad idem majus altare.... durante expositione Sanctissimi, an debeat fieri commemoratio de eodem sanctissimo Sacramento ?* La S. Congrégation n'a point répondu, comme en d'autres circonstances, *Non debere cantari nec celebrari Missam in altari in quo expositum est sanctissimæ Eucharistiæ Sacramentum,* mais simplement : *Poterit fieri commemoratio de sanctissimo Sacramento durante expositione.* Dans les Commentaires sur l'Instruction de Clément XI touchant les Quarante Heures (*ad Decret. authent. C. S. R. Appendix,* tom. VI, part. II), on conclut de là que la S. Congrégation n'a pas voulu se prononcer contre cette coutume à raison des grands inconvénients qu'il y aurait pu avoir à la supprimer. Or, sur ce point, la France se trouve absolument dans la même cas que la Pologne. La coutume de célébrer des Messes solennelles à l'autel où le saint Sacrement est exposé étant généralement établie dans nos églises comme dans celles de Varsovie, *difficillime abrumpi posset sine populorum offensione et scandalo* (id. cap. XII, n. 6). Et il devient utile de rappeler le cérémonial à suivre dans ces circonstances. Nous l'avons pris en entier dans notre Auteur, tome IV, *Appendice* 1, *delle Quarant' Ore.* Mais comme cet appendice de l'Auteur est le cérémonial des Quarante Heures de Rome, qui ne sont pas en usage dans nos églises, nous en avons extrait seulement ce qui concerne la Messe *pro Repositione sanctissimi Sacramenti,* où nous trouvons les cérémonies à observer aux Messes solennelles devant le saint Sacrement exposé.

Lorsqu'ils sont en vue du saint Sacrement, ils se découvrent, gardant leurs barrettes à la main jusqu'à ce qu'ils entrent dans le Chœur ou le sanctuaire. Alors ils les donnent au Cérémoniaire, et s'avancent les mains jointes au pied de l'autel, où, tous ensemble, avec les Acolytes et le Cérémoniaire, ils font la génuflexion *utroque genu* avec inclination profonde. Ceux du Chœur qui précèderaient les Officiers sacrés feraient de même la génuflexion *utroque genu* deux à deux, mais ils ne s'entre-salueraient pas. Le Célébrant commence ensuite la Messe à l'ordinaire.

3. Après la confession, les Officiers sacrés montent à l'autel sans faire la génuflexion auparavant : ils la font seulement près de la table de l'autel *unico genu*; mais le Diacre et le Sous-Diacre doivent bien se garder de mettre les mains sur l'autel, cela n'étant jamais permis qu'au Célébrant.

4. Après la prière *Oramus te Domine*, les Officiers sacrés se retirent un peu vers le côté de l'évangile la face tournée vers le côté de l'épître, pour mettre l'encens. Le Thuriféraire fait, avant de monter, la génuflexion *unico genu* ; et le Diacre présente la navette et la petite cuiller sans aucun baiser (*Cær. Ep.*, lib. II, cap. XXIII, n. 2 ; et cap. XXXIII, n. 19) ; ce qui s'observe toutes les fois qu'on met l'encens dans l'encensoir en présence du très saint Sacrement (*Merati*, part. II, tit. XIV. n. 7).

5. Après que le Célébrant a mis et béni l'encens, le Thuriféraire laisse l'encensoir au Diacre, fait la génuflexion, et redescend à sa place. Le Célébrant descend avec ses Ministres sur le degré, ayant bien soin de ne pas tourner le dos au saint Sacrement ; pour cela le Célébrant et le Sous-Diacre descendent par le côté de l'évangile, et le Diacre par celui de l'épître. Ils se mettent à genoux sur le bord du marchepied, et alors le Diacre remet l'encensoir au Célébrant sans baiser (*Cær. Ep.*, ib.). Le Célébrant encense le saint Sacrement de trois coups, ses Ministres relevant le côté de sa chasuble (*Biss.*, tit III, n. 222, § 1; *Merati*, ib.) : tous trois font une inclination profonde avant et après. Puis ils se lèvent, montent sur le marchepied, font la génuflexion

unico genu, et l'encensement se continue *more solito* (1).

6. Après que l'encensement de l'autel est terminé, le Célébrant descend sur le premier degré, ou même tout-à-fait *in plano*, selon les dispositions de l'autel, se tourne en face du peuple, en prenant garde de tourner le dos au saint Sacrement ; et, ainsi placé, il est encensé par le Diacre, qui tourne le dos au peuple (*Merati*, ib., n. 8). Le Célébrant monte ensuite avec ses Ministres *in cornu epistolæ*, où il dit l'introït et le *Kyrie* à la manière ordinaire.

7. Lorsqu'on finit de chanter le *Kyrie*, les Officiers sacrés vont au milieu de l'autel, où ils se trouvent *unus post alium*. Après qu'ils ont fait la génuflexion, le Célébrant entonne le *Gloria* ; le Diacre et le Sous-Diacre, ayant fait de nouveau la génuflexion, montent à ses côtés le réciter avec lui *more solito*. Lorsqu'ils ont fini, ils font tous trois la génuflexion, et vont par le chemin le plus court à la banquette : ils s'asseyent, mais ne se couvrent pas, et, en temps convenable, ils retournent par le chemin le plus long et font la génuflexion d'un seul genou (*Merati*, ib., n. 9), puis ils se mettent *unus post alium* sans autre génuflexion. Le Célébrant, arrivé en haut du marchepied, baise l'autel, fait alors la génuflexion, et se retire un peu, le dos vers le côté de l'évangile, pour le *Dominus vobiscum* ; il se retourne vers le milieu, et fait encore une génuflexion (*Biss.*, ib., § 5 ; *Bauld.*, part. III, cap. XVII n. 9 ; *Merati*, ib., n. 10) : ses Ministres la font en même temps, et tous trois s'en vont au coin de l'épître, où le Célébrant chante les oraisons à l'ordinaire. Le Sous-Diacre chante l'épître avec les génuflexions ordinaires à l'autel, demande la bénédiction du Célébrant, baise sa main (*Merati*, ib., n. 11), et porte le missel au côté de l'évangile *more solito*.

8. Alors le Célébrant va dire *Munda cor meum* ; il a

(1) La S. Congrégation des Rites avait décidé, le 14 mai 1707, que l'on devait mettre une croix sur l'autel pour la Messe, même dans le cas où le saint Sacrement est exposé ; mais Benoit XIV, dans la constitution *Accepimus*, a décidé, le 16 juillet 1746, que chaque église pouvait conserver son usage sur ce point. Dans les églises où l'on met la croix en outre du saint Sacrement, on encense le saint Sacrement seulement, et non pas la croix.

soin de faire une première génuflexion en arrivant au milieu de l'autel, et une seconde avant de le quitter pour aller lire l'évangile. Le Diacre porte le livre sur l'autel par le chemin le plus long, en faisant une première génuflexion sur le dernier degré, et une seconde près la table de l'autel.

9. Après que le Célébrant a fini de lire l'évangile, sans quitter le même lieu, il se tourne seulement, et bénit l'encens de la manière que nous l'avons dit au n. 4 ; ensuite les trois Officiers sacrés vont au milieu du marchepied, et font la génuflexion. Le Sous-Diacre descend jusqu'en bas, le Diacre se met à genoux pour dire *Munda cor meum*, et le Célébrant lui donne la bénédiction, puis sa main à baiser (*Merati*, ib.). Le Diacre se relève, fait la génuflexion en même temps que le Célébrant ; celui-ci se retire vers le coin de l'épître, et le Diacre, étant descendu sur le pavé, fait encore avec tous les autres Ministres de l'autel la génuflexion d'un seul genou, et va chanter l'évangile *more solito*. Après l'évangile, le Sous-Diacre va, sans faire aucune génuflexion, porter le livre à baiser au Célébrant (*Merati*, ib.); il ne fait la génuflexion qu'après être descendu jusqu'en bas, ce qu'il a soin de faire en évitant de tourner le dos au saint Sacrement: le Diacre encense le Célébrant à l'ordinaire.

10. Après que le Célébrant est encensé, les trois Officiers sacrés se mettent au milieu de l'autel *unus post alium*. Après avoir fait la génuflexion, le Célébrant entonne le *Credo*. Aussitôt qu'il a fini l'intonation, le Diacre et le Sous-Diacre, ayant de nouveau fait la génuflexion, montent à ses côtés pour le réciter avec lui. Après qu'ils ont fini, ils font la génuflexion, et vont à la banquette, comme nous l'avons dit ci-dessus, n. 7.

11. A *Crucifixus* du *Credo*, le Diacre, ayant pris la bourse à la crédence et salué le Célébrant seulement, se rend par le chemin le plus long à l'autel, fait la génuflexion sur le dernier degré, monte sur le marchepied, étend le corporal à la manière ordinaire, et, après avoir fait la génuflexion, retourne à la droite du Célébrant par le chemin le plus court.

12. Sur la fin du *Credo*, les Officiers sacrés retournent

à l'autel de la manière que nous l'avons dit au n. 7. Après que le Célébrant a dit *Dominus vobiscum*, de la même manière que précédemment, et qu'il a de nouveau fait la génuflexion, il dit *Oremus*. Alors le Diacre et le Sous-Diacre font la génuflexion pour aller, le premier à la droite du Célébrant, et le second à la crédence, prendre le calice à l'ordinaire; celui-ci, en arrivant à l'autel, fait la génuflexion. Le Diacre présente au Célébrant la patène et le calice avec les baisers ordinaires (*Merati*, ib.); mais le Sous-Diacre présente les burettes sans baisers, et, ayant pris la patène, il fait une première génuflexion sur le marchepied, et une seconde en bas, lorsqu'il est descendu. Lorsque le Célébrant, pour encenser le très-saint Sacrement, se met à genoux sur le marchepied, conformément au décret de la S. Congrégation des Rites du 11 février 1764, le Sous-Diacre, tenant la patène, ne s'y met pas.

13. Après que le Célébrant a fait l'oblation du calice, le Diacre présente l'encens comme nous l'avons dit au n. 4. Le Célébrant, sans faire aucune génuflexion, encense les oblats, et le Diacre ne recule pas le calice. Après l'encensement des oblats, le Célébrant et le Diacre descendent sur le degré; et, s'étant mis à genoux sur le bord du marchepied, le Célébrant encense le saint Sacrement (*Bauld.*, ibid., n. 11; *Merati*. ibid., n. 15) et l'autel à l'ordinaire. Il est ensuite encensé de la manière que nous avons dit au n. 6; puis il se lave les mains au même lieu, selon que le prescrit la Rubrique du Missel pour le Vendredi saint, et la S. Congrégation des Rites, dans son décret du 22 août 1682. Il retourne ensuite au milieu, fait la génuflexion, et dit *Suscipe, sancta Trinitas*, etc.

14. Le Diacre, après avoir encensé le Célébrant, va encenser le Chœur à l'ordinaire (1): à son retour, il encense le Sous-Diacre, qui alors se retire un peu vers le côté de l'évangile, en faisant la génuflexion avant et après (*Merati*, ibid.). Le Diacre, ayant rendu l'encen-

(1) Quand le saint Sacrement est exposé, le Diacre ne salue pas le Chœur en y entrant, mais il salue seulement ceux qu'il encense avant et après l'encensement (Rép. du Préfet de la S. C. du 3 octob. 1851).

soir au Thuriféraire, monte sur son degré, fait la génuflexion, se tourne, en se plaçant pour être encensé, de la même manière que nous venons de dire pour le Sous-Diacre, et fait ensuite une seconde génuflexion.

15. Le Célébrant, ayant fini le *Suscipe sancta Trinitas*, etc., baise l'autel, fait la génuflexion, et se tourne pour l'*Orate fratres* de la même manière que pour le *Dominus vobiscum*, puis, sans achever le cercle (*Rubr. Miss. ut in Fer.* 6 *maj. Hebdomad.*; *Gav.*, part. IV, tit. XIV, n. 13; *Merati*, ibid., n. 13), il revient au milieu, fait de nouveau la génuflexion, et poursuit la Messe *more solito*.

16. Au *Sanctus* les Acolytes viennent avec des flambeaux, et, sans saluer le Chœur, ils se mettent à genoux, et y restent jusqu'après la communion du Prêtre. C'est, dit Baldeschi (append. I, n. 51), la pratique des églises de Rome.

17. Après que le Célébrant a pris la dernière ablution, le Diacre et le Sous-Diacre font à ses côtés la génuflexion, et changent de place. Le Sous-Diacre essuie le calice et le couvre à l'ordinaire, laissant le corporal sur l'autel, si immédiatement après on doit donner la bénédiction. Il a soin de se retirer un peu lorsque le Prêtre dit *Dominus vobiscum*. Lorsqu'il a disposé le calice, il fait une première génuflexion sur le marchepied, puis, en le portant à la crédence, il en fait une seconde sur le dernier degré, lorsqu'il passe devant le milieu de l'autel, et revient se mettre derrière le Diacre, où il fait encore une génuflexion en arrivant.

18. Le Célébrant, après avoir laissé le calice entre les mains du Sous-Diacre, fait la génuflexion, et va lire la communion. Il retourne ensuite au milieu, fait la génuflexion, baise l'autel, et dit *Dominus vobiscum* en se tournant comme il a été dit plus haut. Il fait de nouveau la génuflexion, et va chanter les oraisons. Lorsqu'elles sont finies, il revient au milieu, fait la génuflexion, et baise l'autel. Pendant tout ce temps, le Diacre et le Sous-Diacre, lorsque celui-ci est revenu de porter le calice, se tiennent derrière le Célébrant, allant comme lui du milieu au côté, et revenant du côté au milieu, et faisant la génuflexion en même temps que lui. Après avoir baisé l'autel, le Prêtre se tourne pour

dire *Dominus vobiscum* : en même temps le Diacre fait une nouvelle génuflexion, se tourne par côté, de la même manière que le Célébrant, et chante *Ite Missa est*. Après quoi les trois Officiers sacrés font la génuflexion, le Célébrant dit *Placeat*, tandis que le Diacre et le Sous-Diacre vont à l'ordinaire se mettre à genoux sur le bord du marchepied pour la bénédiction.

19. Le Célébrant, ayant terminé la prière *Placeat*, baise l'autel, et dit *Benedicat vos omnipotens Deus* ; ensuite, au lieu d'une inclination de tête, il fait la génuflexion, et se tourne pour la bénédiction de la même manière que pour le *Dominus vobiscum;* puis, sans achever le cercle et sans faire une nouvelle génuflexion, il se tourne sur la gauche de manière à se trouver près de l'évangile (*Bauld.*, ib., n. 13). Il signe le missel ou le carton s'ils sont à portée, et il se signe lui-même : mais il ne fait jamais de signe de croix sur l'autel (*Rub. Miss.*, *ut in Fer.* 5, *maj. Hebdomad.*; *Cœr. Ep.*, *n.* 9). Lorsqu'il dit *Verbum caro factum est*, il fait la génuflexion vers le saint Sacrement (*Bauld.*, ib.).

20. La Messe terminée, si l'on doit retourner à la sacristie, on le fait *more solito*, après une génuflexion *utroque genu in plano*, et sans saluer le Chœur. Mais si l'on doit immédiatement faire la procession ou donner la bénédiction, le Diacre et le Sous-Diacre montent aux côtés du Célébrant, et, après avoir fait la génuflexion *unico genu*, ils vont tous trois à la banquette *per breviorem*. Ils quittent tous leurs manipules, et le Célébrant, ayant ôté la chasuble, prend une chape. Puis, ayant mis de l'encens dans l'encensoir, sans le bénir, les Officiers sacrés reviennent au pied de l'autel, où le Célébrant encense le très-saint Sacrement à genoux sur le dernier degré. On se conforme ensuite à ce qui est prescrit pour les processions ou pour la bénédiction.

☞ CHAPITRE XIII.

De la Messe Solennelle en présence de l'Evêque (1).

1. L'Evêque, dans son diocèse, peut assister à la Messe solennelle en chape et en mître; alors il se revêt, pardessus le rochet de l'amict, de l'aube avec la ceinture, la croix pectorale, et l'étole sous la chape (2). En ce cas, il se place toujours à son trône, où il est accompagné du Prêtre assistant et des deux Diacres d'honneur, tous trois en habit ordinaire de Chœur (*Cærem.*, lib. II, cap. IX, n. 2 et 4). L'Evêque peut aussi assister à la Messe solennelle étant lui-même en habit ordinaire de Chœur, simplement avec la barrette, et alors il se place le plus ordinairement à sa stalle. Dans l'un et l'autre cas, un Clerc en surplis doit tenir un missel prêt pour le présenter ouvert en temps convenable au Prélat. Régulièrement, il y a en outre un autre Clerc pour porter le bougeoir (*Cœr.*, *Ep.*, lib. I. cap. XX, n. 1). Il ne fait guère porter la crosse que quand il assiste à son trône *vestitus sacris indumentis*.

2. Lorsque l'Evêque assiste à la Messe solennelle sur son trône, on doit lui préparer dans le sanctuaire, devant le milieu de l'autel, un prie-Dieu couvert d'un tapis vert ou violet, selon le temps (*Ib.*, cap. XII, n. 8),

(1) " Cum Episcopus, rei divinæ peragendæ causa, ad Ecclesiam venturus erit, sive ipsemet celebraturus sit, sive alter, debent Canonici omnes in eorum ecclesiastico et canonicali habitu, appropinquante hora, ad illum accedere, eumque cappa indutum comitari et deducere." (*Caerem.* lib. I, cap. XV, n. 1.) Les Chanoines sont-ils donc tenus d'aller chercher l'Evêque lorsqu'il veut se rendre à la Cathédrale ? S'il est revêtu de la *cappa magna*, oui ; ils doivent et l'aller chercher avant l'Office et le reconduire après (*S. R. C.*, 10 décemb. 1740). Mais si l'Evêque vient *sine cappa, cum mozzetta tantum*, ils n'y sont pas tenus (10 maii 1642).

(2) Voici le texte du Cérémonial des Évêques :" Valde... probandum esset si in solemnioribus festivitatibus Episcopus, etiam non celebraturus, procederet ad Ecclesiam ; et tam Vesperis, quam Missæ interesset, amictu, alba, cingulo, cruce pectorali, stola, pluviali, et mitra paratus " (lib. I, cap. XV, n. 10). " In solemnioribus festivitatibus Episcopus erit semper cum pluviali.... Poterit tamen, si magis placuerit, hujusmodi Missæ in festis minus solemnibus cum sua cappa pontificali interesse" (lib. II, cap. IX, n. 4).

sur lequel il ira se mettre à genoux dans les temps de la Messe où l'on doit s'agenouiller. Lorsqu'il est à sa stalle, il s'y met à genoux sans se déplacer.

3. Toutes les fois que l'Evêque est présent de l'une de ces deux manières, il doit être salué en particulier, et non par un salut commun à tout le Chœur. Le Cérémonial assimile partout le salut à l'Evêque à celui qui est dû à la croix de l'autel ; c'est-à-dire qu'à l'exception des Chanoines et du Célébrant, qui lui font une inclination profonde, tous les autres devraient faire une génuflexion (1).

4. L'Evêque, en entrant dans l'église, reçoit l'aspersoir du plus digne de ceux qui l'ont accompagné ou qui sont venus pour le recevoir à l'entrée, lequel le lui présente avec les baisers ordinaires. Il se donne d'abord de l'eau bénite à lui-même, puis il asperge tous ceux qui sont présents ; ensuite il se rend à l'autel du saint Sacrement pour y faire sa prière avant de se rendre au trône ou à sa stalle. Il est très-convenable, au moins les jours de fêtes, que l'on touche de l'orgue aussitôt qu'il entre à l'église (*Cær.*, *Ep.*, lib. I, cap. XV. n. 3. et 4.)

5. Si l'on doit faire l'aspersion de l'eau bénite, le Célébrant, après avoir aspergé l'autel, va présenter l'aspersoir à l'Evêque, qui, après s'être donné de l'eau bénite à lui-même, asperge le Célébrant, comme il a été dit page 129.

6. C'est l'Evêque qui commence la Messe. Pour cela, il vient devant le milieu de l'autel, où ses assistants se mettent à sa droite, tandis que le Célébrant est à sa gauche ; le Diacre est à la gauche du Célébrant, et le Sous-Diacre à la gauche du Diacre : de telle sorte que l'Evêque et le Célébrant occupent le milieu, ayant tout leur cortége, le premier à sa droite, et le second à sa gauche ; mais tous les Ministres doivent être un peu en arrière. Ainsi placé, l'Evêque commence ; le Célébrant, avec ses Ministres, lui répondent, se tournant vers l'évêque quand ils disent : *Et tibi, Pater... et te, Pater* (2).

(1) On peut voir, page 18, ce que nous avons dit touchant cette règle.

(2) Le Cérémonial des Évêques ne parle de cette manière de commencer qu'à l'occasion de la Messe des morts ; mais les autres Céré-

Après que l'Evêque a dit *Indulgentiam*, etc., il se retire et retourne à son siége, où il dit, conjointement avec le Célébrant, *Deus, tu conversus*, etc., jusqu'à *Aufer à nobis* exclusivement.

7. C'est toujours l'Evêque qui met et bénit l'encens, aidé en cela par le Prêtre assistant, qui présente la navette. Le Thuriféraire présente à genoux l'encensoir ouvert.

8. Le Célébrant, même lorsque l'Evêque est présent, est encensé autant de fois qu'à l'ordinaire (*S. Congr. R.*, 4 Aug. 1663) ; mais de deux coups seulement (*Cær. Ep*, lib. I, cap. XXIII, n. 32). Quant au Prélat, s'il est à son trône, on l'encense trois fois, c'est-à-dire avant l'introït, après l'évangile et à l'offertoire. Mais si l'Evêque assiste simplement en sa stalle, avec son habit ordinaire de Chœur, il est encensé seulement à l'offertoire. Lorsque le Célébrant et l'Evêque sont encensés, l'Evêque l'est toujours immédiatement après le Célébrant : celui-ci de deux coups par le Diacre, et l'Evêque de trois coups par le Prêtre assistant (*Cær. Ep.*, lib. I, cap. XXIII, n. 26, 27 et 32).

9. L'Evêque lit sur le missel, qu'un Clerc en surplis tient appuyé sur sa tête et ouvert devant lui, quatre fois pendant la Messe, savoir : 1° l'introït ; 2° l'épître, le graduel, l'*Alleluia*, le trait, en un mot, ce qu'il y a pour la Messe du jour jusqu'à l'évangile ; 3° l'offertoire ; 4° la postcommunion (*Cær. Ep.*, lib. I, cap. XX, n. 2).

10. Quatre fois pendant la Messe, les chanoines viennent se mettre en cercle devant l'Evêque, et récitent avec lui les prières qui suivent, savoir : les *Kyrie* et le *Gloria in excelsis* ; 2° le *Credo*, pendant lequel ils fléchissent comme lui le genou au verset *Et incarnatus est* ; 3° le *Sanctus* après la préface ; 4° l'*Agnus Dei*. Les plus jeunes arrivent les premiers, et les plus dignes, qui viennent après eux, se placent le plus près de l'Evêque. Les plus dignes s'en retournent les premiers. Tant en arrivant qu'en se retirant, ils ont soin

moniaux qui expliquent le rit romain donnent les détails que nous exposons ici pour toute Messe solennelle célébrée devant l'Évêque dans son diocèse.

de faire les révérences convenables tant à l'autel qu'à l'Evêque. Lorsqu'ils se retirent, l'Evêque répond à leur salut en les bénissant. (*Cœr. Ep.*, II, cap. XXI, n. 3 et 4; et lib. II, cap. IX, n. 6) (1).

11. Après l'épître, le Sous-Diacre va baiser la main de l'Evêque et recevoir sa bénédiction. S'il est Chanoine, il s'incline profondément; s'il ne l'est pas, il se met à genoux. Dans l'un et l'autre cas, il a soin de faire les saluts convenables en arrivant et en se retirant.

12. Pendant que le Célébrant lit l'évangile, le Diacre, après avoir posé le livre sur l'autel, va d'abord baiser la main de l'Evêque; il fait les révérences convenables, et s'incline profondément ou se met à genoux, selon qu'il est Chanoine ou non. L'Evêque bénit ensuite l'encens. Le Diacre, revenu à l'autel, dit *Munda cor meum* sur le bord du marchepied, se relève, prend le livre, et descend du côté de l'épître, attendant qu'il soit temps d'aller demander la bénédiction à l'Evêque. Le moment venu, le Diacre, le Sous-Diacre, le Cérémoniaire, les Acolytes et le Thuriféraire se rangent au bas des degrés, comme ils le font d'ordinaire lorsqu'on se prépare pour chanter l'évangile; puis, ayant salué l'autel, ils vont devant l'Evêque demander la bénédiction. L'ayant salué tous ensemble, ayant aussi salué le Chœur, s'ils sont à portée de le faire, ils se mettent tous à genoux devant l'Evêque, à l'exception de ceux qui seraient Chanoines, et le Diacre dit *Jube, Domne, benedicere.* L'Evêque donne la bénédiction *Dominus sit in corde*, etc., assis et couvert; puis ils se relèvent, font de nouveau les saluts convenables, et vont, comme à l'ordinaire, au lieu où se chante l'évangile.

13. Après l'évangile, le Célébrant ne baise pas le

(1) Ceci se pratique plus facilement dans les églises d'Italie que dans celles de France, à raison de la disposition des lieux. Généralement, en Italie, les Chanoines, pendant les Offices pontificaux, ou même lorsque l'Évêque tient chapelle, ne sont pas dans les stalles comme celles de nos églises, mais simplement sur des bancs placés de telle sorte, qu'il n'y a qu'à s'avancer pour se trouver dans la disposition que demande ici le Cérémonial. Il serait toutefois à désirer que cette belle et imposante cérémonie fût observée dans toutes les cathédrales, au moins quand l'Évêque assiste à l'Office revêtu de la chape.

livre ; mais le Sous-Diacre le porte devant l'Evêque, auquel le Prêtre assistant le présente à baiser.

14. Après le sermon, on publie les indulgences que l'Evêque accorde, selon la forme donnée au *Cérémonial des Evêques*, (lib. I, cap. XXV) (1).

15. C'est l'Evêque qui bénit depuis son siége l'eau à mettre dans le calice. Le Sous-Diacre lui présente la burette depuis l'autel, ou, s'il n'est pas à portée, il va devant l'Evêque.

16. A l'offertoire, après l'encensement de l'autel, le Diacre encense de deux coups seulement le Célébrant, puis il va au lieu où est l'Evêque. Il remet l'encensoir au Prêtre assistant, qui encense le Prélat de trois coups. Il reprend ensuite l'encensoir et encense de deux coups chacun des Assistants de l'Evêque. Puis il fait le reste de l'encensement à l'ordinaire.

17. Lorsque l'Evêque, pour le moment de la consécration, vient se mettre à genoux devant l'autel, le Sous-Diacre, qui tient la patène, se retire de devant le milieu et se met un peu sur le côté de l'épître, la face tournée du côté de l'évangile, de manière à ne tourner le dos ni à l'Evêque ni à l'autel.

18. Ce n'est pas le Sous-Diacre, mais le Prêtre assistant, qui reçoit à l'autel la paix du Célébrant. Il la porte d'abord à l'Evêque, qui la donne lui-même aux deux Diacres assistants (*ibid.*, cap. XXIV, n. 8). Le Prêtre assistant, après avoir donné la paix à l'Evêque, la donne au Sous-Diacre, qui aussitôt la porte au Chœur comme à l'ordinaire.

19. Après que le prêtre a dit *Placeat tibi, sancta Trinitas*, etc., il se retire un peu vers le côté de l'épître ; l'Evêque, restant à son siége, debout et couvert, donne la bénédiction solennelle, en disant: *Sit nomen*, etc., *Adjutorium*, etc., *Benedicat vos*, etc. Le Célébrant, tourné vers le Prélat, s'incline profondément, le Diacre et le Sous-Diacre se mettent à genoux, à moins qu'ils ne soient Chanoines.

(1) Cet usage n'est pas général ; mais c'est une grâce que les Évêques peuvent toujours accorder.

CHAPITRE XIV.

De la Messe chantée avec deux Acolytes seulement.

1. Les Acolytes qui servent la Messe chantée doivent mettre en pratique exactement tout ce qui est prescrit pour servir la Messe basse. Ils doivent de plus observer les règles suivantes :

2. Avant le dernier coup, revêtus de surplis, ils préparent les choses nécessaires, savoir : à l'autel, le calice placé sur le corporal étendu, et le ciboire derrière, si le Prêtre doit consacrer des petits pains (1) ; ils préparent aussi le missel en lieu propre, avec les signets disposés comme il convient.

3. Ils préparent sur la crédence les burettes, le manuterge, le missel pour chanter l'épître, et la nappe de communion. Le premier Acolyte a dû prévoir et préparer l'épître afin de la chanter (2).

Nota. A ces sortes de Messes, on ne se sert pas d'encens, bien que quelques églises soient dans l'usage de s'en servir, contre le décret du 18 décembre 1779.

4. Au dernier coup, le premier Acolyte aide le Célébrant à s'habiller, et le second allume les cierges de l'autel.

5. Lorsque le Célébrant est habillé, les Acolytes se placent de chaque côté de lui, font avec lui la révérence convenable à l'image de la sacristie, et marchent à l'autel, les mains jointes (3), tous les deux à côté l'un de l'autre devant lui. Le premier donne l'eau bénite au Prêtre d'abord, puis à son associé.

(1) Si les Acolytes dont il est question ne sont pas des Clercs ayant la permission de toucher les vases sacrés, le Prêtre porte son calice lui-même, ou avant de se revêtir de la chasuble, ou seulement lorsqu'il se rend à l'autel pour commencer la Messe.

(2) Toutefois le chant de l'épître n'appartient pas exclusivement au premier Acolyte. La rubrique du Missel dit : " Si quandoque Celebrans cantat Missam sine Diacono et Subdiacano, *epistolam* can- " tat in loco consueto aliquis Lector superpelliceo indutus, qui in fine non osculatur manum Celebrantis" (part, II, tit. VI, n. S).

(3) Il est à propos d'observer qu'il s'agit ici de l'entrée à l'autel pour commencer immédiatement la Messe ; mais si auparavant il y a bénédiction de l'eau, aspersion de l'eau bénite, on peut consulter le chapitre VII, ci-dessus page 57.

6. En approchant de l'autel, ils se mettent de chaque côté du Célébrant pour lui laisser le milieu : le premier reçoit sa barrette, avec les baisers ordinaires ; puis, après avoir fait la génuflexion avec son compagnon, il la porte sur le siége du Célébrant. Le second Acolyte, après la génuflexion, se met à genoux à la gauche du Prêtre, un peu derrière lui ; le premier se met à genoux à sa droite, et tous deux répondent.

7. Aux paroles *Domine exaudi orationem meam*, après la confession, ils se lèvent tous deux, afin de relever l'aube du Prêtre pendant qu'il monte à l'autel. Ensuite ils se mettent à genoux sur le dernier degré, et répondent comme doivent le faire les servants.

8. Après que le Célébrant a terminé le *Kyrie*, s'il veut aller s'asseoir, ils se lèvent, se rapprochent devant le milieu de l'autel, font la génuflexion *sur le pavé*, ainsi qu'ils doivent la faire toujours, et s'en vont près du siége du Célébrant, le premier à droite, le second à gauche. Ils relèvent la chasuble du Prêtre pour qu'il ne s'asseye pas dessus, et ensuite le premier lui donne sa barrette avec les baisers accoutumés. Ils se tiennent là *sur le pavé* tous les deux debout, les mains sur la poitrine, tournés presque en face l'un de l'autre, de manière à ne pas tourner le dos à l'autel (1).

9. Lorsqu'on chante le dernier *Kyrie*, le premier Acolyte avertit le Célébrant de retourner à l'autel, reçoit de lui la barrette, et la pose sur le siége ; puis, prenant le Célébrant au milieu d'eux, tous deux s'en vont avec lui, font la génufléxion *in plano*, relèvent son aube, et se mettent à genoux à leurs places ordinaires.

Nota. Ils doivent se comporter de même lorsque le Célébrant va s'asseoir pendant le *Gloria* et pendant le *Credo*. Ils seront attentifs, et se lèveront aussitôt que le Prêtre commencera à faire l'inclination avant de

(1) En France, il est assez d'usage que les Acolytes s'asseyent lorsque le Célébrant est lui-même assis. Mais nous ferons remarquer : 1° qu'ils ne peuvent jamais s'asseoir que dans ce cas ; 2° qu'il est inconvenant qu'ils s'asseyent sur la même banquette que le Célébrant. La S. Congrégation des Rites, consultée sur ce point, a répondu, le 18 décembre 1779 : *Quando Celebrans et Ministri sacri sedent, possunt etiam in gradibus presbyterii sedere Acolythi et etiam Thuriferarius, quando non gerit vicem Cæremoniarii.*

quitter l'autel. Lorsqu'on chante des versets auxquels on doit s'incliner, ils s'inclinent tournés vers la croix, et le premier Acolyte avertit le Célébrant lorsqu'il faut se découvrir ou se couvrir. Pendant le *Credo*, lorsque le Chœur chante *Et incarnatus est*, ils se mettent à genoux, tournés vers l'autel (1).

10. Lorsque le Célébrant dit la dernière collecte, les Acolytes vont au côté de l'épître. Le second assiste le Célébrant, debout près de lui ; le premier prend le missel sur la crédence, et va se placer d'abord derrière le Célébrant sur le pavé ; puis, à ces paroles de la conclusion *Jesum Christum*, il s'incline vers la croix, se rend au milieu, fait la génuflexion, et s'en retourne à sa première place chanter l'épître. Il la chante debout, posément, avec les modulations convenables. Quand il a fini, il fait à l'autel la génuflexion, et, sans baiser la main du Célébrant (*Rubr. Miss.*, part. II, tit. VI, n. 8), il reporte le missel sur la crédence, et retourne se mettre à genoux à sa place.

Nota. Si après l'épître il y a une prose ou un trait qui doive être long, le Prêtre, après qu'il aura fini, ira s'asseoir comme pendant le *Kyrie*, et aux derniers versets, il retournera à l'autel *per breviorem* pour dire le *Munda cor meum* (2).

11. Le second Acolyte, en temps convenable, change de côté le missel par le chemin le plus long, et se remet à genoux en sa place. Quand le Prêtre commence l'évangile, ils se lèvent tous deux. A la fin, ils répondent

(1) C'est une coutume abusive introduite dans beaucoup d'églises, que les Ministres se comportent en tout comme le Célébrant. Il est des cas où les Ministres même sacrés doivent faire une génuflexion, tandis que le Célébrant ne fait qu'une inclination. Les Acolytes et les autres Ministres *non parati* doivent toujours se mettre à genoux au verset *Et incarnatus est*. Il est tout-à-fait inconvenant et contre toutes les règles que des enfants ou de jeunes Clercs restent assis à côté du Célébrant, pendant que tout le reste du Clergé et du peuple fléchit les genoux.

(2) Nous pensons que, dans cette circonstance, il faudrait retourner à l'autel *per longiorem*, puisqu'il faut aller au milieu pour dire *Munda cor meum*. Les Auteurs généralement ne permettent le retour à l'autel *per breviorem* que quand le Célébrant doit rester au coin de l'épître sans aller d'abord au milieu. On peut se reporter à la note de la page 77.

Laus tibi, Christe, et se remettent à genoux, jusqu'à ce que le Prêtre ait fini de réciter le *Credo*. Alors il va s'asseoir.

12. Après le *Credo*, le Prêtre ayant chanté *Dominus vobiscum* et *Oremus*, ils se lèvent, et, après avoir fait ensemble la génuflexion au milieu, ils vont à la crédence pour prendre les burettes, qu'ils portent sur l'autel. Le premier présente la burette du vin ; le second, qui est à la gauche du premier, celle de l'eau ; puis le second donne à laver les mains, et le premier présente le manuterge pour les essuyer. Ils ont soin de faire, comme à la Messe solennelle, tous les deux ensemble l'inclination au Célébrant avant et après.

13. Après avoir reporté les burettes, ils retournent au milieu de l'autel, font la génuflexion sur le pavé, et se remettent à genoux en leurs places.

14. A l'élévation, ils relèvent tous deux la chasuble. Ils font le reste comme dans les autres Messes.

15. Après que le Prêtre, s'étant communié, a fait la génuflexion en découvrant le calice, le premier Acolyte se lève, et, ayant fait la génuflexion à l'ordinaire, il va servir le vin et l'eau pour les ablutions : pendant ce temps-là le second va prendre le missel. Le premier passant au coin de l'évangile pour y arranger le calice (1), et le second au coin de l'épître pour y mettre le livre, ils se rencontrent devant le milieu, au bas des degrés, et font ensemble la génuflexion.

16. Le premier Acolyte, après avoir mis le calice sur la crédence, et le second, après avoir placé le livre sur l'autel, font la génuflexion ensemble devant le milieu, puis retournent à leurs places, où ils se mettent à genoux.

17. Au dernier évangile, ils se lèvent, et le premier va prendre la barrette. A *Verbum caro*, ils font la génuflexion. Le Prêtre étant descendu de l'autel, ils la font de nouveau avec lui. Après qu'il a reçu sa barrette, on retourne à la sacristie, les deux Acolytes marchant devant le Célébrant comme en venant à l'autel.

18. En arrivant à la sacristie, ils font à l'image la révérence convenable. Le premier Acolyte aide le Prêtre

(1) On suppose que c'est un clerc ayant le droit de le faire.

à se déshabiller ; le second va aussitôt éteindre les cierges et remettre toute chose à sa place.

Nota. Si l'on doit donner la communion, après que le Prêtre a communié et fait la génuflexion en découvrant le calice, le premier Acolyte va seul prendre la nappe de communion, retourne au milieu, et se met, ainsi que le second, à genoux sur le pavé. Lorsque le Prêtre prend le précieux Sang, ils disent, profondément inclinés, le *Confiteor.* Après l'*Indulgentiam* ils se lèvent, font la génuflexion en même temps que le Célébrant, et se mettent à genoux sur le marchepied pour recevoir la sainte communion les premiers. Puis ils se lèvent, font la génuflexion, se séparent, et se mettent à genoux à chaque extrémité pour soutenir la nappe (1). La communion du Clergé et du peuple terminée, le premier Acolyte tire à lui toute la nappe, se rejoint au second au milieu de l'autel, où ils font ensemble la génuflexion ; puis ils vont servir pour les ablutions et le reste, comme il a été dit auparavant.

CHAPITRE SUPPLÉMENTAIRE (†).

ARTICLE I.

Cérémonies particulières du Thuriféraire, à certains offices où il n'y a point de Diacre ni de Sous-Diacre.

1. A la Messe des Morts, le Thuriféraire ne parait que pour l'encensement de l'autel, à l'offertoire, et pour celui du St. Sacrement, à l'élévation. Il observe qu'à l'offertoire il n'encense que le Célébrant, après que celui-ci lui a remis l'encensoir. Il se comporte, à l'élévation, comme il a été dit plus haut. Il ne baise pas la main du Célébrant, quand il lui présente, ou qu'il en reçoit quelque objet.

2. A la Messe où le St. Sacrement est exposé, le Thuriféraire fait la génuflexion à deux genoux en arri-

(1) On suppose une communion du clergé ; car on doit communier les fidèles comme il a été dit ci-dessus chap. I, art. IV, n. 15, et chap. VIII, n. 19. Et pendant cette communion, les Acolytes portent des flambeaux ou au moins des cierges.

(†) Ce chapitre est spécialement rédigé pour la Province Eccl. de Québec.

vant à l'autel ou en le quittant. Il fait toujours ensuite la génuflexion d'un seul genou, quand il salue l'autel, pendant tout le reste de l'office. Il ne salue pas le Chœur ; et ne baise pas les objets qu'il présente au Célébrant, ou qu'il reçoit de lui. Chaque fois qu'il monte à l'autel, il fait, en arrivant et en partant, la génuflexion sur le marchepied. Il se met à genoux, avec le Célébrant et le Cérémoniaire, sur le bord du marchepied, pour l'encensement du St. Sacrement qu'il salue en même temps qu'eux, par une inclination profonde avant et après. Il se tient en face du Prêtre et le dos tourné au peuple, quand il l'encense, avant l'introït et à l'offertoire, mais après l'évangile, il l'encense comme à l'ordinaire. Si après la messe, il doit y avoir bénédiction ou procession, il prépare son encensoir, et se comporte comme il sera dit en son lieu, au chapitre qui traite de ces offices.

3. A la Messe en présence de l'Evêque, le Thuriféraire se conforme à tout ce qui est dit de lui, à l'office du Cérémoniaire, Art. 3.

ARTICLE II.

Cérémonies particulières des Acolytes, à certains offices où il n'y a point de Diacre et de Sous-Diacre.

1. A la Messe des Morts, les Acolytes doivent observer qu'à l'évangile, ils ne portent pas leurs chandeliers, mais qu'ils se tiennent les mains jointes pendant qu'on le chante au lieu ordinaire. Quand ils présentent au Célébrant ou qu'ils reçoivent de lui quelque chose, ils ne baisent ni la main, ni l'objet.

2. A la Messe où le St. Sacrement est exposé, les Acolytes font la génuflexion à deux genoux quand ils arrivent à l'autel, ou qu'ils en partent. En tout autre temps de l'Office, ils font comme à l'ordinaire, la génuflexion d'un seul genoux. Ils se tiennent au pied de l'autel, avec leurs cierges allumés, depuis le *Sanctus* jusqu'après la Communion. Ils ne saluent pas le Chœur, et ne baisent pas les objets qu'ils présentent au Célébrant, ou qu'ils en reçoivent. Ils font

la génuflexion sur le marchepied, en arrivant et en partant, chaque fois qu'ils montent à l'autel. Ils se tiennent au bas des degrés de l'autel et le dos tourné au peuple, quand ils donnent à laver au Célébrant. Si après la Messe, il doit y avoir bénédiction ou procession du St. Sacrement, ils se tiennent avec leurs chandeliers allumés au bas de l'autel, et marchent à la tête de la procession, ayant au milieu d'eux le Porte-croix.

3. A la Messe en présence de l'Evêque, les Acolytes observeront ce qui est marqué à l'office du Céremoniaire, Art. 3, pour tout ce qui peut concerner leur office en pareil cas. C'est à eux à porter au trône la carte et l'aspersoir, pour la bénédiction du pain, ainsi que l'instrument de paix et le bassin pour l'offrande.

ARTICLE III.

Cérémonies particulières du Cérémonaire, à certains offices, où il n'y a pas de Diacre et de Sous-Diacre.

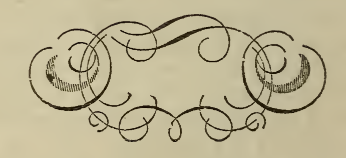
1. Aux Messes des Morts, le Cérémoniaire doit observer ce qui suit: l'on ne baise ni la main du Célébrant ni rien de ce qu'on lui présente. Il n'y a d'encens qu'à l'offertoire et à l'élévation. S'il y a des cierges pour le Chœur, il a soin qu'ils soient distribués avant l'évangile; et qu'ils soient allumés pendant l'évangile, et ensuite depuis le *Sanctus* jusqu'après la communion; c'est pendant que le Célébrant dit le *Munda cor meum* qu'il transporte le Missel au côté de l'évangile. Après l'évangile, il ne présente pas le livre à baiser au Célébrant.

2. Aux Messes où le St. Sacrement est exposé, le Cérémoniaire ne fait la génuflexion à deux genoux qu'en arrivant à l'autel et lorsqu'il le quitte, pour retourner à la Sacristie. Le reste de l'office, c'est toujours en faisant la génuflexion d'un seul genou qu'il salue l'autel. Il ne salue point le Chœur; et ne baise pas les objets qu'il présente au Célébrant ou qu'il en reçoit; chaque fois qu'il monte à l'autel, il fait en arrivant et en partant la génuflexion sur

le marchepied. Il se met à genoux avec le Célébrant et le Thuriféraire, sur le bord du marchepied, pour l'encensement du St. Sacrement, qu'il salue en même temps qu'eux par une inclination profonde avant et après. Pour l'encensement du Célébrant, il tourne le dos au peuple et la face au Prêtre, qui pour cette action est descendu de l'autel. Il observe cependant qu'après l'évangile, le Célébrant est encensé comme à l'ordinaire. Si après la Messe, il doit y avoir bénédiction ou procession du St. Sacrement, le Cérémonaire reçoit la Chasuble du Célébrant et le revêt de la Chape, se faisant aider par quelqu'un du Chœur.

3. A la Messe en présence de l'Evêque, il y a ceci de particulier à l'observer. Le Prélat doit être salué en particulier, par une petite génuflexion. L'orgue joue quand il entre à l'église, aumoins les jours de fêtes. Le Thuriféraire se tient à la porte, avec le Bénitier, pour l'aspersion qui se fait comme au Cérémonial. S'il y a aspersion de l'eau bénite à la Messe, le Cérémoniaire et le Thuriféraire accompagnent le Célébrant au trône. Ils font à l'Evêque une petite génuflexion, quand le Prêtre le salue par une inclination profonde. C'est toujours l'Evêque qui bénit l'encens, aidé en cela par le Prêtre Assistant, qui présente la navette. Le Cérémoniaire et le Thuriféraire vont ensemble au trône où ils font en arrivant et en partant une petite génuflexion ; et ils se tiennent à genoux, pendant que l'Evêque met et bénit l'encens. Le Célébrant est encensé trois fois, comme à l'ordinaire, mais de deux coups seulement, et toujours avant l'Evêque. Lorsque l'Evêque assiste au trône et paré, il est encensé trois fois, c'est-à-dire, à l'introït, à l'évangile et à l'offertoire. S'il est à la stalle, ou simplement en mozette, il n'est encensé qu'à l'offertoire. C'est au Prêtre Assistant, assisté du Thuriféraire à l'encenser. Celui-ci encense ensuite les Assistants du trône, de deux coups chacun, leur faisant un même salut, avant et après. Il observera de faire au pied du trône, en y arrivant et en partant, une petite génuflexion. L'Evêque lit 1° l'Introït ; 2° l'Epître, le Graduel, l'Alleluia, le Trait, en un mot, ce qu'il y a pour la messe du jour jusqu'à l'Evangile. 3° l'Offer-

toire ; 4° la Postcommunion. Un Clerc tient le livre ouvert et appuyé sur sa tête. Un autre porte le bougeoir. Après l'Evangile, le Cérémonaire porte le livre ouvert devant l'Evêque, auquel le Prêtre Assistant le présente à baiser. C'est aussi à lui de faire bénir l'eau. Pour cela il lui présente la burette, *depuis l'autel ;* ou s'il n'est pas à portée, il va devant l'Evêque. L'Evêque va se mettre à genoux pour l'élévation, sur un prie-dieu, couvert d'un tapis vert ou violet, dressé au milieu du Chœur. Aprés l'*Agnus Dei*, le Cérémoniaire de l'Evêque va, avec les saluts convenables, présenter l'instrument de paix au Célébrant qui, après avoir baisé l'autel baise cet instrument en disant: *Pax tecum*. Le Cérémoniaire en présentant l'instrument à l'Evêque en dit autant. Après le *Placeat*, tous, excepté le Célébrant, se mettent à genoux, et se tournent vers l'Evêque quand il chante la Bénédiction solennelle. C'est surtout au Cérémoniaire à prévoir toutes choses pour que ces cérémonies soient ponctuellement accomplies.



DEUXIEME PARTIE.

DES VEPRES ET DES AUTRES HEURES.

CHAPITRE I.

Règles particulières à observer au Chœur pendant les Vepres et les Complies.

Les Ecclésiastiques qui assistent aux Vêpres observeront ce qui suit, en outre des règles générales déjà exposées au sujet de la Messe.

1. Aux Vêpres, on ne doit pas entrer au Chœur pendant qu'on chante *Deus in adjutorium, Gloria Patri*, les oraisons, le capitule, pendant qu'on entonne l'hymne ou qu'on en chante la dernière strophe. On ne doit pas non plus entrer pendant toute la première strophe de l'*Ave, Maris stella*, ou du *Veni, Creator*, ni pendant les deux dernières du *Pange, lingua*, ou du *Vexilla Regis prodeunt*.

2. Aux Complies, on n'entre pas pendant les prières de la confession. Si, dans les temps que nous venons de dire, quelqu'un se trouvait au Chœur, hors de sa place, il resterait au lieu où il se trouve, en prenant la position du Chœur, c'est-à-dire en se tenant à genoux ou debout comme ceux qui sont à leurs places.

3. On doit se mettre à genoux pour dire l'*Aperi* aussitôt que l'Officiant est arrivé à l'autel ; pendant la première strophe de l'*Ave, Maris stella*, et du *Veni, Creator* ; pendant la strophe *Tantum ergo* du *Pange, lingua*, lorsque le saint Sacrement est exposé ; pendant la strophe *O crux ave, spes unica* du *Vexilla regis* (suivant le décret de la S. Congrégation des Rites du 31 juillet 1665), même dans le temps pascal, ainsi que l'enseignent communément les Auteurs ; pendant les prières fériales ; pendant l'antienne de la B. Vierge, qui termine l'Office, et le *Pater*, l'*Ave*, et le *Credo*, à l'ex-

ception des samedis depuis les Vêpres (1), de tous les dimanches et du Temps pascal : car alors on ne se met à genoux que pour le *Sacrosanctæ*.

4. Tout le monde est debout pendant qu'on récite le *Pater* et l'*Ave*, et reste dans cette position jusqu'à l'intonation du premier psaume. Lorsque quelqu'un entonne une antienne, tous ceux qui sont au Chœur du même côté que lui, se lèvent (2). Sur quoi il est bon de remarquer que, lorsqu'il y a des Chapiers pour chanter (3), on se lève aussitôt qu'ils se présentent pour annoncer l'antienne. On est également debout pendant le capitule et l'hymne ; et on reste dans cette position jusqu'à la fin des Vêpres, excepté pendant que le Chœur chante et répète l'antienne de *Magnificat* : car alors on est assis, pourvu, toutefois, que l'encensement soit ter-

(1) Ce que l'on doit entendre pour les temps ordinaires seulement ; car pendant le Carême, lorsqu'on dit les Vêpres avant midi, l'antienne *Ave Regina Cœlorum*, comme l'*Angelus* à midi doit se dire à genoux (*Manual. ecclesiast., seu Collect. Decret. authentic. S. R. C. n.* 309).

(2) Voici sur ce point le texte du Cérémonial des Evêques : " Surgente Canonico qui præintonatur antiphona, Canonici et omnes alii in Choro præsentes surgunt ; sed quando præintonatur alicui ex Assistentibus Episcopi, surgunt tantummodo coassistentes " (lib. II, cap. I, n. 9). Et on trouve les mêmes dispositions, cap. III, n. 8. Voici donc ce qui sur ce point est conforme au Cérémonial. Lorsqu'un Chanoine entonne au Chœur une antienne, tous ceux du Chœur se lèvent, à l'exception de l'Officiant. Lorsque l'antienne est entonnée par un autre Prêtre, les Chanoines ne se lèvent pas, mais seulement tous les autres Prêtres et autres ecclésiastiques. Enfin, lorsque l'antienne est entonnée par un ecclésiastique qui n'est pas Prêtre, tous se lèvent également, à l'exception des Prêtres. Enfin, lorsque c'est un des asssitants au trône qui entonne une antienne, les autres assistants sont tous debout, mais le Chœur reste assis ; et, au contraire, lorsque c'est quelqu'un du Chœur, les assistants au trône ne se lèvent point.

Nonobstant ce texte, qui règle qu'au chœur tous ceux qui sont de dignité égale ou inférieure à celui qui entonne une antienne se lèvent en même temps que lui, néanmoins l'usage le plus général est conforme à l'enseignement de notre Auteur, appuyé d'ailleurs par des autorités fort recommandables : le côté du Chœur où siége celui qui entonne l'antienne se lève seul ; de l'autre côté on reste assis.

(3) D'après le Cérémonial des Evêques, les Chapiers sont les assistants de l'Officiant, et non pas précisément les Chantres. Ceux-ci sont simplement en surplis, et entonnent les psaumes *in medio Chori*. Cependant les Chapiers annoncent les antiennes (lib. II, cap. III, n. 6 et 7).

miné. On est donc debout pendant l'oraison et les mémoires jusqu'à la fin (1).

5. A Complies, on se tient debout pendant l'intonation du premier psaume, et depuis l'intonation de l'hymne jusqu'à la fin. Dans toutes les circonstances où l'on ne doit pas être soit debout, soit à genoux, comme nous l'avons marqué, il faut demeurer assis.

On doit s'incliner, et par conséquent se découvrir au *Gloria Patri* (2), lorsqu'on prononce le saint nom de Jésus, etc, ainsi qu'il a été expliqué ailleurs, à la dernière strophe de l'hymne *cum in ea datur gloria Deo ;* à *Sit Nomen Domine benedictum* du *Laudate, pueri Dominum,* et au *Confiteor* des Complies.

☞ 7. Au commencement de *Magnificat* tout le Chœur doit, aussi bien que l'Officiant, faire le signe de la croix (Rép. du Card. Préfet de la S. Congrég. des Rites du 3 octobre 1851).

CHAPITRE II.

Des Vepres Solennelles.

ARTICLE I.

Instructions pour les Acolytes.

1. Les Acolytes, ayant posé leurs barrettes à leurs places du chœur, vont allumer les cierges de l'autel (3), puis ils allument les cierges de leurs chandeliers, et se rendent au Chœur de la même manière que pour la Messe.

(1) On est tourné vers l'autel pendant le *Deus, in adjutorium,* le capitule, les oraisons, les petits versets et répons, et le *Benedicamus ;* et en outre, à Complies, pendant les prières qui précèdent le *Confiteor,* et au verset *Converte nos.* Le reste du temps, lorsqu'on est debout, on se tient en chœur. Telle est, du moins, la pratique conforme à différents Cérémoniaux.

(2) De plus, au *Gloria Patri* on fait une inclination profonde.

(3) On suppose qu'ils remplissent cet office, qui est bien le leur, mais qui ordinairement est laissé à un Sacristain.

2. Lorsque l'Officiant arrive à l'autel, ils font la génuflexion en même temps que le Prêtre fait la révérence convenable (1). Puis ils vont aussitôt, chacun de son côté, poser leur cierge au coin de l'autel sur le degré. Ils les éteignent (*Cærem. Episc.*, lib. II, cap. III, n. 2) et s'en retournent à leurs places (2).

3. Vers la fin du dernier psaume, ils posent leurs barrettes et vont allumer leurs cierges, ayant soin, lorsqu'on chante le *Gloria Patri*, de s'arrêter et de se tourner vers la croix. A *Sicut erat*, ils prennent leurs chandeliers (3), et descendent devant le milieu de l'autel, où ils font ensemble la génuflexion *in plano*, puis se rendent vers l'Officiant (*Cærem. Episc.*, ibid., n. 9).

4. Ils le saluent en arrivant, et se tiennent devant son pupitre (4), tournés en face l'un de l'autre, jusqu'à ce qu'il ait entonné l'hymne ; et si c'est l'*Ave, Maris stella*, ou le *Veni Creator*, jusqu'après la première strophe, pendant laquelle ils ne se mettent pas à genoux. Ils s'en retournent à l'autel, après avoir salué l'Officiant à l'ordinaire, ayant soin de se retourner de manière que chacun se trouve de son côté. En arrivant à l'autel, ils font la génuflexion, replacent leurs chandeliers, sans les éteindre, et s'en vont eux-mêmes à leurs places (*Cærem. Episc.*, ibid.).

5. Après le *Gloria Patri* du *Magnificat* (5), ils reprennent leurs chandeliers, et s'en vont comme la première

(1) C'est-à-dire la génuflexion si le saint Sacrement est dans le tabernacle, et, dans le cas contraire, seulement une inclination profonde. Mais les Acolytes, même dans ce dernier cas, font la génuflexion à la croix.

(2) D'après le Cérémonial des Evêques, les Acolytes vont porter leurs cierges sur le degré de l'autel ou tout à fait sur le pavé, *super gradu vel plano inferiori*. Cette version du Cérémonial est la véritable, et les éditions qui portent *plano interiori* sont fautives (Rép. du Card. Préf. de la S. Congr. du 3 octobre 1851).

(3) Comme l'autel doit être habituellement couvert d'un tapis, hors le temps de la Messe, les Acolytes, avant de prendre leurs chandeliers, commencent par le découvrir, repliant le tapis également contre les gradins (*Cærem. Ep.*, lib. II, cap. I, n. 13).

(4) On suppose que l'Officiant a un pupitre sur lequel est posé son livre pendant qu'il chante les oraisons, les mains jointes.

(5) Il est bon d'observer que les Acolytes n'assistent pas à l'encensement de l'autel du chœur.

fois devant l'Officiant, où, après l'avoir salué, ils se placent comme nous l'avons dit dans le numéro précédent (*Cærem. Episc.*, ibid., n. 13). Ils y restent jusqu'à ce qu'il ait chanté toutes les oraisons. Lorsqu'elles sont finies, et que le Célébrant a dit *Dominus vobiscum*, ils le saluent, et s'en retournent devant le milieu de l'autel, où, l'un à côté de l'autre, ils attendent l'Officiant. Ayant fait la génuflexion en même temps que lui et salué le Chœur avec lui, ils s'en vont à la sacristie (1).

Nota. Si le Clergé doit aussi sortir du Chœur; ils ne font pas la génuflexion lorsque l'Officiant arrive à l'autel, mais ils attendent et restent debout jusqu'à ce qu'on ait récité l'antienne qui doit terminer l'Office. Alors après le *Divinum auxilium*, ils font la génuflexion, et s'en retournent à la sacristie de la même manière qu'après la Messe.

ARTICLE II.

Instructions pour le Thuriféraire.

1. Le Thuriféraire aura soin qu'on tienne prêts, en temps et lieu convenables, du feu, l'encensoir avec sa navette, garnie d'encens.

2. Il ira au Chœur avec les autres, et prendra une place d'où il lui soit facile de sortir lorsqu'il devra le faire. Après que l'hymne est entonnée, ou un peu plus tôt s'il n'y a pas d'hymne, comme cela arrive pendant l'octave de Pâques, il fait la génuflexion à l'autel, et va préparer son encensoir.

3. Lorsque l'Officiant, après l'intonation du *Magnificat*, arrive à l'autel, le Thuriféraire s'en approche, et, ayant fait la génuflexion, il fait mettre et bénir l'encens

(1) Si l'on doit donner la bénédiction du très saint Sacrement, après les Vêpres, et que le Célébrant ne doive pas alors s'en retourner à la sacristie, les Acolytes ne l'attendent pas, et vont tout de suite prendre des flambeaux. Mais si l'Evêque est présent, comme il doit donner la bénédiction après le verset *Benedicamus*, ils ne quittent pas le pied de l'autel avant que cette bénédiction de l'Evêque ne soit terminée.

à l'ordinaire (1). Après qu'il a remis l'encensoir à l'Officiant, et qu'il en a reçu la navette, il passe aussitôt à sa gauche, sans faire aucune génuflexion ni aucun salut en passant au milieu, parce qu'il doit le faire aussitôt qu'il est arrivé à la gauche de l'Officiant. Pendant l'encensement, il élève la chape, et fait toujours la génuflexion, aussi bien que le Cérémoniaire, toutes les fois qu'en passant au milieu de l'autel l'Officiant fait la révérence convenable, soit une génuflexion, soit une inclination.

4. L'encensement de l'autel terminé, il reçoit au coin de l'épître l'encensoir des mains du Cérémoniaire, et pose la navette sur la crédence (2). Il rend l'encensoir au Cérémoniaire, lorsque celui-ci doit encenser l'Officiant. Il se tient à la gauche du dit Cérémoniaire pendant cet encensement, ayant soin de faire avec lui un salut convenable avant et après. Il reprend ensuite l'encensoir des mains du Cérémoniaire, et encense le Clergé de la manière que le Diacre le fait à la Messe.

5. Après que le Clergé est encensé, il encense d'un coup le Cérémoniaire, puis il va encenser le peuple de la même manière qu'il a été dit dans son Office pour la Messe. Ensuite il va ôter le feu de son encensoir, et retourne au Chœur, ayant soin de faire la génuflexion à l'ordinaire, tant en s'en allant qu'en revenant.

Nota I. S'il y a des Chapiers, le Thuriféraire leur laisse le soin d'assister l'Officiant pour l'encensement de l'autel. En ce cas, c'est au premier Chapier qu'il appartient d'encenser l'Officiant; et s'ils sont plus de deux, le dernier encense le Chœur. Le Thurifé-

(1) Si l'Evêque est présent, il bénit l'encens pendant l'antienne avant *Magnificat*. Voici le texte du Cérémonial des Evêques : "Dum cantatur per Chorum ant. ad *Magnificat*, dignior Canonicus ex Presbyteris, accedente Acolytho Thuriferario, offert naviculam incensi Episcopo, qui imponit et benedicit incensum more solito." (Lib. II, cap. II, n. 8.)

(2) Si l'Evêque est présent, l'Officiant est encensé à l'autel, et alors le Thuriféraire ne reprend l'encensoir qu'après. Il est bon de remarquer que ce n'est pas le Thuriféraire qui encense l'Officiant, mais que celui-ci doit être encensé ou par le Cérémoniaire, ou par le premier des Chapiers, s'il est assisté par des Ecclésiastiques en chape (*Cœrem. Ep.*, lib. II, cap. III, n. 11).

raire l'accompagne de la même manière qu'il accompagne le Diacre dans l'encensement du Chœur à la Messe, relevant la chape sur le bras droit pour la commodité de celui qui encense. Lorsque le Chapier a encensé les Ecclésiastiques du Chœur et les autres Chapiers, il rend l'encensoir au Thuriféraire. Celui-ci après l'avoir encensé de deux coups au coin de l'épître, encense le Cérémoniaire d'un coup, et enfin le peuple, de la manière qui a été dite.

Nota II. Si l'on doit encenser un autre autel, on se conformera à ce qui sera réglé par le Maître des Cérémonies (1).

ARTICLE III.

Instructions pour le Céréméniaire.

1. Le Céréméniaire, après avoir préparé tout ce qui est nécessaire et disposé les signets du livre de l'Officiant, aide celui-ci à se revêtir du surplis ou du rochet. Il a l'attention d'avertir le Clergé des Vêpres que l'on va chanter, des mémoires à faire, et de ce qu'il y a de particulier à l'Office ; et, quand tout est prêt, il fait signe aux Acolytes de partir.

2. Lorsque le Clergé est en marche (2), il invite l'Officiant à s'y mettre à son tour. Il se met près de lui pour aller à l'autel, et lui présente l'eau bénite. En arrivant à l'autel, il fait la génuflexion *in plano*, à la droite de l'Officiant ; et, après avoir dit à genoux l'*Aperi*, etc., il se lève et avertit l'Officiant de se lever.

3. Ayant fait de nouveau la génuflexion, en même temps que l'Officiant fait la révérence convenable il salue le Chœur, d'abord du côté de l'évangile, puis au côté de l'épître (3) : ensuite il accompagne l'Officiant à son siége où il se tient à sa droite pour en recevoir et lui rendre sa barrette en temps convenable, ce qu'il fait avec les baisers accoutumés ; pour tourner les feuillets de son livre, lui indiquer du doigt les psaumes, les an-

(1) On peut consulter ce qui est prescrit ci-après dans son Office.
(2) On suppose une entrée solennelle.
(3) Nous avons fait observer précédemment, page 27, que l'ordre

tiennes, tout ce qu'il doit réciter ou chanter, et soulever sa chape quand il doit faire le signe de la croix (*Cærem. Episc.*, lib. II, cap. III, n. 5).

Il s'assied sur un siége particulier à proximité de l'Officiant, quand celui-ci n'a pas un besoin actuel de son assistance, notamment pendant qu'on chante les psaumes. Il lui fait signe quand il faut se découvrir et se recouvrir. Il en avertit également le Chœur, si personne autre n'est chargé de le faire.

5. Il avertit les Acolytes d'allumer leurs cierges vers la fin du dernier psaume, de venir devant l'Officiant pendant qu'on répète l'antienne, et de s'en retourner quand il en est temps.

6. Quand on entonne *Magnificat*, il reçoit la barrette de l'Officiant (1) et l'accompagne à l'autel, ayant soin, avant de partir, de saluer le Chœur d'abord du côté de l'épître, et ensuite du côté de l'évangile (2).

7. En arrivant à l'autel, il fait la génuflexion *in plano*, à la droite de l'Officiant (3). Il monte à l'autel avec lui en relevant le bas de sa soutane et les bords de sa chape. Il fait approcher le Thuriféraire, et présente lui-même la cuiller à l'Officiant, et le prie de bénir l'encens, en lui disant: *Benedicite, Pater Reverende* (4). Il a soin de présenter la cuiller avec les baisers ordinaires, qu'il prend garde de ne pas omettre toutes les fois qu'il a quelque chose à présenter à l'Officiant ou à recevoir de lui.

et la manière de saluer le chœur dépendent des usages et de la disposition des lieux.

(1) Après avoir fait le signe de la croix qui est prescrit pour l'Officiant, et que tout le Clergé doit faire également, d'après une décision du 3 octobre 1851.

(2) On commence par saluer le Chœur du côté le plus digne. Dans certaines églises, c'est toujours le côté du plus digne du Chœur; dans d'autres, c'est le côté où est placé le *Chorus*. L'officiant et les Chapiers se rendent à l'autel du Chœur, les mains jointes.

(3) Si l'Officiant est accompagné par des Chapiers, le Cérémoniaire ne se met qu'à leur droite, et leur laisse la place la plus rapprochée de l'Officiant. Ce sont alors les Chapiers qui aident l'Officiant à monter à l'autel, qui lui font bénir l'encens, qui l'accompagnent pendant l'encensement, etc.

(4) Si l'Evêque est présent, le Cérémoniaire fait bénir l'encens pendant l'antienne avant *Magnificat*. Et alors c'est le Prêtre assis-

8. Aussitôt que l'Officiant a mis et béni l'encens, le Cérémoniaire reprend la cuiller, rend la navette au Thuriféraire et présente l'encensoir à l'Officiant (1). Pendant que celui-ci fait l'encensement, le Cérémoniaire soulève sa chape par le côté, et il fait la génuflexion, aussi bien le Thuriféraire, toutes les fois qu'en passant au milieu de l'autel l'Officiant la fait lui-même, ou s'incline profondément.

9. Lorsque l'encensement est fini, il reprend l'encensoir et le remet au Thuriféraire ; puis il monte de nouveau sur le marchepied, et, ayant fait l'inclination à la croix avec l'Officiant, il descend, fait la génuflexion *in plano*, salue le Chœur, et accompagne l'Officiant à son siége, où il l'encense de trois coups à l'ordinaire (2). Ayant ensuite rendu l'encensoir au Thuriféraire, il se tient auprès de l'Officiant pour lui indiquer ce qu'il doit lire ou chanter. Il est lui-même encensé après ceux du Chœur.

10. Après que l'Officiant a dit *Fidelium animæ*, le Cérémoniaire lui rend sa barrette, et va avec lui à l'autel, après avoir salué le Chœur à l'ordinaire. Ils font la génuflexion, puis le Cérémoniaire accompagne l'Officiant lorsqu'il retourne à la sacristie.

11. Si l'on ne dit pas les Complies, après avoir fait la génuflexion au pied de l'autel, le Cérémoniaire indique à l'Officiant l'antienne de la sainte Vierge, qu'il doit commencer, et qu'on dit debout ou à genoux, selon le temps. En s'en retournant à la sacristie, le Cérémoniaire se tient à la gauche de l'Officiant ; il salue avec

tant qui présente la cuiller au Prélat, et qui demande qu'il bénisse l'encens.

(1) On suppose toujours que l'Officiant n'est pas assisté par des Chapiers ; car alors ils font l'office qu'on attribue ici au Cérémoniaire. Celui-ci présente la navette, l'encensoir, etc. aux chapiers, au lieu de les présenter directement à l'Officiant : cela se fait sans aucun baiser à l'égard du Chapier, cette marque de respect ne devant jamais avoir lieu qu'à l'égard de l'Evêque ou de l'Officiant.

(2) Si l'Evêque est présent, l'Officiant est encensé, non pas à son siége, mais à l'autel, comme à la messe ; alors il est encensé de deux coups seulement, et l'Evêque est encensé ensuite de trois coups par son Prêtre assistant. Quant à celui qui doit encenser l'Officiant, c'est, comme dit l'Auteur, le Cérémoniaire s'il n'y a pas de Chapiers assistants, auquel cas c'est au premier de ceux-ci. (Voir le n. 12 qui suit.)

lui le Clergé réuni, puis l'image principale et l'aide à se déshabiller.

12. S'il y a des Chapiers, le Cérémoniaire a soin que le premier d'entre eux accompagne l'Officiant du côté droit, et l'encense.

13. Si, en outre de l'autel du Chœur, on doit encenser quelque autre autel, par exemple, celui du très-saint Sacrement, qui alors doit être encensé en premier lieu, on observera ce qui suit. Pendant l'hymne, le Cérémoniaire invitera deux ou quatre des plus dignes du Chœur à assister à l'encensement (1).

14. Il a soin qu'aussitôt après l'intonation du *Magnificat* on se trouve devant l'autel dans l'ordre suivant : les Acolytes avec leurs chandeliers, le Thuriféraire au milieu d'eux, les deux ou quatre plus dignes du Chœur derrière les Acolytes, la face tournée vers l'autel.

15. Le Cérémoniaire accompagne à l'autel l'Officiant, qui marche au milieu des Chapiers. En arrivant, il fait la génuflexion avec les autres, et, après avoir salué le Chœur, ils vont tous faire l'encensement en cet ordre :

16. Le Thuriféraire marche le premier ; les Acolytes le suivent ; puis viennent les Chapiers de chaque côté de l'Officiant et relevent sa chape. Ils marchent couverts de leurs barrettes.

17. Lorsqu'on est arrivé à l'autel du saint Sacrement, ou à tel autre autel que l'on doit encenser, tous font la révérence convenable. Les Acolytes et les Chapiers se rangent sur une ligne, devant l'autel, au bas du dernier degré. Ensuite l'Officiant monte avec deux Chapiers sur le marchepied pour faire l'encensement, et les autres attendent debout et immobiles.

18. L'encensement terminé, ils font tous ensemble la révérence convenable, et s'en retournent dans le même ordre qu'ils sont venus. En arrivant dans la Chœur, les Acolytes se partagent, ainsi que les Chapiers : le Thuriféraire prend le côté droit, et lorsque l'Officiant est arri-

(1) S'il y a de Chapiers, on peut se dispenser d'inviter d'autres Ecclésiastiques, surtout si le trajet pour aller à l'autel du saint Sacrement n'est pas considérable.

vé avec ses deux Chapiers-Assistants, ils font tous la révérence convenable au Chœur, puis, à l'autel (1).

19. Les Acolytes reposent aussitôt leurs chandeliers, et s'en retournent à leurs places. Les autres se rangent comme pour l'encensement du premier autel. Pour cet encensement, on ne met pas de l'encens une nouvelle fois.

20. Cet encensement fini, ils font tous la révérence convenable à l'autel et au Chœur. Les Chapiers conduisent l'Officiant à son siége, et ceux du Chœur, qui sont venus pour assister à l'encensement du premier autel, s'en vont à leurs places après s'être entre-salués.

☞ ARTICLE IV.

Des Chapiers et des Chantres.

1. Les fonctions de Chantres peuvent, du moins en beaucoup de circonstances, être exercées par des Chapiers ; ainsi le supposent Merati, Catalan, Baldeschi. Mais cependant il ne faut pas confondre ces divers offices.

2. Les Chapiers sont, comme nous l'avons dit, avant tous les Assistants de l'Officiant. Lorsqu'ils ne sont que deux, il est au moins convenable qu'ils remplissent cette fonction exclusivement et laissent celle du chant aux Chantres en surplis. Mais s'ils sont six ou même quatre Chapiers, il suffit à la rigueur que les fonctions de l'assistance soient remplies par les deux premiers ; et les autres, d'après un usage devenu à peu près général, peuvent remplir celles de Chantres.

3. Dans les cas donc où il n'y a que deux Chapiers, ils ne délaissent point leurs fonctions d'assistance, et alors les antiennes sont annoncées, et les psaumes sont entonnés par deux Chantres en surplis.

4. Quant à la place des Chantres, le *Cérémonial* ne l'assigne pas positivement ; il dit simplement qu'ils entonnent les psaumes *in medio Chori* ; mais, d'après une réponse du Préfet de la S. Congrégation des Rites

(1) On suppose que le Chœur est devant l'autel, ou que du moins l'on passe dans le Chœur.

(3 octobre 1851), ils ont leurs siéges au milieu du Chœur.

5. Les Chapiers, après s'être revêtus du surplis, aident l'Officiant à s'habiller, et, aidés par les Acolytes, ils prennent ensuite eux-mêmes leurs chapes, qui doivent être convenables et uniformes. Ensuite ils se couvrent en même temps que l'Officiant.

6. Au signe du Cérémoniaire, ils descendent, et ayant fait, la tête découverte une inclination à l'image de la sacristie, ils se couvrent de nouveau et se mettent en marche derrière le Clergé, ayant l'Officiant au milieu d'eux, et relevant sa chape de chaque côté (*Cœrem. Episc.*, lib. II, cap. III, n. 1.)

7. En entrant au Chœur, ils se découvrent ; et, arrivés à l'autel, ils font la génuflexion tous ensemble, rangés en droite ligne, puis ils se mettent à genoux sur le dernier degré pour dire l'*Aperi Domine* (*Ibid.*, n. 2.) Au signe du Cérémoniaire, ils se lèvent et, ayant fait les révérences convenables à l'autel et au Chœur (*Ibid.*, n. 8), ils accompagnent l'Officiant à son siége, et ils restent là un peu devant, de manière à ne pas tourner le dos entièrement à l'autel, jusqu'à ce que celui qui doit le faire ait annoncé à l'Officiant la première antienne (n. 5et 6) (1).

8. Les Chantres vont au milieu, où ils doivent entonner les psaumes, faisant les révérences convenables tant à l'autel qu'au Célébrant, s'ils passent devant lui

(1) Un Cérémoniaire, surtout dans les Offices solennels, peut avertir et accompagner chaque fois celui qui doit annoncer une antienne. Tandis qu'aux Offices moins solennels, lorsqu'il n'y a que deux Chapiers, les Chantres iraient annoncer les antiennes seuls, sans être ni avertis ni accompagnés par le Cérémoniaire. D'après une réponse du Préfet de la S. Congrégation (3 octobre 1851), le Cérémoniaire peut conduire même les simples Chantres en surplis. Aux doubles, l'antienne devant se chanter en entier avant le psaume, le Chantre qui l'annonce doit rester auprès de celui qui doit l'entonner et tourné vers lui jusqu'à ce qu'il ait fini l'intonation ; mais aux semi-doubles le Chantre, aussitôt après avoir annoncé l'antienne, peut s'en retourner pour l'intonation du psaume. Les Chantres ou Chapiers, avant de quitter leurs places, s'entre-saluent ; ils saluent celui à qui ils vont annoncer une antienne, d'abord en arrivant auprès de lui, puis encore avant de le quitter.

(1). Après qu'ils ont entonné le psaume, ils s'asseyent sur les tabourets qui sont préparés et disposés pour eux dans le milieu du Chœur, devant l'autel (*Cærem. Ep.*, ibid., n. 6 et 7).

9. Lorsqu'ils sont assis, et non auparavant, ils se couvrent et continuent le chant avec le Chœur, chacun de son côté (2).

10. Le premier psaume terminé, les deux Chantres ou le Chapier vont annoncer l'antienne au premier du Chœur du côté de l'évangile (3). Lorsque celui-ci a repris l'antienne, les Chantres entonnent le psaume au milieu du Chœur, ce qui se pratique alternativement de chaque côté (*Cærem. Episc.*, ibid., n. 8). Pendant ce temps les Chapiers-Assistants restent assis (4).

11. Lorsque tous les psaumes sont chantés et qu'on a répété la dernière antienne, les Chapiers assistent au

(1) Nous ne parlons que des Chantres qui d'après le Cérémonial doivent entonner les psaumes *in medio Chori*, parce que les Chapiers assistants ne quittent point le Célébrant, et n'iraient au milieu qu'autant que celui-ci y serait lui-même placé. Mais si son siége est au coin de l'épître, sa place naturelle, les Chantres seuls vont *in medio Chori*.

(2) Dans plusieurs églises de France, les Chapiers se promènent dans le Chœur. Cet usage est contraire au Cérémonial romain, dont l'esprit repousse ces mouvements inutiles. La S. Congrégation des Rites a d'ailleurs déclaré, le 31 juillet 1665, que cette pratique était *contra usum Ecclesiæ Romanæ*.

(3) Il est d'usage général que chaque Chantre ou Chapier aille alternativement annoncer seul l'antienne de son côté. Après que les Chantres ont entonné le psaume jusqu'à la médiante, le côté du Chœur où l'antienne a été annoncée continue le reste du premier verset.—Il n'est pas nécesssaire d'annoncer l'antienne au premier des stalles : il suffit de commencer de manière à ce que les antiennes suivantes soient annoncées à de moins dignes, et qu'on aille toujours en descendant. C'est ainsi que nous comprenons le Cérémonial des Evêques (lib. II, cap. III, n. 8). On peut, aux grandes solennités, commencer tout-à-fait par les plus dignes ; aux solennités moindres, commencer seulement aux Chanoines honoraires ou aux simples Prêtres, et les autres jours se borner aux Diacres ou aux simples Clercs.

(4) On suppose que les assistants ne sont pas placés à côté des Chantres de manière à former un même corps avec eux ; car dans ce cas quand un Chapier est debout pour son office, tous doivent également être debout, conformément aux dispositions du Cérémonial des Evêques (lib. I, cap. XVIII, n. 8 et 9).

capitule, chanté par l'officiant (1). Et, après qu'il a entonné l'hymne, qui lui est annoncée par le premier d'entre eux, ils retournent à leurs places, où ils se tiennent debout et découverts (*Cærem. Episc.*, ibid., n. 9).

Nota. Si l'on chante l'*Ave, Maris stella* ou le *Veni Creator*, ils se mettent à genoux jusqu'à ce que la première strophe soit finie (*Cærem. Episc.*, cap. I, n. 12 (2).

12. Après l'hymne, deux d'entr'eux chantent le verset, puis le premier ayant annoncé l'antienne à l'Officiant, les Chantres entonnent le *Magnificat*. Après l'intonation, les Chapiers prennent l'Officiant au milieu d'eux pour le conduire à l'autel (*Cærem. Episc.*, ibid., cap. III, n. 10).

13. En allant à l'autel du Chœur, supposé qu'on ne doive pas aller encenser quelque autre autel, ils saluent d'abord le Chœur, ayant soin de s'accorder ; puis, arrivés au pied de l'autel, ils lui font la révérence convenable (3). Les deux premiers Assistants montent sur le marchepied avec l'Officiant, et les autres, s'il y en a d'autres, restent *in plano*. Le premier fait mettre l'encens dans l'encensoir (*Cærem. Episc.*, ibid) de la même manière que le Diacre le fait mettre à la Messe, et le second soulève un peu la chape par-dessus le bras droit de l'Officiant, afin que celui-ci puisse mettre l'encens plus commodément.

14. Pendant l'encensement, ils tiennent et relèvent la chape de chaque côté. L'encensement fini, ils retournent au milieu, font une inclination de tête à la croix, descendent *in plano*, font la révérence convenable à l'autel, saluent le Chœur, et reconduisent l'Officiant à

(1) Lorsque l'Evêque est présent, c'est un des Chapiers qui chante le capitule (*Cær. Ep.*, lib. I, cap. II, n. 7), au lieu où se chantent d'ordinaire les leçons. S'il s'avance au milieu du Chœur devant l'autel, il fait la génuflexion *in accessu et recessu.*

(2) Les Chapiers-Assistants se mettent en cette circonstance à genoux aux côtés du Célébrant, dans le lieu où il est d'usage que celui-ci s'y mette lui-même.

(3) Il est bon de remarquer qu'ils vont tous à l'autel les mains jointes. Avant de quitter leurs siéges, ils saluent chaque côté du Chœur avec le Célébrant. Et toutes les fois qu'ils doivent quitter le Chœur tous ensemble, ils le saluent de la même manière.

son siége. Le premier Chapier l'encense de trois coups ; après quoi le dernier, s'ils sont plus de deux, encense le Chœur (*Cærem. Episc*, ibid., n. 11 et 12) (1) de la même manière que le Diacre l'a fait à la Messe, en commençant d'ordinaire par le côté de l'évangile. Les autres Chapiers vont à leurs places (2).

15. Lorsqu'il a encensé le premier ordre de chaque côté, il encense les Chapiers de deux coups chacun (3) ; puis il encense le reste du Clergé placé dans les stalles inférieures. Enfin, revenu en sa place, il est lui-même encensé par le Thuriféraire.

16. Après l'oraison, les deux derniers Chapiers chantent le *Benedicamus Domino* (*Cærem, Episc.*, ibid., n. 15) (4).

17. Après qu'ils ont chanté le *Benedicamus*, tous prennent l'Officiant au milieu d'eux pour aller à l'autel : ils saluent le Chœur, font la génuflexion à la croix, s'en retournent dans l'ordre qu'ils sont venus, la tête couverte, à moins qu'ils ne restent pour la récitation de l'antienne ordinaire (*Cærem. Episc.*, ibid.).

18. Arrivés à la sacristie, si le Clergé est sorti du Chœur, ils lui font le salut convenable ; puis ils quittent leurs chapes et aident l'Officiant à se déshabiller.

Nota. Si l'on doit encore encenser un autre autel que celui du Chœur, ils se conformeront aux instructions données au chapitre du Cérémoniaire.

(1) A moins que l'encensement du Chœur ne soit fait par le Thuriféraire, ce que permet le Cérémonial.

(2) Lorsque l'Evêque est présent, l'Officiant est encensé, avant de quitter l'autel, au coin de l'épître, par le premier Chapier, de deux coups seulement ; mais, l'évêque absent, l'Officiant est encensé à son siége de trois coups. Le Chapier chargé de l'encensement doit ensuite le poursuivre de la même manière que le Diacre à la Messe.

(3) Si les Chapiers étaient Chanoines, il les encenserait les premiers.

(4) Dans beaucoup d'églises, le verset *Benedicamus Domino* et les petits versets, tant après l'hymne qu'après les antiennes des mémoires, sont chantés par des Enfants de Chœur.

CHAPITRE III.

Des Vepres en présence du saint Sacrement, avec la manière de l'exposer et donner la bénédiction.

1. Le Cérémoniaire aura soin, pour cette solennité de faire préparer, dans la sacristie, en outre de ce qui est nécessaire pour les Vêpres solennelles, une étole pour celui qui doit exposer et renfermer le très-saint Sacrement.

2. Si le très-saint Sacrement repose à un autre autel que celui où il doit être exposé, il préparera encore le petit dais (1), l'écharpe et les torches dont on devra se servir pour le transporter.

3. Il place sur l'autel le corporal, la clef du Tabernacle et l'ostensoir.

4. Sur la crédence il met l'écharpe (à moins qu'elle ne soit préparée à la sacristie pour le cas où l'on doit transporter le très-saint Sacrement), et le livre de l'oraison du saint Sacrement pour la bénédiction.

5 Les Chapiers se tiennent prêts pour partir avec l'Officiant. Celui-ci, en cette circonstance, met l'étole. On se rend à l'autel dans le même ordre qu'à l'ordinaire, si ce n'est que, dans ce cas, le Thuriféraire marche devant les Acolytes, portant l'encensoir et la navette.

6. Arrivés au Chœur, les Ministres font la génuflexion, et se mettent à genoux sur le dernier degré, aux côtés de l'Officiant. Les Acolytes posent leurs chandeliers en lieux convenables. Un Prêtre, ayant pris une étole,

(1) A Rome on ne déplace jamais le très St .Sacrement de l'autel où il repose sans qu'on le couvre d'un dais, quelque court que doive être le trajet. Les dais dont on se sert en pareille circonstance sont très simples. Ils sont faits en forme de parasols, s'ouvrent et se ferment de la même manière, et sont portés par une seule personne. C'est ce qu'on appelle l'*ombrellino*. A Lyon et à Bordeaux, on se sert aussi de ce petit dais, dont l'usage est désirable pour toutes les églises. Il serait surtout précieux pour porter le saint Viatique aux malades, dans les lieux où il est difficile de faire usage d'un dais ordinaire.

monte sur le marchepied, étend le corporal, ouvre le tabernacle, et fait la génuflexion un peu par côté, la face vers l'évangile, pour ne pas tourner le dos à l'Officiant; ce à quoi il faut prendre garde toutes les fois qu'on expose le saint Sacrement devant l'Officiant. Ensuite il tire le très-saint Sacrement du tabernacle, le met dans l'ostensoir, qu'il dresse au milieu de l'autel, fait de nouveau la génuflexion, et le met sur le trône préparé. Puis il descend *in plano* au coin de l'épître, quitte son étole, et se met à genoux au même lieu.

7. Ensuite l'Officiant et ses deux Assistants ayant fait une inclination profonde, se lèvent, et l'Officiant met de l'encens dans l'encensoir. Le premier Chapier lui présente la navette, sans aucun baiser, et le second soulève sa chape par-dessus le bras droit. Ils se mettent à genoux; et, l'Officiant ayant reçu l'encensoir des mains du premier Chapier, ils font une inclination profonde; l'Officiant encense le très-saint Sacrement de trois coups, ses Assistants soulevant le bord de sa chape. Ils font de nouveau une profonde inclination, et l'Officiant rend l'encensoir au premier Chapier, lequel le remet au Cérémoniaire. Après avoir dit *Aperi, Domine*, ils se lèvent, font tous ensemble *in plano* la génuflexion *utroque genu*, avec inclination profonde, et s'en vont à leurs places *more solito*.

8. Si le très-saint Sacrement repose à un autre autel que celui où il doit être exposé, on observera les cérémonies suivantes. Un peu avant le moment des Vêpres, un Prêtre, revêtu d'un surplis avec l'étole, sort de la sacristie, la tête couverte de sa barrette, portant des deux mains devant sa poitrine la bourse qui contient le corporal et la clef du tabernacle; il est accompagné du Cérémoniaire, qui porte l'écharpe et l'*ombrellino* (1), et précédé de Clercs qui portent des flambeaux.

9. En arrivant à l'autel, ils font tous la génuflexion. Le Prêtre, après avoir donné sa barrette au Cérémoniaire, monte sur le marchepied, étend le corporal, ouvre le tabernacle, fait la génuflexion, tire le très St. Sacrement, et se met à genoux. Alors le Cérémoniaire

(1) Petit dais, dont il a été parlé, p. 116.

lui met l'écharpe sur les épaules, puis il se relève, prend le saint Sacrement, la main gauche couverte du voile, dont il rejette l'extrémité sur l'autre main, et le porte des deux mains devant sa poitrine, en récitant des psaumes, à l'autel où il doit être exposé ; les Clercs qui portent des flambeanx marchent devant en psalmodiant alternativement avec lui. Le Cérémoniaire marche derrière, en portant l'*ombrellino* ouvert au-dessus du saint Sacrement.

10. Lorsqu'ils sont arrivés, les Clercs se mettent à genoux *in plano*, à quelque distance du Prêtre. Celui-ci monte sur le marchepied, pose le très-saint Sacrement sur le corporal, et fait la génuflexion. Il quitte en même temps l'écharpe, que le Cérémoniaire prend et porte sur la crédence. Celui-ci met aussi l'*ombrellino* en sa place.

11. Le Prêtre se relève, met le saint Sacrement dans l'ostensoir, et, ayant fait de nouveau la génuflexion, il le place sur le trône préparé. Il descend ensuite *in plano*, fait la génuflexion *utroque genu* sur le dernier degré, puis, s'étant relevé, il met l'encens sans le bénir. (Dans cette circonstance, le Thuriféraire, n'étant pas sorti de la sacristie à l'ordinaire pour marcher devant les Acolytes, se trouve à l'autel avec l'encensoir et la navette). L'Officiant, ayant mis l'encens, se met de nouveau à genoux, encense le très-saint Sacrement de trois coups. Après une courte prière, il se lève ; tous ensemble, ils font la génuflexion *utroque genu*, et s'en retournent à la sacristie.

12. Après que le très-saint Sacrement est exposé, le Cérémoniaire avertit le Clergé d'entrer au Chœur. En arrivant, on fait la génuflexion à deux genoux, puis on se rend chacun à sa place sans se saluer réciproquement. On se tient debout jusqu'à ce que l'Officiant se mette lui-même à genoux avec les Chapiers sur le dernier degré. Ces Officiers sacrés, en arrivant, se découvrent aussitôt qu'ils sont en vue du saint Sacrement ; ils portent leurs barrettes à la main, font la génuflexion *utroque genu* conjointement avec les Acolytes et le Cérémoniaire.

13. Après avoir fait ainsi à genoux un salut profond,

tous se lèvent. Les Acolytes portent leurs chandeliers au lieu ordinaire, et l'Officiant se met à genoux avec les Chapiers sur le dernier degré pour dire l'*Aperi Domine*, etc. Au signe du Cérémoniaire, ils se lèvent, font de nouveau la génuflexion *utroque genu*, vont à leurs places *more solito*, si ce n'est que, le saint Sacrement présent, on ne salue pas le Chœur.

14. Les Vêpres, jusqu'à *Magnificat*, se disent *more solito*, excepté que tous demeurent la tête découverte, et que les Chantres, après avoir entonné les psaumes, font seulement signe au côté qui doit poursuivre, mais sans jamais s'entre-saluer.

15. A *Magnificat*, l'Officiant, s'étant rendu à l'autel avec les Chapiers, fait d'abord la génuflexion *utroque genu*, monte sur le marchepied, fait une simple génuflexion avec ses Ministres (*Bisso*, litt. M., n. 222, § 1. —*Bauldry*, part. III, cap. XVI, art. 6, n. 11), baise l'autel, met et bénit l'encens, aidé par ses Assistants, dont le premier lui présente la navette sans aucun baiser : ensuite ils se mettent à genoux sur le bord du marchepied, l'Officiant encense le très-saint Sacrement ; ils se relèvent, font de nouveau la génuflexion, et l'encensement de l'autel se fait comme d'ordinaire lorsque le saint Sacrement est présent (*Merati*, part. IV, tit. XII, n. 28, *sub fine*).

16. L'encensement de l'autel étant terminé, ils reviennent au milieu, font la génuflexion *unico genu*, descendent *in plano*, l'Officiant et le second Assistant par le côté de l'évangile, et le premier Assistant par le côté de l'épître (*Merati* et *Bauldry*, ibid.), font la génuflexion *in plano utroque genu*, et s'en retournent à leurs places : car on ne doit alors encenser aucun autre autel, pas même celui où reposerait le saint Sacrement, ainsi que l'a décrété la S. Congrégation des Rites, le 7 mai 1746. Ensuite on encense le Célébrant et le Chœur. Le Thuriféraire encense le peuple par côté, de manière à ne pas tourner le dos au saint Sacrement. Il reste près de l'autel pour la bénédiction (1).

17. Après que les oraisons sont terminées, les Acoly-

(1) Rien n'empêche, qu'il aille renouveler le feu à la sacristie.

tes reportent leurs chandeliers en leurs places ordinaires; et, après le *Benedicamus*, l'Officiant, sans dire *Fidelium animæ* (*Bauldry*, n. 9), se rend au milieu de l'autel, où il fait d'abord avec les Chapiers la génuflexion *in plano* des deux genoux ; puis il se relève, et se met à genoux avec eux sur le dernier degré.

18. Au signe du Cérémoniaire les Clercs viennent avec leurs flambeaux ; les Chantres entonnent le *Tantum ergo*, et l'Officiant encense le saint Sacrement à l'ordinaire. Après qu'on a dit le verset *Panem de Cœlo* (1), l'Officiant se lève, et sans dire *Dominus vobiscum*, pour se conformer à la décision de la S. Congrégation des Rites du 16 juin 1663 ; sans non plus faire la génuflexion, ainsi que l'a décidé la S. Congrégation le 2 août et le 6 septembre 1698, il dit debout l'oraison *Deus qui nobis*, etc., avec la conclusion *Qui vivis et regnas in secula seculorum.* Et alors celui qui doit remplir cet office, ayant mis une étole, monte sur le marchepied, et descend le très-saint Sacrement sur l'autel, avec la génuflexion avant et après, puis il se retire et ôte son étole.

19. L'Officiant, après avoir pris l'écharpe sur ses épaules, s'incline profondément, monte avec ses Ministres sur le marchepied, fait la génuflexion, et prend ensuite le très-saint Sacrement avec les deux mains couvertes du voile ; puis, se tournant sur sa droite vers le peuple, il le bénit *more solito*.

Nota. Si l'autel était à la façon orientale, il donnerait la bénédiction sans se retourner.

20. La bénédiction donnée, il fait la génuflexion. On lui ôte l'écharpe, et il descend *in plano* (comme nous l'avons dit au n. 16). Il se met à genoux sur le dernier degré. Le Prêtre qui a l'étole, ayant fait un salut profond, monte sur le marchepied, fait la génuflexion, et replace le très-saint Sacrement dans le tabernacle, ayant soin de faire la génuflexion avant de le fermer.

Nota. S'il n'y avait pas de tabernacle à l'autel, alors ce Prêtre, ayant mis la sainte hostie dans la custode, la laisserait sur le corporal, en la couvrant d'un voile ; et,

(1) Pendant tout le temps pascal, le jour de la Fête-Dieu et pendant son octave, au v. *Panem de Cœlo* on ajoute : *Alleluia*.

après que le Clergé se serait retiré, il la transporterait de la manière que nous avons déjà dite.

21. Lorsque le Cérémoniaire en donne le signe, les Clercs partent avec leurs flambeaux ; les Acolytes prennent leurs chandeliers, s'en vont au milieu ; et, après avoir fait la génuflexion, ils s'en retournent à la sacristie de la manière accoutumée.

☞ CHAPITRE IV.

Des Vepres solennelles en présence de l'Eveque.

1. L'Évêque peut assister aux Vêpres comme à la Messe solennelle, ou avec les ornements pontificaux, le rochet, l'amict, l'aube, la ceinture, la croix pectorale, l'étole, la chape, la mitre et la crosse ; ou simplement avec l'habit ordinaire de chœur. Dans le premier cas, il occupe le trône, et il est toujours accompagné du Prêtre assistant et de deux Diacres d'honneur en habit ordinaire de chœur ; ils ne se revêtent des habits sacrés qu'autant que l'Évêque officie lui-même (*Cœrem.*, lib. II, cap. I, n. 4, et cap. II, n. 2).

2. Avant de commencer, l'Officiant en demande la permission à l'Évêque (lib. II, cap. II, n. 4) par une inclination.

3. Les antiennes sont annoncées par les Chantres ou les Chapiers à l'ordinaire, et non par celui qui les annonce lorsque l'Évèque officie (*Ibid.*, n. 2 et 5).

4. Le capitule est chanté, non par l'Officiant, mais par l'un des Chantres (n. 7). C'est ordinairement dans le lieu où l'on chante les leçons.

5. Pour *Magnificat*, l'Evêque bénit l'encens à son siége comme pendant la Messe. Le Célébrant fait l'encensement de l'autel à l'ordinaire. L'orsqu'il a fini, il est encensé, non pas à son siége comme lorsque l'Évêque est absent, mais à l'autel même, de la même manière qu'à la Messe. Il est encensé de deux coups seulement par son premier Chapier assistant, et l'Évêque l'est immédiatement de trois coups après lui par le Prêtre assistant ; puis l'encensement se poursuit à l'ordinaire (*Ibid.*, n. 8 et 9).

6. Immédiatement après le *Benedicamus*, et sans que l'on dise le verset *Fidelium*, l'Évêque donne la bénédiction solennelle de la même manière qu'à la Messe, la tête couverte de sa barrette, si n'étant pas *paratus*, il ne se sert pas de la mitre (*Ibid.*, n. 10.)

7. Si la bénédiction du très-saint Sacrement est donnée par l'Officiant et non par l'Evêque, le Prélat, accompagné de ses Assistants, vient se mettre à genoux sur un prie-Dieu préparé devant le milieu de l'autel. L'Officiant, accompagné de ses Ministres, se met à genoux sur les degrés latéraux. C'est l'Evêque seul qui met l'encens et fait l'encensement : pour cela, il s'avance à chaque fois et se met à genoux sur le dernier degré de l'autel ; puis, l'encensement terminé, il retourne à son prie-Dieu. L'Officiant, placé à l'un des côtés de l'autel, récite l'oraison à l'ordinaire.

☞ CHAPITRE V.

Des petites Heures, et en particulier des Complies.

1. Les petites Heures ne sont jamais solennelles, si ce n'est Tierce, lorsque l'Evêque officie (*Cær. Ep.*, lib. II, cap. VIII), et Complies, à certains jours dans certaines églises (*Ibid.*, cap. IV, n. 3).

2. Le Chœur est debout, tourné vers l'autel, pendant le *Pater* et l'*Ave*, qui se disent à voix basse avant de commencer ; pendant le *Deus in adjutorium*, le capitule, le répons bref, les petits versets, l'oraison et le *Benedicamus*. Pendant l'hymne, on est debout, tourné en Chœur, et pendant les psaumes, on est assis et couvert. Lorsqu'on dit les prières, et qu'on ne doit pas les dire à genoux, on est debout, tourné vers l'autel. Si on les dit à genoux, celui qui préside se lève pour l'oraison.

3. Celui qui préside à l'Office commence *Deus in adjutorium*, l'hymne et l'antienne avant les psaumes, dit le capitule, l'oraison, le *Benedicamus* et le verset *Fidelium*. Ceux qui font l'office de chantres commencent le premier psaume, les répons brefs et les petits versets. De jeunes Clercs ou des Enfants de Chœur les remplacent très convenablement dans les deux derniers cas.

4. Les Chantres, en simple habit de Chœur, restent à

leurs places ordinaires, ou se mettent au lutrin, ou y vont seulement pour chanter les répons brefs, selon les usages des lieux et le degré de solennité qu'on veut donner à l'Office.

5. A Prime, durant la lecture du martyrologe, tous, excepté le Lecteur, sont asssis ; et quand celui qui préside dit *Pretiosa*, etc., ils se découvrent, se lèvent, et se tournent vers l'autel. Quand le Lecteur, à la fin de la leçon brève, dit *Tu autem Domine, miserere nobis*, il fléchit le genou, ou, s'il est Chanoine, il s'incline profondément.

6. Lorsque les Complies suivent les Vêpres immédiatement, dans les grandes églises, elles sont présidées par un Prêtre autre que l'Officiant des Vêpres. On attend donc, pour les commencer, que celui-ci se soit retiré. Il serait inconvenant de commencer un Office pendant qu'il salue le Chœur, ou même qu'il y est présent.

7. Le Lecteur ou Chantre, médiocrement incliné vers celui qui préside, dit d'un ton convenable : *Jube Domne, benedicere*, et demeure incliné jusqu'à la fin de la bénédiction. Le Prêtre se tourne aussi vers lui pour dire *Noctem quietam*, etc., et le Chœur répond *Amen*. Puis le même Lecteur ou Chantre dit la leçon brève : *Fratres, sobrii estote*, etc. A *Tu autem, Domine, miserere nobis*, il fait la génuflexion comme nous l'avons dit pour la leçon brève de Prime. Le Chœur répond *Deo gratias*. Le Célébrant dit ensuite, d'une voix médiocre, *Adjutorium*, etc., sans inflexion de voix ; ensuite il dit tout bas le *Pater noster ;* suit la Confession.

8. Le Prêtre qui préside dit le *Confiteor* d'un ton grave et médiocrement incliné ; à *Vobis fratres... vos, fratres*, il se tourne vers le Chœur. Le Chœur, à son tour, répète les mêmes cérémonies, et se tourne vers lui en disant *Tibi, Pater..., te, Pater*. A *Indulgentiam*, tous se redressent, et chacun fait sur soi le signe de la croix.

9. Le Chœur est tourné vers l'autel jusqu'à ce que le Prêtre commence *Confiteor* ; alors on se tourne en Chœur, et on demeure dans cette position jusqu'à *Converte nos*, où l'on se tourne de nouveau vers l'autel. Pendant tout le reste des Complies, la position du Chœur est la même qu'aux autres petites Heures.

10. L'antienne de la sainte Vierge qui termine l'Office, se dit à genoux tous les jours, excepté les dimanches, à commencer dès le samedi soir (1), et tout le Temps pascal. Lorsqu'on dit cette antienne debout, le Chœur se tourne vers l'autel; lorsqu'on la dit à genoux, celui qui doit dire l'oraison se lève auparavant.

11. Lorsque l'Evêque est présent, l'Hebdomadaire disant les Complies s'incline profondément vers le Prélat avant de dire *Indulgentiam et absolutionem*, et aussi avant *Benedicat et custodiat nos*, etc. (lib. II, cap. IV).

12. Si l'Evêque officiait lui-même, il dirait *Noctem quietam*, etc.; *Adjutorium*, etc.; le *Confiteor*; *Deus in adjutorium*, l'oraison et le verset *Benedicat et custodiat nos*, etc. Tout le reste est dit par le Chœur (*Ibid.*).

☞ CHAPITRE VI.

Des Vepres et des Complies dans les petites Eglises.

ARTICLE I.

Des Vêpres.

1. On recommande que dans toutes les paroisses, même les plus petites, lorsqu'un Prêtre préside aux Vêpres chantées à l'église, il y ait au moins deux Clercs pour chanter les versets et le *Benedicamus*. S'il doit y avoir encensement, ce qui a lieu aux doubles-majeurs et à toutes les fêtes d'un grade plus élevé, il faut au moins un Clerc de plus pour remplir les fonctions de Thuriféraire (2).

(1) Pendant le Carême, lorsqu'on dit les Vêpres avant le diner, si on les termine avant midi ou même seulement à midi, on dit, le samedi, comme les autres jours, l'antienne de la sainte Vierge à genoux, de même que pour gagner les indulgences, il faut aussi, ce jour-là, dire à genoux l'*Angelus* de midi (*Manuale decret. authent. S. R. C. Romæ*, 1841).

(2) Trois enfants suffisent toujours à la rigueur pour tous les Offices. Deux font les fonctions d'Acolytes, et le troisième celles de Thuriféraire. Les Acolytes peuvent chanter la partie des enfants; le Thuriféraire peut porter la croix, etc. Mais il est mieux, et en général il est facile de s'en procurer un plus grand nombre pour les Offices où l'on veut mettre un peu plus de solennité. On peut avoir des en-

2. Le Curé ou un autre Prêtre préside aux Vêpres en surplis.

3. Avant de commencer, il s'assure que les cierges sont allumés, que les signets du livre sont à leur place, que tout est bien préparé. Chacun, à genoux, fait sa prière, se lève au signal de l'Officiant, et dit tout bas *Pater* et *Ave*. Ensuite l'Officiant commence *Deus in adjutorium, etc.*, en faisant le signe de la croix, ce que doivent faire aussi tous les assistants.

4. L'Officiant commence la première antienne, que le Chœur continue aux doubles ; puis, le Chantre ayant entonné le psaume, tout le monde s'assied, le Clergé se couvre.

5. Les autres antiennes sont entonnées par ceux qui sont au lutrin : les premières par les premiers, et toujours en descendant. S'il y a deux lutrins, les antiennes et les psaumes sont commencés alternativement de chaque côté.

6. Les cinq psaumes chantés, et la dernière antienne terminée, l'Officiant se découvre, se lève (1), dit le capitule, et commence l'hymne, deux Clercs s'avancent au milieu du Chœur, ou devant la balustrade, et chantent le verset.

L'Officiant entonne l'antienne de *Magnificat* ; et, s'il n'y a pas encensement, il dit à sa place : *Dominus vobiscum*, et les oraisons en temps convenable, puis, après le *Benedicamus*, le verset *Fidelium*.

8. Aux doubles-majeurs et aux fêtes d'un grade supérieur, pendant que l'on chante l'antienne de *Magnificat*, le Clercs destinés aux fonctions de Thuriféraire, et les deux qui remplissent les fonctions d'Acolytes, s'en vont devant le Célébrant, le premier avec l'encensoir et la navette, les seconds avec leurs chandeliers. Ils le saluent en arrivant ; puis, à l'intonation du cantique, on s'avance à l'autel en cet ordre : le Thuriféraire marche le premier, viennent après lui les deux Acolytes précédant l'Officiant. En arrivant au bas de

fants habillés uniquement occupés à chanter, d'autres faisant uniquement les fonctions d'Acolytes, un autre portant la croix dans les Processions, un autre faisant uniquement les fonctions de Thuriféraire.

(1) Il est bon de faire observer que, quand l'Officiant est debout, tous les autres doivent être debout également.

l'autel, les Acolytes se placent de chaque côté de l'Officiant, le Thuriféraire à droite, et, tous ensemble, ils font la génuflexion si le saint Sacrement est au tabernacle: autrement les Clercs seuls font la génuflexion. Le Sacristain ou un autre Clerc revêt l'Officiant de la chape au pied de l'autel, s'il ne l'a reçue auparavant près de son siége, ou ne la porte dès le commencement de l'Office.

9. Après avoir fait la génuflexion au saint Sacrement, s'il est dans le tabernacle, ou l'inclination profonde à la croix, l'Officiant monte à l'autel, le baise, se tourne sur sa droite de manière à regarder le coin de l'épître, pour mettre et bénir l'encens; puis reçoit l'encensoir du Thuriféraire, fait l'inclination profonde à la croix, ou la génuflexion si le saint Sacrement est dans le tabernacle, encense de trois coups la croix de l'autel, fait de nouveau la génuflexion ou l'inclination, et encense tout l'autel de la même manière qu'il est prescrit pour la Messe. Après avoir encensé l'autel, il va, précédé des Acolytes, faire (selon les usages) l'encensement des autels, et des reliques. Pendant tout l'encensement, le Thuriféraire soulève la chape de l'Officiant de manière à dégager le bras droit.

10. Les encensements des autels et des reliques terminés, l'Officiant retourne au pied de l'autel, remet l'encensoir au Thuriféraire, se tourne sur sa droite de manière à avoir l'autel sur sa gauche, et est encensé de trois coups par le Thuriféraire. Puis il termine les Vêpres, en restant jusqu'à la fin au pied de l'autel.

11. Après avoir encensé l'Officiant de trois coups, on encense les autres Prêtres de deux coups seulement, conformément aux décrets de la S. Congrégation des Rites du 6 mai 1606 et du 30 janvier 1616. Les autres Clercs ne sont pas encensés en particulier, conformément aux dispositions des mêmes décrets, mais simplement en marchant, ou de trois coups séparés, et s'adressant à tous ensemble. Ensuite le Thuriféraire encense le peuple de cette même manière.

ARTICLE II.

Des Complies.

12. Pour commencer les Complies, l'Officiant étant à sa place ordinaire, un Clerc s'avance au milieu du Chœur ou devant la balustrade, selon la disposition des lieux ; puis, ayant fait la génuflexion au saint Sacrement ou même à la croix de l'autel, il dit, tourné vers l'Officiant : *Jube, Domne, benedicere,* reçoit la bénédiction, incliné médiocrement, puis dit la leçon *Fratres, sobrii estote, etc.*, tourné du côté de l'autel. En disant *Tu autem, Domine, miserere nobis,* il fait la génuflexion (1), et retourne à sa place. Le prêtre dit *Adjutorium, etc.*, sans inflexion à la fin : à ce verset, tous font le signe de la croix. L'Officiant dit le *Confiteor*, médiocrement incliné; tous les autres répondent : *Misereatur tui,* puis s'inclinent et disent le *Confiteor*, de la même manière qu'à la Messe. L'Officiant dit *Misereatur vestri,* et tous font le signe de la croix à l'*Indulgentiam*, comme aussi le petit signe de croix sur le cœur à *Converte nos.*

13. L'Officiant entonne l'antienne *Miserere* ou *Alleluia ;* puis, le psaume commencé, il s'assied et se couvre, et tous les autres s'asseyent également. Les psaumes finis, on répète l'antienne et on se lève. L'Officiant commence l'hymne et dit le capitule. Deux Clercs s'avancent au lieu ordinaire pour chanter le répons bref *In manus tuas, etc.* L'Officiant entonne l'antienne *Salva nos*, dit à la fin l'oraison, le *Benedicamus* et le *Benedicat, etc.* Puis il commence l'antienne de la sainte Vierge, et termine, après l'oraison, par le verset *Divinum auxilium, etc.*

Nota. Dans les églises qui ne possèdent pas de véritables Clercs, on les remplace par de simples Enfants de Chœur revêtus de surplis. Cette coutume est à peu près universelle, du moins ici ; mais lorsqu'il y a des Clercs en suffisance, les fonctions saintes de l'Office divin devraient être exclusivement leur partage.

(1) En disant ces paroles, il fait toujours la génuflexion, lors même qu'il ne serait ni devant le saint Sacrement ni devant la croix.

TROISIEME PARTIE.

DES CEREMONIES PRINCIPALES QUI ONT LIEU A CERTAINS JOURS DANS L'ANNEE.

☞ CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

Des Processions en général.

1. Lorsque la croix de la Procession n'est pas portée par le Sous-Diacre d'Office ou un autre Sous-Diacre, elle doit l'être par un Clerc en surplis (1). Dans les grandes églises, elle est toujours accompagnée des Acolytes avec leurs chandeliers, et il est à désirer qu'elle le soit également dans les petites. Elle doit être portée le Christ en avant, comme si Notre-Seigneur marchait en tête de la Procession. C'est ce qui résulte d'une décision de la S. Congrégation des Rites, du 18 mai 1675. C'est dans le même sens qu'on porte les images des Saints ; mais dans les églises les croix et les images doivent être tournées vers le peuple.

2. Lorsqu'on porte le très-saint Sacrement en Procession, les Thuriféraires marchent devant immédiatement. Le Thuriféraire marche également devant une relique insigne qui est l'objet d'une Procession. Mais dans les autres Processions, s'il y a un Thuriféraire, il marche devant la croix avec l'encensoir fumant ; et, dans ce cas, l'Officiant met et bénit l'encens avant que la Procession se mette en marche.

(1) Il s'agit ici de la croix du Clergé. Dans beaucoup d'églises les diverses corporations et confréries ont aussi chacune leur croix portée par quelque membre de la corporation ou de la confrérie. Ces corporations ou confréries ont, en outre, des bannières et l'image de leur patron, que l'on porte également dans les Processions. Les Pasteurs doivent veiller à ce que ces croix, ces bannières, ces images ne soient confiées qu'à des personnes qui s'en montrent dignes par leur conduite. Un Concile de Milan exprime le désir que dans les Processions ces insignes sacrés soient portés par des Clercs autant que possible : *Sacrarum imaginum insignia vexillave Clericus, non laicus homo in Processione præferat, ubi Clericus quisquam est, qui hoc munus præstare possit.* (Med. 4, n. 10).

3. Si le Prêtre doit porter à la Procession une croix ou un reliquaire, ou l'image de la sainte Vierge ou de quelque Saint, et qu'il n'y ait pas un Diacre ou au moins quelque Clerc pour lui présenter l'objet sacré, il aura soin de le préparer lui-même à l'avance: car il serait très inconvenant qu'il fût apporté par un laïque, surtout s'il n'est pas revêtu d'un surplis. L'Officiant devra porter l'objet sacré avec révérence, sans tenir en même temps à la main ni un livre, ni sa barrette, ni rien autre chose.

4. Au moment que la Procession doit partir, le Porte-Croix et les deux Acolytes se placent devant le milieu de l'autel, près de la sortie du chœur ou du sanctuaire. Ils ne font de génuflexion ni en sortant ni en rentrant. Lorsqu'on se met en marche, ceux du Clergé ayant fait la génuflexion deux à deux avant de quitter le sanctuaire ou le chœur, selon la disposition des lieux, suivent la croix sur deux rangs, les plus jeunes les premiers, sans regarder ni saluer personne. La place ordinaire du Cérémoniaire est derrière la croix ; mais comme il doit veiller à ce que chacun garde l'ordre exactement, il est à propos qu'il se porte avec modestie dans tous les endroits où sa présence peut être utile. Ceux qui sont revêtus de chapes marchent par rang de dignité immédiatement devant les Officiers sacrés. L'Officiant vient le dernier, et s'il est revêtu de la chape, ses Ministres en lèvent les bords.

5. Lorsqu'une Procession se fait dans l'intérieur de l'église, le Clergé reste découvert, à l'exception du Célébrant, du Diacre et du Sous-Diacre, et de ceux qui seraient *parati*. Ceux-ci sont couverts (*Cærem. Ep.*, lib. I, cap. III, n. 1, et *Memorial. Rit.*, tit. I, cap. II, § III), à moins que ce ne soit une procession du saint Sacrement. Lorsque la Procession se fait en dehors de l'église, tout le Clergé se couvre, chacun à mesure qu'il sort de l'église. On excepte le Thuriféraire, le Porte-Croix et les Acolytes, qui ne se couvrent jamais; le Cérémoniaire ne peut non plus se couvrir que d'une calotte, ce que la S. Congrégation des Rites a déclaré permis le 17 juillet 1734. Dans les Processions du très-saint Sacrement, il

n'est permis à personne de se couvrir ni de la barrette ni de la calotte.

6. En passant devant une église ou devant une croix, on se découvre ; si l'on passe devant le saint Sacrement, soit exposé, soit entre les mains d'un Prêtre qui fait l'élévation, qui l'administre au peuple ou qui le porte aux malades, tous font deux à deux la génuflexion, quand ils sont vis-à-vis ; après quoi ils poursuivent leur chemin. Si l'on passe devant le tabernacle où est le saint Sacrement, on fait de la même manière la génuflexion, mais d'un seul genou ; devant le grand autel où n'est pas le saint Sacrement, et devant une relique insigne exposée à la vénération, parce qu'on en ferait la fête, on devrait faire une inclination profonde. Mais dans une Procession du très-saint Sacrement, on ne ferait aucun salut, parce qu'on est *in actu adorationis.*

7. Les confréries qui marchent en Procession précèdent le Clergé. Quant au reste du peuple qui désire aussi y prendre part, on suit les usages des lieux (1).

☞ CHAPITRE I.

De la Procession du jour de Saint-Marc et de celles des Rogations.

1. Le jour de Saint-Marc, 25 avril, et les trois jours qui précèdent immédiatement la fête de l'Ascension de Notre-Seigneur, on fait les Processions établies par l'Eglise. Si la fête de saint-Marc tombait le dimanche même de Pâques, l'Office du Saint serait transféré après l'octave, mais les litanies devraient être récitées et la Procession faite le mardi dans l'octave (*Décret de la S. Congrégation des R.* du 27 septembre 1827), et non pas le lundi (*Décret* du 19 septembre 1665). Si la dite fête

(1) Voici les usages de beaucoup d'églises rurales que nous connaissons. Tout le peuple est rangé sur deux colonnes : dans les paroisses nombreuses, on se met deux de front sur chaque colonne. Les jeunes filles marchent les premières sous leur bannière. Après elles viennent les jeunes gens et les hommes, immédiatement avant le Clergé. Les magistrats et les notables du lieu le suivent. En dernier lieu viennent les femmes mariées. Il est à désirer que cet ordre s'établisse là où il n'existe pas, surtout s'il n'y a pas moyen d'y suppléer par l'ordre des confréries. Mais le point capital, c'est que les sexes soient toujours bien séparés.

tombe à quelque jour de l'octave que se soit, même le lundi, on transfère l'Office, mais on fait la procession le jour de l'incidence.

2. Ces Processions se font en violet. C'est aussi la couleur de la Messe de la station, à laquelle on dit toujours les trois oraisons du missel, sans *Gloria* ni *Credo*, pas même dans l'octave de Pâques (*Décret de la S. Congrég. dec R.* du 3 juillet 1698), ni le dimanche (*Décret* du 22 septembre 1688). On dit cependant la préface du Temps pascal, et dans l'octave de Pâques on dit aussi *Communicantes* et *Hanc igitur* propres à cette octave. A la fin on dit : *Benedicamus*, sans ajouter *Alleluia* (*Merati*, part. IV, tit. XI, n. 10).

3. Avant de commencer la Procession, on chante debout l'antienne *Exurge*, après laquelle tous se mettent à genoux, excepté le Porte-Croix et les Acolytes, qui se tiennent devant le milieu, prêts à se mettre en marche. Les Chantres commencent les litanies. Après le verset *Sancta Maria*, on se lève, et la Procession commence à marcher (*Ritual. roman.*).

4. Quand on doit faire un long chemin, on peut doubler les invocations, c'est-à-dire que les Chantres disent le verset tout entier, et que le Chœur, repond la même chose. Si le chemin est court, les Chantres commencent seulement les versets, et le Chœur continue : *Miserere nobis*, ou *Ora pro nobis* (*Ibid.*).

5. Les prières qui sont à la suite des litanies ne doivent point être dites dans le chemin, mais seulement dans l'église et à genoux. Si les litanies ne suffisaient pas pour tout le temps de la Procession, on pourrait les répéter, ou chanter les psaumes soit pénitentiaux, soit graduels. Des hymnes et des chants de joie ne peuvent convenir à ces Processions (*Ibid.*).

6. Si l'on faisait station dans une ou plusieurs églises, on interromprait les litanies ou les psaumes, pour chanter l'antienne, le verset et l'oraison du patron de ces églises: puis, en reprenant la Procession, on reprendrait les litanies ou les psaumes à l'endroit où ils auraient été interrompus, en réservant toujours les prières de la fin pour l'église où la Procession doit se terminer (*Ibid.*).

CHAPITRE II.

De la Procession de la Fete-Dieu.

1. Le Cérémoniaire aura soin de faire préparer à la sacristie la chape, l'étole, la ceinture, l'aube et l'amict pour le Célébrant ; la dalmatique, l'étole, etc., pour le Diacre ; la tunique, etc., pour le Sous-Diacre, mais sans manipules ; les chandeliers pour les Acolytes ; la croix de Procession ; et selon l'usage des églises, les vêtements pour les Prêtres qui doivent assister à la Procession, savoir : des chapes, des chasubles, des dalmatiques et des tuniques, mais sans étoles et sans manipules.

2. Il faut préparer en lieu convenable le dais de la Procession, l'*ombrellino*, deux encensoirs avec leurs navettes, et, outre les chandeliers des Acolytes, des flambeaux, et au moins quatre lanternes fermées, avec des lumières dedans.

3. Tout étant prêt, on sort de la sacristie. Le Porte-Croix, ayant à ses côtés les Acolytes qui portent leurs chandeliers, est précédé des Thuriféraires qui portent leurs encensoirs, et suivi du Clergé marchant en ordre. Le Célébrant vient ensuite au milieu de ses deux Ministres qui portent les côtés de sa chape ; on s'avance la tête couverte.

4. Lorsqu'ils sont en vue du Saint Sacrement (qu'on suppose déjà exposé), ils se découvrent, et, en arrivant devant l'autel, ils font la génuflexion *in plano* à deux genoux, avec inclination profonde ; ils se relèvent et se mettent à genoux sur le dernier degré.

5. Au signe du Cérémoniaire, ils se lèvent. Le Célébrant met de l'encens dans l'encensoir *more solito*, et il encense le très-saint Sacrement. Le Diacre ou le Prêtre qui doit remplir cette fonction, ayant mis l'étole, descend l'ostensoir de son trône, le met sur le corporal, fait la génuflexion, se retire, et dépose son étole.

6. Le Célébrant, ayant pris l'écharpe sur ses épaules, monte avec ses Ministres sur le bord du marchepied, et reçoit à genoux l'ostensoir des mains du Diacre. Il se relève, se tourne vers le peuple, ayant à ses côtés ses Ministres, qui relèvent les bords de sa chape. On en-

tonne le *Pange lingua*, et la Procession se met en marche par le chemin accoutumé.

7. Si le trajet à parcourir était long, le Prêtre pourrait s'arrêter dans quelque église, ou à quelque autel préparé convenablement sur le chemin. Cela peut se faire avec la permission de l'Ordinaire, pourvu que ce ne soit pas trop souvent, ainsi que le déclare le Cérémonial des Evêques (lib. II, cap. XXXIII, n. 22). Il prescrit au Célébrant, après qu'il aura posé le très-saint Sacrement sur l'autel, avant de se remettre en marche, de l'encenser *more solito*, et de chanter l'oraison *Deus, qui nobis*, etc. Et par le Célébrant on n'entend pas seulement parler d'un Evêque, ou d'un Dignitaire, mais encore d'un simple Prêtre, ainsi que le porte un décret de la S. Congrégation des Rites du 10 juillet 1677.

8. Quoiqu'on ne puisse déduire ni du texte du Cérémonial des Evêques, ni d'une instance faite à la S. Congrégation des Rites le 11 mai 1652, laquelle prescrit d'observer le dit Cérémonial, qu'il soit permis de donner la bénédiction au peuple ; néanmoins cela peut se faire, ainsi qu'on y est autorisé, toutefois avec quelques réserves, par la réponse à une autre instance du 16 mai 1744, et encore, de nos jours, le 23 septembre 1820. C'est ce qui résulte clairement du décret qui suit : *Juxta votum : nimirum : non obstante decreto inserto in Ordine divini Officii recitandi, vetustissimam consuetudinem tolerari posse, eo tamen modo, ut saltem servetur regula Cæremonialis, quod non toties pausatio fiat et benedictio elargiatur quoties altaria occurrunt, sed semel vel iterum : et altaria per viam extructa sint decenter ornata, et a probo cæremoniarum perito prius auctoritate Episcopi visitata.*

9. Dans les circonstances où l'on a cette permission de l'Ordinaire, lorsque les Ministres sacrés sont arrivés devant l'autel, le Diacre, s'étant mis à genoux, reçoit l'ostensoir des mains du Célébrant, le place *more solito* sur l'autel ou sur le trône préparé, fait la génuflexion puis va se mettre à la droite du Célébrant. Celui-ci quitte l'écharpe, les chantres chantent le *Tantum ergo*, et le Célébrant encense à l'ordinaire.

10. On dit le verset *Panem de Cœlo*, avec *alleluia*, et

l'oraison du Saint Sacrement, avec la conclusion *Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum.* Le Célébrant reprend l'écharpe, bénit le peuple à l'ordinaire, et on continue la Procession (*Rituale rom.*, *de Process.*; *Bauldry*, lib. cap. XVI, art. III, n. 23).

11. Lorsque la Procession est rentrée à l'église, et que les Ministres sont arrivés devant l'autel, le Diacre prend, avec les cérémonies ordinaires, l'ostensoir des mains du Célébrant, et le place sur l'autel. Les Chantres entonnent le *Tantum ergo*, et on continue comme pour les autres bénédictions. Le Clergé reste là jusqu'à la fin, chacun tenant son cierge allumé.

CHAPITRE III.

Des Vepres des Morts, le premier jour de novembre.

ARTICLE I.

Des Choses qu'il faut préparer.

1. On préparera une représentation couverte d'étoffe noire, avec des chandeliers et des cierges dessus.

2. Sous le devant d'autel blanc on en mettra un noir, si on peut le faire commodément; sinon, on préparera ce dernier à la sacristie avant que l'on ne commence les Vêpres des morts. De même pour le pavillon du tabernacle, si le saint Sacrement est à l'autel, on en met un violet sous le blanc (*Bauldry*, part. IV, cap. XVIII, n. 5 et 6).

3. On met sur la crédence la chape noire pour l'Officiant, et on prépare son pupitre en lieu convenable.

ARTICLE II

Des Vêpres.

4. Pendant le *Magnificat* des Vêpres de la Toussaint, on allume les cierges de la représentation ; et pendant qu'on chante le *Benedicamus*, les Acolytes quittent l'Officiant, et, après avoir fait la génuflexion à l'ordinaire devant le milieu de l'autel, ils vont placer leurs chandeliers à chaque côté et les éteignent (*Bauldry*, part. IV,

cap. XVIII, n. 3). Il se rend ensuite derrière les Chapiers, lesquels, après avoir chanté le *Benedicamus Domino,* font tous ensemble la génuflexion à l'autel et le salut au Chœur, et vont à la sacristie déposer leurs chapes; les Acolytes les précèdent les mains jointes.

5. Après le *Benedicamus Domino,* l'Officiant, sans dire *Fidelium animæ* (*Bauldry,* ibid., n. 6), quittera la chape blanche, et on lui en mettra une noire. Les Clercs désignés pour cela ôteront à l'autel les parements blancs, et les remplaceront par des noirs, à moins que les noirs ne soient dessous. Ils feront de même pour la banquette de l'Officiant et le pavillon du tabernacle.

6. L'Officiant revêtu de la chape noire, et tout le monde étant debout, les Chantres chantent l'antienne *Placebo Domino* sous le rit double (*Cœrem. Episc.,* lib. II, cap. X, n. 3) (1), et, après qu'ils ont entonné le psaume, tous s'asseyent, et l'on demeure assis jusqu'au commencement de *Magnificat.*

7. Lorsqu'on entonne *Magnificat,* tous se lèvent, et alors les Acolytes allument leurs cierges. Le cantique terminé, tout le monde s'assied jusqu'à ce que le Chœur ait répété l'antienne, pendant laquelle les Acolytes prennent leurs chandeliers, et, après avoir fait la génuflexion devant le milieu de l'autel, vont devant l'Officiant (*Cœrem. Episc.,* ibid., n. 4).

8. Lorsque l'antienne est terminée, tous se mettent à genoux, à l'exception des Acolytes. L'Officiant, à genoux, commence le *Pater noster,* que l'on continue à voix basse. L'Officiant reprend : *Et ne nos inducas,* etc., et dit les autres petits versets. Après *Dominus vobiscum,* il se lève, et dit l'oraison *Fidelium,* après laquelle il ajoute : *Requiem æternam,* etc. (*Ibid*).

9. Les Acolytes, ayant fait devant l'Officiant le salut accoutumé, vont devant le milieu de l'autel, font la génuflexion, posent leurs chandeliers à leurs places, les y laissent, retournent au milieu; et après que les Chantres ont chanté le *Requiescant in pace,* ils font la génu-

(1) Il est à remarquer qu'aux Offices des morts on ne va pas annoncer les antiennes : les Chantres les commencent eux-mêmes.

flexion, et s'en retournent les mains jointes à la sacristie, en précédant le Clergé du Chœur et l'Officiant (1).

☞ CHAPITRE IV.

De l'Absoute pour les défunts.

ARTICLE I.

D s Cérémonies de l'Absoute, le Corps présent.

1. Il est à remarquer d'abord que tous les défunts, Prêtres ou laïques, sont portés de la maison à l'église et de l'église au cimetière les pieds devant.

2. Mais à l'église les Prêtres et les laïques ne sont placés ni au même lieu ni de la même manière. On met les laïques dans la nef, les pieds tournés vers l'autel ; et les Prêtres dans le chœur, les pieds vers le peuple.

3. Pour l'Absoute, le Porte-Croix se met toujours à la tête du défunt, tournant le crucifix vis-à-vis l'Officiant, qui se place toujours aux pieds. Aux funérailles d'un laïque, le Porte-Croix se met donc en face de l'autel ; tandis qu'à celles d'un Prêtre, la place de la croix est entre la bière et l'autel. On interprétait diversement ce point de la Rubrique ; mais la S. Congrégation des Rites l'a expliqué clairement en ces termes: *In exequiis defuncti Sacerdotis, præsente corpore, locetur crux ad caput defuncti inter feretrum et altare* (Décr. 3 sept. 1746).

4. Cette différence dans la manière de placer à l'église la bière d'un Prêtre et celle d'un laïque, et par conséquent dans la position que doivent occuper la croix et le Célébrant, n'a lieu que quand le corps est présent. Lorsqu'on fait les cérémonies de l'absoute, le corps non présent, les pieds de la représentation sont, pour tous les cas, censés tournés vers l'autel, ainsi que nous allons le dire dans l'article suivant.

(1) On suppose que le Clergé du Chœur se rend à la sacristie avec l'Officiant.

ARTICLE II.

Des Cérémonies de l'Absoute, le corps non présent.

5. Lorsqu'après la Messe solennelle des morts on doit faire l'absoute, le Sacristain fait mettre la représentation dans le Chœur, si c'est pour un Ecclésiastique ou pour tous les fidèles défunts, et dans la nef, si c'est pour un laïque. Elle est ordinairement couverte d'un grand drap noir, portant au milieu une croix blanche. La représentation, comme nous l'avons dit, est toujours censée avoir les pieds vers l'autel, quand même on ferait l'Office d'un Prêtre.

6. On range autour de la représentation six, ou quatre, ou au moins deux grands chandeliers, avec autant de cierges ; il convient qu'ils soient allumés durant la Messe. C'est aussi un bon usage de mettre aux pieds, sur un petit escabeau, le bénitier avec l'aspersoir.

7. Il y a deux manières de faire cette cérémonie, selon qu'on y met plus ou moins de solennité. On distingue l'Absoute *très solennelle* du *Cérémonial des Evêques*, et l'Absoute *solennelle* du *Rituel*.

8. L'*Absoute très solennelle* ou la *cérémonie des cinq Absoutes* est réglée par le *Cérémonial des Evêques* (lib. II, cap. XI, n. 13 et seq.) (1). Dans ce cas, le Sous-Diacre qui porte la croix, et les deux Acolytes qui l'accompagnent, se placent *ad pedes loci*, et l'Officiant *in capite loci* (*Cær. Ep.*, lib. II, cap. XI, n. 15) (2). Aux quatre angles de la représentation sont les quatre Prêtres qui doivent faire les quatre premières Absoutes. Le plus digne, celui qui doit faire la première Absoute, se place vers ce qui est censé l'épaule droite du défunt ; le second, vers le pied gauche, le troisième vers l'épaule gauche, et le plus jeune ou le dernier vers le pied droit (*Cærem.*, *Ep.*, part. II, cap. II, n. 16 et seq.).

(1) Cette Absoute très solennelle a lieu pour le Souverain-Pontife, l'Evêque du lieu, le Souverain, et aussi le Métropolitain et un Cardinal (*Cærem.*, lib. II, cap. XI, n. 15.)

(2) Nous entendons par ces expressions que le Sous-Diacre se place à l'extrémité la plus éloignée de l'autel, et le Célébrant entre l'autel et la représentation. Mais si le corps est présent, le Célébrant se met du coté des pieds, de quelque côté qu'ils soient tournés, et la croix est toujours à la tête (*Cærem.*, ibid.).

9. *Absoute solennelle.* Après la Messe, le Célébrant, ayant quitté près de son siége la chasuble et le manipule, est revêtu d'une chape noire par ses Ministres, qui laissent au même lieu leurs manipules. Le Sous-Diacre prend la grande croix, les Acolytes leurs chandeliers, le Thuriféraire son encensoir, et un autre Clerc le bénitier; puis ils vont ensemble au lieu où doit se faire l'Absoute, précédant le Célébrant, qui marche derrière eux, le Diacre à sa gauche (*Ritual. roman.*).

10. Le Thuriféraire et le Clerc portant le bénitier s'arrêtent entre la bière et l'autel, du côté de l'évangile; le Sous-Diacre et les Acolytes vont par le côté de l'évangile se placer à la tête, laissant un peu de distance entre eux et la représentation; le Célébrant, avec le Diacre à sa gauche (*Rubr.*, part. II, tit. XIII, n. 4), se met aux pieds, vis-à-vis la croix, dont l'image doit regarder l'autel. Quant au Clergé, il se range de telle sorte que les plus jeunes sont les plus proches de la croix, et les plus anciens auprès du Célébrant. Si la représentation était dans le chœur, le Clergé pourrait ne pas quitter les stalles.

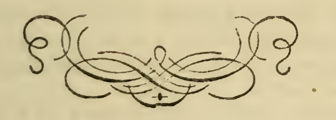
11. Les Chantres commencent le répons *Libera me*, que tout le Chœur continue; puis ils chantent seuls les versets; et le Clergé répète après chaque verset les paroles de la réclame.

12. Sur la fin du répons, le Cérémoniaire fait une inclination à l'autel et passe auprès du Diacre, dont il reçoit la barrette, et la donne à un Clerc. Le Célébrant bénit l'encens à l'ordinaire; et, la réclame finie, les Chantres entonnent *Kyrie, eleison;* le Chœur poursuit *Christe, eleison, Kyrie, eleison*, et le Célébrant dit tout haut *Pater noster*. Pendant qu'on le continue, il prend l'aspersoir de la main du Diacre, lequel l'a reçu du Cérémoniaire, et, assisté de ce seul Ministre, qui relève le côté droit de la chape, il fait le tour de la représentation, commençant par la droite, l'asperge de chaque côté en trois divers endroits, et, quand il passe devant la croix, il la salue par une inclination et le Diacre par une génuflexion. (*Rubr.* ibid.). Devant le saint Sacrement, le Célébrant fait aussi la génuflexion (*Ritual. roman.*). Etant retourné à sa place, le Célébrant rend l'aspersoir,

reçoit l'encensoir du Diacre, et encense la représentation de trois coups du côté droit et de trois autres coups du côté gauche, de la même manière qu'il l'a aspergée. Pendant ce temps-là, le Cérémoniaire et le Thuriféraire reviennent à leur première place, avec les saluts convenables.

13. Le Célébrant, ayant rendu l'encensoir, dit tout haut, tourné vers la croix comme auparavant, *Et ne nos inducas*, etc., avec les versets et l'oraison, qu'il lit dans le livre que le Diacre lui tient ouvert. En disant ensuite le verset *Requiem æternam*, il fait un signe de croix avec la main droite sur la représentation (*Rubr.*, part. II, cap. XIII, n. 4). Les Chantres chantent *Requiescant in pace*, et, le Chœur ayant répondu *Amen*, tous se retirent.

14. Dans beaucoup d'églises, le Célébrant asperge la représentation avant de se retirer ; puis il remet l'aspersoir au Diacre, qui asperge également, après lui le Sous-Diacre, et enfin tout le reste du Clergé, à commencer par les plus dignes. En ce cas, le Célébrant s'en retourne le premier après la croix avec ses Ministres.



TITRE I.

DE LA BENEDICTION DES CIERGES A LA FETE DE LA PURIFICATION DE LA B. V. MARIE.

CHAPITRE I.

DE CE QU'IL FAUT PRÉPARER POUR LA BÉNÉDICTION DES CIERGES, LA PROCESSION ET LA MESSE.

Sur la crédence du grand autel : 1° le calice pour la Messe, avec les ornements de couleur blanche, à moins que cette fête ne tombe un dimanche privilégié, car alors ce serait la couleur violette; 2° la chasuble, l'étole et le manipule de couleur blanche, ou violette, si la fête tombe un dimanche (1) ; 3° l'encensoir et la navette garnie d'encens (2) ; 4° le bénitier avec l'aspersoir; 5° de la mie de pain sur un bassin, et un vase pour laver les mains du Célébrant, avec une serviette pour les essuyer ; 6° les burettes garnies de vin et d'eau sur leur plateau, avec un manuterge.

A l'autel : 1° des parements violets, faciles à ôter, que l'on place sur des parements blancs dans le cas où l'on doit dire la Messe de la sainte Vierge ; 2° le missel au côté de l'épître sur un coussin violet ou un petit pupitre.

Auprès du coin de l'épître, en bas des degrés : 1° une petite table couverte d'une nappe blanche, et sur cette table les cierges à bénir, couverts également d'un voile blanc ; 2° la croix de Procession.

A la sacristie : 1° trois surplis pour les Clercs ; 2° l'amict, l'aube, le cordon; l'étole violette et la chape de même couleur pour le Célébrant ; 3° un petit foyer avec du feu et des pincettes.

(1) Si la crédence est insuffisante, on peut placer ces ornements sur le siége du Célébrant.

(2) Ici on a coutume de laisser les encensoirs à la sacristie, lieu où l'on met du feu dedans ; mais rien n'empêcherait de faire les préparatifs de la manière indiquée ici.

CHAPITRE II.

DES CÉRÉMONIES A OBSERVER EN LA FÊTE DE LA PURIFICATION DE LA B. V. M.

§ I.

De la Bénédiction des Cierges.

1. Vers l'heure de Tierce les trois Clercs qui doivent assister le Célébrant s'habillent à la sacristie d'une soutane et d'un surplis, et disposent toutes choses chacune en sa place, comme nous venons de le dire (1).

2. On appelle le peuple à l'église en sonnant les cloches comme pour les Offices des fêtes.

3. Le Célébrant, ayant fait sa préparation pour la Messe, et lavé ses mains à la sacristie, se revêt, par dessus le surplis, de l'amict, de l'aube, du cordon, avec l'étole violette et la chape de même couleur. Il est assisté en cela par le second et le troisième Clerc.

Si c'est un jour de dimanche, le Célébrant, ainsi habillé, bénit l'eau pour l'aspersion, ainsi qu'il est porté au Missel.

4. Pendant ce temps-là, le premier Clerc ôte de l'autel les vases de fleurs (2) et allume les cierges.

5. Le Célébrant, après avoir fait avec ses Clercs la révérence convenable à la croix ou à l'image de la sacristie, se rend à l'autel les mains jointes et la tête couverte, précédé du premier Clerc, qui marche aussi les mains jointes, et ayant à ses côtés le second et le troisième, qui lèvent les bords de sa chape (3).

6. En arrivant au pied de l'autel, il ôte sa barrette, et la remet au premier Clerc, lequel la place en son lieu et découvre les cierges.

7. Le Célébrant, ayant fait *in plano* une inclination profonde à la croix, ou la génuflexion sur le dernier de-

(1) Il est bien entendu qu'à moins qu'il n'y ait parmi eux un vrai Clerc pouvant toucher les vases sacrés, ils ne touchent pas au calice.

(2) A cause de la Cérémonie qui se fait en violet, et comme dans les temps de pénitence.

(3) Si le Célébrant n'avait pas de chape, le premier Clerc marcherait seul devant; les deux autres le suivraient marchant de front, et le Célébrant viendrait le dernier, *seul*.

gré si le saint Sacrement est dans le tabernacle, monte à l'autel et le baise au milieu (1).

Si le Célébrant doit faire l'aspersion de l'eau bénite, il se met d'abord à genoux sur le dernier degré, fait l'aspersion comme elle est marquée dans le Missel, puis il monte à l'autel, etc.

8. Le Célébrant, ayant baisé l'autel, va au coin de l'épître, toujours entre les deux Clercs (2).

9. Le Célébrant, au coin de l'épître, tourné vers l'autel, dit, les mains jointes, sur le ton férial, *Dominus vobiscum*, l'oraison *Domine sancte*, etc., et les quatre qui suivent.

10. Pendant ce temps-là le premier Clerc met du feu dans l'encensoir et prend la navette.

11. Pendant la cinquième oraison, le troisième Clerc, qui était à la gauche du Célébrant, ayant fait la génuflexion à l'autel, va prendre le bénitier à la crédence, et se présente en même temps que le Thuriféraire auprès du Célébrant (3).

12. Après que le Célébrant a fini la cinquième oraison, le second Clerc, qui est à sa droite, lui présente la navette avec les baisers ordinaires, et le Célébrant met l'encens et le bénit.

13. Puis le second Clerc lui présente l'aspersoir, et il asperge les cierges à trois fois : d'abord au milieu, ensuite à sa gauche, puis à sa droite, en disant *submissa voce*, l'antienne *Asperges me*, sans le psaume.

14. Il encense ensuite trois fois les cierges de la même manière, sans rien dire.

15. La bénédiction étant terminée, le Célébrant revient au milieu de l'autel et fait la révérence convenable. Ensuite il s'assied sur un siége qu'on place au côté de l'évangile, se couvre, fait une instruction grave au peuple sur l'institution de cette solennité, sur les significa-

(1) Le second et le troisième Clerc montent avec lui, et font la génuflexion en même temps qu'il baise l'autel, comme il sera dit plus tard, tit. II, chap, II, § I, n. 7.

(2) Qui se tiennent un peu derrière lui, et à quelque distance de l'autel.

(3) Avant de monter sur le degré, auprès de lui, si le saint Sacrement est dans le tabernacle, ils font tous deux ensemble la génuflexion.

tions mystérieuses et les avantages des cierges bénits, et exhorte les fidèles à venir les recevoir avec la révérence convenable.

§ II.

De la Distribution des Cierges.

1. Lorsque l'exhortation est finie, le premier Clerc prend sur la table le cierge du Célébrant, et, s'il n'y a point de Prêtre pour le donner à celui-ci, il le pose sur le milieu de l'autel.

2. Le Célébrant, ayant fait la révérence convenable au milieu de l'autel, se met à genoux sur le marchepied, tourné en face de la croix.

3. Ainsi à genoux, il prend sur l'autel le cierge, le baise et le donne à garder au premier Clerc (1).

S'il y a un Prêtre présent, il donne le cierge au Célébrant, qui le reçoit debout, tourné vers le peuple. Et celui qui donne le cierge, aussi bien que le Célébrant qui le reçoit, baise le cierge seulement (*Bauld.*, part. IV, cap. III, art. II, n. 13; *Gav.*, *in Dom. Palm.*, *n.* 14, litt. G).

4. Ensuite le Célébrant va au coin de l'épître (*Bauld.*, *loc. cit.*, art. IV, n. 3), et récite alternativement avec les Clercs, d'une voix haute et d'un ton uniforme, l'antienne *Lumen*, et le cantique *Nunc dimittis.*

5. Après qu'ils ont dit, ensuite du *Gloria Patri*, l'antienne *Lumen* pour la dernière fois, le Célébrant, ayant fait l'inclination à la croix, se tourne vers le peuple et distribue les cierges, d'abord aux Prêtres, s'il y en a, puis aux Clercs rangés sur le bord du marchepied, les plus dignes les premiers au coin de l'épître: tous doivent être à genoux et baiser le cierge et la main du Célébrant (2).

(1) Lorsque celui-ci, devant être occupé à quelques fonctions, a besoin de poser le cierge du Célébrant, il le pose sur un chandelier préparé à cet effet.

(2) Lorsque le Clergé est nombreux, voici l'ordre qui est indiqué dans plusieurs Cérémoniaux, et suivi dans les églises où les cérémonies s'exécutent bien régulièrement.

Les deux premiers qui s'approchent pour recevoir des cierges, ayant d'abord fait la révérence convenable à l'autel, et une inclination profonde au Célébrant, montent sur les degrés, se mettent à genoux sur

6. Ensuite le Célébrant, ayant fait la révérence convenable à l'autel, va distribuer à la balustrade les cierges aux laïques, en commençant par le côté de l'épître,

7. Ses Clercs l'assistent, placés à chaque côté de lui. Le troisième Clerc, placé à sa gauche, lui présente les cierges, qu'il a reçus lui-même du premier Clerc, chargé de les apporter. Le Célébrant les distribue d'abord aux hommes, puis aux femmes.

8. La distribution finie, il va se laver les mains au bas des degrés du coin de l'épître; le premier Clerc verse l'eau, et les deux autres présentent la serviette.

9. Après s'être lavé les mains, le Célébrant revient devant l'autel, toujours en bas des degrés, et, ayant fait au milieu la révérence convenable à la croix (*Ex. Castaldi*, lib. III, sect. 8, cap. III, n. 7 ; *Gav.*, part. IV, tit. x, litt. G, n. 18), il monte, et se rend au coin de l'épître, où il récite à haute voix avec ses Clercs l'antienne ***Exurge, Domine.***

10. Ensuite, se tenant au même lieu, il dit *Oremus;* et, si cette fête se trouve après la Septuagésime, un autre jour que le dimanche, lui-même, ayant ses Clercs à ses côtés, il ajoute ***Flectamus genua***, en fléchissant le genou, ce que font également tous les autres. Le second Clerc, se levant le premier, répond ***Levate.***

11. Le Célébrant dit ensuite l'oraison ***Exaudi, quæsumus***, etc., ayant toujours les mains jointes.

le bord du marchepied, et reçoivent leurs cierges, les baisant par le bas, et ensuite la mains du Célébrant. Ils descendent en se tournant vis-à-vis l'un de l'autre, et en s'écartant de manière à laisser monter deux autres entre eux. Descendus au bas des degrés, ils en trouvent encore deux avec lesquels ils font les révérences à l'autel et au Célébrant. Ainsi, pendant que deux Clercs reçoivent leurs cierges, deux autres sont immédiatement derrière eux, et quatre autres font les révérences convenables au bas des degrés. Par ce moyen, le Célébrant distribue les cierges sans aucune interruption.

Il est bon de faire observer que la règle de se mettre à genoux souffre des exceptions. Les Chanoines reçoivent leurs cierges profondément inclinés, et non à genoux, lors même qu'ils sont distribués par l'Evêque. La même chose s'observe à la distribution des cendres et à celle des remeaux. Ainsi l'a réglé le Cérémonial des Evêques (lib. II, cap. XVI, n. 11 ; cap. XVIII, n. 13 ; cap. XXI, n. 6).

§ III.

De la Procession.

1. L'oraison ci-dessus étant terminée, le Célébrant se rend au milieu de l'autel ; et là, il reçoit du premier Clerc son cierge allumé et le livre pour chanter les antiennes de la Procession (1).

2. Le second et le troisième Clerc prennent également leurs cierges allumés et des livres.

3. Le Célébrant se tourne vers le peuple, et dit : *Procedamus in pace* ; les Clercs répondent : *In nomine Christi. Amen.*

4. Le Célébrant commence à réciter l'antienne *Adorna*, qu'il récite alternativement avec ses Clercs, aussi bien que les antiennes qui suivent.

5. Après qu'on a répondu *In nomine Christi. Amen*, le premier Clerc prend la croix de Procession, fait la génuflexion à l'autel, se tourne vers le peuple, et s'avance en dehors de l'église, si c'est la coutume, ou bien dirige la Procession dans l'intérieur en tournant sur la droite. Le tour fini, il revient devant l'autel.

6. Le Célébrant marche après lui la tête couverte, entre les autres Clercs, et en récitant avec eux les antiennes de la Procession, partagées en versets comme il suit, afin de les réciter plus commodément (2).

(1) Quoique ces antiennes se trouvent dans le missel et dans tous les livres de chant, l'Auteur les a écrites tout au long, partagées en versets, et nous les reproduisons pour l'usage des églises où on ne les chanterait pas. Il est vrai que généralement chaque église a quelques Chantres ; mais dans certaines églises on chante si mal ces beaux morceaux, qu'on les défigure, et que la piété en est affligée. Il vaudrait mieux alors les psalmodier d'un ton grave et respectueux, avec des pauses, non-seulement après chaque verset, mais encore aux lieux des repos indiqués par les deux points.

(2) S'il y a un assez grand nombre de Clercs, pendant que le Célébrant dit la dernière oraison, celui d'entre eux qui en est chargé va préparer l'encensoir. Le Célébrant, avant de recevoir son cierge pour la Procession, bénit l'encens au milieu de l'autel (*Merati*, part. IV, tit. IX, n. 20, § 3). A la Procession, le Thuriféraire marche devant la croix, qui est portée entre deux autres Clercs faisant les fonctions d'Acolytes (*Merati*, ibid.).

Ant. Adorna thalamum tuum, Sion : et suscipe regem Christum.

Amplectere Mariam : quæ est cœlestis porta.

Ipsa enim portat Regem gloriæ : novi luminis.

Subsistit Virgo adducens manibus Filium : ante Luciferum genitum.

Quem Simeon accipiens in ulnas suas prædicavit populis : Dominum eum esse vitæ et mortis et salvatorem Mundi.

Responsum accepit Simeon a Spiritu Sancto : non visurum se mortem nisi videret Christum Domini.

Et cum inducerent puerum in templum : accepit eum in ulnas suas, et benedixit Deum, et dixit :

Nunc dimittis servum tuum, Domine : secundum verbum tuum, in pace.

Cum inducerent puerum Jesum parentes ejus, ut facerent secundum consuetudinem legis pro eo : ipse accepit eum in ulnas suas.

7. Lorsque la Procession rentre dans l'église, si on l'a faite en dehors, ou à l'entrée du sanctuaire, si elle s'est faite dans l'intérieur, le Célébrant récite avec ses Clercs le répons suivant :

Obtulerunt pro eo Domino par turturum : aut duos pullos columbarum.

Sicut scriptum est : in lege Domini.

Postquam impleti sunt dies purgationis Mariæ : secundum legem Moysi.

Tulerunt Jesum in Jerusalem : ut sisterent eum Domino.

Sicut scriptum est : in lege Domini.

Gloria Patri, et Filio : et Spiritui Sancto.

Sicut scriptum est : in lege Domini.

8. Le premier Clerc, étant arrivé à l'autel, y fait la génuflexion et remet la croix en son lieu.

9. Le Célébrant termine le répons devant l'autel.

§ IV.

De la Messe après la Procession.

1. Après que le répons est terminé, le premier Clerc prend le cierge du Célébrant et ceux des autres Clercs, les éteint et les porte sur la crédence.

2. Le Célébrant, ayant fait la révérence convenable à l'autel (1), se retire au bas des degrés près du coin de l'épître, au lieu où l'on a coutume de s'asseoir aux Messes solennelles ; et là, aidé par le second et le troisième Clerc, il ôte sa chape et l'étole violette ; puis il prend le manipule, l'étole et la chasuble de couleur blanche, s'il doit dire la Messe de la sainte Vierge : dans le cas contraire, après avoir quitté la chape, il prend le manipule violet et la chasuble de même couleur pour la Messe du dimanche.

3. Pendant ce temps-là, si on doit dire la Messe de la sainte Vierge, le premier Clerc ôte les parements violets qui recouvrent les blancs, et remet les vases de fleurs entre les chandeliers ; ensuite il porte à l'autel le calice avec son voile, étend le corporal, et place le calice au milieu (2).

4. Le Célébrant, s'étant rendu à l'autel, commence la Messe, pendant laquelle les Clercs tiennent leurs cierges allumés à l'évangile, et depuis la consécration jusqu'après la communion, si toutefois on dit la Messe de la sainte Vierge (*Gav.*, part. IV, tit. XIV, n. 10 ; *et alii*).

5. Pendant que le Célébrant lit l'antienne appelée *communion*, le premier Clerc ôte le calice de dessus l'autel, et le reporte à la crédence (3).

6. La Messe étant finie, le Célébrant retourne à la sacristie les mains jointes, et précédé des Clercs ; il quitte les ornements sacrés, et fait son action de grâces à l'ordinaire.

7. Les Clercs rapportent de l'autel et de la crédence à la sacristie tout ce qu'ils avaient préparé avant la Messe, et remettent chaque chose à sa place.

(1) C'est-à-dire l'inclination profonde à la croix, ou la génuflexion si le saint Sacrement est dans le tabernacle.

(2) On suppose ici un vrai Clerc pouvant toucher les vases sacrés : autrement le Prêtre devrait porter le calice lui-même. Il se gardera bien de le laisser prendre à un Sacristain laïque, lors même que celui-ci aurait quelque permission particulière pour la sacristie.

(3) A moins que le Prêtre ne soit assisté d'un vrai Clerc pouvant toucher les vases sacrés, le calice doit rester sur l'autel, comme aux Messes basses ordinaires.

TITRE II.

DE LA BENEDICTION DES CENDRES.

CHAPITRE I.

DE CE QU'IL FAUT PRÉPARER POUR LA BÉNÉDICTION ET POUR LA MESSE.

Sur la crédence du grand autel : 1° le calice pour la Messe, avec le voile violet et la bourse de même couleur ; 2° le manipule et la chasuble de même couleur (1) ; 3° l'encensoir et la navette garnie d'encens ; 4° le bénitier avec l'aspersoir ; 5° de la mie de pain sur un bassin, et un vase pour laver les mains du Célébrant après la distribution des cendres ; 6° un essuie-main ; 7° les burettes garnies de vin et d'eau sur leur plateau, avec un manuterge.

A l'autel : 1° Les parements violets, la croix, et les chandeliers avec leurs cierges, mais sans vases de fleurs ; 2° le missel au côté de l'épître, sur son pupitre ; 3° un petit vase d'argent ou d'autre matière convenable, contenant les cendres faites avec les rameaux bénits l'année précédente, sèches et bien tamisées. Ce vase aura un couvercle de même matière ; autrement on devra le couvrir d'un voile violet. Il se place entre le missel et le coin de l'épître.

A la sacristie : 1° trois surplis pour les Clercs ; 2° l'amict, l'aube, le cordon, l'étole violette et la chape de même couleur pour le Célébrant ; 3° un petit foyer de charbons allumés, et des pincettes.

CHAPITRE II.

DES CÉRÉMONIES DE CE JOUR.

§ I.

De la Bénédiction des Cendres.

1. Toutes choses disposées comme nous venons de le dire, les Clercs, revêtus de surplis, à l'heure convenable, appellent le peuple à l'église par le son ordinaire des cloches.

(1) On peut aussi placer ces ornements sur le siége ordinaire du Célébrant.

2. Le Célébrant, après s'être lavé les mains à la sacristie, se revêt, par-dessus le surplis, de l'amict, de l'aube, du cordon, avec l'étole violette et la chape de même couleur : il est aidé en cela par le second et le troisième Clerc.

3. Le premier Clerc allume les cierges de l'autel, puis s'en retourne à la sacristie.

4. Après avoir fait la révérence convenable à la croix ou à l'image principale de la sacristie, le Célébrant se rend à l'autel avec ses Clercs.

5. Le premier Clerc marche devant, les mains jointes ; le Célébrant le suit, la tête couverte, et marchant entre les deux autres Clercs (1).

6. En arrivant à l'autel, le Célébrant donne sa barrette au premier Clerc, et fait la révérence convenable à l'autel.

7. Il monte à l'autel, ayant à ses côtés le second et le troisième Clerc, et baise l'autel au milieu (2).

8. Pendant ce temps-là, le premier Clerc, ayant posé la barrette en sa place, découvre le vase des cendres.

9. Le Célébrant se rend au coin de l'épître, et récite avec ses deux Clercs l'antienne *Exaudi* du missel.

10. Pendant ce temps, le premier Clerc prépare l'encensoir et y met du feu.

11. Après que l'antienne est répétée, le Célébrant, toujours au même lieu, sans se tourner vers le peuple, récite ou chante sur le ton férial, les mains jointes, *Dominus vobiscum*, et les quatre oraisons qui suivent.

12. Pendant qu'il chante la quatrième oraison, le troisième Clerc, ayant fait la génuflexion à l'autel, prend le bénitier, et s'approche du Célébrant en même temps que le Thuriféraire (3).

13. Le Célébrant, assisté par le second Clerc, met de l'encens dans l'encensoir ; puis il asperge et encense les cendres de la manière ordinaire.

(1) Il a aussi les mains jointes, et les deux Clercs lèvent les bords de sa chape, ainsi qu'il a été dit, tit. I, chap. II, § 1, n. 5. S'il n'a pas de chape, les deux Clercs marchent de front devant lui.

(2) En même temps qu'il baise l'autel, les deux Clercs qui l'accompagnent doivent faire la génuflexion.

(3) Après avoir fait ensemble la génuflexion au bas des degrés, si le saint Sacrement est dans le tabernacle.

14. La bénédiction terminée, on met le vase des cendres au milieu de l'autel.

15. Puis le Célébrant, s'étant assis au lieu ordinaire, fait une instruction au peuple touchant la bénédiction et l'imposition des cendres.

§ II.

De la Distribution des Cendres.

1. Le Célébrant, lorsqu'il n'y a pas d'autre Prêtre, ayant fait une inclination profonde à la croix, se met à genoux sur le milieu du marchepied.

2. Ainsi à genoux, il s'impose à lui-même des cendres sur la tête, sans rien dire.

S'il y a là un autre Prêtre, il s'approche de l'autel en habit de Chœur, sans étole ; et, en disant *Memento, homo,* etc., il met des cendres sur la tête du Célébrant (qui, en ce cas, se tient debout, incliné, la face tournée vers le peuple).

3. Le Célébrant, ayant reçu les cendres, va au coin de l'épître, et récite avec ses Clercs, sur le missel, l'antienne *Immutemur*, et ce qui suit.

4. Ensuite il impose les cendres à tous les Clercs, lesquels sont à genoux sur le bord du marchepied, les plus dignes les plus rapprochés du coin de l'épître. En donnant les cendres, il dit à chacun : *Memento homo*, etc.

5. Ensuite le Célébrant salue l'autel au milieu du second et du troisième Clerc et va distribuer à la balustrade les cendres aux laïques, aux hommes d'abord, puis aux femmes, en commençant par le côté de l'épître.

6. La distribution des cendres terminée, le Célébrant fait, avec les Clercs, la révérence convenable à l'autel, puis se rend au côté de l'épître pour se laver les mains, qu'il nettoie aussi avec de la mie de pain.

7. Revenant ensuite devant le milieu, il monte à l'autel, fait la révérence convenable, et va au coin de l'épître.

8. Il dit, les mains jointes et tourné vers le livre, *Dominus vobiscum* ; ensuite l'oraison *Concede*, etc. Il fait au même lieu la révérence convenable à l'autel, et

descend au bas des degrés par le côté, sans retourner au milieu.

§ III.

De la Messe.

1. Le Célébrant, descendu au bas des degrés, au coin de l'épître, près de son siége, quitte sa chape avec l'aide des Clercs, prend le manipule et la chasuble, et s'assied pour un moment (1).

2. Pendant ce temps, le premier Clerc porte le calice à l'autel, étend le corporal, et le place dessus.

3. Alors le Célébrant se rend à l'autel pour commencer la Messe, pendant laquelle il observe ce que prescrit le missel.

4. Pendant qu'il lit l'antienne de la *communion*, le premier Clerc ôte le calice de dessus l'autel, et le porte sur la crédence (2).

5. La Messe étant finie, le Célébrant, précédé des Clercs, retourne, les mains jointes, à la sacristie, où il quitte les ornements sacrés, et fait son action de grâces.

6. Les Clercs rapportent à la sacristie tous les objets de la crédence, et remettent chaque chose à sa place.

TITRE III.

DU DIMANCHE DES RAMEAUX.

CHAPITRE I.

DE CE QU'IL FAUT PRÉPARER POUR LES CÉRÉMONIES DE CE JOUR.

Sur la crédence du grand autel: 1° le calice pour la Messe, avec le voile, et la bourse de couleur violette;

(1) Pour donner le temps au Clerc de porter le calice et de le disposer sur l'autel, comme on va le dire dans le numéro suivant; mais si le Prêtre doit porter le calice lui-même, comme cela doit être toujours quand il n'est pas assisté d'un vrai Clerc ayant le pouvoir de toucher les vases sacrés, alors il ne s'assied pas, mais il se rend avec son calice au pied de l'autel aussitôt qu'il est habillé.

(2) Ceci n'a lieu que quand le Célébrant est assisté d'un vrai Clerc ayant pouvoir de toucher les vases sacrés.

2° le manipule et la chasuble de même couleur ; 3° l'encensoir, et la navette avec de l'encens ; 4° un vase d'eau et un bassin pour laver les mains du Prêtre ; 5° une serviette pour les essuyer ; 6° les burettes garnies de vin et d'eau sur le plateau, avec un manuterge ; 7° les livres pour chanter les antiennes de la Procession.

A l'autel : 1° les parements violets ; 2° le missel sur son pupitre au côté de l'épître ; 3° des rameaux entre les chandeliers, en place des vases de fleurs.

Auprès du coin de l'épître, en bas des degrés : 1° une table couverte d'une nappe blanche, et sur cette table les rameaux à bénir ; 2° la croix de Procession couverte d'un voile violet, et un ruban violet pour attacher un rameau au sommet de la croix.

A la sacristie : 1° trois surplis pour les Clercs ; 2° l'amict, l'aube, le cordon avec l'étole violette et la chape de même couleur pour le Célébrant ; 3° un petit foyer avec du feu et des pincettes ; 4° le bénitier avec l'aspersoir.

CHAPITRE II.

DES CÉRÉMONIES A OBSERVER LE DIMANCHE DES RAMEAUX.

§ I.

De la Bénédiction des Rameaux.

1. Toutes choses étant disposées comme nous venons de le dire, on réunit le peuple à l'heure convenable, au son des cloches, comme aux jours de fête.

2. Le Célébrant, avec l'aide du second et du troisième Clerc, se revêt, par-dessus le surplis, de l'amict, de l'aube, du cordon avec l'étole violette et la chape de même couleur.

Nota. Quand on ne peut facilement avoir une chape, le Célébrant peut se contenter de l'étole par-dessus l'amict, l'aube et le cordon.

3. Le Célébrant bénit d'abord l'eau pour l'aspersion, avec les prières qui sont dans le missel, et, pendant ce temps, le premier Clerc allume les cierges de l'autel.

4. Le Célébrant se rend à l'autel avec les Clercs dans

l'ordre qui suit : le premier Clerc marche devant, portant le bénitier ; il est suivi du Célébrant marchant, la tête couverte, entre le second et le troisième Clerc (1). En arrivant à l'autel, ils se mettent à genoux sur le dernier degré (2) pour l'aspersion de l'eau bénite.

5. L'aspersion se fait à l'ordinaire : le premier Clerc met ensuite le missel sur son pupitre, au côté de l'épître sur l'autel. (3).

6. Le troisième Clerc prend le manipule à la crédence (*Bauldry*, part. IV, cap. VI, art. IV, n. 1), et l'attache au bras du Célébrant.

Nota. Il semble que cela ne doit pas se faire, puisque c'est contraire à la Rubrique du Missel (tit. XIX, n. 4, *de Qualit. Parament.*), dont voici les termes : *Cum Celebrans utitur pluviali, semper deponit manipulum ; et ubi pluviale haberi non potest, in benedictionibus quæ fiunt in altari, Celebrans stat sine planeta, cum alba et stola.*

7. Le Célébrant monte à l'autel entre les deux Clercs, et le baise au milieu (4) ; ensuite il va au côté de l'épître, et dit à voix haute et d'un ton uniforme l'antienne *Hosanna*, que les Clercs continuent avec lui.

8. Le Célébrant, toujours au même lieu, dit, les mains jointes, *Dominus vobiscum*, et l'oraison *Deus, quem diligere*, etc.

9. Il lit ensuite l'épître, puis récite avec ses Clercs le répons *Collegerunt*, ou bien *In montem Oliveti.*

10. Il dit, toujours au côté de l'épître, le *Munda cor meum*, lit l'évangile, baise le livre à la fin et dépose le manipule.

☞ Les auteurs qui disent qu'on prend le manipule au commencement de la cérémonie, veulent qu'on le quitte après l'évangile.

(1) On suppose le Célébrant en chape. Autrement les deux derniers Clercs marcheraient de front devant lui.

(2) Après toutefois que le Célébrant a fait à la croix une inclination, ou une génuflexion *in plano*, si le saint Sacrement est dans le tabernacle. Les Clercs, dans tous les cas, font la génuflexion.

(3) L'Auteur suppose, ce qui est en effet conforme à la Rubrique du Missel, que le Célébrant dit les versets et l'oraison qui suivent l'aspersion devant les degrés de l'autel, sur le livre tenu par un des Clercs.

(4) Les Clercs font en même temps la génuflexion

11. Il dit ensuite *Dominus vobiscum*, l'oraison et la préface, tenant toujours les mains jointes, pendant cette préface et pendant les oraisons qui suivent.

12. Les Clercs disent *Sanctus*, etc..

13. Le Célébrant, ayant dit *Dominus vobiscum*, récite les cinq oraisons qui se trouvent dans le missel.

14, Pendant ce temps-là, le premier Clerc met du feu dans l'encensoir, et prend la navette.

15. Pendant la cinquième oraison, le troisieme Clerc, ayant fait la génuflexion à l'autel, prend à la crédence le bénitier ; puis il s'approche du Célébrant, conjointement avec le Thuriféraire (1).

16. Le Célébrant, assisté du second Clerc, qui lui présente la navette avec les baisers ordinaires, met de l'encens dans l'encensoir, et le bénit.

17. Ensuite il asperge trois fois les rameaux, en disant *Asperges me*, sans le psaume, puis il les encense trois fois.

18. Le Célébrant dit de nouveau *Dominus vobiscum*, et récite la sixième oraison.

19. Le premier Clerc dépose son encensoir, et passe à la gauche du Célébrant.

20. Le Célébrant, s'étant assis, fait une exhortation analogue à la circonstance.

§ II.

De la Distribution des Rameaux

1. Le premier Clerc prend à la crédence le rameau destiné au Célébrant, le pose sur l'autel : il y met aussi ceux qui sont pour les Clercs.

2. Le Célébrant, ayant salué la croix, se met à genoux au milieu du marchepied devant l'autel.

3. Ainsi à genoux, il prend sur l'autel son rameau et le baise, puis le remet au premier Clerc (2).

" S'il y a un autre Prêtre, il donnera le rameau au Célébrant de la manière que nous avons dite au sujet du cierge le jour de la Purification."

(1) Avant de monter sur le degré, si le saint Sacrement est dans le tabernacle, ils font ensemble une génuflexion.

(2) Celui-ci, pour recevoir le sien à son tour, devra déposer celui du Célébrant en quelque lieu convenable.

4. Ensuite le Célébrant va au coin de l'épître, et récite avec ses Clercs les antiennes *Pueri Hebræorum*, etc.

5. Il revient au milieu de l'autel, fait l'inclination à la croix, se tourne vers le peuple, et distribue les rameaux, d'abord aux Prêtres, s'il y en a, puis aux Clercs rangés sur le bord du marchepied, les plus dignes les premiers au coin de l'épître : tous doivent être à genoux, et baiser le rameau et la main du Célébrant.

6. Le Célébrant descend ensuite de l'autel, fait la révérence convenable, et va distribuer les rameaux à la balustrade, en commençant par le côté de l'épître.

7. Le premier Clerc, placé à la gauche du Célébrant, lui présente les rameaux, et le Célébrant les distribue d'abord aux hommes, puis aux femmes.

8. La distribution terminée, il va se laver les mains au bas des degrés du coin de l'épître, et les Clercs le servent (1).

9. Il monte ensuite à l'autel et dit, au coin de l'épître, *Dominus vobiscum* et la dernière oraison.

10. Pendant ce temps-là le premier Clerc attache avec un ruban violet, au sommet de la croix de Procession, un des rameaux bénits.

11. La dernière oraison finie, le premier Clerc donne au Célébrant et aux deux autres Clercs leurs rameaux, et les livres des antiennes à chanter pendant la Procession.

§ III.

De la Procession.

1. Le Célébrant, tenant en main son rameau, se tourne vers le peuple, et, du milieu de l'autel, il dit: *Procedamus in pace;* les Clercs répondent : *In nomine Christi. Amen.* Le Célébrant commence l'antienne *Cum appropinquaret.*

2. La Procession s'avance dans l'ordre qui suit : le premier Clerc avec la croix marche devant (2); il est

(1) Le premier Clerc verse l'eau, le second et le troisième présentent la serviette pour essuyer les mains, ainsi qu'il est dit plus haut, tit. I, chap. II, § 2, n. 8, p. 144.

(2) S'il y a un assez grand nombre de Clercs, deux d'entre eux peuvent être désignés pour porter des chandeliers avec des cierges à

suivi du Célébrant entre les deux Clercs, qui récitent alternativement avec lui, à haute voix, les antiennes suivantes, divisées par versets.

3. La Procession tourne sur la droite pour rentrer par la porte principale. On y chante les antiennes comme il suit:

Ant. Cum appropinquaret Dominus Jerosolymam: misit duos ex discipulis suis dicens :

Ite in castellum quod contra vos est: et invenietis pullum asinæ alligatum, super quem nullus hominum sedit.

Solvite eum: et adducite mihi.

Si quis vos interrogaverit, dicite : Opus Domino est.

Solventes adduxerunt ad Jesum : et imposuerunt illi vestimenta sua, et sedit super eum.

Alii expandebant vestimenta sua in via: alii ramos de arboribus sternebant.

Et qui sequebantur, clamabant: Hosanna, benedictus, qui venit in nomine Domini.

Benedictum regnum patris nostri David Hosanna: in Excelsis: miserere nobis fili David.

Alia Ant. Cum audissset populus, quia venit Jesus Jerosolyman : acceperunt ramos palmarum.

Et exierunt ei obviam : et clamabant pueri dicentes:

Hic est qui venturus est: in salutem populi.

Hic est salus nostra : et redemptio Israel.

Quantus est iste: cui Throni et Dominationes occurrunt !

Noli timere filia Sion; ecce Rex tuus venit tibi sedens super pullum asinæ: sicut scriptum est.

Salve Rex fabricator Mundi: qui venisti redimere nos.

Alia Ant. Ante sex dies solemnis Paschæ: quando venit Dominus in civitatem Jerusalem.

Occurrerunt ei pueri: et in manibus portabant ramos palmarum.

Et clamabant voce magna dicentes: Hosanna in Excelsis.

chaque côté de la croix, et un troisième pour porter l'encensoir devant la croix.

Benedictus qui venisti in multitudine misericordiæ tuæ: Hosanna in Excelsis.

Alia Ant. Occurrunt turbæ, cum floribus et palmis, Redemptori obviam: et victori triumphanti digna dant obsequia.

Filium Dei ore gentes prædicant, et in laudem Christi voces tonant per nubila: Hosanna in Excelsis.

Alia Ant. Cum Angelis et pueris fideles inveniamur, triumphatori mortis clamantes: Hosanna in Excelsis.

Alia Ant. Turba multa quæ convenerat ad diem festum clamabat Domino: Benedictus qui venit in nomine Domini, Hosanna in Excelsis.

Le premier Clerc s'arrête devant la porte de l'église avec la croix, dont il tourne l'image vers le Célébrant. Les deux autres Clercs entrent dans l'église, en fermant la porte, et disent, tournés vers la Procession:

Gloria, laus et honor tibi sit, Rex Christe Redemptor: Cui puerile decus prompsit hosanna pium.

Le Célébrant, en dehors de l'église, tourné vers la porte, la tête couverte, répète la même strophe: Gloria, laus, etc.

Les deux Clercs qui sont en dedans reprennent:

Israel es tu Rex, Davidis et inclyta proles: nomine qui in Domini, Rex benedicte, venis.

Le Célebrant: Gloria, laus, etc.

Les Clercs: Cœtus in Excelsis te laudat cœlicus omnis: et mortalis homo, et cuncta creata simul.

Le Célébrant : Gloria, laus, etc.

Les Clercs: Plebs hebræa tibi cum palmis obvia venit: cum prece, voto, hymnis, adsumus ecce tibi.

Le Célébrant : Gloria, laus, etc.

Les Clercs: Hi tibi passuro solvebant munia laudis: nos tibi regnanti pangimus ecce melos.

Le Célébrant : Gloria, laus, etc.

Les Clercs: Hi placuere tibi, placeat devotio nostra: Rex bone, Rex clemens, cui bona cuncta placent.

Le Célébrant : Gloria, laus, etc.

4. Cette hymne terminée, le premier Clerc, avec l'extrémité de la hampe de la croix, frappe une seule fois le bas de la porte, de manière à faire un peu de bruit ; et aussitôt les deux Clercs qui sont au-dedans de l'église ouvrent, et se mettent de chaque côté de l'entrée.

5. Le Clerc portant la croix entre d'abord dans l'église, et aussitôt après lui le Célébrant, qui récite le répons *Ingrediente Domino*, etc. (1).

6. Les deux autres Clercs, à chaque côté du Célébrant le continuent alternativement avec lui.

Ingrediente Domino in sanctam civitatem : Hebræorum pueri resurrectionem vitæ pronuntiantes.

Cum ramis palmarum : Hosanna clamabant in Excelsis.

Cumque audissent quod Jesus veniret Jerosolymam : exierunt obviam ei.

Cum ramis palmarum : Hosanna clamabant in Excelsis.

7. On termine la Procession et le répons devant le grand autel.

8. Le premier Clerc dépose la croix en son lieu, et reprend le rameau du Célébrant et ceux des autres Clercs (2).

9. Le Célébrant, au coin de l'épître, au bas des degrés, près du lieu où il s'assied aux Messes chantées, quitte sa chape, prend le manipule et la chasuble, et s'assied quelques moments.

10. Le premier Clerc porte le calice à l'autel, étend le corporal au milieu, et place le calice dessus.

11. Alors le Célébrant se rend à l'autel et commence la Messe, observant les Rubriques du Missel qui se trouvent au dimanche de la Passion. Il ne dit qu'une oraison, omettant même celle d'un simple dont on aurait fait mémoire dans l'Office (*Rubr. de Commem.*, art. VII). On ne dit pas non plus les oraisons prescrites pour quelque besoin, ainsi que l'a déclaré la S. Congrégation des Rites, le 10 avril 1822. Les Clercs peuvent tenir les rameaux à la main pendant que le Prêtre lit la Passion. A la fin de la Messe il dit l'évangile de saint Jean, *In principio.*

12. Pendant que le Célébrant dit l'antienne appelée *communion*, le premier Clerc ôte le calice de dessus l'autel, et le porte à la crédence.

(1) On suppose qu'il n'y a pas de Chantres pour le chanter dans le ton sur lequel il est noté.

(2) Et il les place en lieu convenable.

13. La Messe étant finie, le Célébrant retourne à la sacristie, les mains jointes, et précédé des Clercs.

14. Il quitte les ornements sacrés, et fait son action de grâces.

16. Les Clercs rapportent de l'autel et de la crédence les burettes, etc. ; et, après avoir mis chaque chose à sa place, ils se retirent avec modestie.

TITRE IV.

DU JEUDI SAINT.

CHAPITRE I.

De ce qu'il faut préparer pour l'Office de ce jour.

A l'autel : 1° l'autel sera orné comme pour les grandes fêtes, avec parements de couleur blanche ; 2° on couvrira la croix entre les chandeliers d'un voile blanc ; 3° on mettra au côté de l'épître le missel sur son pupitre.

Sur la crédence : 1° le calice avec le voile blanc et la bourse de même couleur, et deux hosties ; 2° un autre calice avec la pale, la patène, un voile blanc, et un ruban de même couleur ; 3° le ciboire, avec de petites hosties à consacrer pour la communion du peuple et des malades ; 4° les burettes garnies de vin et d'eau sur leur plateau, avec le manuterge ; 5° la croix de Procession couverte d'un voile violet, mais le voile qui orne la hampe de la croix doit être blanc ; 6° l'encensoir avec la navette ; 7° l'écharpe blanche ; 8° la nappe de communion ; 9° le dais ou l'*ombrellino* pour la Procession en dehors du Sanctuaire ; 10° la crécelle pour annoncer l'*Angelus*.

A la sacristie : 1° trois surplis pour les Clercs ; 2° l'amict, l'aube et le cordon, le manipule, l'étole et la chasuble de couleur blanche ; 3° une chape blanche ; 4° une étole violette ; 5° un petit foyer avec du feu et des pincettes ; 6° les flambeaux et les cierges nécessaires pour la Procession.

Dans la chapelle qui doit servir de reposoir au très-saint Sacrement : 1° cette chapelle doit être séparée du grand

autel, ornée décemment de draperies précieuses, de cierges et de fleurs, mais sans aucune relique, ni aucune image des Saints ; on ne doit pas non plus l'orner en noir ; 2° sur l'autel on préparera un petit tabernacle en manière de sépulcre, d'une forme élégante, fermant à clef, pour y déposer le calice contenant la sainte hostie réservée ; 3° dans le petit tabernacle, le corporal ou une pale étendue ; 4° un autre corporal sur l'autel ; 5° un marchepied pour monter lorsqu'on mettra le calice dans le petit tabernacle.

CHAPITRE II.

Des Cérémonies a observer en ce jour.

§ I.

De la Messe jusqu'à la Procession.

1. On réunit le peuple au son des cloches.
2. Les Clercs, vêtus de surplis, disposent toutes choses comme il a été dit dans le chapitre précédent.
3. Pendant ce temps-là, le Prêtre chargé de cette église entend les confessions de ses paroissiens.
4. A l'heure convenable, le Curé qui doit célébrer se revêt des ornements blancs pour la Messe.
5. Le premier Clerc allume les cierges du grand autel, met le calice sur le milieu, et le ciboire avec de petites hosties derrière le calice.
6. En allant à l'autel, le premier Clerc marche devant; les deux autres le suivent, marchant de front. Le Célébrant vient le dernier, la tête couverte, et les mains jointes.
7. Le Prêtre, arrivé à l'autel, commence la Messe. Il omet le psaume *Judica* et le *Gloria Patri.*
8. Au *Gloria in excelsis* on sonne les cloches, que depuis lors jusqu'au Samedi saint on ne sonne plus.
9. Outre l'hostie ordinaire, on en consacre une seconde ; on consacre aussi de petites hosties pour la communion du peuple et des malades.
10. On dit l'*Agnus Dei;* mais on ne donne pas la

paix, lors même que la Messe serait célébrée solennellement.

11. Pendant que le Célébrant dit les oraisons qui précèdent la communion, le premier Clerc apporte de la crédence à l'autel le calice vide avec la pale, la patène, le voile blanc et le ruban.

12. Après avoir pris le précieux sang, le Célébrant couvre le calice de la Messe, met l'autre calice au milieu du corporal, et le découvre.

13. Il fait la génuflexion, met dans ce calice la sainte hostie réservée, le couvre de la pale, pose par-dessus la patène renversée, couvre le tout du voile, et fait de nouveau la génuflexion.

14. Il prend le ciboire, le place devant le calice couvert du voile, le découvre, et, après avoir fait la génuflexion, il se retire vers le coin de l'évangile, la face tournée vers le coin de l'épître (*Cærem. Ep.*, lib. II, cap. XXIX ; *Bauld.*, part. III, cap. XI, art. X, n. 4).

15. Pendant ce temps-là un Clerc, à genoux au coin de l'épître, dit le *Confiteor ;* et tous ceux, soit du Clergé, soit du peuple, qui se disposent à communier, doivent aussi être à genoux. Ensuite le Célébrant dit *Misereatur*, etc., et *Indulgentiam*, etc., à l'ordinaire.

16. Le Célébrant fait de nouveau la génuflexion au milieu de l'autel ; puis, ayant pris le ciboire, il se retourne vers les communiants, et dit à l'ordinaire : *Ecce Agnus Dei*, etc.

17. Le Clergé communie près de l'autel, le peuple à la balustrade ; chacun de ceux qui communient tient la nappe étendue devant sa poitrine.

18. La communion terminée, le Célébrant pose le ciboire sur l'autel, le couvre, et le place dans le tabernacle.

19. Après qu'il a dit *Quod ore*, etc., il prend la purification du calice, fait l'ablution de ses doigts sur le calice à l'ordinaire, et, étant retourné au milieu de l'autel, il fait la génuflexion et prend l'ablution.

20. On porte le calice de la Messe à la crédence. On allume les cierges au reposoir. On prépare le dais ou l'*ombrellino*. On distribue les cierges aux associés

de la confrérie du saint Sacrement, s'il y en a, ou aux plus distingués du peuple.

21. Le Célébrant continue la Messe, en observant ce qui suit : après qu'il a essuyé le calice, il fait la génuflexion avant d'aller au coin de l'épître pour lire l'antienne de la *communion*. En revenant au milieu, il fait la génuflexion, baise l'autel, et se retire un peu vers le côté de l'évangile pour dire *Dominus vobiscum*. Se tournant ensuite vers le milieu, il fait la génuflexion, et va au coin de l'épître dire la postcommunion. Revenant de nouveau au milieu, il fait la génuflexion, baise l'autel, et se tourne de la même manière que précédemment pour dire *Dominus vobiscum* et *Ite Missa est*. Se tournant ensuite vers l'autel, il fait la génuflexion, dit *Placeat tibi*, baise l'autel, dit *Benedicat vos*, et fait de nouveau la génuflexion. Puis il se retire vers le coin de l'évangile, et, sans achever le cercle, il revient par le même côté, de manière à se trouver près de l'évangile sans revenir au milieu. Il dit l'évangile de saint Jean, et fait le signe de la croix sur le carton, et non pas sur l'autel. A *Verbum caro*, etc., il fléchit le genou vers le saint Sacrement.

22. La Messe terminée, il revient au milieu de l'autel, fait la génuflexion, et descend par le chemin le plus court au bas des degrés du coin de l'épître.

23. Aidé par ses Clercs, il quitte en ce lieu la chasuble et le manipule, et prend la chape blanche.

§ II.

De la Procession du très-saint Sacrement au Reposoir.

1. Le Célébrant va devant l'autel, et, ayant fait la génuflexion *in plano*, il se met à genoux sur le dernier degré, où il prie quelques moments.

2. Le premier Clerc, tenant l'encensoir garni de feu et la navette garnie d'encens, s'approche du Célébrant.

3. Le second Clerc présente au Célébrant la navette sans aucun baiser, et le Célébrant debout met de l'encens dans l'encensoir sans le bénir.

4. Puis il monte sur les degrés de l'autel, et, à genoux

sur le bord du marchepied, il encense le très-saint Sacrement renfermé dans le calice.

5. Ensuite on lui met l'écharpe sur les épaules; puis il se lève, s'approche de la table de l'autel, fait la génuflexion, se relève, et assujettit le voile du calice avec le ruban blanc.

6. Il prend ensuite le calice de la main gauche par le nœud, met sa droite par-dessus le calice, et le second Clerc couvre ses deux mains des bouts de l'écharpe.

7. Le Célébrant, tenant ainsi le calice, se tourne le dos à l'autel, et commence l'hymne *Pange lingua.*

8. La Procession se dirige vers le reposoir dans l'ordre qui suit : 1° la bannière de la confrérie du saint Sacrement; 2° les membres de la dite confrérie, ou d'autres personnes pieuses, portant des cierges; 3° le troisième Clerc, portant la croix de Procession; 4° le premier Clerc avec l'encensoir fumant (1); 5° le Célébrant, sous le dais ou sous l'*ombrellino*. A sa gauche est le second Clerc, avec lequel il récite l'hymne *Pange lingua, submissa voce*, et qui a soin de relever le devant des vêtements du Prêtre lorsqu'il monte à l'autel ou en descend.

9. En arrivant à la chapelle du sépulcre, tous se placent sur deux lignes, de manière que le Thuriféraire et le Célébrant sous le dais, puissent passer au milieu (2).

10. Ceux qui portent la bannière et la croix s'arrêtent en face de la chapelle.

11. Le Célébrant monte à l'autel, pose le calice sur le corporal, fait la génuflexion, revient sur le degré le plus élevé, et, à genoux sur le bord du marchepied, il quitte l'écharpe.

12. Pendant ce temps, ceux qui portent le dais le remettent à sa place.

13. Le Célébrant, s'étant levé, met de nouveau de l'encens dans l'encensoir sans le bénir, et sans aucun baiser; ensuite, se remettant à genoux sur le marche-

(1) Ordinairement, dans les Processions, le Thuriféraire marche avec son encensoir fumant, devant la croix; ici on laisse l'image pour rendre hommage à la réalité.

(2) Au moment où le saint Sacrement passe, tous doivent être à genoux.

pied, il encense le saint Sacrement. En même temps les Clercs récitent *Tantum ergo*, etc. (1).

14. Après avoir rendu l'encensoir, le Célébrant se lève, monte à l'autel, fait la génuflexion, et, prenant le calice, il le place dans le petit tabernacle, le second Clerc lui donnant, au besoin, un marchepied pour monter.

15. Il fait de nouveau la génuflexion, ferme le petit tabernacle, fait encore une génuflexion, et descend en bas sur le pavé.

16. Le Célébrant se met à genoux sur le dernier degré de l'autel. Après une courte prière, il se lève, fait la génuflexion *in plano* des deux genoux ; et, précédé de la croix, il retourne entre les deux autres Clercs au grand autel, la tête couverte (2).

§ III.

De la manière de transporter la sainte Custode.

1. Lorsque le Prêtre est arrivé à l'autel avec ses Clercs, celui qui porte la croix la remet à sa place ; les deux autres prennent des flambeaux allumés.

2. Le Prêtre, ayant fait la génuflexion, monte à l'autel, tire le ciboire du tabernacle, le met sur le corporal, et fait la génuflexion.

3. Il descend sur le plus haut degré, et, à genoux sur le bord du marchepied, il reçoit l'écharpe, que le premier Clerc lui met sur les épaules.

4. Il monte à l'autel, fait la génuflexion, et prend la custode avec ses mains voilées de l'écharpe ; puis, précédé des Clercs qui portent des flambeaux allumés, il la porte au reposoir, la place d'abord sur le corporal, et fait la génuflexion.

5. Ensuite, étant descendu sur le premier degré, il

(1) Lorsqu'il y a des Chantres, *Tantum ergo* se chante au même instant.

(2) Le Célébrant étant en chape, deux Clercs sont à ses côtés pour en lever les bords : autrement ils marcheraient de front devant lui. Il va tête couverte, ce qu'il faut entendre seulement du moment où il n'est plus en vue du saint Sacrement.

se met à genoux sur le bord du marchepied, et quitte l'écharpe. Il remonte à l'autel, fait la génuflexion, ouvre le petit tabernacle, et y met la sainte custode derrière le calice.

6. Il fait la génuflexion et ferme le tabernacle. Ensuite, ayant fait une courte prière à genoux sur le dernier degré, il fait une dernière génuflexion *in plano* à deux genoux, et retourne à la sacristie, la tête couverte.

7. A la sacristie il quitte la chape et l'étole blanche, et prend seulement l'étole violette, l'adaptant en forme de croix par-dessus son aube.

§ IV.

Du Dépouillement des Autels.

1. Le Célébrant, préparé comme nous venons de le dire, retourne à l'autel, accompagné des Clercs, qui marchent les mains jointes.

2. Debout au bas des degrés (1), il commence à haute voix l'antienne *Diviserunt sibi*, qu'il continue avec ses Clercs; puis il récite alternativement avec eux le psaumes *Deus, Deus meus, respice in me.*

3. Pendant que l'on continue l'antienne, le Célébrant monte à l'autel, et le dépouille en ôtant d'abord la première nappe, puis les deux autres.

4. Les Clercs prennent les nappes, et ôtent les vases de fleurs, les parements, le tapis, etc., tellement qu'il ne reste à l'autel que la croix et les chandeliers avec des cierges éteints.

5. Après le dépouillement du grand autel, le Célébrant va faire celui des autres autels, s'il y en a.

Nota. On doit laisser sur chaque autel les chandeliers avec la croix, et on ne doit pas coucher ces objets, comme cela se pratique en quelques lieux.

6. Après avoir achevé le dépouillement, le Célébrant retourne devant le grand autel; et, après que le psaume est fini et qu'on a répété l'antienne, il se met à genoux

(1) En arrivant, les Clercs font la génuflexion à la croix.

pour l'*Angelus,* au signe qui en est donné par un Clerc avec la crécelle.

7. Ensuite le Célébrant se lève; et, ayant fait à la croix l'inclination profonde seulement, à raison de ce qu'il est revêtu des ornements sacrés, tandis que les Clercs font la génuflexion, il retourne à la sacristie.

8. Il se dépouille des ornements sacrés, fait son action de grâces à l'ordinaire, et veille à ce que toutes choses soient remises chacune à sa place.

9. Le premier Clerc ôte le voile blanc qui couvrait la croix du grand autel, et le remplace par un voile violet.

10. Le Curé aura soin qu'il y ait continuellement quelques personnes en adoration dans la chapelle du reposoir, et qu'il brûle toujours un nombre convenable de cierges devant le très-saint Sacrement.

TITRE V.

DU VENDREDI SAINT.

CHAPITRE I.

DE CE QU'IL FAUT PRÉPARER POUR L'OFFICE DE CE JOUR.

Au grand autel: 1° l'autel sera entièrement nu. On y laissera seulement six chandeliers avec des cierges de cire jaune non allumés; 2° on mettra dessus une croix de bois, couverte d'un voile qui puisse s'ôter facilement (pour ce jour il peut être de couleur noire. *Bauld. et alii*); 3° on placera un coussin violet sur le second degré de l'autel.

Sur la crédence du grand autel: 1° une nappe de la longueur de la crédence; 2° une autre nappe pliée, de la longueur et de la largeur de l'autel; 3° le missel avec son pupitre; 4° une bourse de couleur noire, avec un corporal, une pale et un purificatoire; 5° l'encensoir et la navette garnie d'encens; 6° un voile noir pour couvrir le calice à la fin de l'office; 7° les burettes garnies de vin et d'eau sur leur plateau, avec le manuterge; 8° un bassin d'argent pour les offrandes.

Auprès de la crédence: 1° un tapis violet, un coussin de même couleur, et un grand voile de soie blanche mélangée de violet; 2° la croix de Procession.

Dans la chapelle du reposoir: 1° un corporal étendu sur l'autel; 2° l'écharpe blanche; 3° le dais ou l'*ombrellino* de couleur blanche; les flambeaux et les cierges pour la Procession.

A la sacristie: 1° trois surplis pour les Clercs; 2° l'amict, l'aube et la ceinture; 3° le manipule noir, l'étole et la chasuble de même couleur; 4° du feu et des pincettes.

CHAPITRE II.

DES CÉRÉMONIES A OBSERVER LE VENDREDI SAINT.

§ I.

Du Commencement de l'Office jusqu'au Dévoilement de la Croix.

1. A l'heure convenable, on avertit le peuple avec la crécelle. Le Célébrant et les Clercs s'habillent à la sacristie, et l'on prépare tout comme nous l'avons dit précédemment.

2. Le Célébrant, s'étant lavé les mains, se revêt de l'amict, de l'aube et du cordon, du manipule noir, de l'étole et de la chasuble de même couleur.

3. Précédé des Clercs, il se rend à l'autel, la tête couverte et les mains jointes.

4. Arrivé au pied de l'autel, il se découvre, se met à genoux *in plano*, se prosterne sur le carreau placé sur le second degré, et reste ainsi en prières, prosterné pendant l'espace d'un *Miserere*.

5. Pendant ce temps, le premier Clerc prend la nappe préparée sur la crédence, et, aidé par le second Clerc, il l'étend sur l'autel.

6. Le troisième Clerc place le missel sur son pupitre, au côté de l'épître.

7. Le Célébrant s'étant levé, un Clerc ôte aussitôt le coussin; le Prêtre monte à l'autel, et le baise au milieu.

8. Puis il va au coin de l'épître, et lit la première leçon avec le trait.

9. Ensuite il dit *Oremus*, et, fléchissant le genou, ce que tous doivent faire également, il ajoute: *Flectamus genua*; le second Clerc, se levant le premier, dit: *Levate*; puis le Célébrant récite l'oraison: *Deus, a quo*, etc.

10. Il lit ensuite la seconde leçon avec le trait. La passion suit immédiatement.

11. Après avoir dit au même lieu le *Munda cor meum*, il récite aussitôt le texte qui est marqué pour être chanté sur le ton de l'évangile.

12. A la fin, il ne baise pas le livre; mais (à moins qu'il n'y ait ici un sermon sur la passion) il dit immédiatement, toujours au côté de l'épître, les oraisons, précédées chacune de sa préface, comme au missel.

13. Avant chaque oraison, à l'exception de la huitième, le Célébrant fléchit le genou (ce que tous font également); il dit en même temps: *Flectamus genua*, et le second Clerc, se levant le premier de tous, dit: *Levate.*

14. Sur la fin des oraisons, le premier Clerc, avec l'aide du troisième, dispose au bas des degrés de l'autel et du sanctuaire le tapis violet préparé d'avance, place le coussin violet sur les premiers degrés, et étend pardessus le grand voile de soie blanche mélangée de violet.

§ II.

Du Dévoilement et de l'Adoration de la Croix.

1. Le Célébrant, étant toujours au coin de l'épître, dépose la chasuble seulement.

2. Puis il fait la génuflexion au milieu de l'autel, et prend la croix. Alors le premier Clerc prend le missel.

3. Le Célébrant, tenant la croix, retourne au côté de l'épître, se place au bout de l'autel, à l'angle postérieur du coin de l'épître, la face tournée vers le peuple, et le premier Clerc tient le missel devant lui.

4. Le Célébrant découvre de la main droite le sommet de la croix jusqu'au croisillon exclusivement; puis, élevant un peu la croix avec les deux mains, il dit d'un ton grave: *Ecce lignum crucis;* les Clercs, sur le même ton de voix, continuent avec lui: *In quo salus mundi pependit*; puis, tout le monde se mettant à genoux, à l'exception du Célébrant, les Clercs ajoutent: *Venite adoremus* ; ensuite ils se lèvent.

5. Le Célébrant monte alors sur le marchepied, se place devant la partie antérieure du coin de l'épître, (au même lieu où on lit l'introït à la Messe), découvre en même temps le bras droit de la croix et la tête du Cru-

cifix ; il élève la croix un peu plus haut, et, haussant un peu la voix, il dit une seconde fois : *Ecce lignum crucis.*

6. Les Clercs continuent : *In quo salus Mundi pependit ;* puis, *Venite, adoremus,* en se mettant tous à genoux comme la première fois.

7. Le Célébrant s'avance enfin au milieu de l'autel, et, découvrant toute la croix, il l'élève encore plus haut, et dit pour la troisième fois, d'un ton de voix également plus élevé : *Ecce lignum crucis.*

8. Les Clercs continuent aussi une troisième fois: *In quo salus,* etc., ajoutent : *Venite, adoremus,* et se mettent à genoux, comme nous l'avons dit.

9. Le premier Clerc replace le missel sur l'autel, et le troisième va découvrir la croix de Procesion et toutes les autres croix de l'église.

10. Le Célébrant, tenant respectueusement des deux mains la croix élevée, descend par le côté de l'évangile, pour la porter au lieu préparé.

11. Se mettant à genoux, il place la croix sur le coussin et le voile.

12. Il se relève, et, après avoir fait la génuflexion, il va au coin de l'épître, s'assied sur le siége ordinaire, et avec l'aide des Clercs, il ôte ses souliers.

Nota. Il doit aussi ôter le manipule, conformément au décret suivant de la S. Congrégation des Rites ; *In adoratione crucis Feria sexta in Parasceve, Celebrans et Ministri debent deponere etiam manipulum* (15 septembre 1736.)

13. Le Célébrant, ayant ôté ses souliers, va faire l'adoration de la croix. Il se met pour cela à genoux en trois lieux différents, à égale distance (1) ; enfin il baise la croix.

14. S'étant relevé, il fait la génuflexion à la croix, et retourne près de son siége au coin de l'épître, où il reprend le manipule et ses souliers.

15. Les Clercs, ayant aussi ôté leurs souliers, font l'adoration de la croix après le Célébrant et avant le peuple, de la même manière que le Célébrant ; puis, revenus à leurs places, ils reprennent leurs souliers.

(1) On peut dire à chaque fois la prière : *Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi, quia per sanctam crucem tuam redemisti Mundum.*

16. Après les Clercs, les membres des confréries, s'il y en a, revêtus de l'habit de confrères, viennent faire l'adoration : les hommes les premiers, les femmes ensuite ; tous deux à deux, avec piété et recueillement.

17. Pendant l'adoration, le premier Clerc se tient auprès de la croix pour servir d'assistant ; le second et le troisième Clerc se tiennent auprès du Célébrant, et récitent avec lui les *improperia*.

18. Vers la fin de l'adoration, le premier Clerc allume les cierges de l'autel.

19. Ensuite le second Clerc porte à l'autel la bourse avec le corporal dedans et le purificatoire dessus. Il en tire le corporal, l'étend, et met le purificatoire auprès, sur le côté de l'épître.

20. Le troisième Clerc transporte le missel avec son pupitre sur le côté de l'évangile, où il le place ouvert et tourné vers le milieu, comme pour la Messe. (Il a soin de faire en passant les génuflexions à la croix.)

21. L'adoration finie, le Célébrant reporte lui-même la croix à l'autel, ayant soin de faire une première génuflexion avant de la prendre, et une seconde après l'avoir replacée sur l'autel.

22. Les Clercs ôtent le tapis, le coussin et le voile, et l'on met du feu dans l'encensoir.

23. Le Célébrant reprend la chasuble près de son siége au coin de l'épître ; puis il se rend devant l'autel, la tête découverte.

§ III.

De la Procession au Reposoir, et du Retour à l'Autel avec le très-saint Sacrement.

1. Le Célébrant, arrivé devant l'autel, met de l'encens dans l'encensoir, sans bénédiction et sans aucun baiser.

2. La Procession se met en marche dans l'ordre qui suit pour aller à la chapelle où l'on conserve la sainte hostie réservée :

A la tête, la bannière de la confrérie du saint Sacrement ; à sa suite, les confrères ou autres personnes pieuses. Après eux, le Thuriféraire devant la croix de Procession, nue et portée par le troisième Clerc ; enfin le Célébrant en chasuble, précédé du second Clerc.

3. En arrivant à la chapelle du reposoir, on se place comme il suit : la bannière et la croix vis-à-vis de l'autel ; ceux de la Procession de chaque côté de la chapelle, partagés en deux lignes, les plus jeunes les plus rapprochés de la bannière, et les plus anciens les plus près de l'autel.

4. Le Célébrant fait d'abord la génuflexion *in plano ;* puis il se met à genoux sur le dernier degré de l'autel, et prie quelques moments, ainsi que tous les assistants.

5. Il se lève, ouvre le petit tabernacle, fait la génuflexion et revient sur le degré le plus élevé. Il met, debout, de l'encens dans l'encensoir, sans bénédiction et sans aucun baiser. On allume en même temps les cierges pour la Procession, et l'on prépare le dais ou l'*ombrellino.*

6. Le Célébrant, s'étant mis à genoux sur le bord du marchepied, encense le très-saint Sacrement ; puis il se lève, fait la génuflexion, tire le calice du petit tabernacle, et le pose sur l'autel.

7. Il fait la génuflexion, ferme le petit tabernacle, dans lequel reste le saint ciboire, fait de nouveau la génuflexion, et descend sur le degré le plus élevé.

8. S'étant de nouveau mis à genoux sur le marchepied, il reçoit l'écharpe, puis il se lève ; et, ayant fait encore la génuflexion, il prend debout le calice, et le second Clerc couvre ses mains des bouts de l'écharpe.

9. Lorsque le Célébrant s'est tourné en face de la Procession, il commence l'hymne *Vexilla Regis prodeunt,* que le second Clerc continue avec lui (1).

10. La Procession retourne à l'autel dans l'ordre qui suit : la bannière de la confrérie du saint Sacrement ; les membres de cette confrérie, ou les autres personnes pieuses, tous portant des cierges allumés ; la croix de Procession ; le Thuriféraire encensant continuellement le saint Sacrement ; le Célébrant sous le dais, ayant à sa gauche le second Clerc.

11. On laisse quatre cierges allumés au reposoir.

(1) Lorsqu'il y a des Chantres, ils entonnent également l'hymne, au moment où le Prêtre se retourne avec le saint Sacrement.

12. On laisse la bannière en dehors de la balustrade ; mais on place la croix près de la crédence.

13. Les confrères et les personnes pieuses qui ont accompagné le saint Sacrement restent en dehors de la balustrade, où ils se placent en ordre pour rester au même lieu, avec leurs cierges allumés à la main, jusqu'à la fin de l'Office.

14. Le dais ou l'*ombrellino* se met en lieu convenable, en avant de la balustrade.

15. Le Célébrant monte à l'autel, et pose le calice sur le corporal ; ensuite il fait la génuflexion, se relève, et descend sur le degré le plus élevé de l'autel.

16. Il quitte l'écharpe, et, se tenant debout, il met de l'encens dans l'encensoir, sans bénédiction et sans aucun baiser ; puis il se met à genoux sur le marchepied, et encense le très-saint Sacrement.

§ IV.

Du reste de l'Office de ce Jour.

1. Le Célébrant, après avoir encensé le saint Sacrement, se lève, s'approche de l'autel, et fait la génuflexion ; ensuite il ôte le voile du calice, et pose la patène sur le corporal.

2. Puis il prend le calice, et en fait tomber doucement la sainte hostie sur la patène : ensuite il prend cette même patène des deux mains, et place la sainte hostie sur le corporal, sans rien dire et sans faire aucun signe de croix ; il pose la patène un peu au côté de l'épître, à l'ordinaire, mais sur le corporal.

3. Le Célébrant, ayant fait la génuflexion, prend le calice, et s'approche du coin de l'épître pour mettre du vin et de l'eau, ce qu'il fait en tenant le calice de la main gauche, sans réciter aucune prière et sans bénir l'eau.

4. Il n'essuie pas le calice, et le pose sur un coin du corporal.

5. Le Célébrant retourne au milieu ; et, après avoir fait la génuflexion, il place le calice à l'ordinaire, mais sans faire le signe de croix, puis il le couvre de la pale.

6. Sans sortir du même lieu, il met de l'encens dans l'encensoir sans le bénir.

7. Il prend ensuite l'encensoir, fait la génuflexion, et encense les oblats, en disant à l'ordinaire *Incensum istud*, etc.

8. Après l'encensement des oblats, il fait de nouveau la génuflexion, et (conformément au décret de la S. Congrégation des Rites du 14 mai 1707), il encense la croix en disant : *Dirigatur ; Domine*, etc. Ensuite, ayant fait encore la génuflexion à la croix, il continue l'encensement à l'ordinaire, ayant soin de faire la génuflexion toutes les fois qu'il passe devant le milieu.

9. Après avoir encensé l'autel, il rend l'encensoir au Thuriféraire, en disant : *Accendat in nobis*, etc. Le Célébrant n'est pas encensé.

10. Mais il descend immédiatement sur le second degré, et, sans tourner le dos au saint Sacrement, il se place à quelque distance de l'autel, la face tournée vers le peuple, et se lave les mains sans rien dire.

11. Il retourne au milieu de l'autel, fait la génuflexion ; puis, les mains jointes sur l'autel, et médiocrement incliné, il dit d'une voix médiocre, mais intelligible : *In spiritu humilitatis*, etc.

12. Le Célébrant baise l'autel, fait la génuflexion, se tourne vers le peuple en se retirant sur le côté de l'évangile, et dit : *Orate fratres* ; puis il revient devant le milieu sans achever le cercle, et fait de nouveau la génuflexion.

13. On ne répond pas *Suscipiat*.

14. Le Célébrant, les mains jointes devant la poitrine, dit sur le ton férial : *Oremus* : *præceptis salutaribus moniti*, etc. Pendant le *Pater*, il a les mains étendues.

15. Les Clercs répondent : *Sed libera nos a malo* ; le Prêtre, *Amen*, *voce submissa ;* puis, ayant toujours les mains étendues, il continue sur le même ton férial *Libera nos*, etc. ; à la fin, les Clercs répondent : *Amen*.

16. Ensuite le Célébrant fait la génuflexion, se relève, découvre le calice, fait passer la patène sous la sainte hostie, et, tenant de la main gauche la patène sur l'autel, il élève la sainte hostie de la main droite, de manière que tous puissent la voir.

17. Le Célébrant abaisse l'hostie immédiatement sur le calice, déjà découvert à l'avance, et la divise aussitôt en trois parties, comme à l'ordinaire, sans rien dire ; il laisse tomber la plus petite dans le calice également sans rien dire et sans faire aucun signe de croix.

18. Ayant couvert le calice, il fait la génuflexion ; puis, les mains jointes sur l'autel et la tête inclinée, il dit à voix basse : *Perceptio corporis*, etc., omettant les deux autres oraisons.

19. Le Célébrant fait de nouveau la génuflexion ; ensuite, ayant pris la patène avec l'hostie comme à l'ordinaire, il dit : *Panem cœlestem*, etc. ; *Domine, non sum dignus*, etc., se frappant trois fois la poitrine *more solito.*

20. Il se signe avec l'hostie, en disant : *Corpus Domini*, etc., puis il communie.

21. Après un instant de recueillement, il découvre le calice, et fait la génuflexion.

22. S'étant relevé, il recueille les parcelles à l'ordinaire, prend avec les deux mains le calice sans rien dire, et, sans faire le signe de la croix sur lui, il prend révérencieusement la parcelle de l'hostie avec le vin.

23. Le Célébrant omet la purification du calice ; il fait seulement sur le calice l'ablution des doigts à l'ordinaire avec l'eau et le vin.

24. Alors tous se lèvent, et l'on éteint les flambeaux.

25. Le Célébrant, ayant pris l'ablution au milieu de l'autel, essuie le calice, le couvre, et le dispose à l'ordinaire avec le voile noir. Ensuite, étant incliné et les mains jointes devant la poitrine, il dit à voix basse : *Quod ore sumpsimus*, etc.

26. Le premier Clerc porte le calice à la crédence.

27. Le Célébrant descend de l'autel *in plano*, fait, conjointement avec les Clercs, la génuflexion à la croix, se couvre, et retourne à la sacristie.

28. Il quitte les ornements de la Messe, et prend l'étole blanche par-dessus le surplis.

§ V.

Du Transport de la sainte Custode.

1. Le Célébrant, précédé des trois Clercs, dont le premier porte l'écharpe et les deux autres portent des

cierges, se rend à la chapelle du reposoir, où est resté le saint ciboire.

2. Après avoir fait la génuflexion *in plano*, il se met à genoux sur le dernier degré, et prie pendant quelques instants.

3. Ensuite il se lève, monte à l'autel, prend le ciboire, le place sur le corporal, et fait de nouveau la génuflexion.

4. Etant descendu sur le degré le plus élevé, il se met à genoux sur le marchepied, et le premier Clerc lui met l'écharpe sur les épaules.

5. Il remonte à l'autel, fait la génuflexion, prend le ciboire avec ses mains couvertes de l'écharpe, et, précédé des Clercs qui tiennent des cierges allumés, il le porte sur l'autel de quelqu'une des chapelles les plus reculées de l'église, ou (ce qui est encore mieux) il le met dans la sacristie.

6. Après avoir déposé le saint ciboire avec les génuflexions requises, il prend soin que devant il y ait toujours une lampe allumée.

7. Ensuite tous se mettent à genoux, et l'on donne avec la crécelle le signal de l'*Angelus* de midi.

8. Enfin on éteint les cierges de l'autel, et on remet chaque chose à sa place.

9. S'il n'y avait ni sacristie, ni chapelle retirée, comme nous venons de le dire, on laisserait la custode dans le petit tabernacle au lieu du reposoir avec une lampe continuellement allumée (*Bauldry*, part. IV, cap. X, art. V. n. 11).

TITRE VI.

DU SAMEDI SAINT.

CHAPITRE I.

DE CE QU'IL FAUT PRÉPARER POUR LES OFFICES DE CE JOUR.

En dehors de la porte principale de l'Eglise: 1° une table avec une nappe, et sur cette table les objets suivants: 2° le Missel sur son pupitre; 3° cinq grains d'encens sur un bassin d'argent; 4° l'encensoir et la

navette garnie d'encens ; 5° le bénitier avec l'aspersoir ; 6° un manipule, une étole et une dalmatique de couleur blanche ; 7° la lanterne avec une bougie ; 8° proche de la table, un petit foyer avec des charbons prêts à être allumés avec le feu nouveau ; 9° des pincettes ; 10° le roseau préparé avec trois cierges au sommet.

Au grand autel : 1° l'autel sera orné, comme pour les solennités, avec la croix et les chandeliers ; 2° on mettra doubles paremcnts, le blanc en dessous et le violet en dessus ; 3° au coin de l'évangile, un pied de bois ou une base en marbre pour y placer le roseau ; 4° un pupitre pour y chanter l'*Exultet* ; 5° le cierge à bénir, placé sur un chandelier, avec le lumignon préparé de manière à être allumé facilement : ce cierge doit être percé de cinq trous pour y mettre les cinq grains d'encens ; 6° on tiendra les lampes préparées.

Sur la crédence du grand autel : 1° une nappe blanche étendue ; 2° le missel pour l'*Exultet* et pour la Messe ; 3° le calice avec le voile blanc et la bourse de même couleur ; 4° les burettes remplies avec le bassin et le manuterge.

A la sacristie : 1° quatre surplis pour les Clercs, un amict, une aube, un cordon, et une étole et une chape de couleur violette, un manipule violet, une étole et une chasuble de même couleur ; 2° les ornemens blancs, savoir : un manipule, une étole et une chasuble ; 3° l'écharpe blanche ; 4° les cierges pour le transport du saint ciboire.

Dans le baptistère, s'il y en a un : 1° une table couverte d'une nappe blanche ; 2° deux serviettes à essuyer les mains ; 3° un bénitier et l'aspersoir ; 4° les vases nécessaires pour extraire de l'eau des fonts ; 5° le vase du saint chrême et celui de l'huile des catéchumènes ; 6° les vases pour se laver les mains, et de la mie de pain ; 7° du coton pour essuyer les mains empreintes d'huile.

Pour le baptême, si on doit l'administrer : 1° le Rituel romain ; 2° du sel dans un petit vase ; 3° les vases de l'huile des catéchumènes et du saint chrême, avec du coton ; 4° l'étole et la chape de couleur blanche 5° un

linge pour essuyer la tête du baptisé ; un autre linge pour servir de vêtement blanc ; 7° le cierge qu'on devra allumer.

CHAPITRE II.

DES CÉRÉMONIES A OBSERVER LE SAMEDI SAINT.

§ I.

Du Commencement de l'Office jusqu'à la Bénédiction du Cierge.

1. On bat le briquet en dehors de l'église pour tirer le nouveau feu de la pierre, et on en allume les charbons préparés.

2. A l'heure convenable, quatre Clercs se revêtent de surplis à la sacristie, et disposent toutes choses chacune à sa place.

3. Après qu'on a convoqué les fidèles au bruit de la crécelle, le Célébrant, s'étant lavé les mains, se revêt, pardessus le surplis, de l'amict, de l'aube et du cordon, de l'étole violette et de la chape de même couleur.

4. Il va ensuite avec les Clercs à la porte principale de l'Eglise, dans l'ordre qui suit ; le premier Clerc marche devant, les mains jointes ; le troisième vient après, portant la croix de Procession ; le Célébrant marche entre le second et le quatrième.

5. Ils sortent tout à fait en dehors de l'église ; là le Clerc qui porte la croix se met sur le seuil de la porte, le dos tourné à l'église, et tient le crucifix tourné vers le Célébant.

6. Le Célébrant se met devant la table placée entre lui et la croix.

7. Ainsi placé, et ayant devant lui le missel sur son pupitre, il bénit le feu en récitant les trois oraisons de cette bénédiction ; ensuite il bénit avec l'oraison propre les grains d'encens.

8. Pendant que le Célébrant bénit les grains d'encens, le premier Clerc prend, avec les pincettes, du feu nouveau, qui vient d'être béni, et le met dans l'encensoir.

9. Le Célébrant met de l'encens dans l'encensoir et le bénit, les Clercs le servant avec les baisers ordinaires. Ensuite il asperge trois fois le feu et les grains d'encens, en disant l'antienne *Asperges me*, etc., et il les encense de trois coups.

10. Le Thuriféraire, ayant repris l'encensoir y met de nouveau du feu bénit.

11. Le Célébrant quitte alors la chape et l'étole violette ; il prend le manipule blanc, puis l'étole de même couleur sur l'épaule gauche, et enfin la dalmatique blanche.

12. En même temps, le second Clerc allume une bougie et la met dans la lanterne, et le quatrième prend le bassin des cinq grains d'encens.

13. Le Célébrant met de nouveau de l'encens dans l'encensoir et le bénit, puis il prend le roseau.

14. On s'avance pour la bénédiction du cierge dans l'ordre qui suit : deux Clercs marchent devant : le Thuriféraire et celui qui porte les grains d'encens, celui-ci à droite, et le Thuriféraire à gauche ; le troisième Clerc les suit, portant la croix : après eux vient le Célébrant portant le roseau, et ayant à sa gauche le second Clerc avec la bougie allumée.

15. Les Clercs qui portent les grains, l'encensoir et la croix entrent dans l'église, et s'arrêtent dès que le Célébrant est lui-même entré.

16. Le Célébrant, étant entré dans l'église, abaisse le roseau, et, aidé par le second Clerc, il allume à la bougie un des trois cierges : puis il s'agenouille ; tous s'agenouillent en même temps que lui, à l'exception de celui qui porte la croix.

17. Le Célébrant, agenouillé, dit à voix intelligible *Lumen Christi* ; puis il se lève, et les Clercs, se levant avec lui, répondent : *Deo gratias*.

18. On s'avance au milieu de l'église, où le Célébrant allume le second cierge, et l'on fait les mêmes cérémonies que la première fois, si ce n'est qu'on prend un ton de voix un peu plus élevé.

19. Enfin on s'avance jusque vers les degrés de l'autel, on allume le troisième cierge, et on répète la même

cérémonie pour la troisième fois, mais on prend un ton encore plus élevé.

§ II.

De la Bénédiction du Cierge.

1. Les Clercs ayant répondu pour la troisième fois *Deo gratias*, tous se lèvent, et se placent de manière à ne former qu'une ligne avec le Célébrant, qui occupe le milieu devant l'autel.

2. Le second Clerc, s'étant retiré, dépose sa bougie avec la lanterne sur la crédence, prend le missel pour l'*Exultet*, et le présente au Célébrant, qui lui remet le roseau.

3. Le Célébrant, tenant le missel entre les mains, se met à genoux sur le dernier degré, et, sans dire *Munda cor meum*, il dit seulement : *Jube, Domine, benedicere. Dominus sit in corde meo et in labiis meis, ut digne et competenter annuntiem suum paschale prœconium. Amen.*

4. Ensuite il se lève, fait la génuflexion à l'autel avec les Clercs, et va conjointement avec eux au pupitre préparé *in plano* au coin de l'évangile, pour l'*Exultet.* Ils marchent dans l'ordre qui suit : d'abord le Thuriféraire marchant à la gauche du quatrième Clerc, qui porte les grains d'encens ; le troisième Clerc portant la croix, et ayant à sa gauche le second Clerc qui porte le roseau ; le Célébrant tenant le missel. Arrivés au pupitre, ils se placent sur une seule ligne, et se tournent tous comme le Célébrant, savoir :

5. 1° Le Célébrant, devant le missel posé sur le pupitre ; 2° le Clerc qui porte la croix, à la droite du Célébrant ; 3° le Thuriféraire, à la droite du Clerc qui porte la croix ; 4° le Clerc portant le roseau, à la gauche du Célébrant ; 5° le Clerc portant les grains d'encens, à la gauche de celui qui porte le roseau.

6. Le Célébrant, ayant pris l'encensoir des mains du Thuriféraire encense le missel ouvert sur le pupitre, et commence l'*Exultet* à voix haute et distincte.

7. Aux paroles *Curvat imperia*, il met au cierge les grains d'encens de cette manière :

```
  1
4 2 5.
  3
```

8. Le quatrième Clerc va déposer sur la crédence le bassin qui contenait les grains d'encens, prend un roseau avec une mèche au bout, et retourne à sa première place (*Bauldry*, part. IV, cap. XI, art. III n. 7), à la gauche du Clerc qui porte le roseau.

9. A ces paroles, *Rutilans accendit*, le Célébrant allume le cierge avec le roseau.

10. Après ces paroles, *Apis mater eduxit*, il fait une pause pour donner au quatrième Clerc le temps d'allumer les lampes.

11. L'*Exultet* étant terminé, le Célébrant ferme le missel, le second Clerc pose le roseau sur la base préparée à cet effet au côté de l'évangile ; le troisième Clerc remet la croix à sa place au coin de l'épître.

12. Ensuite le Célébrant, précédé du Thuriféraire ayant à sa gauche le Clerc qui portait les grains d'encens, puis du deuxième et du troisième Clerc, retourne à la sacristie après avoir fait la génuflexion à l'autel.

13. Il quitte les ornements blancs, et prend le manipule, l'étole et la chasuble de couleur violette.

§ III.

Des Prophéties.

1. Le Célébrant, revêtu des ornements violets, retourne à l'autel, précédé des Clercs.

2. Ayant fait en arrivant la révérence convenable à la croix (1), il monte à l'autel, le baise au milieu, et va au coin de l'épître.

3. Il lit à haute voix les douze prophéties, avec les traits et les oraisons, fléchissant le genou toutes les fois qu'il dit *Flectamus genua*, ce qui arrive avant toutes les oraisons (à l'exception de la dernière). Le second Clerc, en se relevant, répond : *Levate*.

4. Après la dernière oraison, le Célébrant fait au même lieu l'inclination à la croix, et descend *in plano*, au coin de l'épître, vers son siége, et y dépose la chasuble et le manipule.

(1) C'est-à-dire que le Célébrant fait une inclination profonde, tandis que tous les autres font la génuflexion.

5. S'il y a des fonts baptismaux, le Célébrant prend la chape violette et s'assied. Mais s'il n'y a pas de fonts baptismaux, après avoir ôté sa chasuble, il va devant l'autel pour dire les Litanies, comme nous le marquerons au § v.

Nous allons maintenant exposer les cérémonies de la bénédiction des fonts, afin que rien ne manque à ce *Compendium*.

§ IV.

De la Bénédiction des Fonts.

1. Le Célébrant étant assis, comme nous venons de le dire, le premier Clerc prend le cierge pascal allumé, et vient devant l'autel.

2. Le troisième Clerc prend la croix, et va également devant l'autel.

3. Les deux autres se mettent à chaque côté du Célébrant.

4. Le Célébrant, se levant, commence à haute voix le trait *Sicut servus*, qu'il récite gravement et alternativement avec ses Clercs (1).

5. Après que le trait est commencé, tous ayant fait la révérence convenable à l'autel, la Procession se met en marche pour les fonts dans l'ordre qui suit : le Clerc portant le cierge ; le Clerc portant la croix ; le Célébrant marchant, la tête couverte, entre les deux autres Clercs.

6. Avant d'entrer dans l'enceinte des fonts baptismaux, tous s'arrêtent, et le Célébrant, tourné vers la croix, après qu'on a terminé le trait, dit *Dominus vobiscum* et l'oraison *Omnipotens*, le quatrième Clerc soutenant le livre.

7. Celui qui porte le cierge et le Porte-Croix entrent dans l'enceinte du baptistère, si les dispositions du lieu le permettent ; ils doivent, en tous cas, se placer en face du Célébrant.

8. Le Célébrant se met près des fonts, et dit, les mains jointes, d'abord la seconde oraison, et ensuite la préface, comme elle est dans le missel.

(1) On suppose qu'il n'y a pas de Chantres ; lorsqu'on chante le trait, il n'est pas nécessaire que le Célébrant le récite.

9. Pendant la préface, il fait les choses que nous allons dire, comme la Rubrique le prescrit en chaque lieu : 1° après les paroles *Gratiam de Spiritu Sancto*, il divise l'eau en forme de croix avec la main droite, qu'il essuie immédiatement ; 2° après les paroles *Non inficiendo corrumpat*, il touche l'eau avec la main, qu'il essuie ensuite ; 3° après avoir dit *Indulgentiam consequantur*, il fait trois signes de croix sur les fonts avec la main droite ; 4° après *Super te ferebatur*, il divise l'eau avec la main droite, et en jette vers les quatre parties du monde, l'orient, l'occident, le septentrion et le midi, en

1
cette manière ; 3 4 ;
2

5° après les paroles *In nomine Patris*, etc., il change de ton et lit en la manière des leçons ; 6° après *Tu benignus aspira*, il souffle trois fois sur l'eau en forme de croix ; 7° après ces mots, *Purificandis mentibus efficaces*, il descend un peu le cierge dans l'eau, en disant : *Descendat in hanc plenitudinem*, etc., puis il le retire hors de l'eau. Il le plonge une seconde fois un peu plus avant dans l'eau et répète, d'un ton plus élevé, *Descendat*, etc., puis il le retire encore. Il le plonge une troisième fois jusqu'au fond et répète, d'une voix encore plus élevée, *Descendat*, etc. Pour cette fois, il ne le retire pas immédiatement ; mais d'abord il souffle trois fois sur l'eau, en forme de trident, ainsi que cela est figuré au missel, puis il continue, *Totamque hujus aquæ* ; 9° après les paroles *Fœcundet effectu*, il sort le cierge de l'eau, et on l'essuie avec un linge.

10. Il continue la préface, qu'il conclut sur un ton moins élevé, en disant *Per Dominum nostrum*, etc., et les assistants répondent *Amen*.

11. Le second Clerc prend le bénitier, et y met de l'eau des fonts.

12. Le Célébrant, ayant pris l'aspersoir imbibé de l'eau des fonts, s'asperge d'abord lui-même ; puis il fait l'aspersion de ceux qui sont autour de lui ; et enfin, au milieu de ses Clercs, il parcourt l'église pour faire l'aspersion générale de tous ceux qui y sont. Il retourne ensuite aux fonts.

13. On extrait ce qu'il faut d'eau bénite pour remplir les bénitiers de l'église, pour la bénédiction des maisons, des comestibles, et pour l'aspersion du jour de Pâques.

14. Le Célébrant, s'approchant des fonts, y verse de l'huile des catéchumènes, en forme de croix, disant en même temps, *Sanctificetur*, etc.

15. Ensuite il y verse du saint chrême de la même manière, en disant *Infusio chrismatis*, etc.

16. Enfin il y verse, toujours en forme de croix, du saint chrême et de l'huile des catéchumènes en même temps, en disant *Commixtio chrismatis*, etc.

17. Il mélange avec sa main les saintes huiles avec l'eau, et les répand dans tout le bassin.

18. Il essuie d'abord ses mains avec du coton et de la mie de pain, puis il les lave et les essuie avec le linge.

§ V.

Des Litanies, de la Messe et des Vêpres.

1. Le Célébrant, précédé du Clerc qui porte le cierge et de celui qui porte la croix, retourne à l'autel entre les deux autres Clercs.

2. Le premier met le cierge sur son chandelier, et le second la croix en sa place, au coin de l'épître.

3. Le Célébrant, arrivé devant l'autel, ôte seulement sa chape, se met à genoux, ainsi que tous les autres, et récite les Litanies sur le missel placé sur un escabeau devant lui (1).

4. Les Clercs qui répondent au Célébrant répètent en entier les mêmes invocations que lui.

5. A *Peccatores*, on ôte les parements violets de l'autel ; on allume les cierges, et on met les vases de fleurs entre les chandeliers.

6. Le Célébrant continue les Litanies jusqu'à *Christe exaudi nos*, inclusivement.

(1) Lorsqu'il y a des Chantres, on chante les Litanies en revenant des fonts.

7. Ensuite il se lève, et, précédé des Clercs, il se rend à la sacristie, où il quitte l'étole violette, et prend les ornements blancs : le manipule, l'étole et la chasuble.

8. Toujours accompagné des Clercs, il retourne à l'autel, et commence la Messe à l'ordinaire, avec le psaume *Judica* et le *Gloria Patri*.

9. Il monte à l'autel ; et, après avoir terminé la prière *Aufer a nobis*, il dit immédiatement *Kyrie eleison*, à l'ordinaire, sans aller auparavant au coin de l'épître, parce qu'on ne dit point d'introït.

10. Au *Gloria in excelsis*, on sonne les cloches, pourvu cependant que le signal en ait été donné à l'église principale, qui doit les sonner la première.

11. Après l'épître, le Célébrant dit trois fois *Alleluia*, en élevant la voix graduellement ; les Clercs le répètent à chaque fois, sur le même ton que lui. Le Célébrant dit ensuite le verset et le trait.

12. On ne dit pas le *Credo* ; et, après le *Dominus vobiscum*, on ne dit pas non plus l'offertoire. On omet aussi l'*Agnus*, et l'on ne donne pas la paix.

13. Au lieu de l'antienne de la communion, on dit les vêpres, comme cela est marqué dans le missel, et de la manière qui suit.

14. Le Célébrant, au côté de l'épître, dit l'antienne *Alleluia*, etc. ; puis le psaume *Laudate*, etc., avec les Clercs. Après, on répète l'antienne.

15. Ensuite le Célébrant entonne l'antienne *Vespere autem*, etc., et l'on dit le *Magnificat*.

16. Après qu'on a répété l'antienne *Vespere*, etc., le Célébrant va au milieu de l'autel, le baise, et, se tournant vers le peuple, il dit *Dominus vobiscum*, et ensuite l'oraison à l'ordinaire, au coin de l'épître.

17. A *Ite, Missa est*, il ajoute *Alleluia, alleluia*.

18. Après le dernier évangile, le Célébrant retourne à la sacristie, et quitte les ornements de la Messe.

§ VI.

Du transport de la sainte Custode.

1. Le Célébrant prend l'étole blanche par-dessus le surplis ; et, précédé de deux Clercs portant des cierges,

et d'un autre portant la bourse des corporaux (1) et l'écharpe, il se rend au lieu où a été déposé le saint ciboire.

2. Après avoir fait les génuflexions convenables, il le prend avec les mains couvertes de l'écharpe, et le porte dans le tabernacle ordinaire.

3. Il retourne à la sacristie, se déshabille, et récite l'antienne *Trium puerorum*, etc., avec *Alleluia*; puis le cantique, le psaume et les oraisons d'action de grâces.

4. Les Clercs éteignent les cierges de l'autel.

5. On éteint également les trois cierges du roseau. Comme on ne doit plus les allumer, on emporte le roseau et sa base.

6. On éteint aussi le cierge pascal; mais on le laisse sur son chandelier pour l'allumer aux Messes de tous les dimanches et de toutes les fêtes de précepte, tant du Seigneur que des Saints, jusqu'au jour de l'Ascension inclusivement. Ce jour-là, on l'éteint immédiatement après l'évangile; et, après la Messe, on ôte le chandelier. On conserve néanmoins le cierge pour l'allumer la veille de la Pentecôte, à la bénédiction des fonts.

(1) A moins que le Célébrant ne soit assisté par de vrais Clercs, il doit porter la bourse lui-même.



PRIERES

DURANT

LA SAINTE MESSE.

Prière avant d'entrer au Chœur.

✝ In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.

Veni, sancte Spiritus, reple tuorum corda Fidelium, et tui amoris in eis ignem accende.

v. Emitte Spiritum tuum et creabuntur ;

r. Et renovabis faciem terræ.

OREMUS.

Deus, qui corda Fidelium sancti Spiritus illustratione docuisti, da nobis in eodem Spiritu recta sapere, et de ejus semper consolatione gaudere : Per Christum Dominum nostrum. r. Amen.

Ave, Maria, etc.

Commencement de la Messe.

In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. Amen.

C'est en votre nom, adorable Trinité, c'est pour vous rendre l'honneur et les hommages qui vous sont dus, que j'assiste au très-saint et très-auguste sacrifice.

Permettez-moi, divin Sauveur, de munir d'intention au ministre de vos autels, pour offrir la précieuse victime de mon salut, et donnez-moi les sentimens que j'aurais dû avoir sur le Calvaire, si j'avais assisté au sacrifice sanglant de votre Passion.

CONFITEOR.

Repassez dans l'amertume de votre cœur les péchés que vous avez commis. Rappelez en gros et confusément ceux qui vous humilient davantage. Exposez à Dieu vos faiblesses, priez-le qu'il vous les pardonne, et que l'abîme de vos misères attire sur vous, en ce sacrifice, l'abîme de ses miséricordes.

Je m'accuse devant vous, ô mon Dieu, de tous les péchés dont je suis coupable. Je m'en accuse en présence de Marie, la plus pure de toutes les Vierges, de tous les Saints et de tous les fidèles, parce que j'ai péché en pensées, en paroles, en actions, en omissions, par ma faute, oui, par ma faute, et ma rès-grande faute. C'est pourquoi je conjure la très-sainte Vierge et tous les Saints de vouloir intercéder pour moi.

Seigneur, écoutez favorablement ma prière, et accordez-moi l'indulgence, l'absolution et la rémission de tous mes péchés.

KYRIE ELEISON.

Entretenez-vous dans un doux sentiment de confiance en la bonté de Dieu, qui, vous permettant d'employer un moyen aussi efficace que celui-ci, pour lui demander la grâce de votre réconciliation, vous donne en même temps un gage assuré que vous pourrez l'obtenir.

Kyrie eleison, Kyrie eleison, Kyrie eleison.
Christe eleison, Christe eleison, Christe eleison.
Kyrie eleison, Kyrie eleison, Kyrie eleison.

GLORIA IN EXCELSIS.

Concevez un grand désir de procurer à Dieu toute la gloire et au prochain tout le bien que vous pourrez. Rejouissez-vous avec les Anges de la part que vous avez à la connaissance des saints Mystères. Remplissez-vous des hautes et magnifiques idées de la majesté de Dieu et de Jésus-Christ son Fils.

Gloria in excelsis Deo ; Et in terra pax hominibus bonæ voluntatis. Laudamus te. Benedicimus te. Adoramus te. Glorificamus te. Gratias agimus tibi propter magnam gloriam tuam. Domine Deus, Rex cœlestis, Deus Pater omnipotens. Domine, Fili unigenite, Jesu Christe. Domine Deus, Agnus Dei, Filius Patris. Qui tollis peccata mundi, miserere nobis. Qui tollis peccata mundi, suscipe deprecationem nostram. Qui sedes ad dexteram Patris, miserere nobis. Quoniam tu solus Sanctus, Tu solus Dominus, Tu solus Altissimus, Jesu Christe, Cum Sancto Spiritu in gloriâ Dei Patris. Amen.

ORAISON.

Accordez-nous, Seigneur, par l'intercession de la sainte Vierge et des Saints que nous honorons, toutes les grâces que votre ministre vous demande pour lui et pour nous. M'unissant à lui, je vous fais la même prière pour ceux et celles pour qui je suis obligé de prier, et je vous demande, Seigneur, pour eux et pour moi, tous les secours que vous savez nous être nécessaires, afin d'obtenir la vie éternelle au nom de N. S. J.-C. Ainsi soit-il.

ÉPITRE.

Transportez-vous en esprit au temps des Patriarches et des Prophètes, qui n'aspiraient qu'après le Messie. Entrez dans leurs empressements, formez leurs désirs, prenez les sentiments qu'ils eurent alors ; vous attendez le même Sauveur, et, plus heureux qu'eux, vous le voyez.

Mon Dieu, vous m'avez appelé à la connaissance de votre sainte loi, préférablement à tant de peuples qui vivent dans l'ignorance de vos Mystères. Je l'accepte de tout mon cœur, cette divine loi, et j'écoute avec respect les sacrés oracles que vous avez prononcés par la bouche de vos Prophètes. Je les révère avec toute la soumission qui est due à la parole d'un Dieu, et j'en vois l'accomplissement avec toute la joie de mon âme.

Que n'ai-je pour vous, ô mon Dieu, un cœur semblable à celui des Saints de votre Ancien Testament ! Que ne puis-je vous désirer avec l'ardeur des Patriarches, vous connaître et vous révérer comme les Prophètes, vous aimer et m'attacher uniquement à vous comme les Apôtres !

ÉVANGILE.

Regardez l'Evangile que vous allez entendre comme la règle de votre foi et de vos mœurs, règle que Jésus-Christ lui-même vous a dressée, et que vous avez promis de suivre par les engagements du baptême ; règle que vous observez mal, et sur laquelle vous serez jugé sans adoucissement et sans appel.

Ce ne sont plus, ô mon Dieu, les Prophètes ni les Apôtres qui vont m'instruire de mes devoirs, c'est votre Fils unique, c'est sa parole que je vais entendre. Mais,

hélas ! que me servira d'avoir cru que c'est votre parole, Seigneur Jésus, si je n'agis pas conformément à ma croyance? Que me servira, lorsque je paraîtrai devant vous, d'avoir eu la foi sans le mérite de la charité et des bonnes œuvres?

Je crois, et je vis comme si je croyais un Evangile contraire au vôtre. Ne me jugez pas, ô mon Dieu, sur cette opposition perpétuelle que je mets entre vos maximes et ma conduite. Je crois, mais inspirez-moi le courage et la force de pratiquer ce que je crois. A vous, Seigneur, en reviendra toute la gloire.

CREDO.

Affermissez ici votre foi. Tout ce que l'Eglise vous propose à croire est fondé sur la parole de Dieu, annoncée par les Prophètes, révélée dans les Ecritures, déclarée par les miracles, vérifiée par l'établissement de la foi, confirmée par les Martyrs et rendue sensible par la sainteté de notre religion et par le solide consentement de ceux qui la professent avec fidélité.

Credo in unum Deum, Patrem omnipotentem, factorem cœli et terræ, visibilium omnium et invisibilium : Et in unum Dominum Jesum Christum, Filium Dei unigenitum. Et ex Patre natum ante omnia sæcula. Deum de Deo, lumen de lumine Deum verum de Deo vero ; genitum, non factum consubstantialem Patri, per quem omnia facta sunt. Qui propter nos homines, et propter nostram salutem descendit de cœlis. Et incarnatus est de Spiritu Sancto ex Mariâ virgine, ET HOMO FACTUS EST. Crucifixus etiam pro nobis, sub Pontio Pilato ; passus et sepultus est. Et resurrexit tertiâ die secundumS cripturas : et ascendit in cœlum, sedet ad dexteram Patris : et iterùm, venturus est cum gloriâ judicare vivos et mortuos : cujus regni non erit finis : et in Spiritum Sanctum Dominum et vivificantem, qui ex Patre Filioque procedit : Qui cum Patre et Filio simul adoratur et conglorificatur ; qui locutus est per prophetas : et unam, sanctam, catholicam et apostolicam Ecclesiam. Confiteor unum baptisma in remissionem peccatorum ; et exspecto resurrectionem mortuorum, et vitam venturi sæculi. Amen.

OFFERTOIRE.

Songez au bonheur inconcevable que vous avez de trouver dans ce sacrifice de quoi honorer parfaitement Dieu, le remercier d'une manière qui égale ses dons, effacer entièrement vos péchés, et obtenir, tant pour vous que pour les autres, toutes les grâces dont vous avez besoin ; et mettre à profit tous les précieux moments de cet inestimable bonheur.

Père infiniment saint, Dieu tout-puissant et éternel, quelque indigne que je sois de paraître devant vous, j'ose vous présenter cette Hostie par les mains du Prêtre, avec l'intention qu'a eue J.-C. mon Sauveur, lorsqu'il institua ce Sacrement, et qu'il a encore au moment qu'il s'immole ici pour moi.

Je vous l'offre pour reconnaître votre souverain domaine sur moi et sur toutes les créatures. Je vous l'offre pour l'expiation de mes péchés, et en action de grâces de tous les bienfaits dont vous m'avez comblé.

Je vous l'offre enfin, mon Dieu, cet auguste sacrifice, afin d'obtenir de votre infinie bonté pour moi, pour mes parents, pour mes bienfaiteurs, mes amis et mes ennemis, ces grâces précieuses du salut, qui ne peuvent être accordées à un pécheur qu'en vue des mérites de celui qui est le Juste par excellence, et qui s'est fait victime de propitiation pour tous.

Mais, en vous offrant cette adorable victime, je vous recommande, ô mon Dieu, toute l'Eglise catholique, notre saint-père le Pape, notre Evêque, tous les pasteurs des âmes, nos supérieurs spirituels et temporels, les princes chrétiens, et tous les peuples qui croient en vous.

Souvenez-vous aussi, Seigneur, des fidèles trépassés ; et, en considération des mérites de votre fils, donnez-leur un lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix.

N'oubliez pas, mon Dieu, vos ennemis et les miens ; ayez pitié de tous les infidèles, des hérétiques et de tous pécheurs. Comblez de bénédictions ceux qui me persécutent, et me pardonnez mes péchés, comme je leur pardonne tout le mal qu'ils me font ou qu'ils voudraient me faire. Ainsi soit-il.

PRÉFACE.

Elevez-vous en esprit dans le ciel, jusqu'au pied du trône de la Divinité. Là pénétré d'une sainte et respectueuse crainte, à la vue de cette éclatante Majesté, rendez-lui vos hommages, et mêlez vos louanges aux célestes cantiques des Anges et des Chérubins qui l'environnent.

Voici l'heureux moment où le Roi des Anges et des hommes va paraître. Seigneur, remplissez-moi de votre esprit ; que mon cœur, dégagé de la terre, ne pense qu'à vous. Quelle obligation n'ai-je pas de vous bénir et de vous louer en tout temps et en tout lieu, Dieu du ciel et de la terre, Maître infiniment grand, Dieu tout-puissant et éternel !

Rien n'est plus juste, rien n'est plus avantageux, que de nous unir à Jésus-Christ pour vous adorer continuellement. C'est par lui que tous les esprits bienheureux rendent leurs hommages à votre majesté ; c'est par lui que toutes les Vertus du ciel, saisies d'une frayeur respectueuse, s'unissent pour vous glorifier. Souffrez, Seigneur, que nous joignions nos faibles louanges à celles de ces saintes intelligences, et que, de concert avec elles, nous disions dans un transport de joie et d'admiration :

SANCTUS.

Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus, Deus Sabaoth.

Pleni sunt Cœli et terra gloria tua, Hosanna in Excelsis.

Benedictus qui venit in nomine Domini, Hosanna in Excelsis.

LE CANON.

Représentez-vous ici l'autel sur lequel J.-C. va se rendre comme sur le trône de sa miséricorde, où vous avez droit de vous présenter pour exposer tous vos besoins, pour demander et pour obtenir. Dieu, qui nous donne son propre fils, peut-il nous refuser quelque chose ?

Nous vous conjurons, au nom de Jésus-Christ votre Fils et notre Seigneur, ô Père infiniment miséricordieux, d'avoir pour agréable et de bénir l'offrande que nous vous présentons, afin qu'il vous plaise de conserver, de défendre et de gouverner votre sainte Eglise catho-

lique, avec tous les membres qui la composent, le Pape, notre Evêque, nos supérieurs spirituels et temporels et généralement tous ceux qui font profession de votre sainte foi.

Nous vous recommandons en particulier, Seigneur, ceux pour qui la justice, la reconnaissance et la charité nous obligent de prier, tous ceux qui sont présents à cet adorable sacrifice, et singulièrement *N*** et *N***. Et afin, grand Dieu, que nos hommages vous soient plus agréables, nous nous unissons à la glorieuse Marie, toujours vierge, Mère de notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ, à tous vos Apôtres, à tous les bienheureux Martyrs et à tous les Saints, qui composent avec nous la même Eglise.

Que n'ai-je en ce moment, ô mon Dieu, les désirs enflammés avec lesquels les saints Patriarches souhaitaient la venue du Messie ! Que n'ai-je leur foi et leur amour ! Venez, Seigneur Jésus, venez, aimable réparateur du monde, venez accomplir un mystère qui est l'abrégé de toutes vos merveilles. Il vient, cet Agneau de Dieu : voici l'adorable Victime par qui tous les péchés du monde sont effacés.

ÉLÉVATION.

Voilà votre Dieu, votre Sauveur et votre Juge. Soyez quelque temps dans le silence, comme saisi d'admiration à la vue de ce qui se passe sur l'autel. Rappelez toute votre ferveur, et livrez-vous à tous les sentimens que le respect, la confiance et la crainte sont capables d'inspirer.

Verbe incarné, divin Jésus, vrai Dieu et vrai homme, je crois que vous êtes ici présent ; je vous y adore avec humilité ; je vous aime de tout mon cœur ; et comme vous y venez pour l'amour de moi, je me consacre entièrement à vous.

J'adore ce sang précieux que vous avez répandu pour tous les hommes, et j'espère, ô mon Dieu, que vous ne l'aurez pas versé inutilement pour moi. Faites-moi la grâce de m'en appliquer les mérites. Je vous offre le mien, aimable Jésus, en reconnaissance de cette charité infinie que vous avez eue de donner le vôtre pour l'amour de moi.

SUITE DU CANON.

Contemplez affectueusement votre Sauveur sur l'autel. Méditez les mystères qu'il y renouvelle. Unissez le sacrifice de votre cœur à celui de son corps. Offrez-le à Dieu son Père ; suppliez-le d'accepter les prières que ce cher Fils lui fait pour vous, et priez vous-même pour les autres.

Quelle serait donc désormais ma malice et mon ingratitude, si, après avoir vu ce que je vois, je consentais à vous offenser ? Non, mon Dieu, je n'oublierai jamais ce que vous me représentez par cette auguste cérémonie : les souffrances de votre Passion, la gloire de votre Résurrection, votre corps tout déchiré, votre sang répandu pour nous, réellement présent à mes yeux sur cet autel.

C'est maintenant éternelle Majesté, que nous vous offrons de votre grâce véritablement et proprement la Victime pure, sainte et sans tache, qu'il vous a plu nous donner vous-même, et dont toutes les autres n'étaient que la figure. Oui, grand Dieu, nous osons vous le dire, il y a ici plus que tous les autres sacrifices d'Abel, d'Abraham et de Melchisédech, la seule Victime digne de votre autel, N.-S. Jésus-Christ votre Fils, l'unique objet de vos éternelles complaisances.

Que tous ceux qui participent ici de la bouche ou du cœur à cette sacrée Victime, soient remplis de sa bénédiction.

Que cette bénédiction se répande, ô mon Dieu, sur les âmes des fidèles qui sont morts dans la paix de l'Eglise, et particulièrement sur l'âme de *N**** et de *N****. Accordez-leur, Seigneur, en vertu de ces sacrifices, la délivrance entière de leurs peines.

Daignez nous accorder aussi un jour cette grâce à nous-mêmes, Père infiniment bon ! et faites-nous entrer en société avec vos saints Apôtres, les saints martyrs, et tous les Saints, afin que nous puissions vous aimer et vous glorifier éternellement avec eux. Ainsi soit-il.

PATER NOSTER.

Nous voici avec Jésus sur un nouveau Calvaire. Tenons-nous au pied de la croix avec une tendre compassion, comme Madeleine ; avec un amour fidèle comme Saint-Jean ; avec espérance de le voir

un jour dans sa gloire, comme les autres disciples. Regardons-le quelquefois de loin, et pleurons nos péchés avec saint Pierre.

Que je suis heureux, ô mon Dieu, de vous avoir pour mon Père ! Que j'ai de joie de songer que le ciel où vous êtes doit être un jour ma demeure ! Que votre saint nom soit glorifié par toute la terre. Régnez absolument sur tous les cœurs et sur toutes les volontés. Ne refusez pas à vos enfants la nourriture spirituelle et corporelle. Nous pardonnons de bon cœur, pardonnez-nous. Soutenez-nous dans les tentations et dans les maux de cette misérable vie ; mais préservez-nous du péché, le plus grand de tous les maux. Ainsi soit-il.

AGNUS DEI.

Dieu, qui est si glorieux dans le ciel, si puissant sur la terre, si terrible dans les enfers, n'est ici qu'un Agneau plein de douceur et de bonté. Il y vient pour effacer les péchés du monde, et en particulier les vôtres. Quel motif de confiance ! quel sujet de consolation !

Agnus Dei qui tollis peccata mundi, miserere nobis.
Agnus Dei qui tollis peccata mundi, miserere nobis.
Agnus Dei qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.

COMMUNION.

Pour communier spirituellement, renouvelez, par un acte de foi, le sentiment que vous avez de la présence de J. C. Formez un acte de contrition. Excitez dans votre cœur un désir ardent de le recevoir avec le Prêtre. Priez-le qu'il agrée ce désir, et qu'il s'unisse à vous, en vous communiquant ses grâces.

Si vous voulez communier sacramentellement, servez-vous de prières avant la communion.

Qu'il me serait doux, ô mon aimable Sauveur, d'être du nombre de ces heureux chrétiens à qui la pureté de conscience et une tendre piété permentent d'approcher tous les jours de votre sainte Table !

Quel avantage pour moi, si je pouvais en ce moment vous posséder dans mon cœur, vous y rendre mes hommages, vous y exposer mes besoins et participer aux grâces que vous faites à ceux qui vous reçoivent réellement ! Mais, puisque j'en suis très-indigne, suppléez,

ô mon Dieu, à l'indisposition de mon âme. Pardonnez moi tous mes péchés, je les déteste de tout mon cœur, parce qu'ils vous déplaisent. Recevez le désir sincère que j'ai de m'unir à vous. Purifiez-moi d'un seul de vos regards, et mettez-moi en état de vous bien recevoir au plus tôt.

En attendant cet heureux jour, je vous conjure, Seigneur, de me faire participant des fruits que la communion du Prêtre doit produire en tout le peuple fidèle qui est présent à ce sacrifice. Augmentez ma foi par la vertu de ce divin Sacrement, fortifiez mon espérance ; épurez en moi la charité ; remplissez mon cœur de votre amour, afin qu'il ne respire plus que pour vous et qu'il ne vive plus que pour vous. Ainsi soit-il.

DERNIÈRES ORAISONS.

Efforcez-vous de rendre au Sauveur sacrifice pour sacrifice en devenant la victime de son amour, en lui immolant toutes les recherches de l'amour propre, toutes les attentions du respect humain, toutes les répugnances et toutes les inclinations qui ne s'accordent pas avec l'accomplissement de vos devoirs.

Vous venez, ô mon Dieu, de vous immoler pour mon salut, je veux me sacrifier pour votre gloire. Je suis votre victime, ne m'épargnez point. J'accepte de bon cœur toutes les croix qu'il vous plaira de m'envoyer ; je les bénis, je les reçois de votre main, et je les unis à la vôtre.

Je sors purifié de vos saints mystères, je fuirai avec horreur les moindres taches du péché, surtout de celui où mon penchant m'entraîne avec plus de violence. Je serai fidèle à votre loi, et je suis résolu de tout perdre et de tout souffrir plutôt que de la violer.

BÉNÉDICTION.

Bénissez, ô mon Dieu, ces saintes résolutions, bénissez-nous tous par la main de votre ministre, et que les effets de votre bénédiction demeurent éternellement sur nous. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

DERNIER ÉVANGILE.

Verbe divin, Fils unique du Père, lumière du monde, venue du ciel pour nous en montrer le chemin, ne permettez pas que je ressemble à ce peuple infidèle qui a refusé de vous reconnaître pour le Messie. Ne souffrez pas que je tombe dans le même aveuglement que ces malheureux qui ont mieux aimé devenir esclaves de Satan que d'avoir part à la glorieuse adoption d'enfants de Dieu que vous veniez leur procurer.

Verbe fait chair, je vous adore avec le respect le plus profond, je mets toute ma confiance en vous seul, espérant fermement que, puisque vous êtes mon Dieu, et un Dieu qui s'est fait homme, afin de sauver les hommes, vous m'accorderez les grâces nécessaires pour me sanctifier et vous posséder éternellement dans le ciel. Ainsi soit-il.

Ne sortez point de l'Eglise sans avoir témoigné votre reconnaissance pour toutes les grâces que Dieu vous a faites dans ce sacrifice. Conservez-en précieusement le fruit, et faites qu'on demeure conconvaincu, en vous voyant, que vous avez profité de la mort et de l'immolation d'un Dieu Sauveur.

Prière après la Messe.

Seigneur, je vous remercie de la grâce que vous m'avez faite en me permettant aujourd'd'hui d'assister au sacrifice de la sainte messe, préférablement à tant d'autres qui n'ont pas eu le même bonheur, et je vous demande pardon de toutes les fautes que j'ai commises par la dissipation et la langueur où je me suis laissé aller en votre présence. Que ce sacrifice, ô mon Dieu, me purifie pour le passé et me fortifie pour l'avenir.

Je vais présentement avec confiance aux occupations où votre volonté m'appelle. Je me souviendrai toute cette journée de la grâce que vous venez de me faire, et je tâcherai de ne laisser échapper aucune parole, aucune action, de ne former aucun désir, ni aucune pensée, qui me fasse perdre le fruit de la messe que je viens d'entendre. C'est ce que je me proprose, avec le secours de votre sainte grâce. Ainsi soit-il.

LE DIMANCHE A VEPRES.

Prière avant l'Office.

Aperi, Domine, os meum ad benedicendum nomen sanctum tuum : munda quoque cor meum ab omnibus vanis, perversis, et alienis cogitationibus ; intellectum illumina, affectum inflamma, ut dignè, attentè, ac devotè hoc officium recitare valeam, et exaudiri merear ante conspectum divinæ majestatis tuæ. Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

Domine, in unione illius divinæ intentionis, quâ ipse in terris laudes Deo persolvisti, has tibi horas persolvo.

L'officiant debout et tourné vers l'autel, après avoir récité tout bas avec le clergé, Pater noster, *etc., et* Ave Maria, *etc., commence à haute voix:*

Deus, † in adjutorium meum intende:

Le chœur continue:

Domine, ad adjuvandum me festina.

Puis on chante sur le même ton :

Gloria Patri, et Filio, * et Spiritui Sancto.
Sicut erat in principio, et nunc et semper, * et in sæcula sæculorum. Amen.
Alleluia.

Depuis la Septuagésime jusqu'à Pâque.

Laus tibi, Domine, rex æternæ gloriæ.

Puis l'officiant tourné en chœmr, entonne:

Au temps pascal.

Ant. Alleluia.

Les chantres. Dixit Dominus, etc.

*L'étoile * marque la pause qu'il faut faire au milieu de chaque verset des psaumes.*

Pendant l'année ; l'Officiant.

Ant. *Psaume* 109. Dixit Dominus

Les chantres. Domino meo : * Sede à dextris meis.

Donec ponam inimicos tuos, * scabellum pedum tuorum.

Virgam virtutis tuæ emittet Dominus ex Sion : * dominare in medio inimicorum tuorum.

Tecum principium in die virtutis tuæ, in splendoribus sanctorum : * ex utero ante luciferum genui te.

Juravit Dominus, et non pœnitebit eum : * Tu es sacerdos in æternum, secundum ordinem Melchisedech.

Dominus à dextris tuis, * confregit in die iræ suæ reges

Judicabit in nationibus, implebit ruinas : * conquassabit capita in terra multorum.

De torrente in via bibet : * propterea exaltabit caput.

Gloria Patri, et Filio, * et Spiritui Sancto.

Sicut erat in principio, et nunc et semper, * et in sæcula sæculorum. Amen.

Ant. Dixit Dominus Domino meo : Sede à dextris meis.

Ant. Fidelia.

Psaume 110.

Confitebor tibi, Domine, in toto corde meo, * in concilio justorum, et congregatione.

Magna opera Domini ; * exquisita in omnes voluntates ejus.

Confessio et magnificentia opus ejus : * et justitia ejus manet in sæculum sæculi.

Memoriam fecit mirabilium suorum, misericors et miserator Dominus : * escam dedit timentibus se.

Memor erit in sæculum testamenti sui : * virtutem operum suorum annuntiabit populo suo ;

Ut det illis hæreditatem gentium : * opera manuum ejus veritas et judicium.

Fidelia omnia mandata ejus, confirmata in sæculum sæculi : * facta in veritate et æquitate.

Redemptionem misit populo suo, * mandavit in æternum testamentum suum.

Sanctum et terribile nomen ejus : * initium sapientiæ timor Domini.

Intellectus bonus omnibus facientibus eum : * laudatio ejus manet in sæculum sæculi.

Gloria Patri, etc.

Ant. Fidelia omnia mandata ejus : confirmata in sæculum sæculi.

Ant. In mandatis.

Psaume 111.

Beatus vir qui timet Dominum, * in mandatis ejus volet nimis.

Potens in terra erit semen ejus : * generatio rectorum benedicetur.

Gloria et divitiæ in domo ejus, * et justitia ejus manet in sæculum sæculi.

Exortum est in tenebris lumen rectis : * misericors et miserator, et justus.

Jucundus homo qui miseretur et commodat, disponet sermones suos in judicio : * quia in æternum non commovebitur.

In memoria æterna erit justus, * ab auditione mala non timebit.

Paratum cor ejus sperare in Domino, confirmatum est cor ejus ; * non commovebitur donec despiciat inimicos suos.

Dispersit, dedit pauperibus ; justitia ejus manet in sæculum sæculi : * cornu ejus exaltabitur in gloria.

Peccator videbit et irascétur, dentibus suis fremet et tabescet : * desiderium peccatorum peribit.

Gloria Patri, etc.

Ant. In mandatis ejus cupit nimis.

Ant. Sit nomen Domini.

Psaume 112.

Laudate, pueri, Dominum, * laudate nomen Domini.

Sit nomen Domini benedictum, * ex hoc nunc, et usque in sæculum.

A solis ortu usque ad occasum, * laudabile nomen Domini.

Excelsus super omnes gentes Dominus, * et super cœlos gloria ejus.
Quis sicut Dominus Deus noster, qui in altis habitat, * et humilia respicit in cœlo et in terra?
Suscitans à terra inopem, * et de stercore erigens pauperem.
Ut collocet eum cum principibus, * cum principibus populi sui.
Qui habitare facit sterilem in domo, * matrem filiorum lætantem.
Gloria Patri, etc.

Ant. Sit nomen Domini benedictum in sæcula.

Ant. Nos qui vivimus.

Psaume 113.

In exitu Israel de Ægypto, * domus Jacob de populo barbaro.
Facta est Judæa sanctificatio ejus, * Israel potestas ejus.
Mare vidit, et fugit, * Jordanis conversus est retrorsum.
Montes exultaverunt ut arietes, * et colles sicut agni ovium.
Quid est tibi, mare, quod fugisti? * et tu, Jordanis, quia conversus es retrorsum?
Montes exultastis sicut arietes, * et colles, sicut agni ovium?
A facie Domini mota est terra, * à facie Dei Jacob.
Qui convertit petram in stagna aquarum, * et rupem in fontes aquarum.
Non nobis, Domine, non nobis, * sed nomini tuo da gloriam.
Super misericordia tua et veritate tua: * nequando dicant gentes: Ubi est Deus eorum?
Deus autem noster in cœlo; * omnia quæcumque voluit, fecit.
Simulacra gentium argentum et aurum: * opera manuum hominum.
Os habent, et non loquentur: * oculos habent, et non videbunt.

Aures habent, et non audient: * nares habent, et non odorabunt.

Manus habent, et non palpabunt; pedes habent, et non ambulabunt: * non clamabunt in gutture suo.

Similes illis fiant qui faciunt ea, * et omnes qui confidunt in eis.

Domus Israel speravit in Domino: * adjutor eorum et protector eorum est.

Domus Aaron speravit in Domino: * adjutor eorum et protector eorum est.

Qui timent Dominum, speraverunt in Domino: * adjutor eorum et protector eorum est.

Dominus memor fuit nostri, * et benedixit nobis.

Benedixit domui Israel, * benedixit domui Aaron.

Benedixit omnibus qui timent Dominum, * pusillis cnm majoribus.

Adjiciat Dominus super vos; * super vos, et super filios vestros.

Benedicti vos à Domino, * qui fecit cœlum et terram.

Cœlum cœli Domino: * terram autem dedit filiis hominum.

Non mortui laudabunt te, Domine, * neque omnes qui descendunt in infernum.

Sed nos qui vivimus, benedicimus Domino, * ex hoc nunc et usque in sæculum.

Gloria Patri, etc.

Ant. Nos qui vivimus, benedicimus Domino.

Temps pascal. *Ant.* Alleluia, alleluia, alleluia.

Suit le Capitule, auquel on répond: Deo gratias.

HYMNE.

Lucis Creator optime
Lucem dierum proferens,
Primordiis lucis novæ,
Mundi parans originem.

Qui mane junctum vesperi
Diem vocari præcipis,
Illabitur tetrum chaos,
Audi preces cum fletibus.

Ne mens gravata crimine
Vitæ sit exul munere,
Dum nil perenne cogitat,
Seseque culpis illigat.

Cœleste pulset ostium,
Vitale tollat præmium,
Vitemus omne noxium,
Purgemus omne pessimum.

Præsta, Pater piissime
Patrique compar Unice,
Cum Spiritu Paraclito,
Regnans per omne sæculum. Amen.

V. Dirigatur, Domine, oratio mea.
R. Sicut incensum in conspectu tuo.

Cantique de la Ste. Vierge. St. Luc. 1.

Magnificat, * anima mea Dominum.

Et exultavit spiritus meus, * in Deo salutari meo.

Quia respexit humilitatem ancillæ suæ ; * ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.

Quia fecit mihi magna qui potens est, * et sanctum nomen ejus.

Et misericordia ejus à progenie in progenies, * timentibus eum.

Fecit potentiam in brachio suo, * dispersit superbos mente cordis sui.

Deposuit potentes de sede, * et exaltavit humiles.

Esurientes implevit bonis, * et divites dimisit inanes.

Suscepit Israel puerum suum, * recordatus misericordiæ suæ.

Sicut locutus est ad patres nostros, * Abraham et semini ejus in sæcula.

Gloria Patri, etc.

PSAUMES PARTICULIERS POUR LES VEPRES DE CERTAINES FETES.

Psaume 115.

Credidi propter quod locutus sum : * ego autem humiliatus sum nimis.

Ego dixi in excessu meo : * Omnis homo mendax.

Quid retribuam Domino, * pro omnibus quæ retribuit mihi ?

Calicem salutaris accipiam ; * et nomen Domini invocabo.

Vota mea Domino reddam coram omni populo ejus : * pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus.

O Domine ! quia ego servus tuus, * ego servus tuus, et filius ancillæ tuæ.

Dirupisti vincula mea : * tibi sacrificabo hostiam laudis, et nomen Domini invocabo.

Vota mea Domino reddam in conspectu omnis populi ejus ; * in atriis domus Domini, in medio tui, Jerusalem.

Gloria Patri, etc.

Psaume 116.

Laudate Dominum omnes gentes, * laudate eum, omnes populi.

Quoniam confirmata est super nos misericordia ejus, * et veritas Domini manet in æternum.

Gloria Patri, etc.

Psaume 119.

Ad Dominum, cum tribularer, clamavi ; * et exaudivit me.

Domine, libera animam meam à labiis iniquis : * et à lingua dolosa.

Quid detur tibi, aut quid apponatur tibi, * ad linguam dolosam ?

Sagittæ potentis acutæ, * cum carbonibus desolatoriis.

Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est ! habitavi cum habitantibus Cedar ; * multum incola fuit anima mea.

Cum his qui oderunt pacem, eram pacificus : * cum loquebar illis, impugnabant me gratis.
Gloria Patri, etc.

Psaume 121.

Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : * in domum Domini ibimus.
Stantes erant pedes nostri, * in atriis tuis, Jerusalem.
Jerusalem quæ ædificatur ut civitas, * cujus participatio ejus in idipsum.
Illuc enim ascenderunt tribus, tribus Domini, * testimonium Israel, ad confitendum nomini Domini.
Quia illic sederunt sedes in judicio, * sedes super domum David.
Rogate quæ ad pacem sunt Jerusalem : * et abundantia diligentibus te.
Fiat pax in virtute tua, * et abundantia in turribus tuis.
Propter fratres meos, et proximos meos, * loquebar pacem de te.
Propter domum Domini Dei nostri, * quæsivi bona tibi.
Gloria Patri, etc.

Psaume 125.

In convertendo Dominus captivitatem Sion, * facti sumus sicut consolati.
Tunc repletum est gaudio os nostrum, * et lingua nostra exultatione.
Tunc dicent inter gentes: * Magnificavit Dominus facere cum eis.
Magnificavit Dominus facere nobiscum, * facti sumus lætantes.
Converte, Domine, captivitatem nostram, * sicut torrens in austro.
Qui seminant in lacrymis, * in exultatione metent.
Euntes ibant et flebant, mittentes semina sua.
Venientes autem venient cum exultatione, * portantes manipulos suos.
Gloria Patri, etc.

Psaume 126.

Nisi Dominus ædificaverit domum : * in vanum laboraverunt qui ædificant eam.

Nisi Dominus custodierit civitatem ; frustra vigilat qui custodit eam.

Vanum est vobis ante lucem surgere : * surgite postquam sederitis, qui manducatis panem doloris.

Cum dederit dilectis suis somnum : * ecce hæreditas Domini, filii ; merces fructus ventris.

Sicut sagittæ in manu potentis : * ita filii excussorum.

Beatus vir, qui implevit desiderium suum ex ipsis ; * non confundetur, cum loquetur inimicis suis in porta.

Gloria Patri, etc.

Psaume 127.

Beati omnes qui timent Dominum, * qui ambulant in viis ejus.

Labores manuum tuarum quia manducabis : * beatus es, et bene tibi erit.

Uxor tua sicut vitis abundans, * in lateribus domus tuæ.

Filii tui sicut novellæ olivarum, * in circuitu mensæ tuæ.

Ecce sic benedicetur homo, * qui timet Dominum.

Benedicat tibi Dominus ex Sion : * et videas bona Jerusalem omnibus diebus vitæ tuæ.

Et videas filios filiorum tuorum, * pacem super Israel.

Gloria Patri, etc.

Psaume 129.

De profundis clamavi ad te, Domine : * Domine, exaudi vocem meam.

Fiant aures tuæ intendentes, in vocem deprecationis meæ.

Si iniquitates observaveris, Domine ; * Domine, quis sustinebit ?

Quia apud te propitiatio est ; * et propter legem tuam sustinui te, Domine.

Sustinuit anima mea in verbo ejus: * speravit anima mea in Domino.

A custodia matutina usque ad noctem, * speret Israel in Domino.

Quia apud Dominum misericordia; * et copiosa apud eum redemptio.

Et ipse redimet Israel, * ex omnibus iniquitatibus ejus.

Gloria Patri, etc.

Psaume 131.

Memento, Domine, David, * et omnis mansuetudinis ejus.

Sicut juravit Domino: * votum vovit Deo Jacob.

Si introiero in tabernaculum domus meæ, * si ascendero in lectum strati mei;

Si dedero somnum oculis meis, * et palpebris meis dormitationem.

Et requiem temporibus meis, donec inveniam locum Domino, * tabernaculum Deo Jacob.

Ecce audivimus eam in Ephrata: * invenimus eam in campis silvæ.

Introbimus in tabernaculum ejus: * adorabimus in loco, ubi steterunt pedes ejus.

Surge, Domine, in requiem tuam, * tu et arca sanctificationis tuæ.

Sacerdotes tui induantur justitiam; * et sancti tui exultent.

Propter David servum tuum, * non avertas faciem Christi tui.

Juravit Dominus David veritatem, et non frustrabitur eam: * de fructu ventris tui ponam super sedem tuam.

Si custodierint filii tui testamentum meum, * et testimonia mea hæc, quæ docebo eos;

Et filii eorum usque in sæculum: * sedebunt super sedem tuam.

Quoniam elegit Dominus Sion: * elegit eam in habitationem sibi.

Hæc requies mea in sæculum sæculi: * hic habitabo, quoniam elegi eam.

Viduam ejus benedicens benedicam : * pauperes ejus saturabo panibus.

Sacerdotes ejus induam salutari, * et sancti ejus exultatione exultabunt.

Illuc producam cornu David : * paravi lucernam Christo meo.

Inimicos ejus induam confusione : * super ipsum autem efflorebit sanctificatio mea.

Gloria Patri, etc.

Psaume 137.

Confitebor tibi, Domine, in toto corde meo ; * quoniam audisti verba oris mei.

In conspectu angelorum psallam tibi : * adorabo ad templum sanctum tuum, et confitebor nomini tuo.

Super misericordia tua, et veritate tua : * quoniam magnificasti super omne, nomen sanctum tuum.

In quacumque die invocavero te, exaudi me ; * multiplicabis in anima mea virtutem.

Confiteantur tibi, Domine, omnes reges terræ : * quia audierunt omnia verba oris tui.

Et cantent in viis Domini ; * quoniam magna est gloria Domini.

Quoniam excelsus Dominus, et humilia respicit ; * et alta à longe cognoscit.

Si ambulavero in medio tribulationis, vivificabis me ; * et super iram inimicorum meorum extendisti manum tuam, et salvum me fecit dextera tua.

Dominus retribuet pro me ; Domine, misericordia tua in sæculum ; * opera manuum tuarum ne despicias.

Gloria Patri, etc.

Psaume 138.

Domine, probasti me, et cognovisti me : * tu cognovisti sessionem meam, et resurrectionem meam.

Intellexisti cogitationes meas de longe : * semitam meam et funiculum meum investigasti.

Et omnes vias meas prævidisti : * quia non est sermo in lingua mea.

Ecce, Domine, tu cognovisti omnia, novissima et antiqua : * tu formasti me, et posuisti super me manum tuam.

Mirabilis facta est scientia tua ex me : * confortata est, et non potero ad eam.

Quo ibo à spiritu tuo ? * et quo à facie tua fugiam?

Si ascendero in cœlum, tu illic es : * si descendero in infernum, ades.

Si sumpsero pennas meas diluculo, * et habitavero in extremis maris ;

Etenim illuc manus tua deducet me ; * et tenebit me dextera tua.

Et dixi : Forsitan tenebræ conculcabunt me : * et nox illuminatio mea in deliciis meis.

Quia tenebræ non obscurabuntur à te, et nox sicut dies illuminabitur : sicut tenebræ ejus, ita et lumen ejus.

Quia tu possedisti renes meos : suscepisti me de utero matris meæ.

Confitebor tibi quia terribiliter magnificatus es : * mirabilia opera tua, et anima mea cognoscit nimis.

Non est occultatum os meum à te, quod fecisti in occulto ; * et substantia mea in inferioribus terræ.

Imperfectum meum viderunt oculi tui, et in libro tuo omnes scribentur : * dies formabuntur, et nemo in eis.

Mihi autem nimis honorificati sunt amici tui, Deus : * nimis confortatus est principatus eorum.

Dinumerabo eos, et super arenam multiplicabuntur : * exurrexi, et adhuc sum tecum.

Si occideris, Deus, peccatores : * viri sanguinum, declinate à me.

Quia dicitis in cogitatione : * Accipient in vanitate civitates tuas.

Nonne qui oderunt te, Domine, oderam ; * et super inimicos tuos tabescebam ?

Perfecto odio oderam illos : * et inimici facti sunt mihi.

Proba me, Deus, et scito cor meum ; * interroga me, et cognosce semitas meas.

Et vide, si via iniquitatis in me est ; * et deduc me in via æterna.

Gloria Patri, etc.

Psaume 139.

Eripe me, Domine, ab homine malo : * à viro iniquo eripe me.

Qui cogitaverunt iniquitates in corde : * tota die constituebant prælia.

Acuerunt linguas suas sicut serpentis : * venenum aspidum sub labiis eorum.

Custodi me, Domine, de manu peccatoris : * et ab hominibus iniquis eripe me.

Qui cogitaverunt supplantare gressus meos : * absconderunt superbi laqueum mihi.

Et funes extenderunt in laqueum : * juxta iter scandalum posuerunt mihi.

Dixi Domino : Deus meus es tu : * exaudi, Domine, vocem deprecationis meæ.

Domine, Domine, virtus salutis meæ : * obumbrasti super caput meum in die belli.

Ne tradas me, Domine, à desiderio meo peccatori : * cogitaverunt contra me ; ne derelinquas me, ne forte exaltentur.

Caput circuitus eorum, * labor labiorum ipsorum operiet eos.

Cadent super eos carbones ; in ignem dejicies eos ; * in miseriis non subsistent.

Vir linguosus non dirigetur in terra : * virum injustum mala capient in interitu.

Cognovi quia faciet Dominus judicium inopis : * et vindictam pauperum.

Verumtamen justi confitebuntur nomini tuo : * et habitabunt recti cum vultu tuo.

Gloria Patri, etc.

Psaume 140.

Domine, clamavi ad te : exaudi me : * intende voci meæ, cum clamavero ad te.

Dirigatur oratio mea sicut incensum in conspectu tuo : * elevatio manuum mearum sacrificium vespertinum.

Pone, Domine, custodiam ori meo : * et ostium circumstantiæ labiis meis.

Non declines cor meum in verba malitiæ: * ad excusandas excusationes in peccatis.

Cum hominibus operantibus iniquitatem: * et non communicabo cum electis eorum.

Corripiet me justus in misericordia, et increpabit me: * oleum autem peccatoris non impinguet caput meum.

Quoniam adhuc et oratio mea in beneplacitis eorum: * absorpti sunt juncti petræ judices eorum.

Audient verba mea, quoniam potuerunt: * sicut crassitudo terræ erupta est super terram.

Dissipata sunt ossa nostra secus infernum; * quia ad te, Domine, Domine, oculi mei: in te speravi, non auferas animam meam.

Custodi me à laqueo quem statuerunt mihi: * et à scandalis operantium iniquitatem.

Cadent in retiaculo ejus peccatores: * singulariter sum ego, donec transeam.

Gloria Patri, etc.

Psaume 141.

Voce mea ad Dominum clamavi: * voce mea ad Dominum deprecatus sum.

Effundo in conspectu ejus orationem meam: * et tribulationem meam ante ipsum pronuntio.

In deficiendo ex me spiritum meum: * et tu cognovisti semitas meas.

In via hac qua ambulabam, * absconderunt laqueum mihi.

Considerabam ad dexteram, et videbam: * et non erat qui cognosceret me.

Periit fuga à me: * et non est qui requirat animam meam.

Clamavi ad te, Domine: * dixi: Tu es spes mea, portio mea in terra viventium.

Intende ad deprecationem meam: * quia humiliatus sum nimis.

Libera me a persequentibus me: * quia confortati sunt super me.

Educ de custodia animam meam ad confitendum nomini tuo: * me expectant justi donec retribuas mihi.

Gloria Patri, etc.

Psaume 147.

Lauda, Jerusalem, Dominum: * lauda Deum tuum, Sion.

Quoniam confortavit seras portarum tuarum, * benedixit filiis tuis in te.

Qui posuit fines tuos pacem: * et adipe frumenti satiat te.

Qui emittit eloquium suum terræ: * velociter currit sermo ejus.

Qui dat nivem sicut lanam: * nebulam sicut cinerem spargit.

Mittit crystallum suam sicut buccellas: * ante faciem frigoris ejus quis sustinebit?

Emittet verbum suum, et liquefaciet ea: * flabit spiritus ejus, et fluent aquæ.

Qui annuntiat verbum suum Jacob: * justitias et judicia sua Israel.

Non fecit taliter omni nationi: * et judicia sua non manifestavit eis.

Gloria Patri, etc.

Psaume 50.

Miserere mei, Deus, * secundum magnam misericordiam tuam.

Et secundum multitudinem miserationum tuarum, * dele iniquitatem meam.

Amplius lava me ab iniquitate mea; * et à peccato meo munda me.

Quoniam iniquitatem meam ego cognosco, * et peccatum meum contra me est semper.

Tibi soli peccavi, et malum coram te feci: * ut justificeris in sermonibus tuis, et vincas cum judicaris.

Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum; * et in peccatis concepit me mater mea.

Ecce enim veritatem dilexisti: * incerta et occulta sapientiæ tuæ manifestasti mihi.

Asperges me hyssopo, et mundabor: * lavabis me, et super nivem dealbabor.

Auditui meo dabis gaudium et lætitiam; * et exultabunt ossa humiliata.

Averte faciem tuam à peccatis meis; * et omnes iniquitates meas dele;

Cor mundum crea in me, Deus; * et spiritum rectum innova in visceribus meis.

Ne projicias me à facie tua; * et spiritum sanctum tuum ne auferas à me.

Redde mihi lætitiam salutaris tui; * et spiritu principali confirma me.

Docebo iniquos vias tuas; * et impii ad te convertentur.

Libera me de sanguinibus, Deus, Deus salutis meæ, * et exultabit lingua n ea justitiam tuam.

Domine, labia mea aperies; * et os meum annuntiabit laudem tuam.

Quoniam si voluisses sacrificium, dedissem utique; * holocaustis non delectaberis.

Sacrificium Deo spiritus côntribulatus; * cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies.

Benigne fac, Domine, in bona voluntate tua, Sion, * ut ædificentur muri Jérusalem.

Tunc acceptabis sacrificium justitiæ, oblationes et holocausta: * tunc imponent super altare tuum vitulos.

Gloria Patri, etc.

Psaume 114.

Dilexi, quoniam exaudiet Dominus * vocem orationis meæ.

Quia inclinavit aurem suam mihi; * et in diebus meis invocabo.

Circumdederunt me dolores mortis; * et pericula inferni inverunt me.

Tribulationem, et dolorem inveni; * et nomen Domini invocavi.

O Domine, libera animam meam: * misericors Dominus et justus, et Deus noster miseretur.

Custodiens parvulos Dominus: humiliatus sum, et liberavit me.

Convertere anima mea in requiem tuam: * quia Dominus benefecit tibi.

Quia eripuit animam meam de morte, * oculos meos à lacrymis, pedes meos à lapsu.
Placedo Domino * in regione vivorum.
Gloria Patri, etc.

Psaume 120.

Levavi oculos meos in montes, * unde veniet auxilium mihi.
Auxilium meun a Domino, * qui fecit cœlum et terram.
Non det in commotionem pedem tuum ; * neque dormitet, qui custodit te.
Ecce non dormitabit, neque dormiet, * qui custodit Israel.
Dominus custodit te, Dominus protectio tua, * super manum dexteram tuam.
Per diem sol non uret te, * neque luna per noctem.
Dominus custodit te ab omni malo ; * custodiat animam tuam Dominus.
Dominus custodiat introitum tuum, et exitum tuum, ex hoc nunc, et usque in sæculum.
Gloria Patri, etc.

HYMNES

pour les Dimanches et principales Fetes de l'annèe.

Pendant l'Avent.

Creator alme siderum,
Æterna lux credentium,
Jesu Redemptor omnium,
Intende votis supplicum.

Qui dæmonis ne fraudibus,
Periret orbis, impetu,
Amoris actus, languidi,
Mundi medela factus es.

Commune qui mundi nefas,
Ut expiares, ad Crucem
E Virginis Sacrario,
Intacta prodis victima.

Cujus potestas gloriæ,
Nomenque cum primum sonat:
Et Cœlites et inferi
Tremente curvantur genu.

Te deprecamur ultimæ
Magnum diei Judicem,
Armis supernæ gratiæ,
Defende nos ab hostibus.

Virtus, honor, laus, gloria
Deo Patri cum Filio,
Sancto simul Paraclito,
In sæculorum sæcula. Amen.

℣. Rorate, cœli, desuper, et nubes pluant justum.
℟. Aperiatur terra, et germinet Salvatorem.

Le Jour de Noël.

HYMNE.

Jesu Redemptor omnium,
Quem lucis ante originem
Parem Paternæ gloriæ
Pater supremus edidit.

Tu lumen et splendor Patris,
Tu spes perennis omnium,
Intende quas fundunt preces
Tui per orbem servuli.

Memento, rerum Conditor,
Nostri quod olim corporis,
Sacrata ab alvo Virginis
Nascendo, formam sumpseris.

Testatur hoc præsens dies
Currens per anni circulum,
Quod solus è sinu Patris
Mundi salus adveneris.

Hunc astra, tellus, æquora,
Hunc omne, quod cœlo subest,
Salutis auctorem novæ
Novo salutat cantico.

Et nos beata quos sacri
Rigavit unda Sanguinis,
Natalis ob diem tui
Hymni tributum solvimus.

Jesu, tibi sit gloria,
Qui natus es de Virgine,
Cum Patre et almo Spiritu,
In sempiterna sæcula. Amen.

I. VÊPRES.

℣. Crastina die delebitur iniquitas terræ.
℟. Et regnabit super nos Salvator mundi.

II. VÊPRES.

℣. Notum fecit Dominus, alleluia.
℟. Salutare suum, alleluia.

Fête des SS. Innocents.

HYMNE.

Salvete, flores Martyrum,
Quos lucis ipso in limine
Christi insecutor sustulit,
Ceu turbo nascentes rosas.

Vos prima Christi victima,
Grex immolatorum tener,
Aram sub ipsam simplices
Palma et coronis luditis.

Jesu, tibi sit gloria,
Qui natus es de Virgine
Cum Patre et almo Spiritu,
In sempiterna sæcula. Amen.

I. VÊPRES.

v. Herodes iratus occidit multos pueros :
r. In Bethlehem Judæ civitate David.

II. VÊPRES.

v. Sub throno Dei omnes sancti clamant :
r. Vindica sanguinem nostrum, Deus noster.

Jour de la Circoncision. Hymne, comme au jour de Noël.

I. VÊPRES.

v. Verbum caro factum est, alleluia.
r. Et habitavit in nobis, alleluia.

II. VÊPRES.

v. Notum fecit Dominus, alleluia.
r. Salutare suum, alleluia.

Jour de l'Epiphanie.

HYMNE.

Crudelis Herodes, Deum
Regem venire quid times ?
Non eripit mortalia,
Qui regna dat cœlestia.

Ibant Magi, quam viderant,
Stellam sequentes præviam :
Lumen requirunt lumine :
Deum fatentur munere.

Lavacra puri gurgitis
Cœlestis Agnus attigit:
Peccata, quæ non detulit,
Nos abluendo sustulit.

Novum genus potentiæ:
Aquæ rubescunt hydriæ,
Vinumque jussa fundere,
Mutavit unda originem.

Jesu, tibi sit gloria,
Qui apparuisti Gentibus.
Cum Patre et almo Spiritu,
In sempiterna sæcula. Amen.

v. Reges Tharsis et insulæ munera offerent.
r. Reges Arabum et Saba dona adducent.

Pendant le Carême.

HYMNE.

Audi, benigne Conditor,
Nostras preces cum fletibus
In hoc sacro jejunio
Fusas quadragenario.

Scrutator alme cordium,
Infirma tu scis virium:
Ad te reversis exhibe
Remissionis gratiam.

Multum quidem peccavimus;
Sed parce confitentibus:
Ad nominis laudem tui
Confer medelam languidis.

Concede nostrum conteri
Corpus per abstinentiam,
Culpæ ut relinquant pabulum
Jejuna corda criminum.

Præsta, beata Trinitas,
Concede, simplex Unitas,
Ut fructuosa sint tuis
Jejuniorum munera. Amen.

V. Angelis suis Deus mandavit de te.
R. Ut custodiant te in omnibus viis tuis.

Dimanche de la Passion.

HYMNE.

Vexilla Regis prodeunt,
Fulget Crucis mysterium,
Qua vita mortem pertulit,
Et morte vitam protulit.

Quæ vulnerata lanceæ
Mucrone diro, criminum
Ut nos lavaret sordibus,
Manavit unda et sanguine.

Impleta sunt quæ concinit
David fideli carmine,
Dicendo nationibus:
Regnavit à ligno Deus.

Arbor decora et fulgida,
Ornata Regis purpura,
Electa digno stipite
Tam sancta membra tangere.

Beata cujus brachiis
Pretium pependit sæculi,
Statera facta corporis,
Tulitque prædam tartari.

O Crux, ave, spes unica,
Hoc passionis tempore
Piis adauge gratiam,
Reisque dele crimina.

Te, fons salutis Trinitas,
Collaudet omnis spiritus ;
Quibus Crucis victoriam
Largiris, adde præmium. Amen.

v. Eripe me, Domine, ab homine malo.
R A viro iniquo eripe me.

Pendant le temps Pascal.

HYMNE.

Ad regias Agni dapes
Stolis amicti candidis
Post transitum maris Rubri
Christo canamus principi.

Divina cujus charitas
Sacrum propinat sanguinem,
Almique membra corporis
Amor sacerdos immolat.

Sparsum cruorem postibus
Vastator horret Angelus ;
Fugitque divisum mare,
Merguntur hostes fluctibus.

Jam Pascha nostrum Christus est,
Paschalis idem victima,
Et pura puris mentibus
Sinceritatis azyma.

O vera cœli victima,
Sujecta cui sunt tartara,
Soluta mortis vincula,
Recepta vitæ præmia.

Victor subactis inferis
Trophæa Christus explicat,
Cœloque aperto subditum
Regem tenebrarum trahit.

Ut sis perenne mentibus
Paschale Jesu gaudium,
A morte dira criminum
Vitæ renatos libera.

Deo Patri sit gloria,
Et Filio, qui à mortuis
Surrexit, ac Paraclito,
In sempiterna sæcula. Amen.

℣. Mane nobiscum, Domine, alleluia.
℟. Quoniam advesperascit, alleluia.

Le Jour de l'Ascension.

HYMNE.

Salutis humanæ Sator,
Jesu voluptas cordium,
Orbis redempti Conditor,
Et casta lux amantium.

Qua victus es clementia,
Ut nostra ferres crimina,
Mortem subires innocens,
A morte nos ut tolleres !

Perrumpis infernum chaos,
Vinctis catenas detrahis ;
Victor triumpho nobili
Ad dexteram Patris sedes.

Te cogat indulgentia
Ut damna nostra sarcias,
Tuique vultus compotes
Dites beato lumine.

Tu dux ad astra et semita,
Sis meta nostris cordibus,
Sis lacrymarum gaudium,
Sis dulce vitæ præmium. Amen.

℣. Dominus in cœlo, alleluia.
℟. Paravit sedem suam, alleluia.

Jour de la Pentecôte.

HYMNE.

VENI, Creator Spiritus,
Mentes tuorum visita,
Imple superna gratia,
Quæ tu creasti pectora.

Qui diceris Paraclitus,
Altissimi donum Dei,
Fons vivus, ignis, charitas,
Et spiritalis unctio.

Tu septiformis munere,
Digitus paternæ dexteræ,
Tu rite promissum Patris,
Sermone ditans guttura.

Accende lumen sensibus,
Infunde amorem cordibus,
Infirma nostri corporis
Virtute firmans perpeti.

Hostem repellas longius,
Pacemque dones protinus;
Ductore sic te prævio
Vitemus omne noxium.

Per te sciamus da Patrem,
Noscamus atque Filium,
Te utriusque Spiritum
Credamus omni tempore.

Deo Patri sit gloria,
Et Filio, qui à mortuis
Surrexit, ac Paraclito,
In sæculorum sæcula. Amen.

V. Loquebantur variis linguis Apostoli, alleluia.
R. Magnalia Dei, alleluia.

Jour de la Sainte Trinité.

HYMNE.

Jam sol recedit igneus:
Tu lux perennis Unitas,
Nostris, beata Trinitas,
Infunde amorem cordibus.

Te mane laudum carmine,
Te deprecamur vespere;
Digneris ut te supplices
Laudemus inter Cœlites.

Patri, simulque Filio,
Tibique, sancte Spiritus,
Sicut fuit, sit jugiter
Sæclum per omne gloria. Amen.

℣. Benedictus es, Domine, in firmamento cœli.
℟. Et laudabilis et gloriosus in sæcula.

Jour de la Fête-Dieu.

HYMNE.

Pange, lingua, gloriosi
Corporis mysterium,
Sanguinisque pretiosi
Quem in mundi pretium
Fructus ventris generosi
Rex effudit Gentium.

Nobis datus, nobis natus
Ex intacta Virgine,
Et in mundo conversatus,
Sparso verbi semine,
Sui moras incolatus
Miro clausit ordine.

In supremæ nocte cœnæ,
Recumbens cum fratribus,
Observata lege plene
Cibis in legalibus,
Cibum turbæ duodenæ
Se dat suis manibus.

Verbum caro, panem verum
Verbo carnem efficit,
Fitque sanguis Christi merum;
Et si sensus deficit,
Ad firmandum cor sincerum,
Sola fides sufficit.

Tantum ergo Sacramentum
Veneremur cernui,
Et antiquum documentum
Novo cedat ritui:
Præstet fides supplementum
Sensuum defectui.

Genitori, Genitoque
Laus et jubilatio,
Salus, honor, virtus quoque
Sit et benedictio;
Procedenti ab utroque
Compar sit laudatio. Amen.

V. Panem de cœlo præstitisti eis, alleluia.
R. Omne delectamentum in se habentem, alleluia.

HYMNE.

Sacris solemniis juncta sint gaudia,
Et ex præcordiis sonent præconia;
Recedant vetera, nova sint omnia,
Corda, voces et opera.

Noctis recolitur cœna novissima,
Qua Christus creditur agnum et azyma
Dedisse fratribus, juxta legitima
Priscis indulta patribus.

Post agnum typicum, expletis epulis,
Corpus Dominicum datum discipulis,
Sic totum omnibus, quod totum singulis,
Ejus fatemur manibus.

Dedit fragilibus corporis ferculum,
Dedit et tristibus sanguinis poculum,
Dicens: Accipite quod trado vasculum,
Omnes ex eo bibite.

Sic sacrificium istud instituit,
Cujus officium committi voluit
Solis presbyteris, quibus sic congruit,
Ut sumant, et dent cæteris.

Panis Angelicus fit panis hominum;
Dat panis cœlicus figuris terminum.
O res mirabilis! manducat Dominum
Pauper, servus et humilis.

Te, trina Deitas, unaque poscimus,
Sic nos tu visita, sicut te colimus;
Per tuas semitas duc nos quo tendimus,
Ad lucem quam inhabitas. Amen.

HYMNE.

Verbum supernum prodiens,
Nec Patris linquens dexteram,
Ad opus suum exiens,
Venit ad vitæ vesperam.

In mortem à discipulo
Suis tradendus æmulis,
Prius in vitæ ferculo
Se tradidit discipulis.

Quibus sub bina specie
Carnem dedit et sanguinem,
Ut duplicis substantiæ
Totum cibaret hominem.

Se nascens dedit socium,
Convescens in edulium,
Se moriens in pretium,
Se regnans dat in præmium.

O salutaris hostia,
Quæ cœli pandis ostium,
Bella premunt hostilia,
Da robur, fer auxilium.

Uni trinoque Domino
Sit sempiterna gloria,
Qui vitam sine termino
Nobis donet in patria. Amen.

Fête de Saint Joseph.

HYMNE.

Te, Joseph, celebrent agmina cœlitum,
Te cuncti resonent Christiadum chori;
Qui clarus meritis junctus est inclytæ
Casto fœdere Virgini.

Almo cum tumidam germine conjugem
Admirans, dubio tangeris anxius,
Afflatu superi Flaminis Angelus
Conceptum puerum docet.

Tu natum Dominum stringis, ad exteras
Ægypti profugum tu sequeris plagas;
Amissum solymis quæris et invenis,
Miscens gaudia fletibus.

Post mortem reliquos mors pia consecrat,
Palmamque emeritos gloria suscipit;
Tu vivens, Superis par, frueris Deo,
Mira sorte beatior.

Nobis, summa Trias, parce precantibus,
Da Joseph meritis sidera scandere:
Ut tandem liceat nos tibi perpetim,
Gratum promere canticum. Amen.

v. Gloria et divitiæ in domo ejus.
R. Et justitia ejus manet in sæculum sæculi.

Fête de la Sainte Famille.

HYMNE.

O Par Ingenito, Christe Deus, Patri,
Infans ! quem teneris, conjuge cum sacro,
Mulcet virgo parens et colit osculis,
Da cunas prope sistere.

Hic diræ meditans supplicium crucis,
Fletu nostra tuo crimina diluis,
Vagitu misero flectis et æthera:
Pœnas excipis innocens.

Libas purpureum corpore sanguinem,
Exciso, Solymæ fata præoccupas,
Natalique solo non pudet ejici ;
Sic ægros, medicus, pias.

Tu, Mater, penetrans, grande sacrarium,
Quid vindex scelerum, quid Deus exigat
Alta mente vides, jamque tuum, ferox,
Pectus, lancea vulnerat.

Quo tecumque, senex, jussa Dei ferant,
Sponsam cum puero, nec mora, dirigis :
Alto tuque, mones, Christe, silentio
Quid natos decet in patres.

Insudas operi, pauper et indigus,
Templo, qui proceres, Sermo Patris, doces :
Tot secreta tegis fronte modestiæ,
Quæsitor, licet arbiter.

Per Christum Puerum, maxima laus Patri :
Per Matrem, proprio maxima Filio :
Per Sponsum tibi, laus maxima, Spiritus ;
Per Tres gloria sit Tribus. Amen.

V. Adorabunt in conspectu ejus, alleluia.
R. Universæ Familiæ gentium, alleluia.

Fête de Saint Michel.

HYMNE.

Te, splendor et virtus Patris,
Te, vita Jesu cordium,
Ab ore qui pendent tuo,
Laudamus inter Angelos.

Tibi mille densa millium
Ducum corona militat:
Sed explicat Victor crucem
Michael salutis signifer.

Draconis hic dirum caput
In ima pellit tartara,
Ducemque cum rebellibus
Cœlesti ab arce fulminat.

Contra ducem superbiæ
Sequamur hunc nos Principem,
Ut detur ex Agni throno
Nobis corona gloriæ.

Patri, simulque Filio,
Tibique, sancte Spiritus,
Sicut fuit, sit jugiter
Sæclum per omne gloria. Amen.

V. In conspectu Angelorum psallam tibi, Deus meus.
R. Adorabo ad templum sanctum tuum, et confitebor nomini tuo.

Fête de Saint Jean-Baptiste.

HYMNE.

Ut queant laxis resonare fibris
Mira gestorum famuli tuorum,
Solve polluti labii reatum,
Sancte Joannes.

Nuntius celso veniens olympo,
Te patri magnum fore nasciturum,
Nomen et vitæ seriem gerendæ,
Ordine promit.

Ille promissi dubius superni,
Perdidit promptæ modulos loquelæ;
Sed reformasti genitus peremptæ
Organa vocis.

Ventris obstruso recubans cubili,
Senseras Regem thalamo manentem,
Hinc parens, nati meritis, uterque,
Abdita pandit.

Sit decus Patri, genitæque Proli,
Et tibi, compar utriusque virtus
Spiritus semper, Deus unus, omni
Temporis ævo. Amen.

I. VÊPRES.

℣. Fuit homo missus a Deo.
℟. Cui nomen erat Joannes.

II. VÊPRES.

℣. Iste puer magnus coram Domino.
℟. Nam et manus ejus cum ipso est.

Fête de Saint Pierre et Saint Paul.

HYMNE.

Decora lux æternitatis auream
Diem beatis irrigavit ignibus,
Apostolorum quæ coronat principes,
Reisque in astra liberam pandit viam.

Mundi magister, atque cœli janitor,
Romæ parentes, arbitrique gentium,
Per ensis ille, hic per crucis victor necem
Vitæ senatum laureati possident.

O Roma felix, quæ duorum principum
Es consecrata glorioso sanguine:
Horum cruore purpurata cæteras
Excellis orbis una pulchritudines.

Sit Trinitati sempiterna gloria,
Honor, potestas, atque jubilatio
In unitate, quæ gubernat omnia,
Per universa sæculorum sæcula. Amen.

I. VÊPRES.

v. In omnem terram exivit sonus eorum.
r. Et in fines orbis terræ verba eorum.

II. VÊPRES.

v. Annuntiaverunt opera Dei.
r. Et facta ejus intellexerunt.

Fête du Très-Précieux Sang.

HYMNE.

Festivis resonent compita vocibus,
Cives lætitiam frontibus explicent,
Tædis flammiferis ordine prodeant
Instructi pueri et senes.

Quem dura moriens Christus in arbore
Fudit multiplici vulnere sanguinem
Nos facti memores dum colimus, decet
Saltem fundere lacrymas.

Humano generi pernicies gravis
Adami veteris crimine contigit,
Adami integritas et pietas novi
Vitam reddidit omnibus.

Clamorem validum summus ab æthere
Languentis Geniti si Pater audiit,
Placari potius Sanguine debuit,
Et nobis veniam dare.

Hoc quicumque stolam Sanguine proluit,
Abstergit maculas, et roseum decus,
Quo fiat similis protinus Angelis,
Et Regi placeat, capit.

A recto instabilis tramite postmodum
Se nullus retrahat, meta sed ultima
Tangatur ; tribuet nobile præmium,
Qui cursum Deus adjuvat.

Nobis propitius sis Genitor potens,
Ut quos unigenæ Sanguine Filii
Emisti, et placido Flamine recreas,
Cœli ad culmina transferas. Amen.

I. VÊPRES.

V. Redemisti nos, Domine, in Sanguine tuo.
R. Et fecisti nos Deo nostro regnum.

II. VÊPRES.

V. Te ergo, quæsumus, tuis famulis subveni.
R. Quos pretioso sanguine redemisti.

Fête de la pureté de la Ste. Vierge.

HYMNE.

PRÆCLARA custos virginum,
Intacta Mater Numinis,
Cœlestis aulæ janua,
Spes nostra, cœli gaudium.

Inter rubeta lilium,
Columba formosissima,
Virga e radice germinans
Nostro medelam vulneri.

Turris draconi impervia,
Amica stella naufragis,
Tuere nos a fraudibus,
Tuaque luce dirige.

Erroris umbras discute,
Syrtes dolosas amove,

Fluctus tot inter, deviis
Tutam reclude semitam.

Jesu, tibi sit gloria,
Qui natus es de Virgine,
Cum Patre et almo Spiritu
In sempiterna sæcula. Amen.

v. Cum jucunditate Virginitatem beatæ Mariæ semper virginis celebremus.
r. Ut ipsa pro nobis intercedat ad Dominum Jesum Christum.

Fête de Notre-Dame des sept Douleurs.

HYMNE.

O quot undis lacrymarum,
Quo dolore volvitur,
Luctuosa de cruento
Dum revulsum stipite,
Cernit ulnis incubantem
Virgo mater Filium !

Os suave, mite pectus,
Et latus dulcissimum,
Dexteramque vulneratam,
Et sinistram sauciam,
Et rubras cruore plantas
Ægra tingit lacrymis.

Centiesque milliesque
Stringit arctis nexibus
Pectus illud et lacertos,
Illa figit vulnera ;
Sicque tota colliquescit
In doloris osculis.

Eia, mater, obsecramus
Per tuas has lacrymas,
Filiique triste funus,
Vulnerumque purpuram,
Hunc tui cordis dolorem
Conde nostris cordibus.

Esto Patri, Filioque,
Et coævo Flamini
Esto summæ Trinitati
Sempiterna gloria,
Et perennis laus, honorque
Hoc et omni sæculo. Amen.

℣. Regina Martyrum, ora pro nobis.
℟. Quæ juxta crucem Jesu constitisti.

Commun des Apôtres.

HYMNE.

Exultet orbis gaudiis,
Cœlum resultet laudibus:
Apostolorum gloriam
Tellus et astra concinunt.

Vos sæculorum judices
Et vera mundi lumina,
Votis precamur cordium,
Audite voces supplicum.

Qui templa cœli clauditis
Serasque verbo solvitis,
Nos a reatu noxios
Solvi jubete, quæsumus.

Præcepta quorum protinus
Languor salusque sentiunt;
Sanate mentes languidas,
Augete nos virtutibus.

Ut, cum redibit Arbiter
In fine Christus sæculi,
Nos sempiterni gaudii
Concedat esse compotes.

Patri, simulque Filio,
Tibique, sancte Spiritus,
Sicut fuit, sit jugiter
Sæclum per omne gloria. Amen.

I. VÊPRES.

℣. In omnem terram exivit sonus eorum.
℟. Et in fines orbis terræ verba eorum.

II. VÊPRES.

℣. Annuntiaverunt opera Dei.
℟. Et facta ejus intellexerunt.

Comm. des Apôtres au temps pascal.

HYMNE.

Tristes erant Apostoli
De Christi acerbo funere,
Quem morte crudelissimia
Servi necarant impii.

Sermone verax Angelus
Mulieribus prædixerat:
Mox ore Christus gaudium
Gregi feret Fidelium.

Ad anxios Apostolos
Currunt statim dum nuntiæ
Illæ micantis obvia
Christi tenent vestigia.

Galilææ ad alta montium
Se conferunt Apostoli,
Jesuque, voti compotes,
Almo beantur lumine.

Ut sis perenne mentibus
Paschale, Jesu, gaudium,
A morte dira criminum
Vitæ renatos libera.

Deo Patri sit gloria,
Et Filio, qui a mortuis
Surrexit, ac Paraclito,
In sempiterna sæcula. Amen.

I. VÊPRES.

v. Sancti et justi, in Domino gaudete, alleluia.
r. Vos elegit Deus in hæreditatem sibi, alleluia.

II. VÊPRES.

v. Prætiosa in conspectu Domini, alleluia.
r. Mors sanctorum ejus, alleluia.

Commun d'un Martyr.

HYMNE.

Deus, tuorum militum
Sors, et corona, præmium,
Laudes canentes Martyris
Absolve nexu criminis.

Hic nempe mundi gaudia,
Et blanda fraudum pabula
Imbuta felle deputans
Pervenit ad cœlestia.

Pœnas cucurrit fortiter,
Et sustulit viriliter;
Fundensque pro te sanguinem,
Æterna dona possidet.

Ob hoc precatu supplici
Te poscimus, piissime,
In hoc triumpho Martyris
Dimitte noxam servulis.

Laus et perennis gloria
Patri sit, atque Filio,
Sancto simul Paraclito
In sempiterna sæcula. Amen.

I. VÊPRES.

v. Gloria et honore coronasti eum, Domine.
r. Et constituisti eum super opera manuum tuarum.

II. VÊPRES.

v. Justus ut palma florebit.
r. Sicut Cedrus Libani multiplicabitur.

Commun de plusieurs Martyrs.

HYMNE.

Sanctorum meritis inclyta gaudia
Pangamus, socii, gestaque fortia :
Gliscens fert animus promere cantibus
Victorum genus optimum.

Hi sunt, quos fatue mundus abhorruit:
Hunc fructu vacuum, floribus aridum
Contempsere tui nominis asseclæ,
Jesu, Rex bone cœlitum.

Hi pro te furias, atque minas truces
Calcarunt hominum, sævaque verbera :
His cessit lacerans fortiter ungula,
Nec carpsit penetralia.

Cæduntur gladiis more bidentium :
Non murmur resonat, non querimonia :
Sed corde impavido mens bene conscia
Conservat patientiam.

Quæ vox, quæ poterit lingua retexere
Quæ tu Martyribus munera præparas ?
Rubri nam fluido sanguine fulgidis
Cingunt tempora laureis.

Te, summa ô Deitas, unaque poscimus,
Ut culpas abigas, noxia subtrahas,
Des pacem famulis, ut tibi gloriam
Annorum in seriem canant. Amen.

I. VÊPRES.

v. Lætamini in Domino, et exultate, justi.
r. Et gloriamini, omnes recti corde.

II. VÊPRES.

v. Exultabunt sancti in gloria.
R. Lætabuntur in cubilibus suis.

Commun des Confesseurs Pontifes et non Pontifes.

HYMNE.

Iste Confessor Domini, colentes
Quem pie laudant populi per orbem,
Hac die lætus meruit beatas
Scandere sedes.

Si ce n'est pas le jour de la mort du Saint, on dit :
Hac die lætus meruit supremos
Laudis honores.

Qui pius, prudens, humilis, pudicus,
Sobriam duxit sine labe vitam,
Donec humanos animavit auræ
Spiritus artus.

Cujus ob præstans meritum, frequenter
Ægra quæ passim jacuere membra,
Viribus morbi domitis, saluti
Restituuntur.

Noster hinc illi chorus obsequentem
Concinit laudem, celebresque palmas;
Ut piis ejus precibus juvemur
Omne per ævum.

Sit salus illi, decus, atque virtus,
Qui super cœli solio coruscans,
Totius mundi seriem gubernat,
Trinus et unus. Amen.

I. VÊPRES.

v. Amavit eum Dominus et ornavit eum.
R. Stolam gloriæ induit eum.

II. VÊPRES.

V. Justum deduxit Dominus per vias rectas.
R. Et ostendit illi regnum Dei.

Commun des Vierges.

HYMNE.

Jesu, corona Virginum,
Quem mater illa concipit,
Quæ sola virgo parturit,
Hæc vota clemens accipe.

Qui pergis inter lilia
Septus choreis Virginum,
Sponsus decorus gloria
Sponsisque reddens præmia.

Quocumque tendis, Virgines
Sequuntur, atque laudibus
Post te canentes cursitant,
Hymnosque dulces personant.

Te deprecamur supplices,
Nostris ut addas sensibus
Nescire prorsus omnia
Corruptionis vulnera.

Virtus, honor, laus, gloria
Deo Patri cum Filio,
Sancto simul Paraclito
In sæculorum sæcula. Amen.

I. VÊPRES.

V. Specie tua et pulchritudine tua.
R. Intende, prospere procede et regna.

II. VÊPRES.

V. Diffusa est gratia in labiis tuis.
R. Propterea benedixit te Deus in æternum.

Commun. des Saintes Femmes.

HYMNE.

Fortem virili pectore
Laudemus omnes feminam,
Quæ sanctitatis gloria
Ubique fulget inclita.

Hæc sancto amore saucia,
Dum mundi amorem noxium
Horrescit, ad cœlestia
Iter peregit arduum.

Carnem domans jejuniis,
Dulcique mentem pabulo
Orationis nutriens,
Cœli potitur gaudiis.

Rex Christe, virtus fortium,
Qui magna solus efficis,
Hujus prectu, quæsumus,
Audi benignus supplices.

Deo Patri sit gloria,
Ejusque soli Filio,
Cum Spiritu Paraclito,
Nunc et per omne sæculum. Amen.

I. VÊPRES.

V. Specie tua et pulchritudine.
R. Intende, prospere procede et regna.

II. VÊPRES.

V. Diffusa est gratia in labiis tuis.
R. Propterea benedixit te Deus in æternum.

Fête de la Dédicace.

HYMNE.

Cœlestis Urbis Jerusalem,
Beata pacis visio,
Quæ celsa de viventibus

Saxis ad astra tolleris,
Sponsæque ritu cingeris
Mille Angelorum millibus.

O sorte nupta prospera,
Dotata Patris gloria.
Respersa Sponsi gratia,
Regina formosissima,
Christo jugata Principi
Cœli corusca Civitas.

Hic margaritis emicant
Patentque cunctis ostia :
Virtute namque prævia
Mortalis illuc ducitur,
Amore Christi percitus
Tormenta quisquis sustinet.

Scalpri salubris ictibus,
Et tunsione plurima,
Fabri polita malleo
Hanc saxa molem construunt,
Aptisque juncta nexibus
Locantur in fastigio.

Decus Parenti debitum
Sit usquequaque altissimo,
Natoque Patris unico,
Et inclyto Paraclito,
Cui laus, potestas, gloria
Æterna sit per sæcula. Amen.

I. VÊPRES.

℣. Hæc est domus Domini firmiter ædificata.
℟. Bene fundata est supra firmam petram.

II. VÊPRES.

℣. Domum tuam, Domine, decet sanctitudo
℟. In longitudinem dierum.

Fêtes de la Sainte Vierge.

HYMNE.

Ave, maris stella,
Dei Mater alma,
Atque semper virgo,
Felix cœli porta.

Sumens illud Ave
Gabrielis ore,
Funda nos in pace,
Mutans Hevæ nomen.

Solve vincla reis,
Profer lumen cæcis,
Mala nostra pelle,
Bona cuncta posce.

Monstra te esse matrem,
Sumat per te preces
Qui pro nobis natus,
Tulit esse tuus.

Virgo singularis
Inter omnes mitis,
Nos culpis solutos
Mites fac et castos.

Vitam præsta puram,
Iter para tutum,
Ut videntes Jesum
Semper collætemur.

Sit laus Deo Patri,
Summo Christo decus,
Spiritui sancto,
Tribus honor unus. Amen.

V. Dignare me laudare te, Virgo sacrata.
R. Da mihi virtutem contra hostes tuos.

A COMPLIES.

Le Clergé étant debout et tourné vers l'autel, le lecteur chante :

v. Jube, Domne, benedicere.

L'Officiant continue :

Bénédiction. Noctem quietam et finem perfectum concedat nobis Dominus omnipotens.

Le Chœur : R. Amen.

Leçon brève. I. St. Pierre. 5. v. 8.

Le lecteur :

Fratres, sobrii estote et vigilate ; quia adversarius vester diabolus, tanquam leo rugiens, circuit quærens quem devoret : cui resistite fortes in fide. Tu autem, Domine, miserere nobis.

Le Chœur : R. Deo gratias.

L'officiant chante d'une voix médiocre :

v. Adjutorium † nostrum in nomine Domini ;

Le Chœur :

R. Qui fecit cœlum et terram.

Ensuite l'officiant dit tout bas, Pater noster, etc.

Le Pater *achevé, l'officiant, tourné en chœur avec le clergé, fait la confession, en disant tout haut et incliné :*

Coufiteor Deo, etc.

Le Chœur répond :

Misereatur tuî, etc.

L'officiant : R. Amen.

Puis le chœur incliné répète le Confiteor Deo, etc, *et au lieu de* vobis, fratres, *et* vos, fratres, *il dit* tibi pater, *et* te pater.

La Confession étant finie, l'officiant dit :

Misereatur vestri omnipotens Deus, et dimissis peccatis vestris, perducat vos ad vitam æternam.

Le Chœur : R. Amen.

Indulgentiam, † absolutionem, et remissionem peccatorum nostrorum tribuat nobis omnipotens et misericors Dominus.

Le Chœur : R. Amen.

Après l'absolution, l'officiant, tourné avec le Clergé vers l'autel, dit en élevant la voix, et recto tono *:*

V. Converte nos, Deus salutaris noster.
Le Chœur : R. Et averte iram tuam à nobis.
L'officiant : V. Deus, † in adjutorium meum intende.
Le Chœur : R. Domine, ad adjuvandum me festina.
Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto.
Sicut erat in principio, et nunc et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.
Alleluia, *ou* Laus tibi, Domine, rex æternæ gloriæ.
Puis, tourné en chœur, l'officiant entonne :
Au temps pascal. Alleluia.
Pendant l'année. Miserere.

N. B. L'intonation suivante ne varie jamais, même aux fêtes les plus solennelles.

Psaume 4.

Cum invocarem exaudivit me Deus justitiæ meæ, * in tribulatione dilatasti mihi.

Miserere mei, * et exaudi orationem meam.

Filii hominum, usquequo gravi corde ? * ut quid diligitis vanitatem, et quæritis mendacium ?

Et scitote quoniam mirificavit Dominus sanctum suum : * Dominus exaudiet me, cum clamavero ad eum.

Irascimini, et nolite peccare : * quæ dicitis in cordibus vestris, in cubilibus vestris compungimini.

Sacrificate sacrificium justitiæ, et sperate in Domino : * multi dicunt : Qui ostendit nobis bona ?

Signatum est super nos lumen vultus tui, Domine, * dedisti lætitiam in corde meo.

A fructu frumenti, vini et olei sui, * multiplicati sunt.

In pace in idipsum * dormiam et requiescam.

Quoniam tu, Domine, singulariter in spe, * constituisti me.

Gloria Patri, etc.

Psaume 30.

In te Domine, speravi, non confundar in æternum : * in justitia tua libera me.

Inclina ad me aurem tuam : * accelera, ut eruas me.

Esto mihi in Deum protectorem, et in domum refugii ; * ut salvum me facias.

Quoniam fortitudo mea, et refugium meum es tu ; * et propter nomen tuum deduces me, et enutries me.

Educes me de laqueo hoc, quem absconderunt mihi ;* quoniam tu es protector meus.

In manus tuas, commendo spiritum meum : * redemisti me, Domine Deus veritatis.

Gloria Patri, etc.

Psaume 90.

Qui habitat in adjutorio altissimi, * in protectione Dei cœli commorabitur.

Dicet Domino : Susceptor meus es tu, et refugium meum : * Deus meus, sperabo in eum.

Quoniam ipse liberavit me de laqueo venantium, * et à verbo aspero.

Scapulis suis obumbrabit tibi ; * et sub pennis ejus sperabis.

Scuto circumdabit te veritas ejus ; * non timebis a timore nocturno.

A sagitta volante in die, à negotio perambulante in tenebris : * ab incursu et dæmonio meridiano.

Cadent a latere tuo mille, et decem millia a dextris tuis : * ad te autem non appropinquabit.

Verumtamen oculis tuis considerabis ; * et retributionem peccatorum videbis.

Quoniam tu es, Domine, spes mea : * altissimum posuisti refugium tuum.

Non accedet ad te malum ; * et flagellum non appropinquabit tabernaculo tuo.

Quoniam angelis suis mandavit de te ; * ut custodiant te in omnibus viis tuis.

In manibus portabunt te ; * ne forte offendas ad lapidem pedem tuum.

Super aspidem et basiliscum ambulabis ; * et conculcabis leonem et draconem.

Quoniam in me speravit, liberabo eum, * protegam eum, quoniam cognovit nomen meum.

Clamabit ad me, et ego exaudiam eum : * cum ipso sum in tribulatione, eripiam eum, et glorificabo eum.

Longitudine dierum replebo eum, * et ostendam illi salutare meum.

Gloria Patri, etc.

Psaume 133.

Ecce nunc benedicite Dominum, * omnes servi Domini :

Qui statis in domo Domini, * in atriis domus Dei nostri.

In noctibus extollite manus vestras in sancta ; * et benedicite Dominum.

Benedicat te Dominus ex Sion, * qui fecit cœlum et terram.

Gloria Patri, etc.

Pendant l'année. Miserere mei, Domine, et exaudi orationem meum.

Temps Pascal. Alleluia, alleluia, alleluia.

Tous étant debout, l'officiant entonne l'hymne suivante.

HYMNE.

Te lucis ante terminum,
Rerum creator poscimus,
Ut pro tua clementia,
Sis præsul et custodia.

Procul recedant somnia,
Et noctium phantasmata ;
Hostemque nostrum comprime,
Ne polluantur corpora.

¶ Præsta, Pater piissime,
Patrique compar Unice.
Cum Spiritu Paraclito
Regnans per omne sæculum. Amen.

On chante la strophe suivante à toutes les fêtes de la Ste. Vierge depuis les Ires. vêpres de Noël jusqu'aux Ires. de l'Epiphanie exclusivement ; à la fête de l'Annonciation, même transférée après Pâques ; à la fête de la Sainte Famille, et le jour de la Fête-Dieu ; et pendant les octaves de ces fêtes. Mais le jour de la fête de l'Expectation de la Ste. Vierge (18 décembre) *on chante* Laus, honor, virtus, gloria etc. *comme à l'hymne des vêpres de l'Avent.*

¶ Jesu tibi sit gloria,
Qui natus es de Virgine,
Cum Patre et almo Spiritu,
In sempiterna sæcula. Amen.

Le jour de l'Epiphanie, pendant son octave, et le jour de la Transfiguration de N. S.

Au lieu de * Qui natus es de Virgine,
On chante : * Qui apparuisti Gentibus, etc.

Depuis la Quasimodo jusqu'à l'Ascension :
* Qui surrexisti à mortuis, etc.
Depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte :
* Qui victor in cælum redis, etc.

Le jour de la Pentecôte et les deux jours suivants, on chante : Gloria Patri Domino, etc., *comme à l'hymne des vêpres.*

Après l'hymne tous se tournent vers l'autel, et l'officiant chante sur le ton férial :

Capitule. *Jérém.* 14. v. 9.

Tu autem in nobis es, Domine, et nomen sanctum tuum invocatum est super nos : ne derelinquas nos, Domine Deus noster.

r. Deo gratias.—*Sur le même ton, et sans inflexion de voix.*

Répons bref. v. In manus tuas, Domine, * Commendo spiritum meum.

On répète In manus, etc.

v. Redemisti nos, Domine, Deus veritatis. * Commendo, etc.

v. Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto.
On répète In manus, etc.
v. Custodi nos, Domine, ut pupillam oculi.
r. Sub umbra alarum tuarum protege nos.
Au temps pascal, on ajoute Alleluia.

Depuis le Dimanche de la Passion jusqu'au Jeudi Saint, on ne chante point le v. Gloria Patri, etc., *excepté les jours de fête ; mais on répète* In manus tuas etc.

Ensuite tout le clergé étant tourné en chœur, l'officiant chante :

Salva nos.

Et les chantres entonnent solennellement :

Cantique *de Siméon.* Luc. 2. v. 29.

Nunc dimittis servum tuum, Domine, * secundum verbum tuum in pace.
Quia viderunt oculi mei * salutare tuum :
Quod parasti * ante faciem omnium populorum.
Lumen ad revelationem gentium, * et gloriam plebis tuæ Israel.
Gloria Patri, etc.
Salva nos, Domine, vigilantes, custodi nos dormientes ; ut vigilemus cum Christo, et requiescamus in pace.
Temps pascal. Alleluia.
Les prières suivantes se disent tous les dimanches, excepté aux fêtes doubles et pendant les octaves. Pendant qu'on les chante, l'officiant et le clergé sont tournés vers l'autel.
v. Kyrie eleison. r. Christe, eleison.
v. Kyrie eleison.
Pater noster, *tout bas jusqu'au* v. *suivant.*
v. Et ne nos inducas in tentationem ;
r. Sed libera nos à malo.
v. Credo in Deum, *tout bas jusqu'au* v. *suivant.*
v. Carnis resurrectionem ;
r. Vitam æternam. Amen.
v. Benedictus es, Domine, Deus patrum nostrorum ;
r. Et laudabilis et gloriosus in sæcula.
v. Benedicamus Patrem et Filium cum Sancto Spiritu ;
r. Laudemus, et superexaltemus eum in sæcula.

v. Benedictus es, Domine, in firmamento cœli ;
r. Et laudabilis, et gloriosus, et superexaltatus in sæcula.
v. Benedicat et custodiat nos omnipotens et misericors Dominus. R. Amen.
v. Dignare, Domine, nocte ista ;
r. Sine peccato nos custodire.
v. Miserere nostri Domine ;
r. Miserere nostri.
v. Fiat misericordia tua, Domine, super nos ;
r. Quemadmodum speravimus in te.
v. Domine, exaudi orationem meam ;
r. Et clamor meus ad te veniat.
v. Dominus vobiscum.
r. Et cum spiritu tuo.

L'oraison suivante se chante toujours sur le ton férial.

OREMUS.

Visita, quæsumus, Domine, habitationem istam, et omnes insidias inimici ab ea longe repelle : angeli tui sancti habitent in ea, qui nos in pace custodiant ; et benedictio tua sit super nos semper. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, Qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti Deus. Per omnia sæcula sæculorum.

r. Amen.
v. Dominus vobiscum.
r. Et cum spiritu tuo.
v. Benedicamus Domino.
r. Deo gratias.

Bénédiction. Benedicat et custodiat nos omnipotens et misericors Dominus, Pater, † et Filius, et Spiritus Sanctus. r. Amen.

L'officiant ne dit point Fidelium animæ, etc.; *mais s'étant tourné en chœur, il commence une des antiennes suivantes selon le temps.*

Si c'est pendant la semaine, on chante ces antiennes à genoux.

Depuis l'Avent jusqu'à la Purification, inclusivement.

Alma Redemptoris mater, quæ pervia cœli Porta

manes, et stella maris, succurre cadenti. Surgere qui curat populo: tu, quæ genuisti, natura mirante, tuum sanctum genitorem, Virgo prius, ac posterius, Gabrielis ab ore sumens illud ave, peccatorum miserere.

Pendant l'Avent.

V. Angelus Domini nuntiavit Mariæ ;

R. Et concepit de Spiritu Sancto.

Cette oraison et celle des antiennes suivantes se chantent toujours sur le ton férial.

OREMUS.

Gratiam tuam, quæsumus, Domine, mentibus nostris infunde: ut qui, angelo nuntiante, Christi Filii tui incarnationem cognovimus, per passionem ejus et crucem ad resurrectionis gloriam perducamur. Per eumdem Christum Dominum nostrum. R. Amen.

Depuis les I. *vêpres de Noël, jusqu'aux* II. *vêpres de la Purification, exclusivement.*

V. Post partum, Virgo, inviolata permansisti ;

R. Dei genitrix, intercede pro nobis.

OREMUS.

Deus, qui salutis æternæ, beatæ Mariæ virginitate fœcunda, humano generi præmia præstitisti ; tribue, quæsumus, ut ipsam pro nobis intercedere sentiamus, per quam meruimus auctorem vitæ suscipere, Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum. R. Amen.

Depuis les Complies des II. *vêpres du jour de la Purification, jusqu'au Jeudi-Saint, exclusivement.*

On chante aussi cette antienne le 2 février, lors même que la Purification, à cause de la Septuagésime, se célèbre un autre jour.

Ave, regina cœlorum : Ave, domina angelorum ; Salve, radix, salve porta, Ex qua mundo lux est orta. Gaude, Virgo gloriosa, Super omnes speciosa. Vale, ô valde decora, Et pro nobis Christum exora.

V. Dignare me laudare te, Virgo sacrata ;

R. Da mihi virtutem contra hostes tuos.

OREMUS.

Concede, misericors Deus, fragilitati nostræ præsi-

dium; ut, qui sanctæ Dei genitricis memoriam agimus, intercessionis ejus auxilio, à nostris iniquitatibus resurgamus. Per eumdem Christum Dominum nostrum.

R. Amen.

Depuis les Complies du Samedi Saint, jusqu'à la veille de la Trinité.

Regina cœli, lætare alleluia.
Quia quem meruisti portare, alleluia.
Resurrexit sicut dixit, alleluia.
Ora pro nobis Deum, alleluia.

V. Gaude et lætare, Virgo Maria, alleluia.
R. Quia surrexit Dominus vere, alleluia.

OREMUS.

Deus, qui per resurrectionem Filii tui Domini nostri Jesu Christi mundum lætificare dignatus es: præsta, quæsumus, ut per ejus genitricem Virginem Mariam, perpetuæ capiamus gaudia vitæ. Per eumdem Christum Dominum nostrum. R. Amen.

Depuis la Trinité jusqu'au Ier. dimanche de l'Avent, exclusivement.

Salve, regina, mater misericordiæ; vita, dulcedo, et spes nostra, salve.

Ad clamamus, exules filii Evæ.

Ad te suspiramus gementes et flentes, in hac lácrymarum valle.

Eia ergo, advocata nostra, illos tuos misericordes oculos ad nos converte.

Et Jesum benedictum fructum ventris tui, nobis post hoc exilium ostende.

O clemens! O pia! O dulcis virgo Maria!

V. Ora pro nobis, sancta Dei genitrix.
R. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

OREMUS.

Omnipotens, sempiterne Deus, qui gloriosæ virginis matris Mariæ corpus et animam, ut dignum Filli tui habitaculum effici mereretur, Spiritu Sancto cooperante præparasti: da, ut cujus commemoratione lætamur, ejus pia intercessione, ab instantibus malis et à morte

perpetua liberemur. Per eumdem Christum Dominum nostrum. R. Amen.

L'officiant chante d'une voix médiocre, et sans inflexion :

V. Divinum auxilium maneat semper nobiscum.

R. Amen.

Et après avoir dit tout bas, avec le Chœur, Pater, Ave, *et* Credo, *il récite avec lui étant à genoux, et d'un ton grave, la prière.*

Sacro sanctæ et individuæ Trinitati, crucifixi Domini nostri Jesu Christi humanitati, beatissimæ et gloriosissimæ semperque virginis Mariæ fœcundæ integritati, et omnium sanctorum universitati sit sempiterna laus, honor, virtus et gloria ad omni creatura, nobisque remissio omnium peccatorum, per infinita sæcula sæculorum.

R. Amen.

V. Beata viscera Mariæ virginis, quæ portaverunt æterni Patris Filium.

R. Et beata ubera, quæ lactaverunt Christum Dominum. Pater noster, etc. Ave, Maria, etc.

CANTIQUE D'ACTION DE GRACES.

Te Deum laudamus : te Dominum confitemur.
Te æternum Patrem omnis terra veneratur.
Tibi omnes Angeli, tibi cœli, et universæ protestates.
Tibi Cherubim et Seraphim incessabili voce proclamant :
Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus Sabaoth.
Pleni sunt cœli et terra majestatis gloriæ tuæ.
Te gloriosus Apostolorum chorus,
Te Prophetarum laudabilis numerus,
Te Martyrum candidatus laudat exercitus.
Te per orbem terrarum sancta confitetur Ecclesia.
Patrem immensæ majestatis.
Venerandum tuum verum et unicum Filium.
Sanctum quoque Paraclitum Spiritum.
Tu Rex gloriæ, Christe.
Tu Patris sempiternus es Filius.

Tu ad liberandum suscepturus hominem, non horruisti Virginis uterum.

Tu, devicto mortis aculeo, aperuisti credentibus regna cœlorum.

Tu ad dexteram Dei sedes, in gloria Patris.

Jedex crederis esse venturus,

Te ergo quæsumus, famulis tuis subveni, quos pretioso sanguine redemisti.

Æterna fac cum Sanctis tuis in gloria numerari.

Sulvum fac populum tuum, Domine, et benedic hæreditati tuæ.

Et rege eos, et extolle illos usque in æternum.

Per singulos dies benedicimus te.

Et laudamus nomen tuum in sæculum, et in sæculum sæculi.

Dignare, Domine, die isto sine peccato nos custodire.

Miserere nostri, Domine, miserere nostri.

Fiat misericordia tua, Domine, super nos, quemadmodum speravimus in te.

In te, Domine, speravi: non confundar in æternum.

v. Benedicamus Patrem Filium cum Sancto Spiritu.

r. Laudemus et superexaltemus eum in sæcula.

LITANIES DES SAINTS.

Kyrie eleison.
Christe eleison.
Kyrie eleison.
Christe audi nos.
Christe exaudi nos.
Pater de cœlis Deus, Miserere nobis.
Fili Redemptor mundi Deus, Miserere nobis.
Spiritus sancte Deus, Miserere nobis.
Sancta Trinitas unus Deus, Miserere nobis.
Sancta Maria, Ora pro nobis.
Sancta Dei genitrix, ora.
Sancta Virgo Virginum, ora.
Sancte Michael, ora.
Sancte Gabriel, ora.
Sancte Raphael, ora.

Omnes sancti Angeli et Archangeli, orate pro nobis.
Omnes sancti beatorum spirituum ordines, orate.
Sancte Joannes Baptista, ora.
Sancte Joseph, ora.
Omnes sancti Patriarchæ et Prophetæ, ora.
Sancte Petre, ora.
Sancte Paule, ora.
Sancte Andrea, ora.
Sancte Jacobe, ora.
Sancte Joannes, ora.
Sancte Thoma, ora.
Sancte Jacobe, ora.
Sancte Philippe, ora.
Sancte Bartholomæe, ora.
Sancte Matthæe, ora.
Sancte Simon, ora.
Sancte Thadæe. ora.
Sancte Mathia, ora.
Sancte Barnaba, ora.
Sancte Luca, ora.
Sancte Marce, ora.
Omnes sancti Apostoli et Evangelistæ, orate.
Omnes sancti Discipuli Domini, orate.
Omnes sancti Innocentes, orate.
Sancte Stephane, ora.
Sancte Laurenti, ora.
Sancte Vincenti, ora.
Sancti Fabiane et Sebastiane, orate pro nobis.
Sancti Joannes et Paule, orate.
Sancti Cosma et Damiane, orate.
Sancti Gervasi et Protasi, orate.
Omnes sancti Martyres, orate.
Sancte Silvester, ora.
Sancte Gregori, ora.
Sancte Ambrosi, ora.
Sancte Augustine, ora.
Sancte Hieronyme, ora.
Sancte Martine. ora.
Sancte Nicolae, ora.
Omnes sancti Pontifices et Confessores, orate.
Omnes sancti Doctores, orate.

Sancte Antoni, ora.
Sancte Benedicte, ora.
Sancte Bernarde, ora.
Sancte Dominice, era.
Sancte Francisce, ora.

Omnes sancti Sacerdotes et Levitæ, orate.
Omnes Sancti Monachi et Eremitæ. orate.

Sancta Maria Magdalena, ora.
Sancta Agatha, ora.
Sancta Lucia, ora.
Sancta Agnes, ora.
Sancta Cæcilia, ora.
Sancta Catharina, ora.
Sancta Anastasia, ora.

Omnes sanctæ Virgines et Viduæ, orate.
Omnes Sancti et Sanctæ Dei, intercedite pro nobis.

Propitius esto, Parce nobis, Domine.
Propitius esto, Exaudi nos, Domine.

Ab omni malo, Libera nos Domine.
Ab omni peccato, libera.
Ab ira tua, libera.

A subitanea et improvisa morte, libera nos, Domine.
Ab insidiis diaboli, libera.
Ab ira, et odio, et omni mala voluntate, libera.
A spiritu fornicationis, libera.

A fulgure et tempestate, libera.
A morte perpetua, libera.

Per mysterium sanctæ incarnationis tuæ, libera.
Per adventum tuum, libera.
Per nativitatem tuam, libera.
Per baptismum, et sanctum jejunium tuum, libera.
Per crucem et passionem tuam, libera nos, Domine.
Per mortem et sepulturam tuam, libera nos, Domine.
Per sanctam resurrectionem tuam, libera.
Per admirabilem ascensionem tuam, libera.
Per adventum Spiritus sancti Paracliti, libera.

In die judicii, libera.

Peccatores, Te rogamus, audi nos.
Ut nobis parcas, te rogamus.

Ut nobis indulgeas, te rogamus.
Ut ad veram pœnitentiam nos perducere digneris, te rogamus.
Ut Ecclesiam tuam sanctam regere et conservare digneris, te rogamus.
Ut domnum Apostolicum et omnes Ecclesiasticos ordines in sancta religione conservare digneris, te rogamus audi nos.
Ut inimicos sanctæ Ecclesiæ humiliare digneris, te rogamus.
Ut regibus et principibus Christianis pacem et veram concordiam donare digneris, te rogamus.
Ut cuncto populo Christiano pacem et unitatem largiri digneris, te rogamus, audi nos.
Ut nosmetipsos in tuo sancto servitio confortare et conservare digneris, te rogamus.
Ut mentes nostras ad cœlestia desideria erigas te rogamus
Ut omnibus benefactoribus nosbis sempiterna bona retribuas, te rogamus, audi nos.
Ut animas nostras, fratrum, propinquorum, et benefactorum nostrorum ab æterna damnatione eripias, te rogamus.
Ut fructus terræ dare et conservare digneris, te rogamus.
Ut omnibus fidelibus defunctis requiem æternam donare digneris, te rogamus, audi nos.
Ut nos exaudire digneris, te rogamus,
Fili Dei, te rogamus.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, Parce nobis domine.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, Exaudi nos, Domine.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, Miserere nobis.
Christe audi nos, Christe exaudi nos.
Kyrie eleison, Christe eleison, Kyrie eleison. Pater noster, *secreto*.

V. Et ne nos inducas in tentationem.
R. Sed libera nos à malo.

Psaume 69.

Deus, in adjutorium meum intende: * Domine, ad adjuvandum me festina.

Confundantur et revereantur, * qui quærunt animam meam.

Avertantur retrorsum, et erubescant, * qui volunt mihi mala.

Avertantur statim erubescentes : * qui dicunt mihi : Euge, euge.

Exultent et lætentur in te omnes qui quærunt te * et dicant semper : Magnificetur Dominus, qui diligunt salutare tuum.

Ego vero egenus et pauper sum : * Deus, adjuva me.

Adjutor meus, et liberator meus es tu : * Domine, ne moreris.

Gloria Patri. Sicut erat.

v. Salvos fac servos tuos.

r. Deus meus, sperantes in te.

v. Esto nobis, Domine, turris fortitudinis.

r. A facie inimici.

v. Nihil proficiat inimicus in nobis.

r. Et filius iniquitatis non apponat nocere nobis.

v. Domine, non secundum peccata nostra facias nobis.

r. Neque secundum iniquitates nostras retribuas nobis.

v. Oremus pro Pontifice nostro N.

r. Dominus conservet eum, et vivificet eum, et beatum faciat eum in terra, et non tradat eum in animam inimicorum ejus.

v. Oremus pro benefactoribus nostris.

r. Retribuere dignare, Domine, omnibus nobis bona facientibus propter nomen tuum vitam æternam. Amen.

v. Oremus pro fidelibus defunctis.

r. Requiem æternam dona eis, Domine, et lux perpetua luceat eis.

v. Requiescant in pace.

r. Amen.

v. Pro fratribus nostris absentibus.

r. Salvos fac servos tuos, Deus meus, sperantes in te.

v. Mitte eis, Domine, auxilium de sancto.

r. Et de Sion tuere eos.

v. Domine, exaudi orationem meam.

r. Et clamor meus ad te veniat,

v. Dominus vobiscum.
r. Et cum spiritu tuo.

Oremus.

Deus, cui proprium est misereri semper, et parcere : suscipe deprecationem nostram ; ut nos, et omnes famulos tuos, quos delictorum catena constringit, miseratio tuæ pietatis clementer absolvat.

Exaudi, quæsumus, Domine, supplicum preces, et confitentium tibi parce peccatis : ut pariter nobis indulgentiam tribuas benignus et pacem.

Ineffabilem nobis, Domine, misericordiam tuam clementer ostende ; ut simul nos et a peccatis omnibus exuas, et a pœnis, quas pro his meremur, eripias.

Deus, qui culpa offenderis, pœnitentia placaris, preces populi tui supplicantis propitius respice : et flagella tuæ iracundiæ quæ pro peccatis nostris meremur, averte.

Omnipotens sempiterne Deus, miserere famulo tuo Pontifici nostro N. et dirige eum secundum tuam clementiam in viam salutis æternæ ; ut te donante tibi placita cupiat, et tota virtute perficiat.

Deus, à quo sancta desideria, recta consillia, et justa sunt opera : da servis tuis illam, quam mundus dare non potest, pacem : ut et corda nostra mandatis tuis dedita, et hostium sublata formidine, tempora sint tua protectione tranquilla.

Ure igne sancti Spiritus renes nostros, et cor nostrum, Domine : ut tibi casto corpore serviamus, et mundo corde placeamus.

Fidelium Deus omnium Conditor et Redemptor, animabus famulorum famularumque tuarum remissionem cunctorum tribue peccatorum : ut indulgentiam, quam semper optaverunt, piis supplicationibus consequantur.

Actiones nostras, quæsumus, Domine, aspirando præveni, et adjuvando prosequere : ut cuncta nostra oratio et operatio a te semper incipiat, et per te cœpta finiatur.

Omnipotens sempiterne Deus, qui vivorum dominaris simul et mortuorum, omniumque misereris, quos tuos fide et opere futuros esse prænoscis : te supplices exora-

mus, ut pro quibus effundere preces decrevimus, quosque vel præsens sæculum adhuc in carne retinet, vel futurum jam exutos corpore suscepit, intercedentibus omnibus sanctis tuis, pietatis tuæ clementia omnium delictorum suorum veniam consequantur. Per Dominum.

v. Dominus vobiscum.
R. Et cum spiritu tuo.

v. Exaudiat nos omnipotens et misericors Dominus.
R. Amen.

v. Et fidelium animæ per misericordiam Dei requiescant in pace.
R. Amen.

LITANIES DE LA SAINTE VIERGE.

Kyrie, eleison,
Christe, eleison,
Kyrie, eleison.
Christe, audi nos.
Christe, exaudi nos.
Pater de cœlis, Deus.
Fili, redemptor mundi, Deus,
Spiritu, Sancte Deus,
Sancta Trinitas, unus Deus,
Miserere nobis.
Sancta Maria, ora, etc.
Sancta Dei Genitrix,
Sancta Virgo Virginum,
Mater Christi,
Mater divinæ gratiæ,
Mater purissima,
Mater castissima,
Mater inviolata,
Mater intemerata,
Mater amabilis,
Mater admirabilis,
Mater Creatoris,
Mater Salvatoris,
Virgo prudentissima
Virgo veneranda,
Virgo prædicanda,
Ora pro nobis.

Virgo potens,
Virgo clemens,
Virgo fidelis,
Speculum justitiæ,
Sedes sapientiæ,
Causa nostræ lætitiæ,
Ora pro nobis
Vas spirituale,
Vas honorabile,
Vas insigne devotionis
Rosa mystica,
Turris davidica,
Turris eburnea,
Domus aurea,
Fœderis arca,
Janua cœli,
Stella matutina,
Salus infirmorum,
Ora pro nobis.
Refugium peccatorum,
Consolatrix afflictorum,
Auxilium Christianorum,
Regina Angelorum,
Regina Patriarcharum,
Regina Prophetarum,
Regina Apostolorum,
Regina Martyrum,
Regina Confessorum,
Regina Virginum,
Regina Sanctorum omnium,
Regina sine labe concepta,
Ora pro nobis.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis, Domine.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, exaudi nos, Domine.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.
Christe, audi nos.
Christe, exaudi nos.

V. Oro pro nobis, sancta Dei Genitrix ;

R. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

Oremus. Gratiam tuam, quæsumus, Domine, mentibus nostris infunde ; ut qui, Angelo nuntiante, Christi Filii tui Incarnationem cognovimus, per Passionem ejus et Crucem ad Resurrectionis gloriam perducamur ; Per eumdem Christum. Amen.

PRIÈRES POUR LE SALUT.

PROSE.

Ave verum corpus natum de Maria Virgine. Vere passum, immolatum in cruce pro homine. Cujus latus perforatum unda fluxit et sanguine. Esto nobis prægustatum mortis in examine. O dulcis ! O pie ! O Jesu, Flii Mariæ ! Amen.

Ecce Panis Angelorum, factus cibus viatorum vere Panis filiorum non mittendus canibus. In figuris præsignatur, cum Isaac immolatur: Agnus Paschæ deputatur, datur manna Patribus. BONE PASTOR Panis vere ; Jesu, nostri miserere : tu nos pasce, nos tuere : tu nos bona fac videre in terra viventium. TU QUI cuncta scis et vales, qui nos pascis hic mortales : tuos ibi commensales, cohæredes et sodales fac sanctorum civium. Amen.

HYMNE.

Adorote devote, latens Deitas,
Quæ sub his figuris vere latitas :
Tibi se cor meum totum subjicit,
Quia te contemplans totum deficit.

Jesu, quem velatum nunc aspicio,
Oro, fiat istud quod tam sitio,
Ut te revelata cernens facie,
Visu sim beatus tuæ gloriæ. Amen.

ANTIENNE.

O cor Jesu, amoris victima, sis mihi salus in tempore tribulationis et in hora mortis, et dic animæ meæ salus tua ego sum, alleluia.

TRAIT.

Domine, non secundum peccata nostra quæ fecimus nos, neque secundum iniquitates nostras retribuas nobis. V. Domine, ne memineris iniquitatum nostrarum antiquarum : cito anticipent nos misericordiæ tuæ, quia

pauperes facti sumus nimis. V. Adjuva nos, Deus, salutaris noster, et propter gloriam nominis tui, Domine, libera nos, et propitius esto peccatis nostris, propter nomen tuum.

HYMNE.

O gloriosa Virginum:
Sublimis inter sidera:
Qui te creavit parvulum,
Lactente mutris ubere.

Quod Eva tristis abstulit,
Tu reddis almo germine,
Intrent ut astra flebiles,
Cœli recludis cardines.

Tu Regis alti janua,
Et aula lucis fulgida,
Vitam datam per Virginem,
Gentes redemptæ plaudite.

Jesu tibi sit Gloria,
Qui natus es de Virgine,
Cum Patre, et Almo Spiritu,
In sempiterna sæcula. Amen.

PROSE.

Tota pulchra es, Maria. Tota pulchra es, Maria. Et macula originalis non est in te. Et macula originalis non est in te. Tu gloria Jerusalem. Tu lætitia Israel. Tu honorificentia populi nostri. Tu advocata peccatorum. O Maria. O Maria. Virgo prudentissima. Virgo clementissima. Ora pro nobis. Intercede pro nobis ad Dominum Jesum Christum. Amen.

Inviolata, integra, et casta es, Maria. Quæ es effecta fulgida cœli porta. O Mater alma Christi charissima. Suscipe pia laudum præconia. Quæ nunc devota flagi-

tant corda et ora. Nostra ut pura pectora sint et corpora. Tua per precata dulcisona. Nobis concedas veniam per sæcula. O benigna ! O Regina ! O Maria ! Quæ sola inviolata permansisti.

ANTIENNE.

Sub tuum præsidium confugimus, Sancta Dei Genitrix : nostras deprecationes ne despicias in necessitatibus : Sed à periculis cunctis libera nos semper, Virgo gloriosa et benedicta.

HYNNE.

Stabat Mater dolorosa,
Juxta crucem lacrymosa,
Dum pendebat Filius.

Cujus animam gementem,
Contristatam et dolentem,
Pertransivit gladius.

O quam tristis et afflicta,
Fuit illa benedicta,
Mater Unigeniti.

Quæ mœrebat et dolebat,
Pia Mater dum videbat,
Nati pœnas inclyti.

Quis est homo qui non fleret,
Matrem Christi si videret,
In tanto supplicio.

Quis non posset contristari,
Christi Matrem contemplari,
Dolentem cum Filio.

Pro peccatis suæ gentis,
Vidit Jesum in tormentis,
Et flagellis subditum.

Vidit suum dulcem Natum,
Moriendo, desolatum.
Dum emisit spiritum.

Eia ! Mater, fons amoris,
Me sentire vim doloris,
Fac ut tecum lugeam.

Fac ut ardeat cor meum,
In amando Christum Deum,
Ut sibi complaceam.

Sancta Mater, istud agas,
Crucifixi fige plagas,
Cordi meo valide.

Tui nati vulnerati,
Tam dignati pro me pati,
Pœnas mecum divide.

Fac me tecum pie flere,
Crucifixo condolere,
Donec ego vixero.

Juxta crucem tecum stare,
Et me tibi sociare,
In planctu desidero.

Virgo Virginum præclara,
Mihi jam non sis amara,
Fac me tecum plangere.

Fac ut portem Christi mortem,
Passionis fac consortem,
Et plagas recolere.

Fac me plagis vulnerari,
Fac me cruce inebriari,
Et cruore Filii.

Flammis ne uror succensus,
Per te, Virgo, sim defensus,
In die judicii.

Christe, cum sit hinc exire,
Da per matrem me venire,
Ad palmam victoriæ.

Quando corpus morietur,
Fac ut animæ donetur,
Paradisi gloria.

v. Ora pro nobis Virgo dolorosissima,
R. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

CANTIQUE DE NOEL.

Adeste, fideles, læti, triumphantes;
Venite, venite in Bethleem.
* Natum videte Regem Angelorum.
Venite, adoremus. Venite, adoremus.
Venite, adoremus Dominum.

En grege relicto, humiles ad cunas
Vocati Pastores approperant.
* Et nos ovanti gradu festinemus.
Venite adoremus,
Venite adoremus,
Venite adoremus Dominum.
* Et nos ovanti, etc.

Æterni Parentis splendorem æternum,
Velatum sub carne videbimus,
* Deum infantem pannis involutum,
Venite adoremus,
Venite adoremus,
Venite adoremus Dominum.
* Deum infantem, etc.

Pro nobis egenum, et fœno cubantem
Piis foveamus amplexibus:
* Sic nos amantem quis non redamaret?
Venite adoremus,
Venite adoremus,
Venite adoremus Dominum.
* Sic nos amantem, etc.

CANTIQUE DE PAQUES.

O filii et filiæ,
Rex cœlestis, Rex gloriæ,
Morte surrexit hodie. Alleluia.

Le Chœur répète: Alleluia etc.

Et mane prima Sabbati,
Ad ostium monumenti,
Accesserunt discipuli. Alleluia.

Le Chœur: Alleluia etc.

Et Maria Magdalene,
Et Jacobi, et Salome,
Venerunt corpus ungere. Alleluia.

Le Chœur: Alleluia etc.

In albis sedens Angelus,
Prædixit mulieribus,
In Galilæa Dominus. Alleluia.

Le Chœur: Alleluia etc.

Et Joannes Apostolus,
Cucurrit Petro citius,
Monumento venit prius. Alleluia.

Le Chœur: Alleluia etc.

Discipulis astantibus,
In medio stetit Christus,
Dicens, pax vobis omnibus. Alleluia.

Le Chœur: Alleluia etc.

MESSE DES MORTS.

Requiem æternam dona eis, Domine, et lux perpetua luceat eis.

Ps. 64. Te decet hymnus, Deus, in Sion, et tibi reddetur votum in Jerusalem; exaudi orationem meam, ad te omnis caro veniet.

On répète Requiem *jusqu'au Psaume.*

Graduel. Requiem æternam dona eis, Domine, et lux perpetua luceat eis.

v. *Ps.* 111. In memoria æterna erit justus, ab auditione mala non timebit.

Trait. Absolve, Domine, animas omnium fidelium defunctorum ab omni vinculo delictorum.

v. Et gratia tua illis succurrente, mereantur evadere judicium ultionis.

v. Et lucis æternæ beatitudine perfrui.

PROSE.

Dies iræ, dies illa,
Solvet sæclum in favilla,
Teste David cum Sibylla.

Quantus tremor est futurus,
Quando Judex est venturus,
Cuncta stricte discussurus!

Tuba mirum spargens sonum,
Per sepulchra regionum,
Coget omnes ante thronum.

Mors stupebit et natura,
Cum resurget creatura,
Judicanti responsura.

Liber scriptus proferetur,
In quo totum continetur,
Unde mundus judicetur.

Judex ergo cum sedebit,
Quidquid latet apparebit,
Nil inultum remanebit.

Quid sum miser tunc dicturus?
Quem patronum rogaturus?
Cum vix justus sit securus.

Rex tremendæ majestatis,
Qui salvandos salvas gratis,
Salva me, fons pietatis.

Recordare, Jesu pie,
Quod sum causa tuæ viæ;
Ne me perdas illa die.

Quærens me, sedisti lassus;
Redemisti crucem passus:
Tantus labor non sit cassus.

Juste Judex ultionis.
Donum fac remissionis
Ante diem rationis.

Ingemisco tanquam reus,
Culpa rubet vultus meus:
Supplicanti parce, Deus.

Qui Mariam absolvisti,
Et latronem exaudisti,
Mihi quoque spem dedisti.

Preces meæ non sunt dignæ,
Sed tu bonus fac benigne
Ne perenni cremer igne.

Inter oves locum præsta,
Et ab hœdis me sequestra,
Statuens in parte dextra.

Confutatis maledictis,
Flammis acribus addictis,
Voca me cum benedictis.

Oro supplex et acclinis,
Cor contritum quasi cinis,
Gere curam mei finis.

Lacrymosa dies illa,
Qua resurget ex favilla.
Judicandus homo reus,
Huic ergo parce, Deus.
Pie Jesu Domine,
Dona eis requiem. Amen.

Offertoire. Domine Jesu Christe, Rex gloriæ, libera animas omnium fidelium defunctorum de pœnis inferni, et de profundo lacu : libera eas de ore leonis, ne absorbeat eas tartarus, ne cadant in obscurum ; sed signifer sanctus Michael repræsentet eas in lucem sanctam * Quam olim Abrahæ promisisti, et semini ejus.

v. Hostias et preces tibi, Domine, laudis offerimus ; tu suscipe pro animabus illis quarum hodie memoriam facimus ; fac eas Domine, de morte transire ad vitam. Quam olim Abrahæ promisisti, et semini ejus.

Communion. Lux æterna luceat eis, Domine * Cum Sanctis tuis in æternum, quia pius es.

v. Requiem æternam dona eis, Domine, et lux perpetua luceat eis. Cum Sanctis tuis in æternum, quia pius es.

ABSOUTE.

Libera me, Domine, de morte æterna, in die illa tremenda : * Quando cœli movendi sunt et terra. * Dum veneris judicare sæculum per ignem.

Tremens factus sum ego et timeo, dum discussio venerit, atque ventura ira. * Quando cœli.

Dies illa, dies iræ, calamitatis et miseriæ, dies magna et amara valde. * Dum veneris.

Requiem æternam dona eis, Domine, et lux perpetua luceat eis.

On répète.
Libera etc.
Les Chantres.
Kyrie eleison.

Le Chœur.
Christe eleison.
Les Chantres.
Kyrie eleison,
L'Officiant.
Pater noster etc.

ANTIENNE.

Ego sum resurrectio et vita: qui credit in me etiam si mortuus fuerit vivet; et omnis qui vivit et credit in me, non morietur in æternum.

CANTIQUE DE ZACHARIE.

Benedictus Dominus Deus Israel: * quia visitavit, et fecit redemptionem plebis suæ.

Et erexit cornu salutis nobis; * in domo David pueri sui.

Sicut locutus est per os sanctorum, * qui a sæculo sunt, Prophetarum ejus.

Salutem ex inimicis nostris: * et de manu omnium qui oderunt nos.

Ad faciendam misericordiam cum patribus nostris: * ct memorari testamenti sui sancti.

Jusjurandum quod juravit ad Abraham patrem nostrum: * daturum se nobis.

Ut sine timore de manu inimicorum nostrorum liberati, * serviamus illi.

In sanctitate et justitia coram ipso, * omnibus diebus nostris.

Et tu, puer, Propheta Altissimi vocaberis; * præibis enim ante faciem Domini parare vias ejus.

Ad dandam scientiam salutis plebi ejus; * in remissionem peccatorum eorum.

Per viscera misericordiæ Dei nostri, * in quibus visitavit nos oriens ex alto.

Illuminare his qui in tenebris et in umbra mortis sedent; * ad dirigendos pedes nostros in viam pacis.

Requiem æternam * dona eis, Domine.

Et lux perpetua * luceat eis.

COURT EXERCICE

POUR LE CHEMIN DE LA CROIX,

TRADUIT DE L'ITALIEN, IMPRIMÉ A ROME.

Le chemin de la Croix étant un des puissants moyens qu'on peut employer pour le soulagement des âmes du purgatoire, nous avons pensé qu'il serait utile de placer ici un petit exercice qu'on suit à Rome, afin qu'on n'ait pas besoin de recourir à un autre livre, quand on veut faire cette pratique en particulier.

On commence par un acte de contrition,

Ire. STATION.

JÉSUS EST CONDAMNÉ A MORT.

Nous vous adorons, ô Jésus ! et nous vous bénissons ; Parce que vous avez racheté le monde par votre sainte croix.

Ah ! mon Jésus, par cette injuste sentence de mort à laquelle vous vous êtes soumis pour l'amour de moi, et que j'ai tant de fois renouvelée par mes péchés, délivrez-moi de la sentence de mort éternelle que j'ai si souvent méritée.

Pater, Ave, Gloria Patri, Miserere nostri, Fidelium animæ, Sancta Mater, etc.

V. Ayez pitié de nous Seigneur ;
R. Ayez pitié de nous.
V. Que par la miséricorde de Dieu les âmes des fidèles trépassés reposent en paix.
R. Ainsi soit-il.

En passant d'une station à l'autre, on dit :

Sainte Marie, faites que les plaies de mon Sauveur soient profondément imprimées dans mon cœur.

IIe. STATION.

JÉSUS CHARGÉ DE SA CROIX.

Nous vous adorons, etc.

O mon Jésus! qui vous êtes volontairement chargé d'une pesante croix pour l'expiation de mes péchés, faites-moi connaître leur grièveté, afin que je les pleure continuellement le reste de ma vie.

Pater, Ave, Gloria Patri, Miserere nostri, Fidelium, Sancta Mater, etc.

Sainte Marie, faites que les plaies de mon Sauveur soient profondément imprimées dans mon cœur.

IIIe. STATION.

JÉSUS TOMBE POUR LA PREMIÈRE FOIS SOUS LE FARDEAU DE SA CROIX.

v. Nous vous adorons, etc.

Le pesant fardeau de mes crimes, ô mon Jésus! vous fit tomber sous la croix. Je veux donc les avoir toujours en horreur. Oui, je les déteste, et je vous en demande de plus en plus pardon. Aidé de votre grâce, je suis résolu à ne plus les commettre à l'avenir.

Pater, Ave, Gloria Patri, Miserere nostri, Fidelium, Sancta Mater, etc.

Sainte Marie, faites que les plaies de mon Sauveur soient profondément imprimées dans mon cœur.

IVe. STATION.

JÉSUS RENCONTRE SA TRÈS SAINTE MÈRE.

v. Nous vous adorons, etc.

O très affligé Sauveur! ô Marie pleine de douleur! si par le passé mes offenses ont été la cause de vos souf-

frances et de vos peines, aidé de la grâce divine, il n'en sera plus ainsi le reste de ma vie, et je vous aimerai fidèlement jusqu'à la mort.

Pater, Ave, Gloria Patri, Miserere nostri, Fidelium, Sancta Mater, etc.

Sainte Marie, faites que les plaies de mon Sauveur soient profondément imprimées dans mon cœur.

Ve. STATION.

SIMON LE CYRÉNÉEN AIDE JÉSUS A PORTER SA CROIX.

v. Nous vous adorons, etc.

Heureux le Cyrénéen qui vous aida, ô mon Jésus ! à porter votre croix ! Heureux aussi moi-même, si je vous aide à la porter en souffrant avec patience et avec soumission celles que vous m'enverrez dans le cours de ma vie ! Mais vous, ô mon Jésus ! accordez m'en la grâce.

Pater, Ave, Gloria Patri, Miserere nostri, Fidelimm, Sancta Mater, etc.

Sainte Marie, faites que les plaies de mon Sauveur soient profondément imprimées dans mon cœur.

VIe. STATION.

SAINTE VÉRONIQUE ESSUIE LA FACE DE JÉSUS.

v. Nous vous adorons, etc.

Mon très doux Jésus, imprimez, je vous prie, dans mon âme, la mémoire de vos cruelles souffrances, comme vous imprimâtes votre très sainte face sur le linge dont la Véronique se servit, pour essuyer le sang dont vous étiez couvert.

Pater, Ave, Gloria Patri, Miserere nostri, Fidelium, Sancta Mater, etc.

Sainte Marie, faites que les plaies de mon Sauveur soient profondément imprimées dans mon Cœur.

VIIe. STATION.

JÉSUS TOMBE POUR LA SECONDE FOIS.

v. Nous vous adorons, etc.

Mes rechutes vous firent de nouveau tomber contre terre, à mon Jésus ! Accordez-moi la grâce de mettre en pratique les moyens les plus efficaces pour m'enpêcher de retomber dans le péché.

Pater, Ave, Gloria Patri, Miserere nostri, Fidelium, Sancta Mater, etc.

Sainte Marie, faites que les plaies de mon Sauveur soient profondément imprimées dans mon cœur.

VIIIe. STATION.

JÉSUS CONSOLE LES FEMMES DE JÉRUSALEM.

v. Nous vous adorons, etc.

O vous, mon Jésus ! qui, en consolant les pieuses femmes, prédîtes à Jérusalem son irréparable ruine, appaisez votre justice que j'ai si souvent irritée, et faites que votre miséricorde, à laquelle je veux toujours correspondre, soit toute ma consolation.

Pater, Ave, Gloria Patri, Miserere nostri, Fidelium, Sancta Mater, etc.

Sainte Marie, faites que les plaies de mon Sauveur soient profondément imprimées dans mon cœur.

IXe. STATION.

JÉSUS TOMBE POUR LA TROISIÈME FOIS SOUS LE FARDEAU DE LA CROIX.

Nous vous adorons, etc.

O mon Jésus ! qui succombez pour la troisième fois, par une suite des outrages qu'on vous fait endurer, accordez-moi la grâce de ne plus retomber dans le péché. Oui, mon doux Jésus, plutôt mourir que de vous offenser de nouveau.

Pater, Ave, Gloria Patri, Miserere nostri, Fidelium, Sancta Mater, etc.

Sainte Marie, faites que les plaies de mon Sauveur soient profondément imprimées dans mon cœur.

Xe. STATION.

JÉSUS DÉPOUILLÉ ET ABREUVÉ DE FIEL.

v. Nous vous adorons, etc.

O mon Jésus ! vous qui fûtes dépouillé de vos vêtements et abreuvé de fiel, dépouillez-moi de toute affection aux choses de la terre, et rendez-moi insupportable tout ce qui tient au monde et au péché.

Pater, Ave, Gloria Patri, Miserere nostri, Fidelium, Sancta Mater, etc.

Sainte Marie, faites que les plaies de mon Sauveur soient profondément imprimées dans mon cœur.

XIe. STATION.

JÉSUS ATTACHÉ SUR LA CROIX.

v. Nous vous adorons, etc.

Par ces cruelles douleurs que vous éprouvâtes, ô mon Jésus ! lorsque, avec de gros clous, on attacha à la croix

vos pieds et vos mains, faites que je crucifie toujours ma chair avec tous ses vices.

Pater, Ave, Gloria Patri, Miserere nostri, Fidelium, Sancta Mater, etc.

Sainte Marie, faites que les plaies de mon Sauveur soient profondément imprimées dans mon cœur.

XIIe. STATION.

JÉSUS MEURT SUR LA CROIX.

v. Nous vous adorons, etc.

O vous, mon Jésus ! qui, élevé sur l'arbre de la croix, y expirâtes après trois heures de la plus douloureuse agonie, hélas ! faites que je m'élève jusqu'à vous par l'exercice de toutes les vertus, et que je meure à toutes les choses de cette terre malheureuse.

Pater, Ave, Gloria Patri, Miserere nostri, Fidelium, Sancta Mater, etc.

Sainte Marie, faites que les plaies de mon Sauveur soient profondément imprimées dans mon cœur.

XIIIe. STATION.

JÉSUS DÉPOSÉ DE LA CROIX DANS LES BRAS DE SA TRÈS SAINTE MÈRE.

v. Nous vous adorons, etc.

O Marie ! la plus affligée des mères, qui reçutes dans vos bras Jésus votre divin Fils quand il eut expiré, obtenez-moi, je vous prie, une véritable contrition de mes péchés, et daignez demander pour moi, que quand Jésus viendra sacramentellement dans mon cœur, je l'y reçoive toujours dignement.

Pater, Ave, Gloria Patri, Miserere nostri, Fidelium, Sancta Mater, etc.

Sainte Marie, faites que les plaies de mon Sauveur soient profondément imprimées dans mon cœur.

XIVe. STATION.

JÉSUS DÉPOSÉ DANS LE SÉPULCRE.

V. Nous vous adorons, etc.

Je désire rester toujours mort avec vous dans le tombeau, ô mon Jésus ! et si je vis, je veux vivre pour vous, afin de pouvoir jouir, avec vous dans le ciel, du fruit de votre sainte mort et passion. Ainsi soit-il.

Pater, Ave, Gloria Patri, Miserere nostri, Fidelium, Sancta Mater, etc.

Sainte Marie, faites que les plaies de mon Sauveur soient profondément imprimées dans mon cœur.

V. Seigneur, ayez pitié de nous ;
R. Ayez pitié de nous.

ORAISON.

O Dieu, qui avez voulu sanctifier l'étendard vivifiant de la croix par le sang précieux de votre Fils unique, faites, nous vous en conjurons, que ceux qui se font gloire d'honorer la croix, jouissent aussi partout de votre protection. Nous vous demandons cette grâce par le même J. C. Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

HYMNE.

Vexilla regis, etc., *page* 219.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

PREMIÈRE PARTIE.

Des Cérémonies de la Messe.

DEUXIÈME PARTIE.

Des Vêpres et des autres Heures.

TROISIÈME PARTIE.

Des Cérémonies principales qui ont lieu à certains jours de l'année.

TITRE I.

De la Bénédiction des cierges à la fête de la Purification de la B. V. Marie.

TITRE II.

De la Bénédiction des Cendres.

TITRE III.

Du Dimanche des Rameaux.

TITRE IV.

Du Jeudi saint.

TITRE V.

Du Vendredi saint.

TITRE VI.

Du Samedi saint.

HYMNES.

FIN DE LA TABLE.

En regard de la page 67.

Tableau des actions diverses et de la position simultanée des Ministres de l'Autel dans les différentes parties de la Messe chantée sans Diacre et sans Sous-Diacre.

PARTIE DE LA MESSE.	CÉLÉBRANT.	CÉRÉMONIAIRE.	ACOLYTES.	THURIFÉRAIRE.
SALUT A LA SACRISTIE (*a*).	En face de la croix.	A la gauche du Célébrant (*b*).	Un peu derrière le Célébrant : le 1er à droite du Thuriféraire, et le 2e à gauche du Cérémoniaire.	A gauche du 1er Acolyte.
EN ALLANT A L'AUTEL.	Le dernier de tous (*c*)	Devant le Célébrant.	De front devant le Cérémoniaire.	Le 1er seul avec l'encens (*d*), ou les mains jointes.
SALUT AU CHŒUR ET A L'AUTEL.	Au milieu.	A la gauche du Célébrant.	Le 1er à droite du Thuriféraire et le 2e à gauche du Cérémoniaire.	A gauche du 1er Acolyte.
PENDANT L'INTROIBO, etc.	Au bas des degrés.	*In cornu epistolæ.*	A genoux à chaque côté du Célébrant, le 1er à droite et le 2e à gauche.	A genoux *in cornu epistolæ* (*e*).
LORSQU'ON MONTE A L'AUTEL.	Baise l'autel.	Monte pour faire bénir l'encens.	Font la génuflexion et vont à la crédence.	Monte pour faire bénir l'encens.
BENEDICTION DE L'ENCENS.	Met et bénit l'encens.	Reçoit la navette du Thuriféraire, présente la cuiller et soutient au besoin l'encensoir (*f*).	Debout à la crédence.	Donne la navette au Cérémoniaire, et présente l'encensoir ouvert (*f*).
ENCENSEMENT DE L'AUTEL (*g*).	Sans rien dire.	Lève la chasuble à gauche (*g*).	Le 1er Acolyte ôte le livre.	Lève la chasuble à droite (*g*).
ENCENSEMENT DU CELEBRANT.	Placé l'épaule gauche vers l'autel.	Au coin de l'épître à gauche du Thuriféraire.	Debout à la crédence.	Encense le Célébrant.
INTROIT.	Lit l'introït et dit *Kyrie.*	Près du livre.		Reporte l'encensoir.
SI L'ON S'ASSIED (*h*).	A la banquette.	Debout à droite du Célébrant.	Peuvent s'asseoir auprès de la crédence.	Peut s'asseoir.
Intonation du Gloria *et du* Credo.		*In cornu epistolæ.*	Debout.	Debout.
Récitation du Gloria *et du* Credo.		*Ibidem.*	*Item.*	*Item.*
PENDANT LES ORAISONS.		Près du livre.	*Item.*	*Item.*
PENDANT L'*épître.*	Chante l'épître, lit le graduel, etc.	Près du livre.	*Item.*	*Item.*
A l'*Alleluia* ou vers la fin du Trait ou de la Prose.	Bénit l'encens.	Fait bénir l'encens.	*Item.*	Fait bénir l'encens.
SALUT A L'AUTEL avant le chant de l'évangile.	Dit *Munda cor meum.*	A la droite du Thuriféraire.	Sur une même ligne avec les autres servants.	A gauche du Cérémoniaire.
PENDANT LE CHANT DE L'EVANGILE.		A gauche du Célébrant, sur le plus haut degré.	Le 1er à droite, le 2e à gauche du Thuriféraire, *in plano.*	Au milieu des Acolytes, *in plano.*
APRES LE CHANT DE L'EVANGILE.	Baise le livre, retourne au milieu de l'autel et est encensé.	Approche le livre au milieu de l'autel, fait la génuflexion à gauche du Thuriféraire et assiste à l'encensement.	Font la génuflexion, et retournent à leur place.	Fait la génuflexion en même temps que les autres servants, et encense le Célébrant.
A l'Offertoire, lorsque le Prêtre dit *Oremus.*		Se tient *in cornu epistolæ.*	Le 1er porte les burettes, le 2e plie le voile, et le porte à la crédence.	Se tient prêt avec l'encensoir *in cornu epistolæ.*
ENCENSEMENT DE L'AUTEL ET DU PRETRE.	Placé l'épaule gauche vers l'autel.	Ote le livre, et reste auprès.	Viennent à l'autel avec la burette d'eau, le plateau et le manuterge.	Encense le Célébrant.
AU *Lavabo.*		Auprès du livre.	Le 1er présente le manuterge, le 2e verse l'eau.	Fait l'encensement du chœur (*i*).
AU *Sanctus.*		*Ibidem.*	Vont à l'autel avec leurs chandeliers (*j*).	
A *Te igitur.*		*Ibidem.*	A genoux *in plano.*	Renouvelle au besoin le feu de l'encensoir.
A *Quam oblationem.*		A genoux au coin de l'épître.	Montent et se mettent à genoux sur le marchepied.	*In plano* au coin de l'épître, fait mettre de l'encens dans l'encensoir.
PENDANT LA CONSECRATION.		*Ibidem.*	Lèvent la chasuble et sonnent la clochette.	Encense.
APRES LA CONSECRATION.		Se lève, et retourne auprès du livre.	Retournent à la crédence (*k*).	Reporte l'encensoir à la sacristie.
AU *Domine non sum dignus.*		Descend au coin de l'épître (*l*).	Le 1er porte les burettes.	
AUX ABLUTIONS.		Retourne au coin de l'évangile et transporte le livre.	Le 2e porte, en temps convenable, le voile au côté de l'évangile.	
AUX DERNIERES ORAISONS.		Près du livre.	Debout.	Debout.
A LA BENEDICTION DU PRETRE.		A genoux *in plano.*	A genoux.	A genoux.
PENDANT LE DERNIER EVANGILE.		Vient devant l'autel pour *Verbum caro.*	Prennent leurs chandeliers, viennent devant l'Autel pour *Verbum caro.*	S'approche de l'autel à la gauche du 1er Acolyte, à moins qu'il ne soit à sa place du chœur.

OBSERVATIONS.

(*a*) Avant d'aller à l'autel et au retour de la Messe, on se place de même.

(*b*) Le Cérémoniaire n'a pas toujours de place fixe ; nous indiquons celle qu'il peut occuper convenablement.

(*c*) Si le Célébrant doit faire l'aspersion de l'eau bénite, il est en chape ; et alors il marche, ayant le Cérémoniaire à sa droite.

(*d*) La Rubrique ne prescrit de bénir l'encens que quand il y a une vraie procession, la croix à la tête.

(*e*) Aux Messes des morts, comme il n'y a pas d'encensement avant l'introït, le Thuriféraire ne va à l'autel que pour l'offertoire. Jusque là il est à sa place, au chœur.

(*f*) Le Cérémoniaire et le Thuriféraire se placent de la même manière, et font la même chose toutes les fois que le Prêtre bénit l'encens.

(*g*) On fait de même l'encensement de l'offertoire, si ce n'est que le Célébrant dit les prières prescrites par la Rubrique, et que le Cérémoniaire ôte le livre et reste auprès, sans descendre au coin de l'épître, après l'encensement.

(*h*) Toutes les fois que le Prêtre va s'asseoir, ce qu'il fait aussi pendant le *Gloria*, le *Credo*, et quelquefois pendant le trait ou la prose, il y va *per breviorem.* S'il va s'asseoir, étant déjà au coin de l'épître, il salue seulement la croix, mais s'il y va directement du milieu de l'autel, comme au *Gloria* et au *Credo*, il fait la génuflexion lorsque le saint Sacrement est dans le tabernacle. Il revient généralement à l'autel *per longiorem.*

(*i*) Lorsque le Thuriféraire revient d'encer le chœur, il encense les Acolytes.

(*j*) S'il y a des porte-flambeaux, autres que les Acolytes, ceux-ci vont à l'autel, sans chandeliers, seulement au moment de l'élévation, pour soulever la chasuble.

(*k*) Si l'on doit donner la communion à la Messe, ils restent à l'autel, à moins qu'il n'y ait des porte-flambeaux.

(*l*) S'il y a communion du Clergé ou des fidèles, pendant que le Prêtre prend le précieux Sang, le Cérémoniaire dit le *Confiteor* ; s'il y a communion du Clergé le Thuriféraire prend la nappe de communion et va au coin de l'épître ; et s'il y a communion à la balustrade, les Acolytes accompagnent le Célébrant avec leurs chandeliers.

